UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS CITÉ
UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3
École Doctorale 268 « Langage et langues : description, théorisation, transmission »
UMR 7597 « Histoire des Théories Linguistiques »

Philologie, grammaire historique, histoire de la langue : constructions disciplinaires et savoirs enseignés (1867-1923)

Volume II : Annexes

Muriel JORGE

Thèse de doctorat en Didactique des langues et des cultures
sous la direction de Dan SAVATOVSKY
soutenue le 6 décembre 2018

Composition du jury :

Monsieur Jean-Louis CHISS, professeur, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Monsieur Bertrand DAUNAY, professeur, Université de Lille

Monsieur Jean-Marie FOURNIER, professeur, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Monsieur Dan SAVATOVSKY, professeur, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 (directeur)

Monsieur Gilles SIOUFFI, professeur, Université Paris-Sorbonne (rapporteur)

Monsieur Pierre SWIGGERS, professeur, Katholieke Universiteit te Leuven (rapporteur)

Conventions de transcription

Les **numéros de folios** ont été indiqués entre crochets (ex : [1]). Cependant, certains manuscrits n'étant pas foliotés, il a parfois paru plus pertinent de noter les changements de feuillet par une barre horizontale.

Les **opérations d'écriture** (ajout, suppression, remplacement, déplacement) ont été reproduites. Les **lectures incertaines** ont été signalées entre étoiles (ex : *mot*). De même les **lectures impossibles** sont marquées entre crochets et en italique de la façon suivante : [*illisible*]. En revanche, le **soulignement**, qui marque tantôt l'insistance, tantôt des emplois autonymiques ou terminologiques, n'est jamais systématique. Il a été conservé tel quel. Quand les **abréviations** ont été résolues, la résolution se trouve entre crochets (ex : fr[ançais]).
L'**orthographe** a été normalisée, sauf exceptions signalées par [*sic*].

Code typographique	**Signification**
~~xxx~~	suppression
<xxx>	ajout
~~xxx~~/yyy	surcharge
[*rature*]	raturé
xxx	lecture incertaine
[*illisible*]	lecture impossible
[xxx]	abréviation résolue

Schéma : les carrières de G. Paris, A. Darmesteter et F. Brunot

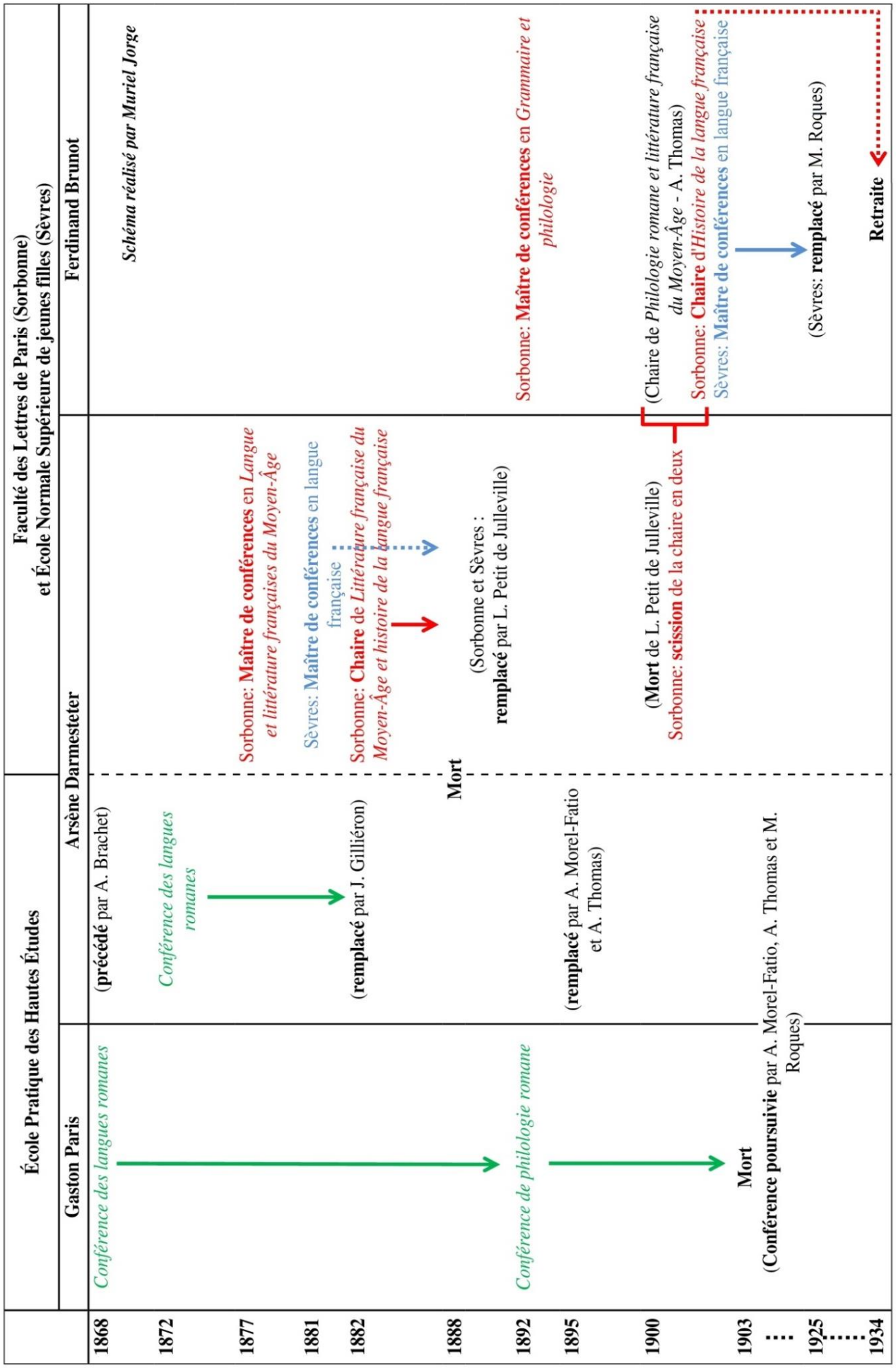

I. Documents institutionnels

A. École Pratique des Hautes Études

1. Documents d'archives

a) Rapport sur les travaux de la Conférence des Langues romanes (1er semestre 1868-1869)

BMF, Fonds G. Paris, Notes et pièces officielles, Gaston Paris, *Rapport sur les travaux de la Conférence des langues romanes (1er semestre 1868-1869)*, s. d., 2 f.

[1r] École des Hautes Études IVe Section.
Rapport sur les travaux de la Conférence des Langues romanes,
pendant le premier semestre de l'année 1868-1869
Répétiteur : M. Gaston Paris

La Conférence s'est ouverte le mardi 19 janvier et a depuis lors régulièrement eu lieu tous les mardis soirs, de huit heures à dix heures. Les élèves inscrits sont au nombre de onze, dont voici les noms :

MM. Bauer, professeur libre
Beljame, agrégé des langues vivantes, professeur d'anglais au Lycée Louis-le-Grand
De Coutouly, élève l'École impériale des Chartes
Darmesteter, licencié ès lettres
Fagniez, archiviste-paléographe, auxiliaire de l'Institut.
Hertz
Joret, licencié ès lettres, agrégé des langues vivantes
Maréchal, candidat en philologie
Pannier, archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque impériale
Sepet, archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque impériale
Stengel, docteur en philosophie de l'Université de Bonn

A ces onze personnes se joignent, comme auditeurs assidus, M. Monod, répétiteur de la conférence d'histoire à l'École pratique, et M. Bonnardot, archiviste-paléographe, lauréat du Comité des travaux historiques pour une étude sur le dialecte lorrain du XIIIe siècle, et qui, récemment attaché aux travaux historiques de la ville, est arrivé trop tard à Paris pour pouvoir s'inscrire en temps utile. – Parmi les élèves inscrits, trois, MM. Hertz, Maréchal et Stengel, sont Allemands.

Les travaux de la Conférence se distinguent en trois séries, formant pour ainsi dire autour du noyau central des cercles de plus en plus larges. La première forme de l'activité de la Conférence, celle qui est normale et fondamentale, consiste dans l'explication d'un texte. Le texte choisi cette année a été la Vie de Saint Alexis, le plus ancien poème français de quelque étendue : il remonte à coup sûr au XIe siècle dans la forme que nous a heureusement conservé un manuscrit qui se trouve en Allemagne. Chacun des auditeurs lit à son tour quelques strophes du poème, qu'il a eu soin de préparer d'avance, et en donne la traduction. Après la lecture de chaque strophe, on établit le texte par comparaison des différents manuscrits du poème, et on insiste à ce propos [1v] sur les procédés et les règles de la critique. On lit ensuite les renouvellements successifs que le poème a subis aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et on s'efforce de faire ressortir le caractère propre de chacune de ces refontes. On revient enfin à la strophe du texte primitif, et le lecteur fournit toutes les explications utiles sur le sens des mots, leur étymologie, leur histoire et leurs formes grammaticales ; il s'élève à chaque instant des questions ou des discussions à la solution desquelles tous les membres de la conférence prennent part.

La seconde série de nos travaux se rattache étroitement à la première. Autour du texte de la Vie de Saint Alexis, le répétiteur a groupé un certain nombre de travaux qu'il a distribués aux membres de la Conférence : les uns ont copié des manuscrits contenant le poème, les autres ont étudié ce poème sous tel ou tel de ses aspects. Voici quelle a été distribution des travaux :

M. Fagniez – copie du ms. fr. 19525

M. Maréchal – copie du ms. fr. 1553

M. Pannier – copie du texte contenu dans les mss. fr. 1555, 1661, 1881

M. Hertz – copie du ms. fr. 2162

M. Stengel – copie du ms. fr. suppl. 623[3] ; Étude sur la versification du Saint-Alexis.

M. Bauer – Étude sur la déclinaison du Saint-Alexis.

M. Sepet – Étude sur la conjugaison du Saint-Alexis.

M. de Coutouly – Étude historique sur la légende de Saint-Alexis

M. Darmesteter – Les versions en prose française de la légende de Saint-Alexis

M. Joret – Les poèmes allemands sur Saint Alexis

M. Beljame – La langue du Saint-Alexis étudiée dans ses rapports avec l'anglais.

De ces travaux, tous ceux qui comprennent des copies de manuscrits sont terminés. Parmi les autres, ceux de MM. Bauer, sur la déclinaison, et Stengel, sur la versification dans notre poème, ont déjà été lus et critiqués dans nos séances. On a reconnu dans tous deux un mérite réel, une étude intelligente et consciencieuse des textes, et l'application d'une méthode rigoureusement scientifique. Les autres dissertations du même genre ne tarderont pas à être présentées à la conférence. Après chaque lecture, une discussion s'engage : un des membres de la conférence se charge d'habitude de critiquer plus attentivement et plus

spécialement tel ou tel mémoire, dont il prend connaissance par avance ; tous les membres expriment d'ailleurs leur avis sur les points en litige.

[2r] La troisième série des travaux de la Conférence s'éloigne plus de son activité ordinaire. Elle comprend les études personnelles que peuvent faire les membres sur les sujets sur leur conviennent ; études qui seront publiées, s'il y a lieu, dans le recueil des mémoires de l'École. La production de ces travaux, qui ne saurait être trop souhaitée, ne peut nécessairement être que lente ; ils doivent être les fruits de l'enseignement ou plutôt de l'encouragement que l'École aura donné à ses membres. Parmi les auditeurs de la Conférence des langues romanes, plusieurs ont déjà permis des travaux de cette nature et commencé les recherches nécessaires, pour lesquelles on leur fournit, cela va sans dire, tous les secours dont on dispose. M. Pannier doit prochainement présenter une étude sur un procédé, fréquent en français, de formation des noms à l'aide du participe passé des verbes ; M. Bauer a pris pour sujet la langue, très ancienne et très intéressante, du Psautier d'Oxford publié par M. Francisque Michel ; M. Hertz veut approfondir un curieux point de l'histoire de la déclinaison française, celui qui concerne les adjectifs de la 3e déclinaison latine qui n'ont qu'une forme pour le masculin et le féminin ; M. Maréchal s'occupe d'une discussion sur la Versification, si originale et si variée, de Rutebeuf, le célèbre satirique du XIII siècle ; enfin L. Fagniez se propose d'élucider un point piquant et tout à fait neuf de notre histoire littéraire les Rapports de Charles d'Orléans avec Christine de Pisan.

Il est une quatrième espèce de travaux qu'il serait désirable de voir entreprendre par les membres de la conférence. Il serait bon de confier à leur activité collective quelque grande publication soit un texte trop étendu pour être facilement accessible aux forces et aux ressources des particuliers, soit un de ces répertoires si utiles, qui manquent trop jusqu'à présent à nos études, et qu'un seul homme mènera difficilement à bonne fin. Les membres de la conférence travailleraient sous la direction du répétiteur, qui se chargerait de maintenir dans les différentes collaborations l'unité du plan adopté et de la méthode suivie. De la sorte, le passage de chaque élève à l'École ne profiterait pas seulement à son instruction et à son développement scientifique ; il laisserait dans quelque grande œuvre commune une trace féconde, et, quoi qu'il advînt, ne serait pas perdu pour la science. Mais c'est là une idée qu'il est bon de mûrir, et qui ne peut être mise à exécution que quand l'École pratique sera tout-à-fait organisée et aura déjà créé une tradition.

Tels sont les travaux de la conférence des langues romanes dans le premier semestre de 1869. On peut trouver qu'elle ne répond pas tout-à-fait à son titre, puisqu'on ne s'y est guère occupé que d'ancien français. Les auditeurs qui l'ont instituée avaient à peu près tous pour objet l'étude de notre langue, et c'est dans ses origines seulement qu'on peut en puiser une connaissance scientifique. Mais le cadre est toujours ouvert et ne doit pas être restreint : il faut [2v] souhaiter au contraire qu'il se présente des élèves et qu'il se fasse des travaux dans toutes les directions que peut indiquer le titre de la conférence. Toutefois il est naturel qu'entre les langues romanes le français intéresse plus vivement et plus

généralement les personnes studieuses, et quelque développement que prenne la conférence des langues romanes, l'étude de la langue et de la littérature française y gardera toujours le premier rang. On les y étudiera d'ailleurs à toutes les époques, comme le montrera le plan d'études qu'on s'est proposé, et qui, commençant par les origines, doit arriver, dans un temps plus ou moins long, à faire des œuvres modernes le sujet de nos lectures, de nos discussions et de nos travaux.

En terminant cet exposé, il convient d'appeler l'attention sur le zèle et le mérite des membres de la conférence. Presque tous pourvus de titres honorables, et assez avancés en âge comme en savoir pour pouvoir se passer de direction, ces messieurs ont compris que c'était servir la science que de grouper autour de l'institution nouvelle un nombre respectable de travailleurs sérieux, et ils sont venus nous apporter, on peut le dire, l'autorité de leur adhésion. Depuis l'ouverture de l'École, leur assiduité ne s'est pas démentie ; les lectures, toujours soigneusement préparées, les discussions, toujours actives et fécondes, montrent que leur zèle n'est pas moins persévérant qu'il a été vif ; et les travaux qu'ils ont tous ou accomplis ou commencés prouvent combien est sérieuse et vraiment scientifique la disposition qu'ils apportent à l'étude. Si donc la conférence des langues romanes donne les fruits qu'on est maintenant en droit de s'en promettre, c'est à leurs efforts qu'en reviendra le mérite et l'honneur, c'est à eux qu'il en faudra savoir gré.

b) Rapport sur les travaux de la Conférence des langues romanes (2e semestre 1868-1869)

BMF, Fonds G. Paris, Notes et pièces officielles, Gaston Paris, *Rapport sur les travaux de la Conférence des langues romanes (2e semestre 1868-1869)*, s. d., 3 f.

[1r] École des Hautes Études IVe Section.
Rapport sur les travaux de la Conférence des Langues romanes,
pendant le second semestre de l'année 1868-1869
Répétiteur : M. Gaston Paris

Le premier rapport sur la Conférence des langues romanes s'est arrêté à la fin du semestre d'hiver : la Conférence a continué depuis lors les travaux qu'elle avait commencés, et sur lesquels ce rapport contient des renseignements précis. Le mardi 28 juin a eu lieu la dernière séance, dans laquelle on a terminé la lecture de la Vie de Saint Alexis. En dehors de cette lecture, accompagnée des rapprochements et des commentaires indiqués dans le premier rapport, les travaux que le répétiteur avait groupés autour du texte et distribués aux membres de la Conférence ont été complétés par eux. – M. Camille Pelletan, archiviste-paléographe, arrivé trop tard à la Conférence pour s'inscrire comme élève, a copié, en vue de la publication collective dont il sera parlé plus bas, un important manuscrit français. – M. Beljame s'est chargé, pour le même objet, de copier un manuscrit qui contient une

rédaction de la légende en vers octosyllabiques, tout à fait indépendante des autres. – M. Bonnardot, non inscrit, mais assidu depuis plusieurs mois, a transcrit un intéressant petit mystère sur la vie du saint, qui montre la légende sous une nouvelle forme. – La Conférence a en outre entendu et discuté les études de M. Joret sur les légendes allemandes de S. Alexis, – de M. Darmesteter sur les légendes françaises en prose, – et de MM. Bonnardot et Sepet sur la conjugaison dans le plus ancien texte du poème primitif. – M. Maréchal a également communiqué un bon travail sur la Versification de Rutebeuf.

Grâce au zèle et à l'aptitude dont ces travaux sont le meilleur témoignage, la Conférence sera en mesure de présenter, avant la rentrée prochaine, le fruit de son activité sous forme d'un volume vraiment important pour la philologie et la littérature françaises, et auquel auront collaboré tous ses membres. Ce volume, qui sera entièrement consacré à la légende si intéressante de Saint-Alexis, comprendra, si le plan ci-dessous exposé reçoit l'approbation du Conseil supérieur :

1° Vie de Saint Alexis, texte du XIe siècle (le plus ancien poème français de quelque étendue), publié par le répétiteur d'après le manuscrit de Hildesheim et avec la collation du manuscrit d'Ashburnham Place (dont on doit la connaissance à M. Paul Meyer), et de deux manuscrits français, le ms. fr. 19525 (copié par M. Fagniez), et le ms. fr. suppl. 6233 (copié d'abord par M. Stengel, puis par M. Pelletan) ; – le texte sera précédé d'une Introduction étendue, qui comprendra : 1° la critique historique de la légende ; 2° l'histoire de la légende française et de ses remaniements divers ; 3° l'appréciation du texte au point de vue de la langue et de la versification (tâche dans laquelle le répétiteur sera aidé par les travaux de MM. Bauer, Stengel, Bonnardot et Sepet) ;

2° Le renouvellement, fort allongé, du poème français au XIIIe siècle (ms. fr. 1553), d'après [1v] la copie de M. Maréchal ;

3° Le deuxième remaniement, texte du XIVe siècle, en quatrains alexandrins monorimes, établi d'après quatre manuscrits (fr. 1555, 1661, 1881, 15217) par M. Panier ; ces rajeunissements successifs éclairent d'une façon intéressante les changements qui se sont produits dans la langue, la versification, le goût et le style poétique aux époques correspondantes ;

4° Un poème indépendant des autres, en alexandrins monorimes, fait directement sur le latin au XIIe ou XIIIe siècle, et publiée par M. Hertz d'après un manuscrit de la Bibliothèque Impériale (fr. 2162), comparé, grâce à l'obligeance de M. Paul Meyer, avec un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque d'Oxford ;

5° Un autre poème également fait sur le latin à la même époque, et copié par M. Beljame sur le ms. fr. 25408 ;

6° Le Miracle de Saint-Alexis, publié par M. Bonnardot, avec une notice de M. Sepet, d'après le ms. fr. 820 de la Bibliothèque Impériale ;

7° L'étude de M. Darmesteter sur les légendes en prose française, d'après six manuscrits, avec un texte établi sur trois d'entre eux ;

8° L'étude de M. Joret sur les légendes en moyen-haut-allemand, accompagné de nombreux fragments traduits.

Cette collaboration de plusieurs travailleurs à une œuvre d'ensemble et sous une seule direction offre quelque chose de nouveau et, si on ne s'abuse, d'excellent ; elle est tout à fait conforme à l'esprit qui a présidé à la création de l'École. Aussi se propose-t-on, l'année prochaine, de choisir quelque sujet qui se prêt également à un travail en commun. Toutefois, comme il est probable que la nécessité se fera sentir de constituer deux conférences, l'une d'elles seulement, la plus avancée, pourra vraisemblablement entreprendre une œuvre de ce genre. La Conférence a compris en effet presque exclusivement, cette année, des personnes déjà préparées, quelques-unes même fort instruites, et n'ayant besoin que de compléter leurs connaissances. Il est à supposer et même à espérer que la rentrée amènera à l'École des jeunes gens plus inexpérimentés, auxquels il faudra faire connaître les instruments et les méthodes avant de les engager à travailler publiquement. La plupart de ceux qui ont suivi cette année la Conférence comptant d'ailleurs continuer l'année prochaine, il serait à craindre qu'il n'y eût, si on réunissait les deux catégories, encombrement et confusion. Il serait donc à souhaiter qu'un répétiteur adjoint fût, comme à la Conférence de sanscrit, chargé de préparer ceux des nouveau-venus qui auraient besoin d'une instruction plus élémentaire, et apportât en même temps à la Conférence un supplément de forces dont elle aura de plus en plus besoin. Ce répétiteur joindrait à son activité à l'École un cours au bâtiment de la rue Gerson, qui présenterait sous une forme [2r] suivie et méthodique l'enseignement qui à l'École se distribue naturellement d'une façon plus personnelle et, si on peut ainsi dire, occasionnelle. Le répétiteur se permet d'appeler l'attention du Conseil supérieur sur M. Auguste Brachet, auteur d'une excellente Grammaire historique de la langue française, qui serait, par son talent et sa science autant que par son dévouement, une acquisition précieuse pour le personnel enseignant de l'École des hautes Études.

Plusieurs des auditeurs assidus de la Conférence des Langues romanes ont été contraints, par des circonstances diverses, de la quitter avant la fin de l'année. MM. Maréchal et Stengel, tous deux allemands, sont retournés dans leur patrie. M. de Coutouly, qui est membre de la Conférence d'histoire, n'a pu mener de front deux ordres d'études qui demandent des travaux sans relâche. Enfin M. Pelletan, qui va compléter en Allemagne son éducation scientifique, ne pourra se faire inscrire l'année prochaine. Restent donc, comme candidats à l'admission définitive, les neuf personnes suivantes, dont quelques-unes doivent être recommandées d'une façon toute spéciale à la bienveillante attention du Conseil.

1. M. Bauer, professeur libre. M. Bauer est un travailleur consciencieux, patient et tenace ; il remplace par un labeur persévérant ce qui lui manque peut-être en facilité. Il a lu à la Conférence un bon travail sur la déclinaison dans le Saint-Alexis, et il s'occupe d'une étude approfondie, déjà assez avancée et pour laquelle il n'épargne ni le temps ni la peine,

sur le Psautier d'Oxford (publié par M. Francisque Michel), un des plus anciens et des plus beaux monuments de notre langue. Il a commencé en outre, sur les indications du répétiteur, la traduction d'un opuscule de M. Fréd[éric] Diez sur d'Anciens glossaires romans.

2. M. Beljame, licencié ès lettres, professeur d'anglais au lycée Louis-le-Grand. De tous les membres de la Conférence, M. Beljame est celui qui à son entrée avait le moins d'expérience : il a mis d'autant plus de bonne volonté et d'ardeur au travail. Il a copié pour la publication collective un texte du XIIIe siècle. Il a choisi pour sa thèse latine de docteur ès lettres un sujet aussi neuf qu'important : l'histoire de la langue française en Angleterre du XIe au XIVe siècle ; c'est le début d'un ouvrage considérable qu'il veut entreprendre sur l'élément français dans la langue anglaise. Sa thèse française roulera sur la société littéraire en Angleterre au XVIIIe siècle.

3. M. Bonnardot, archiviste-paléographe. Bien qu'il soit arrivé à Paris, où il est attaché aux travaux scientifiques de la ville, trop tard pour se faire inscrire à la Conférence, M. Bonnardot l'a suivie assidûment et demande à en faire officiellement partie. M. Bonnardot a obtenu il y a deux ans, au Concours des Sociétés Savantes, la première médaille pour son travail sur le dialecte de Metz au XIIIe siècle ; il refond actuellement cet ouvrage. Outre son étude sur la conjugaison dans le Saint-Alexis, il fournit à la publication collective la copie d'un mystère du XIVe siècle sur la vie de S[aint]-Alexis. Il apporte à la Conférence une véritable expérience paléographique et philologique, et un esprit scientifique, qui avait seulement un peu besoin de s'initier aux méthodes rigoureuses et de s'ouvrir aux vues d'ensemble.

[f.2 v] 4. M. Darmesteter. C'est un des membres les plus distingués de la Conférence, à laquelle il a fourni, pour être imprimé, un très bon travail sur les légendes d'Alexis en prose française. M. Darmesteter a tout ce qui constitue le meilleur esprit scientifique, et quoique plus spécialement historien, il a déjà une grande instruction philologique. Licencié ès lettres, il a entrepris, pour son doctorat, un travail des plus intéressants, la publication et l'interprétation des gloses françaises, écrites en caractères hébraïques, composées par le rabbin Raschi, de Troyes, sur la Bible et le Talmud ; ces gloses remontent à la fin du XIe siècle : on comprend leur valeur considérable. Pour compléter ce travail, qui demandait les aptitudes réunies d'un hébraïsant et d'un romaniste, M. Darmesteter a besoin de faire un voyage en Angleterre, où se trouvent de précieux manuscrits. Il a adressé au Ministère la demande d'une mission à cet effet : sa position de fortune plus que modeste le désigne, non moins que son mérite, à la bienveillance du Ministre.

5. M. Fagniez, archiviste-paléographe, auxiliaire de l'Institut. Ces titres le recommandent assez ; mais on doit ajouter qu'à la Conférence il a toujours fait preuve d'un esprit attentif, exact, aimant avant tout la clarté et la sûreté, et capable de produire d'excellents travaux. Il a exécuté, pour la publication collective, la copie du ms. fr. 1856.

6. M. Hertz. Allemand de naissance, M. Hertz quitte la Prusse, où il a fait des études très fortes, et où des lois étranges ferment aux Israélites l'entrée de toutes les carrières. Versé dans toutes les langues germaniques et romanes, travailleur aussi intelligent que consciencieux, plein de modestie et de courage, M. Hertz serait tout à fait digne d'un secours qui lui est nécessaire pour rester à Paris. Ses ressources sont à peu près épuisées, et il n'a pas encore eu le temps d'obtenir le certificat d'aptitude pour l'enseignement des langues vivantes, qu'il briguera au mois d'octobre ; mais il ne serait pas possible de créer une bourse à l'École pour quelqu'un qui la méritât mieux et en eût plus besoin. Il a donné des preuves de son zèle en copiant le ms. fr. 2162, et il prépare, pour la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, diverses traductions importantes.

x[1] ~~7~~/8. M. Panier, archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque Impériale. M. Panier a fait sa thèse à l'École des Chartes sur un sujet de philologie, la Langue de Pierre Bersuire, le traducteur de Tite-Live au XIVe siècle ; il remanie actuellement cet ouvrage dans l'esprit qui est celui de la Conférence. Travailleur actif et intelligent, M. Panier promet à la science une excellente recrue : il apporte à la Conférence une ardeur toute particulière. Il a copié pour elle, d'après quatre manuscrits, un des renouvellements de l'Alexis ; il lui a promis un travail sur un point intéressant de la formation des mots en français. M. Panier a conçu en outre un projet qui mériterait tous les encouragements : celui d'une Bibliographie du moyen-âge français, qui mettrait à la portée de tout le monde des renseignements indispensables qu'il est bien difficile et parfois impossible, même aux plus savants, de réunir.

[3r] **x** 7. M. Joret, licencié ès lettres, professeur d'anglais au lycée de Vanves. Il a fait pour la Conférence un bon travail, qui paraîtra dans le volume annoncé plus haut, sur les légendes allemandes de Saint-Alexis. Bien que s'occupant de littérature comparée plus spécialement que de linguistique, il a compris que la philologie est la base de toute étude littéraire sérieuse. Il prépare une thèse de doctorat sur les relations de Herder avec Goethe ; sa thèse latine aura un sujet philologique, sur le choix duquel il n'est pas encore bien décidé.

9. M. Sepet, archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque Impériale. Déjà connu par de remarquables études sur les origines du drame chrétien, M. Sepet a un tempérament de littérateur plutôt encore que de savant. On ne peut que l'encourager à donner à ses études, où ne manquent à coup sûr ni le talent ni l'instruction, une base solide et certaine. Son esprit vif, alerte, un peu sur la défensive à l'endroit des méthodes rigoureusement scientifiques, jette dans la Conférence une animation salutaire et soulève souvent d'intéressantes questions. Il a fait avec M. Bonnardot une étude très consciencieuse sur la conjugaison dans le plus ancien texte de Saint-Alexis.

---

[1] Le « x » renvoie à l'interversion que G. Paris souhaite faire entre Léopold Pannier, initialement 7e, et Charles Joret, cité en 8e position, mais numéroté 7.

Il va sans dire que le répétiteur propose d'admettre les neuf candidats. En jetant un coup d'œil sur ce petit groupe d'auditeurs, que la Conférence a réunis dès la première année, on prend confiance dans l'avenir qui lui est réservé, et on ne peut en même temps se défendre d'un souhait : c'est que ceux qui lui arriveront désormais ne le cèdent pas, en zèle, en intelligence et en mérite, à ceux qui l'ont inaugurée.

c) Rapport sur les travaux de la IVe section (1868-1869)

AN, F 17/13617, École Pratique des Hautes Études, IVe section, Léon Renier, *Rapport d'activité*, 1869.

École pratique des Hautes Études[2]
Rapport sur les travaux de la 4e Section[3]

La section de philologie et d'histoire de l'École pratique des Hautes Études, créée au mois de novembre 1868, vient d'achever sa première année d'activité. L'expérience de cette institution a complètement réussi, et l'École a démontré son utilité par son succès.
Elle poursuit, comme son nom l'indique, un but à la fois scientifique et pratique : un but scientifique, car elle ne prétend pas, comme l'École Normale et l'École des Chartes, préparer à des fonctions spéciales de professeur ou d'archiviste, mais encourager les travaux de pure érudition, contribuer aux progrès de la science, sans autre intérêt que celui de la science elle-même ; un but pratique, car elle n'a pas pour mission, comme les Facultés et le Collège de France, de cultiver toutes les branches de l'enseignement supérieur en en présentant les résultats sous une forme oratoire et élevée à un grand public libre d'auditeurs de tout genre, mais de préparer un petit nombre d'élèves assidus aux travaux d'érudition par des exercices personnels, par de lentes et minutieuses investigations ; de leur enseigner non la science, mais les méthodes scientifiques ; de leur fournir non des résultats tout faits, mais les instruments qui leur permettront d'en découvrir de nouveaux. La section d'Histoire et de philologie aspire donc à réunir, à grouper autour d'elle les élèves des Écoles spéciales qui ont le goût de la science et de l'érudition et les élèves du Collège de France et de la Faculté des Lettres qui veulent travailler eux-mêmes tout en profitant du travail d'autrui. Elle encourage les premiers aux travaux personnels et désintéressés, elle offre aux autres des directions spéciales, une préparation et des exercices pratiques que l'enseignement supérieur ne peut leur donner. L'École des Hautes Études doit être à la fois le trait d'union entre nos établissements d'enseignement supérieur et leur

---

[2] À l'encre noire, dans le coin supérieur gauche, en diagonale.
Juste au-dessous, au crayon rouge : « Situation de *l'Empire* »
[3] À l'encre noire, au haut à gauche, en diagonale au-dessus : « C[onfidentie]l. »

auxiliaire utile, modeste et dévouée. Telle est la tâche qu'elle a entreprise et dans laquelle elle a déjà commencé à réussir.

Les diverses branches de la section de philologie et d'histoire, tout en variant leurs travaux avec une entière indépendance d'après la nature de leurs recherches, ont toutes adopté cependant la même méthode générale. Les travaux sont de deux sortes : d'une part des recherches personnelles, entreprises avec l'approbation, quelquefois d'après les conseils des professeurs ou des répétiteurs, et qui peuvent, sur l'avis de la Direction, être publiés dans un recueil spécial créé pour l'École ; d'autre part des conférences hebdomadaires, où tous les élèves sont appelés à concourir, sous la direction d'un professeur ou d'un répétiteur, à un travail commun. Dans ces réunions, qui rappellent les Séminaires que les professeurs d'Université en Allemagne adjoignent à leurs cours, on cherche surtout à enseigner aux élèves la meilleure manière de travailler, à les exercer aux méthodes les plus rapides et les plus exactes, à une critique sûre et sagace. Le travail en commun épargne du temps, habitue à la dimension scientifique, et excite à l'étude ; il élargit les vues de ceux qui se livrent aux mêmes travaux. L'isolement des savants français est souvent pour eux une cause d'infériorité ; chacun est contraint de créer seul sa science et sa méthode. Si les études d'enseignement supérieur parvenaient à s'organiser chez nous et à établir des liens entre tous les travailleurs, la science de tous profiterait à chacun, et les méthodes de travail, les habitudes scientifiques, se transmettraient sans interruption des maîtres aux disciples.

Les diverses sections de l'École des Hautes Études se sont efforcées, dans la mesure de leurs forces, de tendre à ce but, de commencer cette œuvre.

La conférence de Philologie comparée, dirigée par M. Bréal, professeur au Collège de France, répondait si bien à l'intérêt qui s'attache aujourd'hui à cette science nouvelle, ainsi qu'à l'étude des langues orientales qui en est le complément nécessaire, qu'elle a réuni immédiatement des élèves nombreux et zélés. Le premier semestre a été consacré à l'étude comparative de la phonétique sanscrite grecque et latine, base de la grammaire historique de ces langues ; le second à l'explication d'un ancien texte latin (Sénatus consulte des Bacchanales), surtout au point de vue de l'origine des formes grammaticales du latin. Chaque élève prépare à son tour la leçon et les autres élèves la critiquent et la discutent. Cette conférence est le complément du cours de M. Bréal au Collège de France et, ainsi que les conférences de MM. Renier et Boissier, Hauvette-Besnault, Paris et Morel, marque bien le rapport où l'École des Hautes Études doit être avec l'Enseignement supérieur. Les travaux des élèves pendant cette première année ont consisté en recherches originales sur les formes grammaticales de divers textes, et en traduction dont plusieurs vont être publiées ; nous citerons celle des opuscules de Max Müller : On the stratification of language (trad. par M. Havet) et de M. Curtius Sur la chronologie dans la formation des langues indogermaniques (trad. par M. Bergaigne) ; celle de l'ouvrage de M. Kirchhoff Sur l'histoire de l'alphabet grec (trad. par M. Favre), et celle d'un mémoire de M. Kern, Sur le nom et le personnage de Zoroastre (trad. par M. Fagnan).

Les conférences de sanscrit, de langues sémitiques et de langues romanes, qui dépendent de la section de grammaire comparée ; n'ont pas eu un moindre succès.

M. Hauvette-Besnault, assisté de M. Bergaigne, a continué à l'École des Hautes Études l'œuvre qu'il avait commencée à son cours de la salle Gerson. Tandis que dans son cours il joignait à l'explication de textes faciles des éclaircissements sur les grands poèmes indiens et sur les traits essentiels de leur mythologie, en y ajoutant l'étude de quelques commentateurs indigènes, il a consacré trois conférences par semaine à la lecture des auteurs classiques, en exerçant les élèves tantôt à une analyse rigoureuse et détaillée du texte, tantôt à des explications improvisées. M. Bergaigne, soit dans ses conférences spéciales, soit dans des leçons supplémentaires qu'il donnait encore aux élèves, a d'abord préparé les nouveaux venus à suivre soit le cours soit la conférence de M. Hauvette-Besnault, puis les a aidés à pousser plus loin encore leurs travaux. Il donnait en outre des leçons particulières à trois élèves de l'École Normale. Des fragments importants d'un livre du Mahabhârata qui n'a encore été traduit dans aucune langue européenne, l'Anuçâsana parvan, ont été expliqués, et M. Hauvette-Besnault espère pouvoir, avec l'aide de ses élèves, achever la traduction du grand poème indien. D'autres travaux ont été exécutés et pourront être publiés. M. Blachère a préparé la publication du texte et de la traduction du Poème des Saisons de Kalidâsa ; M. Régnaud est prêt à donner le texte d'un petit traité de morale attribué à Tchanakya, dont M. Hauvette-Besnault a fait la traduction. Enfin, M. Bergaigne éditera prochainement le texte et la traduction du Bhamini-Vilâsa, collationné sur les manuscrits de Paris, de Londres et d'Oxford.

La conférence de M. Guyard sur les langues sémitiques ne réunit pas autant d'auditeurs, mais on n'y a pas moins activement travaillé à l'explication des textes contenus dans les chrestomathies de Sylvestre de Sacy, de Petermann et de Kosegarten, et à celle de livre de Talila et Dinna. M. Guyard a exercé en même temps ses élèves à la lecture de l'allemand. Il va publier un remarquable travail sur Les pluriels brisés en arabe.

La conférence des langues romanes, dirigée par M. G. Paris, qui professait en même temps à la salle Gerson un cours sur la phonétique française, suivi par presque tous les élèves de la conférence, avait pris pour objet de son étude l'explication du Saint-Alexis, le plus ancien poème français de quelque étendue (XIe s.). Chaque élève préparait à son tour quelques strophes du poème ; après la lecture de chaque strophe on établissait le texte par la comparaison des différents manuscrits, en insistant sur les procédés et les règles de la critique. On lisait ensuite les renouvellements successifs que le poème a subis aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, en s'efforçant de faire sentir le caractère propre de chacune de ces refontes. On revenait enfin à la strophe primitive, pour expliquer le sens des mots, leur étymologie, leur histoire et leurs formes grammaticales. Chaque élève se chargeait en outre d'un travail accessoire devant servir à l'éclaircissement du texte, collations des manuscrits ou études sur la langue même du poème. Ces travaux ont préparé la publication d'une

édition du Saint-Alexis[4]. Elle sera précédée d'une introduction de M. G. Paris et suivie de deux remaniements postérieurs, de deux poèmes et d'un mystère sur le même sujet publiés par MM. Maréchal, Panier, Herz, Beljame, Bonnardot et Sepet, ainsi que d'une étude de M. Darmesteter sur les légendes de Saint Alexis en prose française, et d'une étude de M. Joret sur les légendes en moyen haut allemand. Des travaux personnels ont en outre été entrepris, par M. Bauer, sur la langue du Psautier d'Oxford, par M. Beljame sur l'histoire de la langue française en Angleterre, etc. etc.

Les conférences d'histoire, de philologie grecque et de philologie latine avaient peut-être une tâche plus difficile à remplir que les précédentes ; car l'École des Chartes et l'École Normale offrent à ceux qui se livrent à l'étude des langues anciennes et de l'histoire un enseignement régulier et une préparation efficace à des examens obligatoires. Les élèves de ces écoles pouvaient ne pas sentir l'utilité de nouvelles conférences ou manquer du temps nécessaire pour les suivre. Elles ont pourtant réussi à réunir des travailleurs zélés, qui appartenaient pour la plupart à l'École Normale ou à l'École des Chartes, ou qui en étaient récemment sortis.

M. Léon Renier, président de la Section de Philologie et d'Histoire de l'École des Hautes Études, professeur d'épigraphie et d'antiquités romaines au Collège de France, a ouvert une conférence, qui complète son cours et où il s'occuper alternativement d'épigraphie et d'histoire. Dans les conférences épigraphiques, les élèves préparent et expliquent les inscriptions d'après les règles exposées dans le cours du Collège de France, en font ressortir tout ce qu'elles fournissent pour la connaissance des institutions, de mœurs, de l'histoire proprement dite et pour le contrôle du témoignage des historiens. Dans les conférences historiques, on a expliqué les lettres de Pline le Jeune, que le professeur a éclaircies par le témoignage des autres écrivains de l'antiquité, en même temps qu'il expliquait les institutions, les magistratures, les fonctions publiques mentionnées dans ces lettres, refaisait la biographie des personnages dont le nom y est cité, fournissait, en un mot, un commentaire complet, qui était l'histoire même de l'époque de Pline, étudiée dans les sources. Le mémoire de M. Mommsen Sur la Biographie de Pline le Jeune (trad. par M. Morel) est sous presse et paraîtra prochainement.

M. Maury, directeur des archives de l'Empire et professeur au Collège de France, a présidé la Section d'Histoire du Moyen-Âge et d'Histoire moderne, avec MM. Rambaud et Monod pour répétiteurs. Les élèves de cette section ont presque tous entrepris des travaux intéressants, dont quelques-uns ont paru ou vont paraître. M. Tourajod a publié une Notice sur le Monasticon Gallicanum de D. Germain. M. de Coutouly a traduit l'Histoire de Childéric et de Clovis de M. Junghaus, et M. Longnon va faire paraître deux dissertations de géographie historique Sur l'Asténois et le Ternois. La conférence d'Histoire du Moyen-Âge, dont la direction avait été confiée à M. Monod, a pris pour sujet de ses travaux

[4] L'ouvrage a été publié quelques années plus tard. Gaston Paris et Léopold Pannier (eds.), *La vie de saint Alexis: poème du XIe siècle et renouvellements des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, Paris, Franck, 1872, xii+416 p.

l'histoire critique des sources de l'époque mérovingienne. Dans une série d'études orales, suivies de discussions, les élèves ont cherché à classer les principaux textes historiques, à fixer l'époque et le lieu de leur rédaction, ainsi que leur degré d'authenticité et d'autorité. Les travaux de la conférence seront réunis en un volume, qui pourra servir de manuel pour l'histoire des sources mérovingiennes. Le but que se propose la conférence est d'exercer les élèves tantôt à la critique des textes considérés en eux-mêmes, au point de vue de leur authenticité et de leur autorité, tantôt à la critique des faits, par la comparaison simultanée de tous les textes qui s'y rapportent. C'est ce dernier genre de critique qu'a appliqué M. Rambaud, répétiteur pour l'Histoire moderne, dans ses conférences de la salle Gerson sur les Historiens bourguignons et français au XVe siècle. Il a pris pour centre de son étude la Chronique de Moustrelet et il en a examiné les passages les plus importants, notamment l'histoire de Jeanne d'Arc, en contrôlant le récit de Moustrelet par les témoignages de tous les historiens contemporains.

M. G. Boissier, Directeur de la Section de philologie latine, a tenu une conférence consacrée à l'étude de l'orthographe latine et de ses diverses transformations, d'après les sources épigraphiques et paléographiques ; c'était jeter en quelque sorte les premiers fondements d'une étude sur l'histoire de la langue et de la grammaire latine, matière très importante et jusqu'ici fort peu étudiée en France.

M. Ch. Morel, répétiteur à la fois de la section d'histoire romaine et de la section de philologie latine, a dirigé une conférence où le Dialogue des Orateurs de Tacite a été étudié au double point de vue, philologique et historique. La numismatique, l'épigraphie, la paléographie, l'histoire politique, l'histoire littéraire, la philologie, ont servi tour à tour à éclairer chaque passage intéressant ou difficile. Des travaux personnels ont été entrepris par les élèves, se rapportant soit aux discussions de la conférence, soit à d'autres sujets de philologie latine ou d'histoire romaine. M. Morel, en même temps qu'il dirigeait cette conférence, faisait à la salle Gerson un cours théorique de philologie classique.

La section de philologie grecque a pour directeur M. W. Waddington et pour répétiteur M. Tournier. Celui-ci a formé dans sa conférence des élèves zélés à l'étude de la paléographie grecque. Il a critiqué avec eux le texte du poème de Colluthus sur des facsimilés de manuscrits donnés par M. Stanislas Julien. Par un emploi simultané de la paléographie et de la critique, il leur a appris à corriger un texte par ce texte lui-même, et les a familiarisés avec les règles délicates d'une méthode à la fois prudente et ingénieuse. Éditeur habile et érudit, M. Tournier formera des élèves qui travailleront à la même œuvre et réveillera en France le goût des belles et savantes éditions critiques, moins développées chez nous que chez nos voisins d'Outre-Rhin.

Le directeur de la Section d'Égyptologie est M. de Rougé, conseiller d'État, professeur au Collège de France. Son cours a été suivi par un certain nombre d'élèves zélés, qui, sous une si habile direction, promettent de devenir des savants distingués. Malheureusement, ils n'ont pas pu se réunir en conférence, le répétiteur de cette section, M. Maspéro, n'ayant été

[nommé] qu'à la veille, pour ainsi dire, des vacances. Toutes les mesures sont prises pour que la conférence d'Égyptologie puisse s'ouvrir à la rentrée prochaine.

Enfin, M. Heumann, professeur au Lycée Louis-le-Grand, a fait pour les élèves des différentes sections, un cours spécial et pratique de langue allemande, dans lequel il leur a expliqué les articles les plus remarquables de la Revue historique de Sybel.

Une salle de travail, où se trouvent réunies toutes les grandes collections historiques et d'érudition, ainsi que les principales Revues savantes publiées en France et à l'étranger, a été ouverte tous les jours aux élèves de l'École, de 3h à 5h après midi, et de 7 à 10 heures du soir.

Tels ont été les travaux de la section de Philologie et d'Histoire de l'École des Hautes Études pendant sa première année, ou, pour mieux dire, son premier semestre d'existence, puisqu'elle n'a ouvert ses conférences que le 15 janvier 1869. Ce qu'elle a fait en si peu de temps montre combien elle peut devenir utile et féconde en se développant. Pour éviter de tomber dans les vagues généralités, chaque conférence a dû se restreindre à un champ d'étude très circonscrit qui devra s'étendre avec les années.

C'est ainsi que la section des Langues Romanes devra s'occuper du provençal et, sans se borner au vieux français, étudier notre littérature dans ses transformations modernes ; l'histoire ancienne (à l'exception de celle de l'Égypte), l'histoire grecque, l'histoire de la République romaine, n'ont encore été l'objet d'aucune conférence. De l'histoire du moyen-âge et de l'histoire moderne, des points très spéciaux ont seuls été abordés.

L'École des Hautes Études ayant en outre l'ambition de fonder pour ainsi dire un laboratoire commun de travail et une tradition scientifique, peut entreprendre des travaux dont un savant seul pourrait difficilement embrasser l'étendue. De ce genre seraient des travaux de bibliographie, de lexicographie ou de traduction ; tels que la traduction du Mahabhârata, un dictionnaire de l'ancien français, une nouvelle édition de Ducange, une histoire générale des sources de l'histoire de France.

Mais ces projets doivent être réservés à un avenir plus ou moins éloigné. La section de Philologie et d'Histoire se contente actuellement de publier, sous le nom de Bibliothèque de l'École des Hautes Études, les travaux personnels des élèves et les travaux collectifs des conférences, qui ont été jugés dignes de l'impression. On y verra la marque d'études et d'efforts sérieux et le gage de ce que l'École pourra produire en se développant.

d) Tableau d'analyse des rapports sur la Conférences des langues romanes (1868-1869)

AN, F 17/13617, EPHE, IVe section, Anonyme, *Tableaux d'analyses des rapports, Langues romanes (M. Gaston Pâris)*, 1868-1869.

Histoire et philologie (Rapports)

Philologie

Langues romanes (M. Gaston Pâris).

Plan d'études.	Nombre d'élèves.	Exercices.	Observations.
Explication du texte de la Vie de St Alexis, le plus ancien poème français (XIe siècle). Les élèves font des travaux particuliers, sur la même légende, au point de vue de l'histoire : (Étude des versions en prose ; des poèmes étrangers sur le même sujet) ; au point de vue de la philologie : (Étude de la langue du St Alexis, dans ses rapports avec l'anglais) ; au point de vue de la paléographie : (5 élèves font des copies des manuscrits français ; elles sont terminées). D'autres travaux, indépendants du sujet de la conférence, sont commencés : (Langue du psautier d'Oxford La versification de Rutebœuf… Les rapports de la langue de Charles d'Orléans, avec celle de Christine de Pisan).	12. 4 archivistes-paléographes[5]. 1 docteur de Bonn, 2 autres allemands. 2 licenciés. 1 agrégé des langues vivantes. 1 élève de l'École des Chartes. 1 professeur libre.	1 conférence par semaine. Chaque auditeur prépare, explique q. q. strophes, on établit ensuite le texte en commun, par la comparaison des différents manuscrits.	Il serait bon de confier aux membres de la conférence la publication d'un texte étendu, travaillée en commun, sous la direction du répétiteur

[5] Les élèves ont été identifiés par recoupement avec BMF, Fonds G. Paris, Notes et pièces officielles, *Rapport sur les travaux de la conférence des langues romanes de l'année 1868-1869*. Il s'agit de : Fagniez, Pannier, Sepet et Bonnardot (archivistes-paléographes) ; (docteur de Bonn) ; Hertz et Maréchal (autres Allemands) ; Arsène Darmesteter et Joret (licenciés) ; Beljame (agrégé de langues vivantes) ; de Coutouly (élève de l'École des chartes) ; Bauer (professeur libre)

e) Rapport sommaire sur la Conférence des Langues romanes (1869-1871)

BMF, Fonds G. Paris, Notes et pièces officielles, Gaston Paris, *Rapport sommaire sur les travaux de la Conférence des langues romanes (1869-1871)*, s. d., 3 f.

[1r] Rapport sommaire
sur les travaux de la Conférence des langues romanes
(1869-1871)

La Conférence des langues romanes a pour but de préparer ceux qui en font partie à l'étude scientifique des langues et des littératures romanes et particulièrement de l'ancienne langue et de l'ancienne littérature française. On s'y occupe spécialement de critique des textes, qui permet de faire de bonnes éditions, de philologie, d'histoire littéraire, de littérature comparée[6]. Elle peut être regardée comme une pépinière d'où sortiront des éditeurs pour nos anciens manuscrits, des grammairiens, des historiens de notre littérature. Les élèves diplômés qu'elle produira seront spécialement désignés : 1° pour toutes missions scientifiques ayant pour objet l'exploration de manuscrits du Moyen-Âge ; 2° pour la publication d'anciens textes que le gouvernement pourra entreprendre ; 3° pour les chaires de littérature française et de littérature étrangère dans les Facultés.

La Conférence s'est ouverte au mois de janvier 1869. Elle comprenait alors élèves[7], à savoir, MM. Léopold Pannier, a[rchiviste] p[aléographe]

Sepet, a[rchiviste] p[aléographe]
Bonnardot, a[rchiviste] p[aléographe]
Fagniez, a[rchiviste] p[aléographe]
Joret, licencié, professeur.
Sculford, a[rchiviste] p[aléographe]
Darmesteter
Bauer
Beljame, licencié, professeur.
Dr Stengel
Hertz
Maréchal
Storm – À Pâques, Pelletan

Elle s'occupa pendant les deux premiers semestres de la Vie de S[aint]-Alexis. Chacun des membres étudia soit un manuscrit, soit une des versions en prose, en vers, en langues

[6] En marge : L. germ. lat.
[7] Le manuscrit ne comporte aucun nombre.

étrangères. Le résultat de ces travaux forma deux volumes, dont [1v] le premier va paraître, dont le second sera mis sous presse aussitôt. (Départ de Storm)
En 1869-1870, la Conférence, composée à peu près des mêmes éléments (Dr Lippold, Sculford) prit pour sujet le roman de Fierabras, composé en français et en provençal. Travaux des élèves.
Entrée de Brachet en 70 : Havet, Morel-Fatio. Travail de Havet.
3e année. N'a compris qu'un semestre, 1871, peu occupé.
4e année. Objet de la conférence. Travaux en train.[8]

f) Brouillon de rapport sur les travaux de la Conférence des Langues romanes (1868-1869)

BMF, Fonds G. Paris, Notes et pièces officielles, Gaston Paris, *Brouillon de rapport sur les travaux de la Conférence des langues romanes (1868-1869)*, 2 f.

[2v][9] Le premier rapport sur la Conférence des langues romanes s'est arrêté à la fin du ~~premier~~ semestre <d'hiver> : la Conférence a continué depuis lors les travaux qu'elle avait commencés, ~~la dernière séance a eu lieu le mardi 28 juin~~ et sur lesquels ~~le premier~~ ce rapport contient des renseignements précis. Le mardi 28 juin a eu lieu la dernière séance, dans laquelle on a terminé la lecture de la vie de Saint-Alexis. En dehors de cette lecture, accompagnée de rapprochements et des commentaires indiqués dans le premier rapport, les travaux que le répétiteur avait groupés autour du texte et distribués aux membres de la Conférence ont été complétés par eux. M. ~~Pell~~ Camille Pelletan, archiviste-paléographe, arrivé trop tard à la Conférence pour s'inscrire comme élève, a copié, en vue de la publication collective dont il sera parlé plus bas, un important manuscrit français. M. Beljame s'est chargé, pour le même objet, de copier un manuscrit (Fr. 25408) qui contient une réfaction du poème en vers octosyllabiques, tout-à-fait indépendante des autres. M. Bonnardot, non inscrit, mais assidu depuis plusieurs mois, a transcrit un intéressant petit mystère sur la vie du saint, qui montre une nouvelle forme de la légende (~~ms.~~ Fr. 820). La conférence a en outre entendu la lecture des ~~dissert~~ études de M. Joret sur les légendes allemandes de Saint Alexis, de M. Darmesteter sur les légendes françaises en prose, et de MM. Bonnardot et Sepet sur la conjugaison dans le ~~Saint-Alex~~ plus ancien texte du poème primitif. M. Maréchal a également communiqué son excellent travail sur la versification de Rutebeuf.
[2r] Grâce au zèle et à ~~la cap~~ l'aptitude de ~~tous les membres de~~ <ceux qui ont pris part,> la Conférence, ~~elle~~ sera en mesure de présenter, avant la rentrée prochaine, le fruit de son activité sous forme d'un volume vraiment intéressant pour la philologie et la littérature

[8] Le reste de la page comporte des notes au crayon écrites perpendiculairement, sans lien avec le texte principal.
[9] La numérotation archivistique ne correspond pas au contenu des feuillets.

françaises, et auquel auront collaboré tous ~~les aud~~ ses membres. Ce volume, qui sera entièrement consacré à la légende si intéressante de Saint Alexis, comprendra, si le plan ci-dessous reçoit l'approbation du ~~ministre~~ Conseil :

1° Vie de Saint Alexis, texte du XIe siècle (le plus ancien poème français de quelque étendue), publiés par le répétiteur, d'après le ms. d'Hildesheim, et avec la collation ~~d'un ms~~ du ~~anglais~~ ms. d'Ashburnham-Place (dont on doit la connaissance à M. Paul Meyer), ~~d'un ms.~~ et de deux mss. de Paris, le ms. fr. 19525 (copié par M. Fagniez) et le ms. fr. suppl. 6233 (copié d'abord par M. Stengel, puis par M. Pelletan) ; le texte sera précédé d'une Introduction ~~étendue~~<étendue>, qui ~~s'étendra~~ <comprendra> : 1° ~~sur~~ la critique historique de la légende ; 2° l'histoire de la légende ~~latine et de ses~~ française et de ses remaniements divers ; 3° l'appréciation du texte au point de vue de la langue et de la versification (tâche dans laquelle le répétiteur sera aidé par les travaux de MM. Bauer, Stengel, Bonnardot et Sepet).

2° Le premier renouvellement du poème ~~français~~ <au XIIIe siècle> (ms. fr. 1553), d'après la copie de M. Maréchal.

3° Le deuxième remaniement, en quatrains alexandrins monorimes, texte du XIVe siècle, établir d'après quatre mss. (fr. 1555, 1661, 1881, 15217) par M. Panier. – les rajeunissements successifs éclairent d'une façon intéressante les changements qui [*interrompu*]

[3r] En terminant cet exposé, il convient d'appeler l'attention sur le zèle et le ~~mérite des travailleurs~~ mérite des membres de la conférence. Presque tous ~~déjà fort instruits~~ <pourvus de titres honorables>, et assez avancés en âge comme en ~~science~~ <savoir> pour pouvoir [rature illisible] se passer de direction, ces messieurs ~~se sont~~ ont compris que c'était servir la science que de grouper autour de l'institution nouvelle un nombre respectable de travailleurs sérieux, et ils sont venus nous apporter, [*rature*] on peut le dire sans hésiter, l'autorité de leur adhésion. Depuis l'ouverture de ~~leur~~ l'École, leur assiduité ne s'est pas démentie ; les ~~discussions, touj~~ lectures, toujours soigneusement préparées, les discussions, toujours actives et fécondes, montrent que leur zèle n'est pas moins persévérant qu'il a été vif ; et les travaux qu'ils ont tous ou accomplis ou commencés prouvent combien est sérieuse et vraiment scientifique la disposition qu'ils apportent à l'étude. Si donc la conférence des langues romanes donne, comme il est permis de l'espérer, des fruits substantiels et abondants, c'est à ~~eux qu'en~~ <leurs efforts> qu'en reviendra le mérite et l'honneur, c'est à eux qu'il en faudra savoir gré.

g) Lettre de Léon Renier au ministre de l'Instruction publique (22 octobre 1869)

F 17/13617, EPHE, IVe section, Nominations de professeurs et traitements (1869-1887), Léon Renier, *Lettre au ministre de l'Instruction publique*, 22 octobre 1869, 3 f.

École des Hautes Études
Section des sciences historiques et philologiques
Dossier de M. Renier

Paris, le 22 octobre 1869

Urgent
Remercier de l'envoi de la note, le prier de remercier ses collaborateurs au nom du m[inis]tre et d'être
spécial[emen]t l'interprète des sentiments du m[inis]tre auprès de MM. les d[irect]eurs d'études.
Voir pour la nom[ination]de MM. Egger et Defremery à faire A
Donner le titre Besnault B
Prendre l'arrêté C
Note au ministre
1° pour Maspéro D
d[eman]der des ordres
2° attendre pour M. Brachet E
3° voir en F et G proposer de prendre la date & publier[10]
X[11]
X voir la liste des élèves à réserver pour l'arrêté d'ensemble. Il faut le prendre Me parler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus :

1° un rapport général sur les travaux de la section de Philologie et d'Histoire de l'école pratique des Hautes Études, en vous priant, si vous l'approuvez, de vouloir bien donner des ordres pour qu'il soit porté à la connaissance du public, soit par la voie du Journal officiel, soit par toute autre voie que Votre Excellence préférera. Ce rapport n'est pas signé, et il a plutôt la forme d'un article de Journal ou de Revue que celle d'un rapport proprement dit. C'est avec intention que je lui ai donné cette forme, en vue de la publicité que je vous demande pour lui.

2° La liste des élèves de la Section, admis provisoirement et dont, sur l'avis de la commission permanente de patronage, j'ai l'honneur de vous demander l'admission définitive, conformément à l'article 4 du décret d'organisation de l'École.

---

[10] Les lettres en majuscule renvoient à celles qui sont notées dans les marges pour repérer les différents points abordés.
[11] La croix renvoie au passage suivant, qui figure en marge du premier paragraphe de la lettre.

<A> J'ai eu l'honneur d'exposer verbalement à Votre Excellence l'avantage qu'il y aurait pour la Section à être rattachée à la faculté des lettres, par l'admission, au nombre de ses directeurs d'études, d'un professeur de cette faculté. J'ai eu également l'honneur de vous exposer qu'une des branches d'études les plus importantes parmi celles dont s'occupe la Section, je veux dire celle des langues sémitiques, n'est représentée dans notre personnel enseignant que par un répétiteur, et qu'il y aurait aussi un grand avantage à en confier la direction à un savant, qui tirerait de sa position et de ses travaux une plus grande autorité. Votre Excellence a bien voulu approuver mes idées à ce sujet, et m'autoriser à m'informer si MM. Egger et de Frémery consentiraient à se charger de ces fonctions. Ces messieurs, interrogés par moi, m'ont répondu qu'ils accepteraient avec reconnaissance le titre que votre Excellence voudrait bien leur conférer, et qu'ils s'acquitteraient avec zèle des obligations que ce titre leur imposerait.

J'ai donc l'honneur de Vous proposer de nommer

1° directeur d'études pour la Philologie grecque, M. Egger, membre de l'Institut, professeur de littérature grecque à la faculté des lettres.

2° directeur d'études pour le persan et les langues sémitiques, M. de Frémery, membre de l'Institut, professeur suppléant d'arabe littéral au Collège de France.

<B> La section a deux répétiteurs, et pas de directeur d'études pour le sanscrit. Il est vrai que l'un de ces répétiteurs, M. Hauvette-Besnault, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Université, fait en réalité les fonctions de directeur d'études, et qu'il s'en acquitte avec le plus grand zèle et le plus grand succès. J'ai l'honneur de vous proposer de lui en donner le titre, en lui laissant l'indemnité de 2000 fr[ancs] qui lui a été allouée comme répétiteur : il ne touche que la moitié du traitement attaché à ses fonctions à la Bibliothèque.

Si Votre Excellence veut bien agréer les propositions que je viens d'avoir l'honneur de lui soumettre, le personnel de la Section sera composé ainsi qu'il suit pour la prochaine année scolaire[12] :

<C> 1° Grammaire comparée.

Directeur d'études : M. Bréal, professeur au Collège de France.

Répétiteur pour les langues romanes : M. Pâris, docteur ès lettres.

2° Langue sanscrite.

Directeur : M. Hauvette-Besnault, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Université.

Répétiteur : M. Bergaigne.

3° Langue persane et langues sémitiques.

Directeur : M. de Frémery, membre de l'Institut, professeur suppléant au Collège de France.

[12] La seconde partie de la phrase est soulignée au crayon rouge. Il est inscrit dans la marge, avec le même crayon, « arrêté ».

Répétiteur : M. Guyard.

4° Philologie et archéologie égyptienne.

Directeur : M. de Rougé, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, conseiller d'État.

Répétiteur : M. Maspéro.

5° Philologie grecque.

Directeur : M. Egger, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres.

Répétiteur : M. Tournier, docteur ès lettres.

6° Philologie latine.

Directeur : M. Boissier, professeur au Collège de France.

Répétiteur : M. Morel, docteur ès lettres.

7° Épigraphie et antiquités grecques.

Directeur : M. Waddington, membre de l'Institut.

8° Épigraphie et antiquités romaines.

Directeur : M. L. Renier, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, administrateur de la Bibl[iothèque] de l'Université.

9° Histoire.

Directeur : M. Maury, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur des archives de l'Empire.

Répétiteurs : MM. Monod et Rambaud, agrégés de l'Université.

Les propositions que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre n'entraîneront, si Votre Excellence les agrée, aucun surcroît de dépense. Il n'en est pas ainsi des deux suivantes :

<D> 1° M. Maspéro, répétiteur pour la philologie et l'archéologie égyptienne, ne touche à ce titre qu'une pension de 1200 fr[ancs] que l'Empereur, à ma demande, a daigné lui accorder sur sa cassette. J'ai l'honneur de vous proposer de lui allouer une indemnité de 800 fr[ancs] afin de porter ses émoluments au même taux que ceux de ses collègues[13].

<E> 2° La conférence des langues romanes est une de celles qui ont été le plus suivies et ont eu le plus de succès l'année dernière, et je sais qu'un nombre assez considérable de nouveaux élèves doivent se présenter à la rentrée pour y être admis. Mais on ne peut réunir ces nouveaux venus à ceux qui ont déjà une année d'études. Il faudra donc faire deux conférences de langues romanes, et il y aura lieu de créer une nouvelle place de répétiteur, pour laquelle j'ai l'honneur de vous proposer M. Auguste Brachet, auteur d'une excellente Grammaire historique de la langue française[14].

[13] « Maspéro » et « indemnité de 800 fr. » sont soulignés au crayon rouge. Une croix (+) rouge figure en marge à côté du début du paragraphe.

[14] Au crayon rouge, dans la marge, à côté du nom d'A. Brachet : « avis de Renier on pourrait attendre la rentrée cela ferait encore 2000 »

<F> Enfin, Monsieur le Ministre, il me reste à vous prier de vouloir bien fixer l'époque de la réouverture des conférences, et j'ai l'honneur de vous proposer la date du lundi 15 novembre prochain. Quelle que soit la décision que prendra à cet égard Votre Excellence, il sera nécessaire de la rendre publique (peut-être par des affiches), le plus tôt possible ; et il ne le sera pas moins de <G> faire annoncer que les nouveaux candidats au titre d'élèves de la Section pourront, comme l'année dernière, se faire inscrire au secrétariat de l'Académie, à la Sorbonne, jusqu'au jour qui aura été déterminé[15].

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

de Votre Excellence

le très humble et très obéissant serviteur

L. Renier

président de la Section de Philologie et d'Histoire de l'École des Hautes Études.

[15] Souligné au crayon rouge : « date du lundi 15 novembre prochain », accompagné de l'inscription « date de l'ouverture » dans la marge, avec le même crayon.
Souligné au crayon rouge : « faire annoncer que les nouveaux candidats » ; « au secrétariat de l'Académie, à la Sorbonne »

h) Liste prévisionnelle des directeurs d'études et des répétiteurs (1869)

F 17/13617, EPHE, IVe section, Personnel : propositions, arrêtés, *Directeurs d'études et répétiteurs (1869-1870)*, s. d., 1 f.

École des Hautes-Études
4e Section :
Philologie et Histoire[16]

Directeurs d'Études		Répétiteurs
	Grammaire comparée	
MM. Bréal		G. Pâris.
	Langue sanskrite	
MM. Besnault		Bergaigne.
	Langues sémitiques	
MM. Defrémery		Guyard.
	Philologie grecque	
MM. Egger[17]		Tournier.
	Philologie latine	
MM. Boissier		Ch. Morel
	Épigraphie et antiq[uité] égyptiennes	
MM. de Rougé		Maspéro
	Épigraphie et antiq[uité] grecques	
M. Waddington		" "
	Épigraphie et antiq[uité] romaines	
M. Léon Rénier		" "
	Histoire	
MM. Alf. Maury		Monod Rambaud.

[16] Au crayon dans le coin supérieur gauche : « du Mesnil »

[17] Le document n'est pas daté. Cependant, la lettre de L. Renier au ministre de l'Instruction publique, datée du 22 octobre 1869 indique que Ch. Defrémery et É. Egger ont accepté de devenir directeurs d'études respectivement pour les conférences de *Langues sémitiques* et de *Philologie grecque*. En conséquence, cette liste, qui correspond exactement à celle proposée dans cette lettre, date vraisemblablement de l'automne 1869 et récapitule le projet alors soumis au ministre pour l'année 1869-1870. En outre, l'écriture est, d'après nos observations, très probablement celle de L. Renier lui-même.

i) Affiche des cours 1869-1870

BMF, Archives de la IVe section, *Collection d'affiches de l'École*, 1869-1939.

Ministère de l'Instruction publique
École pratique des Hautes Études
Section des sciences historiques et philologiques

La rentrée des cours et des conférences pour l'année scolaire 1869-1870 est fixée au Lundi 15 novembre.

Philologie et antiquités égyptiennes

Directeur d'Études, M. le V[icom]te de Rougé, conseiller d'État membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur au Collège de France.

Répétiteur, M. Maspéro.

Épigraphie et antiquités grecques

Directeur d'Études, M. Waddington, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Épigraphie et antiquités romaines

Directeur d'Études, M. Léon Renier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur au Collège de France, administrateur de la Bibliothèque de l'Université.

Répétiteur, M. Ch. Morel, docteur ès lettres.

Histoire

Directeur d'Études, M. Alfred Maury, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur au Collège de France, Directeur des Archives de l'Empire.

Répétiteurs, MM. Monod et Rambaud, agrégés de l'Université.

Persan et Langues sémitiques

Directeur d'études : M. Defrémery, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur suppléant au Collège de France.

Répétiteur : M. Guyard.

Philologie grecque

Directeur d'études : M. E. Egger, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur à la Faculté des Lettres.

Répétiteur : M. Tournier, docteur ès lettres.

Philologie latine

Directeur d'études : M. Gaston Boissier, maître de conférence à l'École Normale, Chargé de cours au Collège de France.

Répétiteur : M. Ch. Morel, docteur ès lettres.

Grammaire comparée

Directeur d'études : M. Bréal, professeur au Collège de France.

Répétiteur : M. Bergaigne.

Langue sanscrite

Directeur adjoint : M. Hauvette-Besnault, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Université.

Répétiteur : M. Bergaigne.

Langues romanes

Directeur adjoint : M. Gaston Paris, professeur suppléant au Collège de France

Les salles de travail et de conférences de la Section, à la Bibliothèque de l'Université (à la Sorbonne, escalier n°2) seront ouvertes pour les élèves, tous les jours non fériés, de 3 à 5 heures après-midi et de 7 à 10 heures du soir.

Les aspirants au titre d'élève pourront se faire inscrire dans les bureaux de la Faculté des Sciences, à la Sorbonne, tous les jours, jusqu'au 15 novembre, de 10 h. à. 4. On peut se faire inscrire pour une ou plusieurs conférences : les conférences sont indépendantes les unes des autres.

Le Ministre de l'Instruction publique

j) Affiche des cours du 1er semestre 1869-1870

BMF, Archives de la IVe section, *Collection d'affiches de l'École*, 1869-1939.

École pratique
des
Hautes Études[18]
Section des sciences historiques & philologiques
Programme des Conférences pour le 1er semestre de l'année 1869-1870

[18] En diagonale dans le coin supérieur gauche : « Veuillez faire composer et m'envoyer une épreuve le plus tôt possible.
L. Renier »
En diagonale dans le coin supérieur droit : « approuvé : Le Ministre de l'Instruction Publique [signature indéchiffrable] »

Philologie & antiquités égyptiennes

Directeur d'Études : M. le V[icom]te de Rougé.

M. Maspéro, répétiteur : *Explication du texte de l'Évangile de St Matthieu*, les mardis 2 heures.

Éléments de la grammaire égyptienne, les samedis à midi.

Épigraphie & antiquités grecques

Directeur d'Études, M. W. Waddington.

M. Tournier, répétiteur : Paléographie & critique de textes, le jeudi à 1h ¼.

Épigraphie & antiquités romaines

Directeur d'Études, M. L. Renier.

M. Ch. Morel, répétiteur : *Études sur la constitution de la République romaine : les Comices*, le samedi à 8h du soir.

Histoire

Directeur d'Études, M. A. Maury.

M. Monod, répétiteur : *Études critiques sur les sources de l'Histoire des Carolingiens*, le jeudi à 8h du soir.

M. Rambaud, répétiteur : *Études sur les premiers historiens de langue française au XIIIe et XIVe s.*, le lundi à 1h.

Langue persane et Langues sémitiques

Directeur d'études : M. Defrémery.

M. Guyard, répétiteur : *Explication de la Chrestomathie arabe de Kosegarten*, le mardi à 12h ¾.

Explication du livre de Samuel & exercices grammaticaux de langue hébraïque, le vendredi à 8h du soir.

Explication de la Chrestomathie persane de Spiegel, le mercredi à 9h du soir.

Philologie latine

Directeur d'études : M. G. Boissier, <(La conférence de M. Boissier sera ultérieurement annoncée)>.

M. Ch. Morel, répétiteur : *Études philologiques & historiques sur Tite-Live (spécialement les l. II & XXI)*, le mercredi à 4h ½.

Grammaire comparée

Directeur d'études : M. Bréal, *Exercices de grammaire comparée*, le vendredi à 2h.

Langue sanscrite

Directeur adjoint : M. Hauvette-Besnault, *Explication du Bhattikâvya*, le lundi à 3h.

M. Bergaigne, répétiteur : *Éléments de la grammaire sanscrite & Explication de l'Anthologie de Lassen*, le samedi à 3h.

Cours de phonétique sanscrite, le mercredi à 8h du soir.

Langues romanes

Directeur adjoint : M. G. Paris : *Étude des différents textes de la chanson de geste de Fierabras*, le mardi à 8h du soir.

M. Heumann : Cours de langue allemande, les lundis à 8h du soir

Les aspirants au titre d'élève peuvent se faire inscrire au secrétariat de la Faculté des Sciences, tous les jours, de 10 à 4 heures. Les conférences sont indépendantes les unes des autres. – Elles reprennent leurs travaux à partir du 15 novembre.

Les salles de travail de la Section, à la Bibliothèque de l'Université (à la Sorbonne, escalier n°2) seront ouvertes pour les élèves, tous les jours non fériés, de 3h après-midi à 10h du soir[19]

[19] *Ces deux derniers paragraphes sont signalés comme devant être intervertis.

k) Brouillon de lettre du Comité de patronage de la IVe section de l'EPHE au ministre de l'Instruction publique

BMF, Archives de la IVe section, Documents Gaston Paris : Décrets et règlements intérieurs, *Brouillon de lettre du Comité de patronage de la IVe section au ministre de l'Instruction publique*, s. d. [1875 ?], 11 f.

---

[1] Monsieur le Ministre,

La Loi sur la liberté de l'Enseignement supérieur qui vient d'être votée par l'Assemblée nationale va imposer à l'Université de nouveaux devoirs[20]. L'Université acceptera courageusement la lutte, nous en avons la conviction, et par un redoublement d'efforts elle maintiendra son ancienne réputation. Comme membres du Comité de patronage de la Section historique et philologique de l'École des Hautes Études, nous venons respectueusement, Monsieur le Ministre, vous exposer les moyens que cette école met entre vos mains pour fortifier l'enseignement universitaire, et vous proposer quelques mesures qui après une expérience de sept années, nous paraissent nécessaires pour compléter ~~le développement~~ et développer l'institution que nous sommes chargés de diriger.

[2] Libéralement ouverte à tous les jeunes gens sans distinction d'origine et sans acception du but qu'ils se proposent, pourvu qu'ils soient capables d'en suivre les cours, l'École a, en peu d'années, acquis une légitime autorité. Dès les premiers jours, les meilleurs établissements ecclésiastiques nous envoyèrent quelques élèves d'élite ; l'École des Carmes, notamment, n'a cessé d'entretenir avec nous les meilleures relations. D'autre part, les pays étrangers, toujours attentifs à profiter de nos institutions n'ont pas tardé à se faire représenter auprès de l'École. Elle voit venir à elle chaque année des jeunes gens de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, de la Russie, des Pays Scandinaves, de l'Allemagne, de la Roumanie, du Portugal, des États-Unis, dont plusieurs avec des missions spéciales de leur gouvernement. Les Universités étrangères se sont même directement adressées à l'École pour lui demander des professeurs. C'est ainsi que sur notre recommandation l'un de nos répétiteurs (Suisse d'origine) a été appelé à [3] l'Université de Genève pour y professer la littérature grecque. Des demandes analogues nous sont venues de Florence, de Zurich et de Bruxelles. Enfin les publications de l'École lui ont mérité un diplôme d'honneur à l'Exposition de Vienne.

L'École des Hautes Études apprécie comme il convient ces marques d'estime, mais tout en y étant sensible, elle n'oublie pas qu'elle doit principalement se rendre utile à la France. Création de l'État, elle voudrait avant tout servir au recrutement du Corps enseignant de l'État. Il ne tient qu'à vous, Monsieur le Ministre, de mettre à profit notre bonne volonté et

[20] La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, dite loi Laboulaye, du 12 juillet 1875.

les ressources qu'un enseignement varié ne comprenant pas moins de dix-sept professeurs et comptant trente-trois conférences a réunies dans notre École. Nous venons <vous proposer> respectueusement, Monsieur le Ministre, quelques mesures faciles à prendre qui seraient pour l'avenir de la plus haute importance. Nous constatons avec regret que jusqu'ici les candidats à la carrière professorale ont été en près petit nombre parmi nos élèves, et ce sont eux pourtant qui devraient en former la majorité. La raison en est que [4] loin d'être attirés vers l'École par des avantages spéciaux, les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement s'en trouvent au contraire écartés par les règlements actuels. Les candidats à l'agrégation doivent, avant de se présenter à l'examen, avoir fait un stage de cinq ans dans les fonctions universitaires. La plupart des candidats sont obligés de passer ces cinq ans dans les lycées et collèges, soit comme chargés de cours, soit comme maîtres répétiteurs ; et nous ne craignons pas d'être démentis en disant que ce stage, loin de préparer les candidats au grade auquel ils aspirent, leur rend d'ordinaire la préparation de l'examen sinon impossible, du moins très-difficile. Il n'est fait d'exception à cette obligation du stage que pour les élèves de l'École Normale qui, au bout d'un séjour de trois ans à l'École, peuvent se présenter au concours ; s'ils sont admis, ils reçoivent un certificat d'aptitude, changé en diplôme définitif après deux ans de fonctions.

[5] Nous venons vous demander, Monsieur le Ministre, que des conditions pareilles soient accordées aux élèves *diplômés* de l'École des Hautes Études. Le diplôme, vous le savez, ne s'obtient qu'au bout de trois années, et après achèvement d'un travail d'érudition jugé digne de l'impression par une commission de trois professeurs. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir à vos yeux l'importance de cette mesure. L'École Normale n'aurait pas à s'en plaindre car entre ses élèves et les nôtres s'établirait une émulation salutaire. On attirerait en outre vers l'Université des jeunes gens qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu passer par l'École Normale et qui sont détournés de la carrière universitaire par l'obligation du stage. Nous demanderions en outre que, même sans obtention du diplôme, les années passées à l'École des Hautes Études puissent compter dans les cinq années de stage pour l'agrégation. Beaucoup de candidats n'ont pas les moyens de passer trois années à Paris, mais pourraient y passer une année ou deux pour y compléter leur préparation commencée en province. [6] La mesure que nous sollicitons amènerait des élèves non seulement à l'École des Hautes Études, mais aussi à la Faculté des Lettres dont les cours pourraient devenir obligatoires pour les candidats à l'agrégation, et qui gagnerait ainsi un contingent important d'auditeurs sérieux.

Une autre mesure destinée à stimuler singulièrement le zèle de nos jeunes gens serait la création d'un certain nombre de bourses qui seraient accordées aux élèves de 2e et de 3e année les plus méritants. Ces bourses avaient été accordées à M. Longnon, aujourd'hui archiviste aux Archives Nationales et qui s'est acquis une véritable autorité en géographie historique ; l'autre à M. J. Darmesteter qui montre déjà une compétence et une érudition remarquables dans les travaux de philologie comparée. Nous voudrions que des bourses de

ce genre, analogues à celles de l'École des Chartes fussent mises à notre disposition [7] d'une manière régulière. Données en conseil de l'École, après une ou deux années d'épreuve, elles seraient distribuées en connaissance de cause, et la somme modique que nous vous demandons à cet effet, serait assurément placée à gros intérêt.

Dans le même ordre d'idées, nous vous demandons de nous réserver annuellement une place à l'École Archéologique de Rome. À côté des élèves de l'École d'Athènes qui y passent leur première année, le Ministre de l'Instruction publique y envoie chaque année en mission des jeunes gens qui s'y livrent à des travaux d'érudition sur l'antiquité et le Moyen-Âge. C'est ainsi que les années dernières, deux de nos élèves, M. l'abbé Duchesne et M. Clédat y ont été envoyés sur notre recommandation et leurs travaux ont mérité l'approbation de l'Académie des Inscriptions. Nous voudrions pouvoir chaque année envoyer ainsi à Rome un de nos meilleurs élèves de philologie ou d'histoire pour y séjourner deux ou trois ans.

[8] Nous terminons par une dernière demande. La seule récompense que nous ayons pu jusqu'à présent promettre à nos élèves, c'était la publication des meilleurs travaux dans un Recueil appelé *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*. Ces travaux se sont multipliés dans les derniers temps et nous regardons cet accroissement comme un heureux signe de l'activité de l'École. Notre recueil s'est acquis l'estime du monde savant en France et à l'étranger, et nous pouvons affirmer que la subvention accordée par le Ministère a été employée d'une manière qui lui fait honneur. Vous nous avez écrit récemment, Monsieur le Ministre, pour nous prévenir que notre subvention de cette année est épuisée : en présence de besoins croissants, nous venons vous prier d'augmenter la somme qui nous est annuellement affectée. Nous pouvons vous assurer que de notre côté nous veillerons à ce que le Recueil continue à être toujours digne de la juste réputation qu'il a conquise.

[9] – Permettez-nous, Monsieur le Ministre, d'ajouter ~~encore~~ une dernière considération. Pour répondre aux besoins actuels de l'enseignement supérieur comme aux exigences créées par la concurrence des Universités libres, nos Facultés seront probablement obligées d'élargir leurs cadres, d'augmenter le nombre de leurs chaires, et d'admettre, sous certaines conditions déterminées, des professeurs libres sous forme de *Privatdocenten*.

L'École des Hautes Études pourra fournir aux Facultés des professeurs pour diverses branches de l'enseignement supérieur jusqu'ici négligées, telles que les langues orientales, l'archéologie, la grammaire comparée, la philologie romane, ainsi que pour la philologie classique et l'histoire. Grâce à elle, et si le Ministère veut bien accorder à son diplôme une valeur sérieuse, nos Facultés pourront trouver un recrutement assuré parmi des jeunes gens qui se prépareront directement pour l'enseignement supérieur, au lieu de [10] devoir, comme aujourd'hui, s'adresser presque exclusivement au personnel de l'enseignement secondaire.

Mais nous ne faisons qu'indiquer ce point de vue qui se rattache à des idées de réforme de l'Enseignement supérieur sur lesquelles il ne nous appartient pas de nous prononcer et nous nous contentons de résumer cette lettre en quelques propositions sommaires.
Nous venons vous prier, Monsieur le Ministre de prendre les décisions suivantes :
1° En ce qui concerne le stage pour l'agrégation, les élèves *diplômés* de la Section historique et philologique de l'École pratique des Hautes Études sont dispensés du stage comme les élèves de l'École Normale.
2° Une place à l'École de Rome est annuellement réservée à un élève de l'École des Hautes Études.
3° Il est fondé auprès de la Section historique et philologique de l'École des Hautes Études huit bourses de mille francs chacune qui seront accordées annuellement par le Conseil de [11] de l'École aux élèves de 2e et de 3e année les plus méritants.
4° Le fond de souscription au Recueil de l'École des Hautes Études sera augmenté ainsi que celui qui est destiné à l'acquisition d'ouvrages et de recueils périodiques de philologie et d'histoire.

l) Lettre de Gaston Paris au ministre de l'Instruction publique [1872-1873 ?]

AN, F 17/13617, EPHE, IVe section, Règlements, Gaston Paris, *Lettre au Ministre de l'Instruction publique*, s. d. [1872 ?], 2 f.

[1r] *À l'encre rouge :* École pratique des Hautes Études
Section d'Histoire et de philologie
Projet de règlement modifiant
celui de 1868
En diagonale à l'encre noire : M. Gaston P

Monsieur le Ministre

Lorsque le premier règlement de la Section d'Histoire et de Philologie de l'École des Hautes-Études fut arrêté en 1868, S[on] E[xcellence] Mr Duruy, Ministre de l'Instruction Publique à cette époque, eut soin de faire remarquer que ce règlement n'était qu'un projet, n'avait point un caractère définitif et serait modifié et précisé à mesure que l'École se développerait. Le Règlement que nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui à Votre Excellence ne fait que coordonner et codifier les changements qu'une expérience de trois années a introduits successivement dans la pratique de l'École, tout en conservant les bases établies par le décret et le règlement de 1868. Il contient de plus quelques vœux dont la réalisation serait éminemment favorable au développement de la Section d'Histoire et de Philologie. Nous prions Votre Excellence de vouloir bien nous permettre d'attirer son

attention sur les changements que l'expérience a apportés à la constitution primitive de l'École et qui sont consignés dans le nouveau Règlement.

[1v] L'organisation du personnel n'a pas subi de modifications. Il serait utile de créer pour la section un secrétaire particulier choisi par le Président. Il serait l'intermédiaire naturel entre le Président et les élèves, recevrait les inscriptions, enverrait les convocations soit pour les conférences, soit pour les réunions du Conseil, centraliserait les rapports des Directeurs et pourrait fournir à tous ceux qui en désireraient des renseignements sur l'École. De fait, ces fonctions, sauf en ce qui concerne les inscriptions, reçues au Secrétariat de la Faculté des Sciences, ont toujours été remplies par des répétiteurs de l'École. Il serait utile que l'un d'eux fût officiellement désigné pour ce rôle, et qu'il reçût à cet effet une légère indemnité.

Les dispositions relatives aux élèves sont les mêmes que celles du décret de création de l'École. Le stage d'admission a été prolongé de 3 à 6 mois, trois mois ne suffisant pas à établir un jugement solide. Quant à l'examen indiqué par le premier règlement, il a été laissé de côté. Il était mal défini et difficile à mettre en pratique. Le stage le remplace avantageusement.

Quant aux études, le règlement ne peut entrer dans de longs détails, puisque les élèves sont libres de diriger leurs travaux de la manière qui convient le mieux à leurs aptitudes. Le genre d'études varie d'ailleurs avec chaque conférence.

[2r] A la place de la Commission de permanence ou Comité de surveillance de cinq membres nommés par le Ministre, le nouveau règlement établit un conseil général du personnel enseignant de la Section. En pratique ce conseil existe déjà. Les conférences étant indépendantes les unes des autres, il est en effet indispensable que tous ceux qui les dirigent prennent part au Conseil. Eux seuls peuvent rendre compte des travaux des conférences, eux seuls peuvent proposer des changements à y introduire. Cinq directeurs ne peuvent prendre à eux seuls des décisions pour toute la Section avec une compétence suffisante. Il est conforme à l'esprit même de l'institution qu'elle soit dirigée par le personnel enseignant tout entier. Ces réunions entretiennent d'ailleurs des liens entre les divers directeurs de Conférences, stimulent leur zèle et créent la véritable unité de la Section.

Sur tous ces points le nouveau règlement ne fait que régulariser ce qui existe déjà dans la pratique. Le seul point nouveau qui a été introduit se rapporte à la dispense de trois années de stage pour les élèves diplômés de la Section qui voudraient se présenter à l'agrégation.

Le stage a pour but d'exiger de ceux qui se présentent à cet examen une certaine maturité d'esprit et <des> habitudes de travail. Nous croyons qu'un élève qui aura suivi régulièrement [2v] les travaux de l'École tout en préparant son agrégation aura acquis les qualités que le stage suppose. On peut même penser qu'il sera mieux préparé à l'enseignement que s'il avait passé ces années dans un lycée comme maître surveillant ou dans un collège comme régent. Si de plus il passe le Doctorat qui supplée deux années de

stage, il semble équitable qu'il puisse se présenter immédiatement à l'agrégation, car cet ensemble de travaux témoigne d'aptitudes toutes spéciales. L'article du règlement d'après lequel les mémoires diplômes des élèves seront imprimés dans le Recueil publié sous la responsabilité de l'École elle-même est d'ailleurs une garantie du sérieux des conditions d'obtention du diplôme. On serait donc sûr que la dispense du stage ne sera pas accordée à des candidats indignes.

Nous prenons enfin la liberté de recommander spécialement à Votre Excellence les élèves sortis de l'École des Hautes-Études pour remplir les diverses fonctions dont dispose l'État : Bibliothèques, missions, et travaux d'érudition. Nous croyons que leur préparation leur a appris à travailler avec méthode et critique, et les a rendus particulièrement aptes à remplir ces diverses fonctions.

2. Documents publiés et documents de synthèse

a) Annuaires de l'EPHE : Conférence des Langues romanes (1868-1883)

1868-1869

Directeur adjoint : M. Gaston Paris, docteur ès lettres, professeur suppléant au Collège de France.
Répétiteur : M. Brachet.

Elèves : MM.

Beljame, licencié ès lettres, agrégé des langues vivantes ; Joret, id.; Bonnardot, archiviste-paléographe ; Darmesteter, licencié ès lettres; De Coutouly, licencié ès lettres, élève de l'école des chartes; Pannier, archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale ; Sepet, archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; Fagniez, archiviste-paléographe, attaché aux Archives nationales; Stengel, docteur en philosophie ; Herz; Maréchal; Bauer.

Conférence

La conférence avait pour objet l'étude scientifique des langues et des littératures romanes, au point de vue de la philologie, de la critique des textes, de l'histoire littéraire et de la littérature comparée. Elle a ainsi étudié la *Vie de saint Alexis*, le plus ancien poëme français qui soit parvenu jusqu'à nous, et en a préparé une édition critique.

1869-1870

Conférence d'A. Brachet

M. Brachet, répétiteur, a ouvert une conférence où il a étudié avec ses élèves les transformations des mots latins dans leur passage à l'italien, au français, au provençal, à l'espagnol, au portugais et au valaque. Les élèves ont entrepris, en même temps, des travaux particuliers, entre autres M. Havet *sur la phonétique du dialecte des îles anglo-normandes*, et M. Morel-Fatio *sur les formes des noms de saints en français*.

Élèves : MM.

Morel-Fatio, élève de l'école des chartes ; Havet, licencié ès lettres ; Bauer ; Aufresne.

Conférence de G. Paris

La conférence de M. G. Paris a étudié les différents textes de la chanson de geste de *Fierabras* au point de vue spécial de la critique du texte. La plupart des élèves ont en outre

commencé des travaux spéciaux : M. Bauer, *sur le Psautier d'Oxford*; M. Beljame, *sur l'histoire du français en Angleterre*; M. Darmesteter, *sur les glossaires hébraïco-français*, etc.

Élèves nouveaux : MM.

Sculford, archiviste-paléographe; Lippold, docteur en philosophie; Pétri, docteur en philosophie ; Pelletan, archiviste-paléographe; Luttge,

et les élèves anciens, sauf MM. Fagniez, de Coutouly, Maréchal.

1870-1871

[*Cours suspendus en raison de la guerre puis de la Commune.*]

1871-1872

Conférence d'A. Brachet

M. Brachet a ouvert une conférence où il expose les principes de la grammaire comparée des langues romanes.

Élèves : MM.

Joret, licencié ès lettres, agrégé des langues vivantes; Lecoultre, licencié ès lettres ; Ridoux, id. ; Cohn, élève de l'école des chartes; Pierre, élève de l'école normale ; Ooms ; Courballée ; Hesse.

Conférences de G. Paris

M. G. Paris dirige deux conférences. L'une d'elles a pour objet la lecture et la critique des travaux personnels des élèves. Elle a choisi en outre pour sujet commun de travail la méthode à suivre pour la publication des textes du moyen âge. Cette étude a provoqué des recherches sur les diverses formes de l'ancienne versification française, en particulier sur les lois de la versification lyrique et de la versification dramatique. La seconde conférence a pour objet l'ancien espagnol. On y lit le Poema del Cid, en l'accompagnant de toutes les explications philologiques qu'il suggère, et on étudie la légende du Cid dans ses formes successives du onzième siècle au dix-septième.

Élèves : MM.

1ère conférence

Bonnardot, archiviste paléographe; Darmesteter, licencié ès lettres; Joret, licencié ès lettres, agrégé des langues vivantes ; Beljame, id.; Pannier, archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; Sepet, id.; Havet, licencié ès lettres ; Bauer.

Seconde conférence

Darmesteter ; Pannier ; Havet ; Morel-Fatio ; Joret.

Les élèves de M. Paris et de M. Brachet continuent, pour la plupart, à l'École pratique, les études sur les langues romanes qu'ils ont commencées à l'école des chartes, et ils suivent en même temps le cours d'ancien français du Collège de France.

1872-1873

Directeur d'études : M. Gaston Paris, professeur au collège de France
Répétiteur : M. Arsène Darmesteter, licencié ès lettres

Élèves de M. Paris : MM.

Deuxième et troisième années :

Morel-Fatio, Courballée.

Première année :

Bémond, Cornu, Flach, Masson, Pierson, Raynaud.

M. Förster[21], professeur à Vienne en Autriche, a assisté aux conférences, ainsi que cinq élèves de l'École normale.

Élèves de M. Darmesteter : MM.

Bémond, Cornu, Courballée, Masson, Pierson, Raynaud

Conférences

Quelques auditeurs libres et cinq élèves de l'École normale ont en outre assisté aux conférences.

Pendant le premier semestre, l'une des conférences de M. Paris, à laquelle ont pris part MM. Morel-Fatio, Courballée, Cornu et Förster, a eu pour objet l'étude critique des diverses rédactions de la chanson de geste de *Fierabras*. Dans une autre conférence, qui a été suivie par MM. Bémont, Cornu, Flach, Masson, Pierson, Raynaud, Courballée, Morel-

[21] L'orthographe usuelle du nom est « Foerster ».

Fatio, Forster et par les élèves de l'École normale, on a étudié successivement des textes en latin classique, en latin vulgaire, en vieux français et en provençal. Les conférences du second semestre ont été consacrées d'abord à l'exposé des lois générales de la grammaire italienne et à la lecture de quelques chants de la *Divine Comédie*, ensuite à l'examen critique du texte de Joinville. Pendant les vacances de Pâques, chaque élève a étudié, dans un travail qui a été ensuite discuté en conférence, une partie de la grammaire provençale d'après le poëme de Boëce.
M. Darmesteter, après une introduction générale sur les langues romanes, a traité successivement de la phonétique, de la composition et de la dérivation dans ces langues.

1873-1874

Annuaire

Directeur d'études : M. Gaston Paris, professeur au collège de France
Répétiteur : M. Arsène Darmesteter, licencié ès lettres

Élèves et auditeurs : MM.

Baumgartrer[22] ; Demaison (1re année) ; Geijer, professeur à l'université de Lund ; Georgian (1re année) ; Giry ; Hausknecht (1re année) ; Kirpitchnikov, professeur à l'université de Kharkov ; Marchand ; Masson (2e année) ; Pazdyrek ; Polak ; Pierson (1re année) ; Rauquier ; Raynaud (2e année) ; Storojenko, professeur à l'université de Moscou ; Valens (1re année) ; Valentinitch.

Conférences

La conférence de seconde année de M. Paris, suivie par MM. Masson et Raynaud, a eu pour objet les renouvellements de la *Chanson de Roland*. Celle de première année a été consacrée à des exercices pratiques sur des textes en différentes langues, principalement en bas latin, provençal, italien et roumain.
M. Darmesteter et les élèves, sous sa direction, ont exposé l'histoire du latin populaire et la géographie des langues romanes, leur phonétique, leurs procédés de composition et de dérivation.

[22] Le nom correct est « Baumgartner ».

1874-1875

Directeur d'études : M. Gaston Paris, professeur au collège de France
Répétiteur : M. Arsène Darmesteter, licencié ès lettres

Élèves et auditeurs

De M. Paris, MM.

Raynaud ; Pierson ; Hausknecht ; Demaison ; Kesselring ; Beauquier ; Andresen ; Iarnik ; Trier ; Coe ; Bruel ; Lelong ; Boldakov ; Niggli ; Pessonneaux ; Weber.

De M. Darmesteter, MM.

Demaison ; Hausknecht ; Pierson ; Raynaud ; Valens ; Georgian ; Bruel ; Coe ; Iarnik ; Giry ; Kesselring ; Lelong ; Niggli ; Trier ; Beauquier ; De Rochemonteix ; Lobedanz ; Meley ; Pessonneaux ; Letalenet ; Muller ; Teischmann ; Von der Muhle.

Conférences

Conférences de M. Paris

Dans sa conférence de première année, M. Paris a fait faire aux élèves divers exercices pratiques, qui ont occupé tout le premier semestre. Entre autres textes, les élèves ont étudié de près une charte sarde écrite en caractères grecs et récemment publiée. Pendant le second semestre, la conférence de première année a été consacrée à l'étude de Joinville ; outre la lecture du texte, on a étudié, d'après les travaux de M. de Wailly, la langue de Joinville et les rapports qui existent entre les manuscrits de son ouvrage.
La conférence de seconde année a eu pour objet l'étude critique des manuscrits du poëme français de *Fierabras*, et les diverses rédactions françaises et étrangères qui dérivent de ce poëme.
M. Raynaud a achevé les travaux préparatoires d'une étude sur les *Chansons du roi de Navarre*.

Conférences de M. Darmesteter

M. Darmesteter a traité, dans ses conférences, les points suivants.
Première année : Introduction à la grammaire des langues romanes ; le latin populaire, ses caractères linguistiques ; le passage du latin populaire aux langues romanes; vue sommaire de l'histoire des langues romanes ; leur extension, leurs limites géographiques, leurs dialectes; — phonétique : théorie des voyelles accentuées, des diphthongues, des voyelles atones, de l'hiatus, des consonnes initiales, des groupes de consonnes ; — formation des mots composés ; dérivation.

Seconde année : Le substantif (genre, nombre, cas); l'adjectif; les déterminatifs ; les noms de nombres; les pronoms; — théorie de la conjugaison faible et de la conjugaison forte; théorie des particules et des mots invariables. — Commencement de la syntaxe : syntaxe du substantif, de l'adjectif, du prénom et syntaxe d'accord ; syntaxe des régimes de noms, de verbes ou de prépositions ; observations générales sur les verbes et leurs modes.

1875-1876

Directeur d'études : M. Gaston Paris, professeur au collège de France
Répétiteur : M. Arsène Darmesteter, licencié ès lettres

Élèves Et Auditeurs

De M. Paris, MM.

Beauquier ; Bonnard ; Cagnart ; Demaison ; Frey ; Hartmann ; Hauksnecht ; Laignoux (élève de l'École normale) ; Lambriot ; Morel-Fatio (archiviste-paléographe) ; Nigoles (agrégé des lettres) ; Raballet (élève de l'École normale) ; Raynaud ; Rennhardt ; Walder.

De M. Darmesteter, MM.

Bonnard ; Demaison ; Engels ; Fischer ; Frey ; Guttersohn ; Hausknecht ; Laignoux (élève l'École normale) ; Lambriot ; Lelong ; Menu ; Muller ; Nigoles (agrégé des lettres) ; Oltramare (de Genève) ; Owen ; Panu ; Raballet (élève de L'École normale) ; Rennhardt ; Theisen ; Teischmann ; Teis ; Walder ; Werkmann.

Conférences

Conférences de M. Paris

La conférence du mardi a été faite pour les élèves de première année. Le premier semestre a été consacré à l'étude du groupe hispano-roman et spécialement de l'espagnol. Dans le second, on a étudié Joinville. Divers élèves, MM. Bonnard, Hartmann, Lambriot et Nigoles, ont exposé les principes de la critique du texte, ainsi que les règles de la langue de Joinville, en signalant les traits caractéristiques, soit de dialecte, soit d'époque. On a lu en commun une partie du texte de Joinville qui se trouve compris dans le programme de l'agrégation de grammaire.
L'autre conférence a été suivie exclusivement par des élèves de troisième année. On y a étudié la versification des peuples romans. On s'est particulièrement attaché à recueillir les préceptes donnés au moyen âge par les auteurs de traités spéciaux sur la construction des strophes. M. Raynaud a étudié à ce point de vue la versification provençale, M. Demaison la versification française, M. Morel-Fatio la versification espagnole ; M. Paris s'est chargé lui-même de la versification italienne.

Conférences de M. Darmesteter

M. Darmesteter a traité les points suivants : introduction à la grammaire des langues romanes ; le latin populaire, ses caractères linguistiques ; le passage du latin populaire aux langues romanes; vue sommaire de l'histoire des langues romanes, leur extension, leurs limites géographiques, leurs dialectes. Phonétique: théories des voyelles accentuées, des voyelles atones, de l'hiatus, des consonnes initiales, etc. Théorie de la formation des mots composés et dérivés.
Pendant le premier semestre, plusieurs élèves ont remis des travaux, à savoir : M. Bonnard, sur la conjugaison dans le psautier d'Oxford ; M. Lambrior, sur les voyelles finales en roumain ; M. Rennhardt, sur l'élément grec en français et une analyse de l'étude de M. Bœhmer sur *a, e, i* dans les assonances de Roland ; enfin, M. Frey a traduit l'étude de M. Scholle sur *a, en, an* dans Roland. Pendant le second semestre, les élèves n'ont pas fait de travaux spéciaux; ils ont résumé à tour de rôle les leçons dictées à chaque conférence.

1876-1877

Directeur d'études : M. GASTON PARIS, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. **Répétiteur** : M. Arsène Darmesteter, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres.[23]

Élèves et auditeurs

De M. Paris, MM.

Bonnard ; Stürzinger ; Gilliéron ; Lambrior ; Thomas ; Wahlund ; Fécamp ; Vetter ; Nigoles ; Weimann, élève de l'École normale ; Beldame, id. ; Göltzer, id. ; Vincent, id.

De M. Darmesteter

Bonnard ; Nigoles ; Lambrior ; Panu ; Thomas ; Valéano ; Fécamp ; Secher ; Göltzer ; Wahlund ; Gilliéron ; Ulrich.

Conférences

Conférences de M. Paris

La conférence de première année a été consacrée à une étude critique du texte de Joinville ; celle de seconde année, à une étude critique de la chanson de geste de Fierabras.

[23] A. Darmesteter est docteur et maître de conférences au moment où est rédigé le rapport, même si ce n'est pas le cas pendant l'année 1876-1877, durant laquelle il fait ses deux thèses.

Conférences de M. Darmesteter

M. Darmesteter a traité, dans la conférence de première année, les points suivants : Introduction à l'histoire et à la géographie des langues romanes, latin populaire, dialectes; Phonétique : vocalisme, théorie des consonnes simples et des groupes de consonnes; Vue sommaire de la formation des mots composés.
La conférence de seconde année a été consacrée à traiter les sujets suivants : Morphologie: déclinaison, genre, nombre, cas; adjectifs démonstratifs, noms de nombre; pronoms; théorie de la conjugaison ; questions de syntaxe historique.

1877-1878

Directeur d'études : M. GASTON PARIS, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. **Répétiteur** : M. Arsène Darmesteter, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres.

Élèves et auditeurs

De M. Paris, MM.

Nigoles , agrégé de grammaire ; Bonnard (Suisse) ; Valens ; Lambrior (Roumain) ; Vetter (Suisse); Thomas (élève de l'École des Chartes) ; Ulrich (Suisse) ; Baudat, id.; Gilliéron, id.; Nyrop (Danois); Fécamp (licencié ès lettres) ; Sturzinger (Suisse); Hübscher, id.; Gigas (Danois); Valeano (Roumain); Malmberg (Suédois).

De M. A. Darmesteter, MM.

Fécamp, licencié ès lettres ; Lambrior (Roumain) ; Nigoles, agrégé de grammaire; Valeano (Roumain); Nyrop (Danois) ; Vetter (Suisse) ; Thomas, élève de l'École des Chartes ; Baize, élève de l'École normale ; Bonnière, id. ; Dax (Allemand) ; Sundermann, id. ; Koch, id. ; Rick en, id. ; Grandjean, élève de l'École des Chartes ; Sturzinger (Suisse) ; Hubscher, id.; Schloett (Danois); Cloetta (Suisse); Dr Ive (Italien); Fürst ; Ludke (Danois).

Conférences

Conférences de M. Paris

M. Gaston Paris a fait deux conférences par semaine. La première, plus spécialement destinée aux élèves de première année, a eu pour sujet la grammaire du latin vulgaire, qu'on a essayé de restituer dans ses traits généraux par la comparaison des différents dialectes néolatins. L'examen des monuments de l'époque impériale, où l'on pouvait espérer trouver des traces du latin vulgaire, a complété les résultats obtenus par ce système. Les élèves ont remis, comme travail des vacances du jour de l'an, une étude philologique

du texte connu sous le nom d'*Appendix Probi*. Presque tous se sont bien acquittés de cette tâche. Les travaux les plus remarquables ont été ceux de MM. Lambrior et Thomas. — Dans le second semestre, cette conférence a été consacrée à l'étude, au point de vue philologique et littéraire, de l'ouvrage de Joinville. On a notamment expliqué les passages demandés pour l'examen d'agrégation de grammaire. On a d'ailleurs soumis à la critique les manuscrits de la Vie de saint Louis, et on a discuté les procédés employés par M. N. de Wailly pour établir son texte.

La seconde conférence a été consacrée à la lecture par fragments et à l'étude critique des poèmes en ancien français relatifs aux aventures de *Tristan*. On a eu l'occasion de corriger, par la collation du manuscrit de Paris, beaucoup de leçons fautives dans la seule édition qu'on possède du fragment le plus ancien. On a discuté les opinions émises sur le rapport des divers poèmes, en les comparant avec les imitations étrangères auxquelles ils ont donné lieu. Divers travaux ont été exécutés par les élèves, notamment par MM. Thomas, Vetter et Gilliéron.

M. Fécamp a entrepris, pour la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, la traduction du livre allemand de Birch-Hirschfeld sur la *légende de Saint Graal*. — M. Thomas surveille l'impression de l'ouvrage posthume de L. Pannier sur Marbode. — M. Lambrior travaille à divers mémoires sur la grammaire roumaine. — M. Gilliéron a commencé, comme thèse de l'École, une *Étude sur un patois suisse*.

Conférences de M. Darmesteter

M. Arsène Darmesteter a fait deux conférences par semaine. Dans la première, destinée aux élèves de première année, on a commencé par une Introduction générale à l'étude des langues romanes. On a parlé du latin populaire, de sa naissance, de son développement, de ses rapports avec le latin classique et les langues romanes. Après l'avoir suivi jusque dans les idiomes néo-latins, on a essayé de tracer l'histoire et la géographie des langues romanes et de leurs dialectes. On a ensuite commencé la phonétique des langues romanes, et l'on a étudié le vocalisme (voyelles accentuées, voyelles atones, hiatus).

Dans le second semestre, le répétiteur a exposé le consonantisme ; il a étudié les consonnes latines dans leurs diverses positions dans le mot (initiales, médiales, finales) ; il a exposé une théorie générale sur les groupes de deux consonnes (groupes latins et groupes romans) et il a ébauché une théorie des groupes de trois consonnes et plus.

Dans la conférence suivie par les élèves de seconde année, le répétiteur a traité de la morphologie ou des formes grammaticales : déclinaisons, genres, nombres, cas, substantifs, adjectifs, pronoms. — Conjugaison : théorie des verbes réguliers ; théorie de la conjugaison irrégulière dans les diverses langues romanes. Cette étude terminant l'exposition de la morphologie romane, le répétiteur a abordé avec ses élèves diverses questions de syntaxe historique : théorie de l'article, du nom, de l'adjectif; des cas, des prépositions.

MM. Nyrop, Cloetta, Sundermann, Koch, ont remis divers travaux sur des inscriptions latines et des chartes mérovingiennes, où ils ont cherché à retrouver des formes du latin populaire. M. Nyrop a donné une excellente étude sur l'*article* en vieux français, et M. Thomas un bon travail sur les flexions du poème de Thomas le Martyr.
Parmi ses élèves, le répétiteur doit signaler M. Lambrior, roumain, qui a suivi pendant trois ans ses conférences et celles de M. G. Paris, et qui retourne en Roumanie, emportant dans sa patrie les principes de la méthode scientifique. On doit attendre beaucoup de ce jeune philologue, qui promet de nous donner comme thèse d'école, une étude approfondie sur le *vocalisme roumain*. Cette thèse aura une haute valeur, à en juger par les notes que M. Lambrior a déjà publiées dans la *Romania* sur cette vaste question.
Il faut aussi citer le Dr Ive, savant italien très distingué, élève de M. Mussafia, qui est venu à Paris au commencement du second semestre, et qui du premier coup a fait à la Bibliothèque Nationale de Paris la découverte d'un manuscrit italien fort important pour l'histoire de notre littérature épique en Italie; c'est le roman de Fioravante.

1878-1879

Directeur d'études : M. GASTON PARIS, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. **Répétiteur** : M. Arsène Darmesteter, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres.

Élèves et auditeurs

De M. Paris, MM.

Nigoles, agrégé de grammaire ; Fécamp, licencié ès lettres ; Gerbaux ; Sisson ; Vetter (Suisse) ; Gilliéron, id.; Morf, id.; Thomas, licencié ès lettres ; Grosjean, id.; Cloetta (Suisse); Mendé, id.; Tocilesco (Roumain); Koller (Suisse), Ive (Autrichien) ; Haase (Allemand) ; Kuhn, id.; Riedl (Hongrois); Omont, élève de l'École des Chartes ; Vernier, élève de l'École normale ; Reinach, élève de l'École normale ; Wulff (Anglais); Parsons, id.; Herzer (Tchèque); De Schulten ; Sticknev ; Bluhm ; Calloiano (Roumain); Djuvara, id.; Brekke (Suédois) ; Dubislav (Allemand); Von Lebinski.

De M. Arsène Darmesteter, MM.

Reinach, élève de l'École normale ; Vernier, id.; Gerbaux; Griveau ; Welvert ; Vetter (Suisse); Baudat, id.; Morf, id.; Furst, id.; Gregori, id.; Koller, (Suisse); Romanelli (Italien); Ive (Autrichien); Tocilesco (Roumain); Calloiano, id.; Djuvara, id.; Djubislav (Allemand); Pilgren (Suédois); Brekke, id.; Anderssen, id.; Felitzen (Suédois) ; Schulten (Finlandais) ; Blosn (Norvégien); Herzer (Tchèque); Matskassy (Hongrois); Riedl, id.; Fleischhacker, id.; Kohn, id.; Keszlen, id.; Lahné, id.

Conférences

Conférences de M. Paris

M. Gaston Paris a fait deux conférences par semaine. Celle de première année a été consacrée à la première partie de l'*Introduction à la grammaire des langues romanes*. Après quelques explications sur le rapport général des langues néo-latines avec le latin, sur le nom de langues romanes, sur les idiomes voisins qui ont eu de l'influence sur ces langues, on a tracé une esquisse de la grammaire du latin vulgaire. Les élèves ont eu à faire pendant les vacances du jour de l'an un travail sur la *conjugaison* en latin vulgaire, d'après le plan qui avait été suivi dans les conférences pour l'étude de la déclinaison ; ce travail a été fait par MM. Nigoles, Gerbaux, Koller et Cloetta.

Les conférences du second semestre, en première année, ont été plutôt des leçons que des conférences, au sens ordinaire du mot à l'École des Hautes Études. Sur la demande des élèves de l'École normale, le directeur d'études a fait un exposé de la grammaire de l'ancien français qui, vu la brièveté du temps qu'il pouvait lui consacrer, l'a forcé de garder presque seul la parole. Cet exposé n'a même pu comprendre que la phonétique, la déclinaison et la conjugaison ; on n'a pas abordé la syntaxe. Les auditeurs ont cependant, dans une conférence, expliqué, au point de vue de la déclinaison, un texte d'ancien français et ont montré qu'ils avaient profité de l'enseignement reçu. M. Cloetta, déjà élève de l'École, a continué à travailler avec zèle; MM. Gerbaux et Omont, membres d'autres conférences, se sont aussi distingués par leur bonne volonté et leur aptitude. M. Nigoles est un auditeur assidu qui suit les conférences pour se rappeler plus que pour apprendre. Les autres auditeurs de cette conférence, tous étrangers, étaient des auditeurs libres qui n'étaient pas interrogés.

L'autre conférence, suivie par les élèves de seconde et de troisième année, a été consacrée à l'étude des diverses rédactions du poème de *Fierabras*. MM. Thomas, Djubislaw, von Lebinski, Morf et Wulff ont présenté des études fort soignées sur le rapport du poème provençal avec le poème français, sur le poème de la *Destruction de Rome* qui sert de prologue au *Fierabras*, sur la versification du poème français, sur l'introduction particulière qui se trouve dans les rédactions provençale et italienne et sur les deux poèmes anglais imités delà chanson de geste française. M. Thomas a remis un travail excellent sur le rapport de la rédaction provençale du poème à la rédaction française ; M. Ive a examiné le poème italien de *Fierabraccia* et montré comment il se rattache au français ; M. Vetter a établi le texte d'un fragment fort mutilé du *Fierabras* qui est en la possession du directeur d'études et a cherché à classer parmi les autres le manuscrit auquel ce fragment a appartenu ; M. Wulff a étudié les deux poèmes anglais issus du roman français, *Sir Ferumbras* et the *Sowdon of Babylon*; enfin M. Gilliéron a analysé les deux rédactions en prose française, l'une anonyme et manuscrite, l'autre composée au milieu du quinzième siècle par J. Banyon de Lausanne, imprimée en 1478, depuis lors cent fois réimprimée en

français, et traduite avec le plus grand succès en anglais, en allemand et en espagnol. Tous ces travaux attestent chez leurs auteurs une bonne méthode, de l'intelligence et de l'instruction.

M. Gilliéron a mis sous presse son excellente *Étude du patois de Viennay* (*Valais*).

M. Ive a envoyé à l'Université de Vienne, qui lui donne un stipendium pour étudier à Paris, son Mémoire sur une rédaction italienne du *Fioravante*, qu'il a découverte à la Bibliothèque Nationale; c'est un texte sicilien ou napolitain d'un roman qui se rattache à la légende de Floovant et au cycle mérovingien.

M. Vetter va passer à Marbourg sa thèse sur *Tristan*, fruit de notre conférence de l'année dernière.

M. Wulff a préparé une édition d'une ancienne traduction du faux Turpin.

M. Fécamp a terminé son travail *sur le poème de Gudrun*.

Conférences de M. Arsène Darmesteter

M. Darmesteter a fait les mercredis, à 4 heures et demie, une conférence dont la durée moyenne était de sept quarts d'heure. Cette conférence a été principalement suivie par des étrangers, comme le montre la liste des auditeurs. Le répétiteur constate avec regret l'absence à peu près complète d'élèves français. Il a exposé les principes de la *phonétique des langues romanes*, traité du vocalisme du latin populaire et du vocalisme roman (voyelles accentuées, voyelles atones), puis exposé la théorie des consonnes simples, des groupes de consonnes, de la formation des mots composés et des mots dérivés. Selon l'usage établi par le répétiteur, chacun des auditeurs, au début de la séance, a résumé de vive voix la leçon de la conférence précédente. Quelques-uns d'entre eux ont entrepris des travaux particuliers; ces travaux ont consisté dans l'analyse des Mémoires récents de philologie romane ou plus spécialement française.

M. Baudat a analysé une étude sur l'*ŏ* français, publiée par M. Fœrster dans les *Romanische Studien* de E. Bœhmer, et une autre de M. Koschwitz sur le vocatif en ancien français (*Romanische Studien*, 1878, p. 493).

M. Tocilesco a rendu compte de l'étude publiée par M. Thomsen dans les *Mémoires de la Société de linguistique* sur l'i parasite et les consonnes mouillées en français, et du Mémoire de M. Gaster sur la phonétique roumaine (*Zeitschrift für romanische Philologie*, 1878, p. 522).

M. Romanelli a analysé les études de M. Canello sur le Vocalismo tonico italiano (Rivista di filologia romanza, I, 207, et Grœber's Zeitschrift für romanische Philologie, 1877, p. 510).

M. Cloetta a entrepris l'étude de divers Mémoires publiés en Allemagne sur les voyelles nasales et sur les sons *an* et *en* en vieux français.

M. Koller a analysé les Mémoires de M. Ulbricht sur les consonnes vocalisées du français (*Zeitschrift für romanische philologie*, 1878, p. 522).

1879-1880

Directeur d'études : M. GASTON PARIS, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. **Répétiteur** : M. Arsène Darmesteter, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres.

Élèves et auditeurs :

De M. Paris, MM.

Comte, professeur à l'institution Sainte-Barbe ; Gerbaux, élève de l'École des Chartes ; Omont, id.; Faucon, id.; Gilliéron (Suisse) ; Cloetta, id.; Thurneysen, id.; Blumenthal (Hanovrien) ; Matycka (Hongrois) ; Degen (Suisse) ; Ive (Autrichien) ; Müller (Rudolf) (Allemand) ; Neumüller, id.; Niemeyer, id.; Apfelstedt, id.; Wüllemveber, id.; Dax (Allemand); Danker, id.; Gregori (Suisse); Harff (Allemand) ; Wagner, id.; Brede, id.; Roesle, id.; Meyer (Suisse) ; Neukirch (Allemand) ; Näher (Suisse) ; Malmström (Suédois) ; Van Hamel (Hollandais) ; Svrljuga (Croate) ; Brélet, élève de l'École normale ; Deshors, id.; Istria, id.; Charbonnier, id.

De M. Arsène Darmesteter, MM.

Brélet, élève de l'Ecole normale ; Charbonnier, id.; Istria, id.; Deshors, id.; Comte, professeur à l'institution Sainte-Barbe ; Deloncle ; Lallemand, agrégé de grammaire ; Lemay ; Pellerin, licencié ès lettres ; Meneau ; Apfelstedt (Allemand) ; Banfi (Hongrois) ; Calloiano (Roumain) ; Dax (Allemand) ; Falkenhagen, id.; Gregori (Suisse) ; Harff (Allemand) ; Ispert, id.; Ive (Autrichien) ; Koller (Suisse) ; Matycka (Hongrois) Meyer (Suisse) ; Näher, id.; Neumüller (Allemand) ; Oltens, id.; Roezer, id.; Roesle, id.; Svrljuga (Croate) ; Thurneysen (Suisse) ; Tocilesco (Roumain) ; Van Hamel (Hollandais) ; Wüllemveber (Allemand).

Conférences

Conférences de M. Paris

M. Paris a fait deux conférences par semaine, les jeudis à 4 heures et demie, et les dimanches à 10 heures (à son domicile).

1° La conférence de première année (celle du jeudi), à laquelle, sauf M. Comte, n'ont pris part que des étrangers, a été consacrée à l'introduction générale à la Grammaire des langues romanes. M. Paris a exposé successivement les éléments, le domaine, les dialectes et l'histoire des plus anciens monuments des langues italienne, provençale, française, espagnole, portugaise et roumaine. Vu la composition de la conférence et la nature du sujet, il n'a pas demandé de travaux aux auditeurs.

Dans le second semestre, quatre élèves de troisième année de l'École normale ayant assisté à cette conférence, M. Paris, conformément à leur désir, a exposé la conjugaison en ancien français. Cette exposition, qui comporte beaucoup de détails, demandant tout le temps dont on pouvait disposer, le directeur n'a que très rarement donné la parole aux élèves, qui d'ailleurs ont suivi la conférence avec intérêt et profit.

2° L'autre conférence a été suivie par les élèves de seconde année. On a lu d'abord des morceaux de la *Chanson de Roland*, puis on a examiné le rapport qui existe entre les diverses rédactions françaises et étrangères. On a fait une étude critique des différents manuscrits de cette chanson. MM. Gilliéron, Thurneysen et Gerbaux ont exposé et discuté les propositions de classification et les études grammaticales fondées sur les divers systèmes qui ont paru en Allemagne dans ces dernières années.

M. Gilliéron, qui vient de publier un remarquable travail dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, continue ses études sur les patois de la Suisse romane et va prochainement publier d'importantes recherches phonétiques.

M. Ive, qui a dû retourner en Autriche pour occuper une fonction universitaire, se propose d'envoyer à l'École des travaux qu'il a commencés sur des sujets intéressant en commun l'histoire des langues et des littératures italienne et française.

La publication du *Lapidaire de Marbode*, par feu Léopold Pannier, est fort avancée (une vingtaine de feuilles sont tirées).

Conférences de M. Arsène Darmesteter

M. A. Darmesteter a fait deux conférences par semaine, les mercredis à 4 heures et demie et les lundis à 10 heures.

1° La conférence du mercredi a été consacrée à l'exposition de la *phonétique romane*: vocalisme du latin populaire et du roman; théorie des voyelles accentuées, des diphtongues, des atones; théorie de l'hiatus. — Théorie du consonnantisme : consonnes doubles, groupes de deux, de trois et de quatre consonnes. Il a ensuite abordé la théorie de la composition.

Le nombre des élèves et auditeurs s'est considérablement réduit durant le second semestre. Plus de la moitié, en effet, se composait d'étrangers, qui étaient venus passer un semestre à Paris pour retourner dans leurs pays, ou aller étudier dans d'autres Universités; si bien que, de trente membres qui composaient au début la conférence, puis de vingt qu'elle comprenait en janvier, elle s'est réduite à une dizaine.

Parmi les élèves qui se sont distingués par leur travail, il faut signaler MM. Thurneysen et Van Hamel, l'un Suisse, l'autre Hollandais, et MM. Comte et Deloncle, tous deux Français, et qui promettent de devenir de bons romanistes.

2° La conférence du lundi a été consacrée à l'exposition des principes de la morphologie dans les langues romanes : Déclinaison: théorie des cas, des genres, des nombres, histoire

de la déclinaison, de l'article, du substantif, de l'adjectif. Histoire des adjectifs déterminatifs et numéraux.

Pendant le deuxième semestre, cette conférence a été également réduite dès les premiers jours à quatre auditeurs ou élèves, et, de ces quatre, deux, MM. Cloetta et Ive, furent rappelés par des causes diverses dans leurs pays, dans le courant du mois de mai.

Les deux élèves qui sont restés jusqu'au bout, MM. Tocilesco et Calloïano, ont fait preuve de beaucoup de zèle, d'exactitude et d'attention. Ce sont deux Roumains, qui promettent de bonnes et excellentes recrues aux études roumaines. M. Tocilesco se livre plus particulièrement aux études des origines roumaines et prépare un grand travail sur cette importante et obscure question. M. Calloïano paraît vouloir s'adonner plutôt aux études linguistiques. Le répétiteur a achevé avec eux l'étude de la déclinaison, et a entrepris celle de la conjugaison romane, et en particulier de la déclinaison et de la conjugaison roumaines.

Les travaux des élèves ont consisté en analyses et résumés d'études entreprises à l'étranger par divers savants sur les langues romanes.

M. Thurneysen a résumé divers mémoires parus en France et en Allemagne sur les voyelles nasales en vieux français (MM. Mebes, Paul Meyer, Scholle, Boehmer, etc.).

M. Van Hamel a entrepris l'analyse du mémoire de M. B. Ten Brink sur le timbre et la quantité en vieux français, et des diverses études auxquelles a donné lieu en France et en Allemagne cette importante publication.

M. Deloncle a analysé un article publié par M. Ulhrich dans la *Zeitschrift für Romanische Philologie* sur l'histoire de la diphtongue *oi*.

M. Koller a analysé des articles de M. Groeber sur l'article italien (*Zeitschrift fur Romanische Philologie*), et de M. Caix sur le même sujet (*Giornale di Filologia romanza*).

M. Calloïano a analysé la publication de M. Eichelmann sur la flexion et la place attributive de l'adjectif en vieux français (Marburg, 1879);

M. Tocilesco, celle de M. Freund sur la flexion du verbe en vieux français (Marburg, 1878);

M. Cloetta, celle de M. Weber sur l'emploi de *laissier, devoir, pooir, savoir, soloir, voloir* en vieux français (Berlin, 1879) ;

M. Apfelstedt, l'étude donnée par M. Koschwitz sur le vocatif en vieux français dans les *Romanische Studien* de Boehmer, 1879.

1880-1881

Directeur d'études : M. Gaston Paris, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Répétiteur : M. Arsène Darmesteter, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres.

Élèves et auditeurs :

De M. Paris, MM.

Gerbaux , élève de l'École des Chartes ; Langlois, id, ; Deloncle, élève de l'École des Chartes ; Graevell (Allemand) ; Cadier ; Cicile ; Rosen (Allemand) ; Nehrkorn, id. ; Diersch ; Delgrange; Geissler; Jeanroy, élève de l'École normale ; Desjardins, id. ; Beys, id.; Moreau Nélaton, id. ; Mangold (Allemand) ; Peters, id. ; Winter, id. ; Meyer, id. ; Altona, id. ; Butker, id. ; Banzer, id.; Boger, id. ; Corsenn, id. : Diehl, id. ; Dunian Smart (Anglais) ; Fülscher (Allemand) ; Halfmann, id. : Herting, id. ; Heesch, id. ; Kant, id. ; Kortbrae, id. ; Lévy, id. ; Mecer, id.; Meinzingen (Autrichien) ; Mueller (Allemand) ; Oeser, id. ; Ollerich (Américain); Rey (Suisse) ; Reusch, id. ; Reinhold, id. ; Rudolpt, id. ; Schwan, id. ; Tanger, id. ; Visnig (Suédois) ; Wuttye (Allemand).

De M. Arsène Darmesteter, MM.

Comte, élève de l'École normale; David, id.; Cuvillier, id. ; Mellério, id.; Baize, agrégé de grammaire ; Bakker ; Duneau Smart; Brutails; Du Parc ; Calloiano (Roumain); Goelzer, agrégé de grammaire; Graevell; Herting; Kron; Langlois ; Lemas; Nehrkorn; Rosen; Schwan ; Tanger; Todi ; Tocelero ; Trémolet; Trenel ; Van Hamel; Altona; Corsen; Blys; Cicile; Kortbrae; Deloncle; Dessonchet; Herold ; Lempereur; Merlin; Pascal ; Pinguet; Ruldolpt; Zingerlé (Autrichien) ; Nurkach ; Lévy ; Mayer, O. ; Pett ; Dasch (Allemand) ; Klincksieck, (id.).

Conférences

Conférences de M. Paris

M. Paris a fait deux conférences par semaine les lundis à 1 heure et les dimanches à 10 heures.
La première a été consacrée à exposer l'histoire de la littérature française au moyen âge. Le premier semestre a été pris tout entier par l'histoire de la poésie, narration profane; la poésie didactique, lyrique, dramatique et l'histoire ont rempli le second semestre. L'auditoire très nombreux comprenait outre les élèves régulièrement inscrits des élèves de l'École normale et de l'École des Chartes et beaucoup d'étrangers. La nature de cet enseignement ne permettait pas de donner la parole aux élèves; c'était un véritable cours.

Dans la 2e conférence, au contraire, ce sont les élèves qui ont eu la part principale. Le directeur d'études leur a distribué des travaux qu'ils ont en général fort bien exécutés. M. Deloncle a préparé, avec le plus grand soin et en ne reculant devant aucun travail, une édition critique du Lai de l'Oiselet, l'un des plus intéressants parmi ces contes indiens arrivés en Europe au moyen âge. — M. Langlois, chargé de préparer un morceau de la chanson de geste de *Couronnement Loeis* s'en est fort bien acquitté, et y a pris un si grand intérêt, qu'il compte donner de ce beau poème une nouvelle édition, qui est nécessaire. — M. Van Hamel a communiqué à la conférence des fragments de l'édition qu'il prépare des œuvres morales de *Reclus* de Morliens, l'une des poésies les plus remarquables du XIIe siècle. — M. Graevell, jeune philologue allemand connu par un bon travail sur les *Caractères* dans la chanson de Roland, s'est occupé du curieux roman de Florimont, composé en 1188, par Aimon de Varennes, d'après les récits entendus en Grèce, et encore inédit. — M. Levy, auteur de bonnes études sur les troubadours, a établi avec grand soin le texte d'une chanson du *Châtelain de Couci.* — M. Vising, Suédois, a aussi très soigneusement préparé le texte d'un morceau de la chanson de geste d'*Aleschans*. — M. Schwan, Allemand, auteur d'une consciencieuse étude sur Philippe de Beaumanoir, a comparé les très nombreux manuscrits qui contiennent le recueil de contes dévots connus sous le nom de *Vies des Pères* et a constitué le texte de l'un de ces contes, *Merlin Merlot* ou le *Vilain Asnier*. — Enfin, M. Ollerich, de Buénos-Aires, a abordé une des questions les plus difficiles de la philologie française, la critique des textes du Roman de la Rose (2e partie) et est arrivé pour les leçons et le langage à des résultats intéressants. — M. Gerbaux devait faire le même travail pour la première partie de ce poème; mais absorbé par des occupations nombreuses, il a demandé à en être pour le moment dispensé, ce qui lui a été accordé sans peine, vu le zèle et le travail consciencieux qu'il a toujours montrés.

M. Pierson a remis le manuscrit définitivement revu de l'un de ses frères défunt sur la *métrique naturelle du langage*.

Conférences de M. A. Darmesteter

M. Arsène Darmesteter a fait deux conférences par semaine, les mercredis à 4 heures trois quarts et les lundis à 10 heures et quart.

Dans la conférence de première année le répétiteur a traité du vocalisme des langues romanes. Après l'exposition de la théorie physiologique des voyelles et des éléments constitutifs des sons, il a expliqué l'état du latin populaire à la fin de l'Empire romain, après quoi il a exposé successivement l'histoire des voyelles latines dans les diverses langues romanes : voyelles accentuées, voyelles atones métatoniques, finales, pénultièmes, voyelles atones protoniques: voyelles en hiatus; il a ensuite fait l'histoire complète des consonnes, initiales, médiales, finales, groupes de consonnes.

Dans la conférence de seconde année, il a fait l'histoire de la déclinaison des noms et des adjectifs (genre, nombre, cas), des déterminatifs et des pronoms et l'histoire la conjugaison dans les diverses langues romanes.
Dans les deux conférences, les élèves ont tour à tour résumé les leçons du répétiteur. Ils ont de plus été chargés de travaux spéciaux qui ont consisté, en partie en analyses de mémoires étrangers sur des points de grammaire romane, en partie en recherches originales.
M. Rosen : Groeber, *f* à la fin des mots remplaçant une dentale (*Zeitschrift fur Romanische Philologie*, II, 459). — Analyse des travaux de MM. Brück et Boehme sur le timbre et la durée.
M. Kron : Analyse de l'étude de Thierkopf (*Der stammhafte Wechsel im Normannischen*, Hale, 1880).
M. Tanger : Analyse de l'étude de H. Freund: Ueber die Verbalflexion der ælterten franzœsischen Sprachdenkmæler (Heilbronn, 1878).
MM. Heisch et Vising: Analyse de l'étude de Ludwig Eichelmann : *Ueber Flexion und attributive Stellung des Adjectifs* (Marburg, 1879).
M. Vising: Étude sur l'article en espagnol et en portugais (excellent travail).
M. E. Levy : Étude sur l'article en provençal (excellent travail).
M. O. Mayer: Étude sur l'article en français ; analyse de l'étude de M. Stuzinger sur la conjugaison en rhétoroman.
M. Van Hamel : Analyse d'un mémoire publié par M. O. Faulde, sur la gémination des consonnes en français (*Zeitschrift f. roman. Philologie* 1881, p. 542).

1881-1882

Directeur d'études : M. Gaston Paris, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. **Maître de conférences** : M. Arsène Darmesteter, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres.

Élèves et auditeurs :

De M. Paris, MM.

Langlois, élève de l'École des Chartes; Deloncle, id. ; Constans ; Bohnstädt (Allemand) ; Fant (Suédois) ; Couraye du Parc ; Alton (Autrichien) ; Ascher (Allemand) ; Asklöf (Suédois) ; Auvray; Badareu (Roumain) ; Biano (id.) ; Borg (Suédois) ; Bergström (id.) : Cadier ; Chiudina (Autrichien) ; Comte ; Constans, professeur au lycée de Vanves ; Freudenberger (Allemand) ; Geist (id.) ; Gropengeisser (id.) ; Godwaals (id.) ; Hasberg (Allemand) ; Huet ; Jensen (Allemand) ; Johannsen (id.) ; Kron (id.) ; Knoll (id.) ; Le Breton ; Martin ; Mosheim (Allemand) : Nordenson (id.) ; Ollerich (id.) ; Olsvig (Norwégien) ; Platon ; Reichard (Allemand) ; Rey (Suisse) ; Ringenson (Allemand) ;

Schmitter (id.) ; Schweisthal (Luxembourgeois) Ujvari (Hongrois) ; Werr (Allemand) ; Winter (id.) ; Brunot, de l'École normale ; Bielecki, id.; Clément, id.

De M. Arsène Darmesteter, MM.

Alton (Autrichien) ; Ascher (Allemand); Badareu (Roumain) ; Banner ; Barroux, de l'École des Chartes; Bergström (Suédois) ; Bielecki, de l'École normale ; Bohnstedt (Allemand) ; Borg (Suédois) ; Brauner (Allemand) ; Brunot, de l'École normale ; Brücker (Allemand) ; Cadier; Calloïano (Roumain) ; Chiudina (Autrichien) ; Clément, de l'École normale; Colliu (Norwégien); Cogolnique ; Comte ; Deprat ; Fant (Suédois) ; Freudenberger (Allemand) ; Gropengeisser (id.) ; Geist (id.) ; Gotthardt (id.) ; Godwaalls (id.) ; Hermann de Groot (Hollandais) ; Jensen (Allemand); Jaeger (id.) ; Kazenwadel (id.) ; Kron (id.) ; Köhler (id.) ; Koch (id.) ; Lemlin ; Lejay ; Lallemand (Hollandais) ; Lepitre ; Maister (Allemand) ; Migant ; Maullé ; Mosheim ; Müller (Allemand); Malbet ; Monod, de l'École normale; Nordemann (Allemand) ; A. de Naurois; Operon ; Olsvig (Norwégien) ; Planek (Allemand) ; Perrard; Platon ; Rey (Suisse) ; Rudolph (Allemand) ; Schweisthal (Luxembourgeois) ; Schmitter (Allemand) ; Sécile ; Schwarz (Suisse) ; Schwieger (Allemand) ; Sjöström (Suédois) ; Trenel ; Taverney (Suisse) ; Van den Waal (Hollandais); Werr (Allemand).

Conférences

Conférences de M. Paris

M. Paris a fait deux conférences par semaine, les lundis, à 1 heure, et les dimanches, à 10 heures.

La conférence du lundi, suivie par un grand nombre d'auditeurs, a eu pour objet, dans les deux semestres, la *Grammaire de l'ancien français*. On a successivement exposé les formes et l'histoire de la déclinaison et de la conjugaison.

A la conférence du dimanche, on a fait l'étude critique de la *Vie de saint Grégoire*, poème du XIIe siècle. On a établi l'existence de deux rédactions distinctes, et on en a classé les manuscrits. Plusieurs membres se sont chargés de copier les manuscrits. M. Langlois a fait une étude sur la langue des poèmes d'après les rimes ; M. Deloncle a recherché les sources et les diverses formes de la légende; M. Fant, Suédois, a copié un autre poème sur le même sujet et en a étudié le rapport avec le poème du XIIe siècle.

M. Van Hamel, après ses trois ans d'étude, a presque terminé son travail de thèse, qui pourra incessamment être remis aux commissaires.

Le livre de M. Pannier sur les *Lapidaires* a pu enfin être publié, et forme le 52e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*.

Conférences de M. A. Darmesteter

Le maître de conférences a fait, selon l'usage, deux conférences : l'une, de première année, le mercredi, à 4 heures et demie, où il a exposé la phonétique ; l'autre, de seconde année, où il a exposé la morphologie des langues romanes.

La conférence de première année a été, surtout dans le semestre d'hiver, suivie par un nombre considérable d'auditeurs. La plus grande salle de conférences que possède l'École était trop étroite pour contenir, dans les premières conférences, les auditeurs trop serrés les uns contre les autres pour pouvoir prendre des notes. Sur les 60 élèves qu'ont vu paraître ainsi les premières conférences, une partie s'est résignée à se retirer.

Le développement que prennent ces conférences est un fait qu'on ne saurait assez regretter. Elles perdent leur caractère primitif pour devenir de simples leçons. Il devient impossible au maître de conférences de connaître et de suivre ses élèves, de les faire travailler sous sa direction. Ajoutons qu'un auditoire aussi considérable est nécessairement flottant, autre circonstance fâcheuse qui vient altérer encore le caractère des conférences. Il serait à désirer que le maître de conférences pût limiter son auditoire et fermer la porte à toute personne qui, dans l'ordre d'inscription, aurait un numéro d'ordre supérieur à tel chiffre fixé.

Le maître de conférences doit ajouter que, vers le printemps, la conférence s'est réduite à un nombre plus raisonnable d'auditeurs. Pendant le second semestre, il n'avait plus qu'une douzaine d'élèves, qui pouvaient plus facilement travailler sous sa direction.

Toutefois, il n'y a pas eu d'autres exercices que des exercices oraux.

La deuxième conférence a présenté un caractère tout différent. Durant le premier semestre, elle a été suivie par une demi-douzaine d'auditeurs, tous étrangers, sauf un, qui ont fait sous la direction du maître de conférences des travaux spéciaux sur la grammaire française. Aucun d'eux cependant ne mérite d'être signalé. Au second semestre, ces auditeurs, pour diverses raisons particulières, sont partis, les uns allant visiter d'autres pays étrangers, les autres retournant dans leur patrie, si bien que, vers la fin de juin, la conférence a dû cesser.

1882-1883

Directeur d'études : M. GASTON PARIS, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. **Répétiteur** : M. Jules Gilliéron

Élèves et auditeurs :

De M. Paris, MM.

Langlois, élève de l'École des Chartes; Bougenot, id. ; Grand, id. ; Van Hamel (Hollandais) ; Sudre, professeur au collège Stanislas ; Orsier, docteur en droit; Bianu (Roumain); Fath (Allemand) ; Hausknecht (id.) ; Huet (Hollandais) ; Matskassy

(Hongrois) ; Rey (Suisse) ; Taverney (id.); Streel (Belge). Todd (Américain) ; Feismann (Allemand) ; Goldstein (Russe) ; Hunger (Allemand); Ringenson (Suédois) : Welti (Suisse).

De M. Gilliéron, MM.

Grand, élève de l'École des Chartes ; Langlois, ici. ; Bonnier, id. ; Tissier, id. ; Lemaire ; Sudre, agrégé de grammaire ; Bianu (Roumain) ; Fath (Allemand) ; Van Hamel (Hollandais) ; Matskassy (Hongrois) ; Muret (Suisse) ; Rey (id.) ; Taverney (id.) ; Todd (Américain) ; Ubhoff (Allemand).

Conférences

Conférences de M. Paris

M. Paris a fait deux conférences par semaine, les lundis, à 2 heures, et les dimanches, à 10 heures. Cette dernière conférence a eu lieu chez lui (rue de Varenne, n° 11).

L'objet de la première conférence était la critique, faite par les élèves, des travaux les plus récents dans le domaine des langues et des littératures romanes. Sauf MM. Orsier et Matskassy, qui ont quitté la conférence à Pâques, tous ceux qui y prenaient part ont remis eux-mêmes un travail, plusieurs deux, et tous ces travaux, exécutés avec intelligence et conscience, ont été discutés par les membres de la conférence et le Directeur. Voici les ouvrages dont il a été ainsi rendu compte, avec les noms de ceux qui les ont examinés ; quelques travaux ne sont pas des comptes rendus.

M. Langlois : Étude critique sur deux fragments de chansons de geste (*Aspremont* et *Otinel*) découverts à Mende.

M. Van Hamel : Engelmann, Étude sur l'histoire des voyelles nasales en français.

M. Huet : Raynaud, Motets français publiés d'après le manuscrit de Montpellier, f. I.

M. Rey : 1° Rossmann, la diphtongue *oi* en français; — 2° Vising, le dialecte anglo-normand.

M. Hausknecht : Crescini, sur le *Filocopo* de Boccace comparé à *Flore et Blancheflor*.

M. Bianu : Reimann, La déclinaison en langue d'oc.

M. Fath : Mirisch, Histoire du suffixe *olus*.

M. Taverney : 1° Thurneysen, Le verbe *être* en français ; — 2° Bijvanck, François Villon.

M. Todd : 1° Étude sur le roman inédit de *Guillaume de Dole*; — 2° Étude sur le roman inédit de la *Panthère*.

M. Grand : Nissen, Les pronoms conjoints en ancien français.

La seconde conférence a été consacrée à l'examen critique des diverses versions de *Fierabras*. Outre la lecture des textes en français et en provençal, les élèves ont fait et remis plusieurs travaux, dont voici l'énumération.

M. Langlois : Le traducteur provençal et son modèle; comment il a compris sa tâche.

M. Bougenot : Les rimes de *Fierabras*.

M. Van Hamel : Rapport linguistique des versions provençale et française.
M. Huet : La destruction de Rome et son rapport avec le *Fierabras*.
M. Rey : L'épisode propre au provençal est-il original?
M. Hausknecht : Les versions anglaises de *Fierabras*.
M. Bianu : La version italienne de *Fierabras*.
Plusieurs des membres de la conférence sont occupés de travaux personnels. M. Van Hamel imprime pour la Bibliothèque de l'École les œuvres du *Reclus de Moliens*; M. Langlois va publier la chanson du *Coronement Loois*; M. Hausknecht prépare une édition de *Flore et Blancheflor* anglais; M. Todd s'occupe de mettre au jour le roman de la *Panthère*, du XIIIe siècle.

Conférences de M. Gilliéron

M. Gilliéron, pendant les deux derniers mois du premier semestre, n'a fait qu'une conférence par semaine, consacrée à la lecture du fragment de la *Vie de saint Thomas*, publiée par M. Meyer (*Recueil d'anciens textes*).
Dans le second semestre, il en a fait deux, le vendredi, à 2 heures, et le lundi, à 3 heures et quart.
Celle du vendredi a été consacrée à la lecture et à l'étude de la langue des chartes publiées par M. Raynaud. On a dressé le tableau des caractères phonétiques et morphologiques qui distinguent dans la seconde moitié du XIIIe siècle la langue du Ponthieu de celle de l'Ile-de-France. On aurait dû en laisser obscur ou incomplet plus d'un point, si l'on n'avait eu recours à une autre source d'informations, dont l'étude formait l'objet de la seconde conférence.
La conférence du lundi a été consacrée à l'étude des *variations dialectales* telles que les présente actuellement le Ponthieu. Se basant uniquement sur des matériaux recueillis sur place dans plus de 20 villages de cette contrée par le maître de conférences, et mis à la disposition de tous les élèves et auditeurs, on a commencé par établir les lois phonétiques du langage de Cayeux-sur-Mer, puis on a recherché, sans toutefois sortir des limites du Ponthieu, l'extension géographique des caractères inconnus au français.
Cette étude a permis, d'une part, d'élucider plus d'un point obscur du tableau dressé dans la première conférence, de faire la part exacte des diverses influences étrangères auxquelles étaient sujets les scribes des chartes du XIIIe siècle, d'autre part, de reconnaître les diverses transformations qui se sont opérées sur le sol du Ponthieu depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, et qui ont donné à son langage une très grande variété. L'étude de ces dernières a fourni l'occasion d'exposer des vues générales sur la répartition des faits phonétiques dans le domaine gallo-roman, la nature de l'influence du français et de certains centres linguistiques sur les patois. On a tout particulièrement insisté sur les façons de procéder dans le relevé des variations dialectales d'une contrée.

Ces deux conférences, qui avaient pour but de poursuivre la langue romane du Ponthieu dans toutes ses modifications successives depuis l'époque latine jusqu'à nos jours, en utilisant toutes les ressources dont on dispose, ont été suivies avec intérêt par tous les élèves et auditeurs, et tous ont pris une part active aux travaux.

b) Répartition des élèves et auditeurs des conférences de G. Paris par origine et formation (1868-1883)

	Proportion d'élèves et auditeurs (1868-1883)	**1868 - 1869**	**1869 - 1870**	**1870 - 1871**	**1871 - 1872**	**1872 - 1873**	**1873 - 1874**	**1874 - 1875**	**1875 - 1876**	**1876 - 1877**	**1877 - 1878**	**1878 - 1879**	**1879 - 1880**	**1880 - 1881**	**1881 - 1882**	**1882 - 1883**
Absence d'information	23,43%	3	3		1	7	14	16	10	1	1	5		5	6	
Agrégé	0,42%								1	1	1	1				
Allemand	25,52%											3	12	24	19	4
Élève de l'école des chartes	3,77%				1	1			1	1	1	3	3	3	2	3
Élève de l'ENS	10,04%					5			2	4		2	4	4	3	
Archiviste-paléographe	2,51%	4	5		3											
Licencié ès lettres	2,93%	4	3		4					1	1	2				
Professeur d'université	1,67%					1	3									
Professeur secondaire	1,26%												1		2	1
Docteur	1,67%	1	3													1
Américain	0,84%													1		1
Anglais	1,26%											2		1		
Autrichien	1,67%											1	1	1	2	
Belge	0,42%															1
Croate	0,42%												1			
Danois	0,84%										2					
Hanovrien	0,42%												1			
Hollandais	0,84%												1		1	2
Hongrois	1,67%											1	1		1	1
Luxembourgeois	0,42%														1	
Norvégien	0,42%														1	
Roumain	2,93%									1	2	3			2	1
Russe	0,42%															1
Suédois	3,77%										1	1	1	1	4	1
Suisse	10,04%								1	4	7	6	7	6	1	3
Tchèque	0,42%											1				
Total général	**100,00%**	**12**	**14**		**9**	**14**	**17**	**16**	**15**	**13**	**16**	**31**	**33**	**46**	**45**	**20**

c) Répartition des élèves et auditeurs des conférences d'A. Darmesteter par origine et formation (1869-1883)

	Proportion d'élèves et auditeurs (1868-1883)	**1868 - 1869**	**1869 - 1870**	**1870 - 1871**	**1871 - 1872**	**1872 - 1873**	**1873 - 1874**	**1874 - 1875**	**1875 - 1876**	**1876 - 1877**	**1877 - 1878**	**1878 - 1879**	**1879 - 1880**	**1880 - 1881**	**1881 - 1882**	**1882 - 1883**
Absence d'information	36,40%		2		3	6	14	23	18	3		2	4	19	19	1
Agrégé	1,15%								1	1	1		1	1		
Élève de l'école des chartes	4,98%		1		1					1	4	1	1	2	1	4
Élève de l'ENS	9,96%				1	5			2	1	2	2	4	5	4	
Licencié ès lettres	1,92%		1		3					1	1					
Professeur secondaire	0,77%												1		1	1
Professeur d'université	1,15%						3									
Allemand	17,24%										1	1	10	11	21	2
Américain	0,38%															1
Anglais	0,38%													1		
Autrichien	1,53%											1	1	1	2	
Croate	0,38%												1			
Danois	1,53%										4					
Finlandais	0,38%											1				
Hollandais	1,53%												1	1	3	1
Hongrois	3,07%											6	2			1
Italien	0,77%										1	1				
Luxembourgeois	0,38%														1	
Norvégien	1,15%											1			2	
Roumain	2,68%									2	2	3	2	1	2	1
Suédois	3,07%											4			4	
Suisse	8,81%								2	3	5	6	5	3	3	3
Tchèque	0,38%											1				
Total	**100,00%**		**4**		**8**	**11**	**17**	**23**	**23**	**12**	**21**	**30**	**33**	**45**	**63**	**15**

B. Faculté des Lettres de Paris

1. Cours annoncés par A. Darmesteter (1877-1888)

a) Maîtrise de conférence en Langue et littérature française du Moyen-Âge

1877-1878, 1er semestre[24]

[Arsène Darmesteter] exposera les origines de la littérature française jusqu'à la fin du XIe siècle, et commencera l'histoire de la littérature épique.

1877-1878, 2e semestre

Le mercredi, à trois heures et demie, M. Darmesteter, docteur ès-lettres, continuera l'étude des traditions mérovingiennes dans la littérature épique du moyen-âge. Le samedi, à midi et quart, il exposera les principes de l'étymologie française.

1878-1879, 1er semestre

Chanson de Roland
Il commencera l'histoire de la formation du lexique français

1878-1879, 2e semestre

[*Absence de données*]

1879-1880

Formation populaire des mots
Dérivation populaire des mots

1880-1881

La formation des mots composés et des mots d'origine celtique et germanique
Le lexique du latin populaire et l'action qu'ont exercée sur lui les idiomes celtiques et

[24] De 1877-1878 à 1883-1884 inclus, les informations proviennent des affiches de cours conservées aux Archives Nationales sous la cote F17/13126, étudiées et publiées dans Gabriel Bergounioux, « L'enseignement de la linguistique et la philologie en France au XIXe siècle d'après les affiches de cours des facultés de lettres (1845-1897) », *Archives et documents de la S.H.E.S.L.*, 1990, NS n° 2, p. 22.

germaniques

1881-1882

Il continuera l'histoire de la formation du lexique français et étudiera spécialement l'élément grec et l'élément germanique dans le latin populaire et dans le français.

1882-1883, 1er semestre

Il traitera de l'histoire de la syntaxe française.

b) Chaire de Littérature française du Moyen-Âge et histoire de la langue française

1882-1883, 2e semestre

M. A. Darmesteter, professeur, expliquera, les lundis, à neuf heures, les passages de *La Chanson de Roland* inscrits au programme de l'agrégation de grammaire. Les mercredis, à trois heures et demie, il traitera de l'histoire de la syntaxe française. Il exposera, en outre, la grammaire comparée des langues romanes, les mercredis, à cinq heures (phonétique), et les lundis, à cinq heures (déclinaison et conjugaison).

1883-1884

« histoire de la poésie épique au moyen-âge » et « grammaire historique de la langue française »
Explication des passages de *La Chanson de Roland* portés aux programmes de la licence ès-lettres et de l'agrégation de grammaire.

1884-1885, 1er semestre[25]

M. Arsène Darmesteter, professeur, explique, les lundis (huit heures trois quarts), les auteurs français du moyen âge portés au programme de l'Agrégation de Grammaire (cours fermé), et (dix heures) continue l'Histoire de la Langue française. Les jeudis, il expose la Syntaxe historique de la conjugaison.

[25] À partir de cette date, les informations sont tirées du *Livret de l'étudiant de Paris*.

1884-1885, 2e semestre

M. Arsène Darmesteter, professeur, explique, les lundis (huit heures trois quarts), les auteurs français du moyen âge portés aux programmes de la Licence ès Lettres et de l'Agrégation de Grammaire (cours fermé), et (dix heures) continue l'Histoire de la Langue française (déclinaison et conjugaison). Les jeudis, il continue l'Histoire de la Syntaxe du verbe et traite de la signification des mots.

1885-1886, 1er semestre

M. Arsène Darmesteter, professeur, expose, les jeudis, l'histoire de la conjugaison française; les lundis (Cours fermés), il explique (huit heures trois quarts) des textes d'auteurs français du moyen âge, et dirige (dix heures) des exercices pratiques sur diverses questions de l'histoire de la langue et de l'ancienne littérature.

1885-1886, 2e semestre

M. Arsène Darmesteter, professeur, explique, les lundis, des textes d'auteurs français du moyen âge; les jeudis, il dirige des exercices pratiques sur diverses questions de l'histoire de la langue ou de l'ancienne littérature. (Cours fermés.)

1886-1887, 1er semestre

[*Absence de données*]

1886-1887, 2e semestre

M. Arsène Darmesteter, professeur, fait, les jeudis, l'Histoire de la Dérivation française; les lundis, à neuf heures, il explique des textes d'ancien français; à dix heures, il dirige des exercices pratiques sur diverses questions de l'histoire de la langue et de l'ancienne littérature.

1887-1888

M. Arsène Darmesteter, professeur : Histoire de la Dérivation française, les jeudis, à neuf heures; Explication de textes d'ancien français, les lundis, à neuf heures, et Questions de l'histoire de la langue et de l'ancienne Littérature, les lundis, à dix heures.

1888-1889[26]

M. Arsène Darmesteter, professeur: Explication de textes d'ancien français portés au programme de l'Agrégation, le lundi, à neuf heures, et Travaux sur l'histoire littéraire du moyen âge et sur l'histoire de la Langue, les lundis, à dix heures; Histoire des mots invariables en français, les mercredis à trois heures et demie.

2. Cours annoncés par L. Petit de Julleville, chaire de *Littérature du Moyen-Âge et histoire de la langue française* (1888-1900)

1889-1890

Commencement de l'histoire de la Littérature française au XVe siècle les lundis, à quatre heures un quart (*cours public*) ; – Commentaire du *Grand Testament* de Villon (*cours fermé*), les jeudis, à trois heures et demie.

1890-1891

Histoire de la Grammaire française au XVe siècle, les lundis, à dix heures. – Commentaire de divers textes inscrits au programme de l'Agrégation des Lettres et de Grammaire, les jeudis, à trois heures et demie.

1891-1892

Histoire littéraire du XIVe siècle en France, en traitant d'abord de Froissart, les lundis, à deux heures et demie. – Explication de divers textes inscrits au programme de l'Agrégation des Lettres et de Grammaire, les jeudis, à trois heures et demie.

1892 -1893

Histoire de la poésie française au XIVe siècle, les lundis, à deux heures et demie. – Étude de la *Satire Ménippée* (Harangue de Monsieur Daubray), les jeudis, à trois heures et demie.

[26] La mort d'Arsène Darmesteter en novembre 1888 ne lui a pas permis de réaliser ce programme. D'après les affiches de cours (AN F17/13126), Louis Petit de Julleville le remplace dès le 2e semestre : « M. Petit de Julleville, professeur, traitera le lundi, des études relatives à la littérature française du moyen-âge ; le jeudi, il expliquera les *Extraits de Joinville* portés au programme de l'agrégation de grammaire. »

1893-1894

Histoire de la littérature française au moyen âge ; Origine des chansons de gestes, les lundis, à deux heures et demie. – Explication d'un des textes du programme de l'Agrégation des Lettres, les jeudis, à trois heures et demie.

1894-1895

La vie et l'œuvre de Charles d'Orléans et de Villon, les lundis, à deux heures et demie ; – Commentaire d'un des auteurs portés au programme de l'Agrégation des Lettres, les jeudis, à trois heures et demie.

1895-1896

Histoire des origines de la Renaissance en France durant le Moyen Age, les lundis, à deux heures et demie ; – Commentaire de l'un des auteurs portés aux programmes de l'Agrégation des Lettres et de la Licence, les jeudis, à trois heures et demie.

1896-1897

Diverses recherches récentes concernant l'histoire du théâtre en France au Moyen Age, les lundis, à deux heures et demie ; – Les mercredis : Commentaire d'un des auteurs portés aux programmes de l'Agrégation des Lettres et de Grammaire (une heure trois quarts), et Exercices oraux en vue de l'Agrégation des Lettres (deux heures trois quarts).

1897-1898

Diverses recherches récentes concernant l'Histoire du Théâtre comique en France au Moyen Age, les lundis, à deux heures et demie ; – Les mercredis : Commentaire d'un des auteurs portés aux programmes de l'Agrégation des Lettres et de Grammaire (une heure trois quarts), et Exercices oraux en vue de l'Agrégation des Lettres (deux heures trois quarts).

1898-1899

La Poésie sous le règne des Valois, les lundis, à deux heures et demie ; – Les mercredis : Commentaire d'un des auteurs portés aux programmes de l'Agrégation des Lettres et de Grammaire (une heure trois quarts), et Exercices oraux en vue de l'Agrégation des Lettres

(deux heures trois quarts).

1899-1900

L'Épopée courtoise en France au Moyen Age (Romans bretons, Romans d'aventures), les lundis, à deux heures et demie ; – Les mercredis : Commentaire d'un des auteurs portés aux programmes de l'Agrégation des Lettres et de Grammaire (une heure trois quarts), et Exercices oraux en vue de l'Agrégation des Lettres (deux heures trois quarts).

1900-1901

[Suite à la mort de Louis Petit de Julleville, aucun professeur n'est nommé pour l'année 1900-1901 à la chaire de Littérature française du Moyen Âge et histoire de la langue française.*]*

3. Cours annoncés par F. Brunot et A. Thomas (1900-1934)

	Ferdinand Brunot, chaire d'*Histoire de la langue française*	**Antoine Thomas, chaire de *Littérature du Moyen Âge et philologie romane***
1901-1902	Étude du Vocabulaire français au XVIIe siècle, les jeudis, à 1h. ½ ; – Les vendredis : Exercices de Philologie française en vue de la Licence (à 9 heures), et en vue de l'Agrégation (à 10 heures).	Étude de l'Expansion de la Poésie épique français en Italie, les mardis, à 3h ; – Les jeudis : Exposition de la Dérivation dans les langues romanes (à 2 heures), et Explication d'anciens textes français (à 3 heures).
1902-1903	L'histoire des pronoms français.	Les poésies politiques des troubadours.
1903-1904	Diverses questions sur l'histoire de la langue française.	Les poésies politiques des Trouvères.
1904-1905	La langue française du XVIe siècle.	Les poésies didactiques des troubadours.
1905-1906		

	Ferdinand Brunot, chaire d'*Histoire de la langue française*	**Antoine Thomas, chaire de *Littérature du Moyen Âge et philologie romane***
Cours public	La langue française du XVIe siècle	Le roman de Renard
Cours fermé	Étude sur la langue du commencement du XVIIe siècle (1600-1660).	Éléments germaniques du français et du provençal
Licence	Explication de textes d'ancien français et direction de travaux (tous les quinze jours)	
DES	Direction de travaux et étude de textes français (tous les quinze jours)	
Agrégation	Explication de textes français du XVIe siècle	Explication des textes d'ancien français du programme de l'agrégation de grammaire
1906-1907[27]		
Cours fermé	Formation de la langue classique au XVIIe siècle (1600-1660).	Éléments germaniques du français et du provençal : consonnes. Conjugaison du provençal ancien et moderne.
Licence	Explication de textes d'ancien français et direction de travaux (tous les quinze jours)	
DES	Direction de travaux et étude de textes français	
Agrégation	Explication de textes français du XVIe siècle	Explication du poème de « Gismond d'Isembad »[28]
1907-1908		
Cours fermé	Formation de la langue classique	Grammaire comparée des langues romanes. Phonétique.
Licence	Explication d'un texte du XVIe siècle29	

[27] Le poste d'Antoine Thomas apparaît uniquement en tant que chaire de *Philologie romane*.
[28] Aucun texte portant ce titre n'a pu être identifié. Il s'agit vraisemblablement de la chanson de *Gormont et Isembart*.
[29] Probablement tous les quinze jours puisque l'horaire coïncide avec celui du cours de diplôme d'études supérieures.

	Ferdinand Brunot, chaire d'*Histoire de la langue française*	**Antoine Thomas, chaire de *Littérature du Moyen Âge et philologie romane***
DES	Direction de travaux et étude de textes (tous les quinze jours)	Explication de textes français et provençaux.
1908-1909		
Cours fermé	Formation de la langue classique (cours d'hiver) Méthodologie de la langue française (cours d'été)	Explication de textes en ancien provençal Vie et œuvres d'Alain Chartier
Licence	Explication d'un texte de l'époque classique	
DES	Introduction aux études de philologie française moderne	Explication des textes en ancien français
1909-1910		
Cours fermé	Formation de la langue classique (cours d'hiver) Méthodologie de la langue française (cours d'été)	Explication de textes en ancien provençal La dérivation et la composition des mots dans les langues romanes
Licence	Explication d'un texte de l'époque classique	
DES	Introduction aux études de philologie française moderne	Explication de textes en ancien français (Aucassin et Nicolette)
1910-1911		
Cours fermé	Pas de thème indiqué	Introduction à la philologie romane
Licence	Pas de thème indiqué	
DES	Pas de thème indiqué	Explication de la chanson de Roland Explication des Quatre Tems d'aage d'ome de Philippe de Novare
Agrégation	Pas de thème indiqué	
1911-191230		
Cours public	La phrase française à l'époque classique (1er semestre)	

[30] À partir de cette année, la section « Lettre et Philologie » est divisée entre « Lettres et Philologie anciennes » et « Lettres et Philologie modernes ».
Par ailleurs, la présentation du *Livret de l'étudiant de Paris* change : au lieu d'être présentés par types de cours et par niveau, les enseignements sont présentés par chaire, donc enseignant par enseignant.

	Ferdinand Brunot, chaire d'*Histoire de la langue française*	**Antoine Thomas, chaire de *Littérature du Moyen Âge et philologie romane***
Cours fermé	Le verbe français. Leçons de grammaire (1er semestre)	
Licence	Exercices pratiques en vue de la licence	Explication d'Erec Explication de la vie de Sainte Foi Exercices pratiques d'étymologie et de lexicographie française
DES		
Agrégation	Exercices pratiques en vue de l'agrégation	
1912-1913		
Conférences[31]	Méthode d'explication française Méthode d'explication littérale, textes du XVIe et du XVIIe siècle32	Exercices d'étymologie et de lexicographie françaises Études d'étymologie et de lexicographie françaises Explication d'un texte d'ancien français (chanson de Roland)
dont agrégation	Explication de textes et leçons de grammaire française Explication de textes du programme de l'Agrégation	Explication de la Chanson de Roland Introduction à la philologie romane
1913-1914		
Cours public	La diffusion du français en France et à l'étranger au XVIIe iècle	
Conférences	Explication de textes et leçons	Explication des poésies du troubadour Peire Vidal Exercices d'étymologie et de lexicographie françaises
dont licence	Explication de textes du programme de la licence	Explication de textes d'ancien français en vue de la licence
1914-1915[33]		

[31] Le mot « conférence » - au singulier - est répété avant chacun des intitulés de cours.

[32] En italique, l'intitulé de l'enseignement dans l'appendice comprenant les horaires des cours et des conférences (quand il est différent du livret principal).

[33] Pour l'année 1914-1915, l'Appendice qui comprend les horaires des cours et des conférences s'ouvre ainsi :

« On a réuni dans cet appendice toutes les indications concernant les jours, heures et locaux où auront lieu, à partir du 3 novembre 1914, les Cours et Conférences de l'Université de Paris, du Collège de France, de l'École Pratique des Hautes Études et du Muséum d'Histoire Naturelle.

Les circonstances actuelles ont déterminé un grand nombre de changements, soit dans le personnel, soit dans la matière ou l'organisation de ces Cours.

	Ferdinand Brunot, chaire d'*Histoire de la langue française*	**Antoine Thomas, chaire de *Littérature du Moyen Âge et philologie romane***
Cours public	Méthode et principes d'un cours de langue française La langue française à travers le monde. Causes de sa diffusion.	
Conférences		Explication de Joinville Introduction à la philologie romane Exercices d'étymologie et de lexicographie françaises Phonétique historique comparée de l'italien et de l'espagnol
dont licence	Méthode d'explication littérale de textes français modernes en vue de la licence Explications de textes	
dont agrégation	Explication de textes et leçons en vue de l'agrégation Explications de textes34	
1915-1916		
Cours public	Principes, méthode et plan de l'enseignement réel du français	
Conférences		Phonétique des langues romanes Morphologie des langues romanes
dont licence	Explication de textes du programme de la licence : du Bellay, Victor Hugo	
1916-1917		
Cours public	Principes et méthode d'un enseignement normal du français (suite)	
Conférences	Explication de textes français modernes	Phonétique de l'ancien français Explication de Joinville Exercices de lexicographie et d'étymologie
1917-1918		
Cours public	Modes et modalités en français	
Conférences	Explication de textes français modernes	Exercices de lexicographie française Phonétique historique de l'ancien français (consonnes)

Le texte ci-dessous ne correspond donc que très imparfaitement aux programme publiés dans la première partie du Livret. Mais dans tous les cas où ils diffèrent, c'est ceux-ci que l'on doit tenir pour exacts. »

[34] Intitulé commun aux deux conférences dans l'Appendice.

	Ferdinand Brunot, chaire d'*Histoire de la langue française*	**Antoine Thomas, chaire de *Littérature du Moyen Âge et philologie romane***
dont licence		Explication d'un auteur d'ancien français du programme de licence
1918-1919		
Cours public	La langue et le romantisme	
Conférences	Explication de textes français modernes	Introduction à la philologie romane Explication de Gormont et Isembart Les éléments germaniques du français et du provençal
1919-1920		
Cours fermé[35]	Introduction à l'étude systématique de la grammaire française	Explication de poésies du troubadour Jaufré Rudel
Licence	Explication philologique de textes français modernes du programme de la licence et de l'agrégation	Explication de la chanson de geste de Gormont et Isembart, inscrite au programme de la licence
Agrégation		Explication de textes en ancien français inscrits au programme de l'agrégation de lettres
1920-1921		
Cours public	La méthode grammaticale	
Cours fermé	Méthode d'études et d'explications philologiques	Grammaire comparée de l'ancien français et de l'ancien provençal : la dérivation
Conférences		Explication du poème de Sainte Foi d'Agen, texte provençal
dont licence		Explication du poème de Saint Alexis, texte français (programme de licence)
1921-1922		
Cours public	Histoire de la phrase à l'époque classique	

[35] Pour cette année uniquement, les cours fermés s'intitulent « conférence d'initiation scientifique » et les conférences sont nommées « exercices pratiques », sans que cela semble modifier de manière significative la nature des enseignements. Pour la cohérence interne de ce tableau de présentation, on s'en tiendra donc ici à la terminologie usuelle. Cela correspond à l'année où Ferdinand Brunot devient doyen de la Faculté des Lettres.

	Ferdinand Brunot, chaire d'*Histoire de la langue française*	**Antoine Thomas, chaire de *Littérature du Moyen Âge et philologie romane***
Cours fermé		La dérivation en français et en provençal (suite)
Licence	Exercices méthodiques sur la langue du XVIIe siècle (1er semestre)	Explication de la Chastelaine de Vergi Explication de la Vie de Saint Alexis
Agrégation	Exercices méthodiques sur la langue du XVIIe siècle (2e semestre)[36]	
1922-1923		
Cours public	L'expansion du français en France et hors de France au XVIIIe siècle.	
Cours fermé		Pas de thème indiqué
Licence	Explication de textes	Explication de textes
1923-1924		
Cours fermé		La phonétique des consonnes et la dérivation dans les langues romanes
Licence	Explication de textes	Explication de textes (Vie de Saint Alexis) Explication de la Chastelaine de Vergi
Agrégation	Explication de textes et méthodologie grammaticale	
1924-1925		
Cours public	La Révolution et la langue	
Conférences	Explication de textes français	Explication des textes d'ancien français pour les certificats de grammaire comparée des langues romanes et de philologie romane Explication de textes pour le certificat de langues vivantes Explication de la chanson de Sainte Foi (ancien provençal)

[36] Le livret précise qu'il s'agit de l'agrégation de grammaire.

	Ferdinand Brunot, chaire d'*Histoire de la langue française*	**Antoine Thomas, chaire de *Littérature du Moyen Âge et philologie romane***
1925-1926		
Cours public	La Révolution et la langue (suite)	
Conférences	Explication de textes français	Explication du Couronnement de Louis, texte porté au programme des certificats de grammaire comparée des langues romanes, de philologie romane, de philologie française, de littérature française, de grammaire et de philologie Explication de Aucassin et Nicolette, texte porté au programme du certificat d'études littéraires classiques Explication de la Chanson de Sainte Foi (ancien provençal)
1926-192737		
Cours public	Le mouvement des idées au XVIIIe siècle et la langue française	
Conférences	Explication philologique de textes français	Explication du Couronnement de Louis, texte porté au programme des certificats de grammaire comparée des langues romanes, de philologie romane, de philologie française, de littérature française, de grammaire et de philologie Explication de Aucassin et Nicolette, texte porté au programme du certificat d'études littéraires classiques Explication de la Chanson de Sainte Foi (ancien provençal)
1927-1928		
Cours public	Le mouvement des idées et la	

[37] À partir de cette année, la chaire d'Antoine Thomas apparaît uniquement en tant que chaire de *Philologie romane*.

	Ferdinand Brunot, chaire d'*Histoire de la langue française*	**Antoine Thomas, chaire de *Littérature du Moyen Âge et philologie romane***
	langue français pendant la Révolution	
Conférences		Explication du Couronnement de Louis, texte porté au programme des certificats de grammaire comparée des langues romanes, de philologie romane, de philologie française, de littérature française, de grammaire et de philologie Explication de Aucassin et Nicolette, texte porté au programme du certificat d'études littéraires classiques Explication de la Chanson de Sainte Foi (ancien provençal)
dont licence	Explication philologique de textes français (1er semestre)	
dont agrégation	Explication de textes (2e semestre)	
1928-1929		
Cours public	Le mouvement des idées et la langue français pendant la Révolution (suite) (2e semestre)	
Conférences		Explication du Vair Palefroi, poème de Huon Le Roi, texte porté au programme des certificats de philologie romane, de philologie française, de littérature française, de grammaire et philologie Explication de la farce de Maistre Pierre Pathelin, texte porté au programme du certificat d'études littéraires classiques Explication des Chansons de Guilhem de Cabestanh (ancien

	Ferdinand Brunot, chaire d'*Histoire de la langue française*	**Antoine Thomas, chaire de *Littérature du Moyen Âge et philologie romane***
		provençal)
dont licence	Explication philologique de textes français. Amyot, Vie de Cicéron (2e semestre)	
dont agrégation	Explication de textes, exercices pratiques (2e semestre)	
1929-1930		
Cours public	Le mouvement des idées et la langue français pendant la Révolution (suite) (2e semestre)	
Conférences		Explication du Vair Palefroi, poème de Huon Le Roi, texte porté au programme des certificats de philologie romane, de philologie française, de littérature française, de grammaire et philologie Explication de la farce de Maistre Pierre Pathelin, texte porté au programme du certificat d'études littéraires classiques Explication des Chansons de Guilhem de Cabestanh (ancien provençal)
dont licence	Explication philologique de textes français. Amyot, Vie de Cicéron (2e semestre)	
dont agrégation	Explication de textes, exercices pratiques[38]	
1930-1931		
Cours public	Le trouble apporté dans la langue par la Révolution et le rétablissement de l'ordre	
Conférences		Explication du Vair Palefroi, poème de Huon Le Roi

[38] Cours probablement dispensé uniquement au deuxième semestre.

	Ferdinand Brunot, chaire d'*Histoire de la langue française*	**Antoine Thomas, chaire de *Littérature du Moyen Âge et philologie romane***
		Explication de la farce de Maistre Pierre Pathelin Explication des Chansons de Guilhem de Cabestanh (ancien provençal)
dont licence	Explication philologique de textes français	
dont agrégation	Explication de textes, exercices pratiques	
1931-1932		
Cours public	Le français hors de France au XVIIIe siècle	
Conférences		Explication du Vair Palefroi, poème de Huon Le Roi (ancien français) Étude critique d'un ancien glossaire latin-français édité en 1661 par le Père Philippe Labbe Explication des Chansons de Guilhem de Cabestanh (ancien provençal)
dont licence	Explication philologique de textes français	
dont agrégation	Explication de textes, exercices pratiques	
1932-1933		
Cours public	L'Universalité de la langue française au XVIIIe siècle	
Conférences		Exercices de lexicographie française Exercices de lexicographie provençale Explication de la Chanson de Sainte Foi d'Agen (ancien provençal)

	Ferdinand Brunot, chaire d'*Histoire de la langue française*	**Antoine Thomas, chaire de *Littérature du Moyen Âge et philologie romane***
dont licence	Explication philologique de textes français	
dont agrégation	Explication de textes, exercices pratiques	
1933-1934		
Cours public	La perte de l'hégémonie sous la Révolution et l'Empire	Aucun professeur n'est nommé pour la chaire de Philologie romane.
Licence	Explication philologique de textes français	
Agrégation	Explication de textes, exercices pratiques	

4. Programme de l'École de préparation des professeurs de français à l'étranger (1921-1922)

ÉCOLE DE PRÉPARATION DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE 1921-1922[39]

SECTION I. – RÉVISION DES CONNAISSANCES RELATIVES À L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LA CIVILISATION DE LA FRANCE

Président : M. LEMONNIER, membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des Lettres. – *Collaborateurs* : MM. GUIGNEBERT, professeur à la Faculté des Lettres ; KERGOMARD, professeur au lycée Louis-le-Grand ; LÉVY-GUÉNOT, professeur au lycée Charlemagne.
Introduction à l'étude de l'enseignement de l'histoire. – Étude des grandes questions et des grandes périodes de l'histoire de France.

SECTION II. – VUES SOMMAIRES SUR LES DIVERS PAYS OÙ LES PROFESSEURS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS

Président : M. HAUVETTE, professeur à la Faculté des Lettres. – *Collaborateurs* : MM. CAZAMIAN, CESTRE, FOUGÈRES, LE GENTIL, MARTINENCHE, PERNOT, ROQUES, VERRIER, professeurs à la Faculté des Lettres.
L'instruction publique dans les pays étrangers. – Faits principaux de la psychologie des peuples étrangers.

SECTION III. – LITTÉRATURE FRANÇAISE

Président : M. REYNIER, professeur à la Faculté des Lettres. – *Collaborateurs* : MM. CHAMARD, HAZARD, JEANROY, MICHAUT, MORNET, professeurs à la Faculté des Lettres.
La littérature française au Moyen Age, au XVIe, au XVIIe, au XVIIIe et au XIXe siècle.

SECTION IV. – PHONÉTIQUE DU FRANÇAIS

Président : M. POIROT, professeur à la Faculté des Lettres. – *Collaborateur* : M. CAMERLYNCK.
Objet et méthodes. – Les sons isolés. – Combinaison des éléments de la parole. – Exercices pratiques.

SECTION V. – LECTURE À HAUTE VOIX

Président : M. COPEAU, directeur du théâtre du Vieux-Colombier. – *Collaboratrice* : Mme BING, du théâtre du Vieux-Colombier.
Principes généraux. – La différence des genres.

[39] *Livret de l'étudiant. Université de Paris*, Paris/Nancy/Strasbourg, Berger-Levrault, 1921–1922, p. 103-106.

SECTION VI. – VOCABULAIRE FRANÇAIS

Président : M. HUGUET, professeur à la Faculté des Lettres. – *Collaborateurs* : MM. BONY, inspecteur primaire de la Seine ; REFORT, professeur au lycée Carnot.
1° *Méthode générale d'enseignement*. – Les principes essentiels. Renseignements bibliographiques sommaires. Moyens occasionnels d'enseignements ; 2° *Le vocabulaire étudié dans ses rapports avec la voix*. – 3° *Exercices pratiques*.

SECTION VII. – GRAMMAIRE, FORME ET SYNTAXE DU FRANÇAIS

Président : M. LANUSSE, professeur honoraire du lycée Louis-le-Grand. – *Collaborateurs* : Mlles GUENOT, professeur au lycée Racine ; STREICHER, maîtresse adjointe à l'École normale de Sèvres ; MM. FREY, professeur au lycée Michelet ; SUDRE, professeur honoraire du lycée Louis-le-Grand et de l'École normale de Saint-Cloud.
Leçons et exercices pratiques.

SECTION VIII. – ORTHOGRAPHE DU FRANÇAIS

Président : M. BEAULIEUX, bibliothécaire à la Sorbonne. – *Collaborateurs* : MM. SUDRE, professeur honoraire du lycée Louis-le-Grand ; BONY et POITRINAL, inspecteurs primaires du département de la Seine.
L'orthographe française jusqu'au XIXe siècle. – L'orthographe française au XIXe siècle. – L'enseignement de l'orthographe.

SECTION IX. – COMPOSITION FRANÇAISE

Président : M. MORNET, professeur à la Faculté des Lettres. – *Collaborateurs* : M. BRAUNSCHVIG, professeur au lycée Henri IV ; GAIFFE, professeur au lycée Carnot ; MAYNIAL, professeur au lycée Henry IV ; WEIL, professeur au lycée Janson-de-Sailly.
Histoire de l'art de la composition française et principes de cet art. – L'enseignement de la composition. – Exercices pratiques.

SECTION X. – EXPLICATION DE TEXTES

Président : M. MICHAUT, professeur à la Faculté des Lettres. – *Collaborateurs* : MM. CANAT, professeur au lycée Louis-le-Grand ; RADOUANT, professeur au lycée Henri IV ; SUDRE, professeur honoraire au lycée Louis-le-Grand ; WEIL, professeur au lycée Janson-de-Sailly.
L'explication française. – Les différentes sortes d'explications selon l'auditoire auquel elles sont adressées et selon les textes choisis. – Explications faites par les professeurs. – Exercices pratiques.

INITIATION SCIENTIFIQUE

Pendant l'année scolaire 1921-1922, des leçons d'un caractère scientifique seront faites par :

M. Ferdinand BRUNOT, doyen de la Faculté des Lettres de Paris. – L'esprit français et la langue, de la Renaissance à nos jours.

M. GRAMMONT, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier. – La phonétique dans ses rapports avec la syntaxe.

M. HUGUET, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, directeur de l'École. – Les grands mouvements du lexique français moderne.

M. JEANROY, professeur à la Faculté des Lettres de Paris. – Les rapports du provençal et du français.

M. ROQUES, professeur à la Faculté des Lettres de Paris. – La géographie linguistique.

M. SAINÉAN. – Le langage populaire en France.

M. Antoine THOMAS, professeur à la Faculté des Lettres de Paris. – Les méthodes étymologiques appliquées à la langue française.

Les maîtres de l'art et des lettres françaises donneront en outre des conférences sur le mouvement scientifique, artistique et littéraire contemporain.

C. École normale supérieure de jeunes filles de Sèvres

1. L'ENS de Sèvres jusqu'en 1925 : repères chronologiques

21 décembre 1880	Loi Camille Sée sur l'enseignement secondaire de jeunes filles
3 mars 1881	Proposition de loi ayant pour objet la création par l'État d'une École normale destinée à préparer des professeurs-femmes pour les Écoles secondaires de jeunes filles
26 juillet 1881	Loi instituant une École normale d'internes destinées à recruter des professeurs-femmes pour les Écoles secondaires de jeunes filles
Novembre 1881	Première session d'admission à l'École normale de Sèvres *Les candidates doivent être pourvues du brevet supérieur pour l'enseignement primaire, du baccalauréat ou du diplôme d'études pour l'enseignement spécial*
2 juin 1882	Arrêté instituant le concours du Certificat d'aptitude à l'Enseignement secondaire des jeunes filles
8 août 1882	Première session du Certificat d'aptitude à l'Enseignement secondaire des jeunes filles *Le programme, les épreuves et les conditions d'inscriptions sont les mêmes que pour le concours d'entrée à l'École normale de Sèvres*
31 janvier 1883	Arrêté ouvrant le concours d'Agrégation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles (2 sections : lettres et sciences)
6 août 1883	Première session de l'Agrégation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles
4 janvier 1884	Arrêté modifiant les conditions pour concourir à l'admission à l'École de Sèvres *La limite d'âge supérieure est abaissée de 30 à 24 ans.* *Le diplôme de fin d'études secondaires des jeunes filles permet de concourir.*
Octobre 1884	Ouverture d'une troisième année d'études pour préparer l'agrégation
23 novembre 1885	Décret fixant l'examen du certificat d'aptitude à la fin de la 2e année d'études à l'ENS de Sèvres. *L'accès à la troisième année d'études est interdit aux élèves ayant échoué au certificat d'études.*
31 juillet 1894	Arrêté subdivisant l'agrégation des jeunes filles. Pour l'agrégation littéraire sont créées une section d'histoire et une section de littérature.
4 juin 1896	Arrêté autorisant les chargées de cours de lycées, les professeurs de collèges, maîtresses primaires ou répétitrices en exercices déjà

	titulaires du certificat d'aptitude de préparer pendant un an l'agrégation à l'ENS de Sèvres (avec les élèves de 3e année)[40]
1898	Première expérience de stage : des Sévriennes sont envoyées au lycée de jeunes filles de Versailles
1902	L. Liard autorise les élèves de deuxième année à assister au cours de Durkheim au Musée Pédagogique sur l'histoire de l'enseignement secondaire en France. Elles sont dispensées d'émarger.
1905	Ouverture des agrégations masculines aux femmes[41]
16 janvier 1908	Décision d'envoyer toutes les élèves de troisième année en stage dans les lycées de Paris et de Versailles.
16 mai 1908	Circulaire interdisant l'accès à l'ENS de Sèvres aux candidates admises en même temps à Sèvres et au certificat d'aptitude
3 août 1911	Décret divisant le certificat d'aptitude en deux séries d'épreuves, dont la première série constitue le concours d'entrée à Sèvres[42]
3 juillet 1919	Décret introduisant le latin comme langue facultative aux épreuves du certificat d'aptitude Ouverture de conférences de latin à l'ENS de Sèvres (Gosselin)
28 septembre 1920	Décret créant une École d'application annexée à l'ENS de Sèvres
Octobre 1923	L'ENS de Sèvres accueille les candidates à la première partie du certificat d'études classées en 2e moitié de liste en tant qu'externes
17 mars 1924	Arrêté autorisant les femmes à se présenter aux agrégations masculines de philosophie, grammaire et mathématiques
25 mars 1924	Décret assimilant l'enseignement secondaire féminin à l'enseignement secondaire masculin *La scolarité est allongée à six années d'études ; les programmes du secondaire masculin sont appliqués pour toutes les matières communes ; un enseignement facultatif préparant au baccalauréat est institué.*
20 août 1925	Décret fixant l'examen du certificat d'aptitude à la fin de la 1re année d'études à l'ENS de Sèvres *Pour les littéraires et les historiennes, la seconde année est consacrée à l'écriture d'un mémoire spécialisé.*

[40] Quelques élèves sont admises à titre d'essai dès 1894. L'obligation d'avoir au moins deux années d'exercice est introduite en 1911.
[41] Les femmes ont déjà accès aux agrégations masculines en langues vivantes depuis 1883.
[42] Les candidates classées en seconde partie de liste à l'issue de cette première série d'épreuves ne sont pas admises à Sèvres, mais n'ont plus qu'à passer l'examen de capacité que constitue la seconde série d'épreuves pour être certifiées.

II. Écrits des enseignants

A. Gaston Paris

1. Correspondance privée

a) Brouillon d'une lettre de Gaston Paris au ministre de l'Instruction publique [1867]

BMF, Fonds G. Paris, [77], *Brouillon d'une lettre au ministre de l'Instruction publique*, s. d [1867 ?], f. 77v-80v[43].

[77v] Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de solliciter de V[otre] E[xcellence] une audience dans laquelle je lui exposerais les motifs qui m'enhardissent à lui demander de vouloir bien me confier, pour l'année qui va s'ouvrir, un cours complémentaire au Collège de France.
Plusieurs personnes, qui me portent de l'intérêt et qui approchent de V[otre] E[xcellence], m'avaient spontanément offert de lui présenter ma demande ; mais des circonstances diverses les en ont jusqu'à présent empêchées, et comme l'époque de l'ouverture des cours avance rapidement, je prends sur moi de m'adresser directement à V[otre] E[xcellence]. Ces personnes toutefois m'ont permis de me faire de leur nom et de leur autorité une introduction auprès de vous : c'est d'abord Madame Cornu, que son état de souffrance m'a empêché de voir dans ces derniers temps, puis M. Léon Renier, enfin et surtout M. Michel Bréal, qui, absent de Paris depuis assez longtemps, n'a pu employer comme il en avait l'intention la juste autorité que lui donne sa situation scientifique, l'amitié qu'il me témoigne et les encouragements sympathiques qu'il a donnés à mon projet. J'ajouterai que M. Egger, M. Ernest Renan, M. Baudry, d'autres savants particulièrement compétents, pensent que l'accomplissement de ce projet serait des plus utiles et sont tout disposés, s'ils sont consultés, à parler dans ce sens à V[otre] E[xcellence].
L'étude scientifique de notre langue, exposée dans son origine latine, dans sa constitution intime et dans son développement historique, manque à notre enseignement supérieur. Pour être complète et claire, cette étude doit s'appuyer étroitement sur celle des autres langues romanes, sorties comme la nôtre de la souche latine, et dont le développement parallèle fait comprendre celui du français à la fois dans ce qu'il a de commun avec elles et dans ce qu'il a d'original. Ce serait donc la Grammaire comparée des langues romanes qu'il serait bon d'introduire dans notre haut enseignement, c'est-à-dire au Collège de France, où ces importations des derniers résultats de la science trouvent naturellement leur place et où le cours de M. Bréal a obtenu un succès solide et durable qui a montré combien

[43] Le fonds ayant été reclassé durant l'écriture de cette thèse, nous n'avons pas pu identifier la nouvelle cote de ce document. Nous donnons donc l'ancienne entre crochets.

sa création était opportune. Le cours de gr[ammaire] comp[arée] des l[angues] r[omanes] se rattache étroitement au cours de gr[ammaire] comparée. Il en [78r] est d'une part la démonstration et le complément, car les langues romanes reproduisent, plus près de nous et d'une façon plus indiscutable encore, les lois d'après lesquelles se sont constituées les langues aryennes primitives ; - d'autre part l'application nationale et pour ainsi dire pratique. Pendant que le professeur de gr[ammaire] comp[arée] expose les origines de nos langues, les principes qui ont présidé à leur formation et les caractères qui les distinguent des autres groupes linguistiques, - le pr[ofesseur] de grammaire romane montrerait le dernier aboutissement des premières sources, la confirmation des mêmes principes et la persistance des mêmes caractères, continuant ainsi l'œuvre du premier, et rendant sensibles les mêmes vérités sous une forme plus [*illisible*]. Il aurait l'avantage de traiter des langues plus familières à des auditeurs français, et il aurait soin de faire de notre langue le centre de ses études, employant surtout les autres comme preuve et éclaircissement.

Il est inutile à coup sûr d'insister auprès de V[otre] E[xcellence] sur l'importance de ces études. Nul ne sait mieux que vous que la *romanisation* de la Gaule est le fait capital de notre histoire ; notre langue est à la fois la preuve la plus convaincante et le symbole le plus frappant de ce fait, qu'on ne peut négliger sans se condamner à ne rien comprendre aux destinées de notre pays. La grammaire comparée des langues romanes, en nous remettant vivement sous les yeux notre origine latine, en resserrant les liens qui nous unissent à cette grande famille de peuples qui ont reçu l'héritage du génie romain et dont la France est le représentant le plus puissant, nous montre ainsi, par l'observation de ce qui caractérise plus spécialement notre langue, que cet héritage n'a pas été stérile et que nous avons su l'exploiter avec originalité, liberté et grandeur.

Les études philologiques, qui commencent à peine à renaître chez nous, se sont malheureusement, jusqu'ici, trop peu porté sur ce terrain qui aurait dû les provoquer de préférence. Nous avons laissé un allemand, M. Diez, dont je m'honore d'être l'élève et l'ami, tracer les lois fondamentales de notre langue dans son admirable Grammaire des langues romanes, dont la seconde édition a récemment été publiée : et pendant que nulle part en France on n'enseigne la gr[ammaire] comp[arée] des langues à laquelle appartient la nôtre, l'Allemagne possède quatre chaires qui lui sont consacrées : l'une à Bonn, occupée à M. Diez ; la seconde, érigée il y a cinq ans à Leipzig pour M. Ebert, le savant éditeur d'un journal consacré [78v] aux langues et aux littératures romanes ; la troisième, fondée à Vienne il y a trois ans pour l'un des plus habiles disciples de M. Diez, M. A. Mussafia ; la 4e enfin, créée il y a quelques mois à peine à Berlin en faveur de M. A. Tobler, qui suivait avec moi, il y a dix ans, les cours de l'illustre professeur de Bonn.

L'abandon où cette science si belle et si nationale a été laissée en France a eu les plus fâcheux résultats. Les vérités les plus élémentaires sont inconnues ou méconnues chaque jour dans des ouvrages émanant de personnes qui devraient plus que d'autres être instruites de ces matières. Tandis que la grammaire française de M. Mätzner présente dans

tous ses détails l'organisme si compliqué et si régulier cependant de notre langage, une grammaire reproduisant sans cesse de vieilles et grossières erreurs, et les systèmes les plus aventureux sur l'origine et la nature de la langue française exposent trop souvent la science française aux jugements défavorables de l'étranger. Il semble que nous ne puissions moins faire que d'imiter au moins l'Italie, qui marche actuellement à grands pas dans la voie ouverte par les Allemands, et produit depuis q[uel]q[ue] temps, soit sur son propre idiome, soit sur les langues romanes en général, des travaux profonds et judicieux.

J'ose espérer, M. le M[inistre], si vous me permettez de vous soumettre plus au long les considérations que je ne fais qu'indiquer, qu'elles vous paraîtront dignes d'être pesées, qu'elles vous décideront à accueillir ma demande. Je n'ignore pas tout ce qui me manque pour m'acquitter dignement de la tâche que j'aspire à remplir ; mais le zèle et le travail assidu suppléeront jusqu'à un certain point à une insuffisance. D'ailleurs je n'apporte pas seulement à V[otre] E[xcellence] les honorables suffrages que j'ai mentionnés plus haut : permettez-moi de rappeler les quelques titres que je puis avoir à sa bienveillance. Après avoir passé deux ans en Allemagne, je suis entré en 1859 à l'École des Chartes ; j'ai obtenu le diplôme d'archiviste-paléographe en 1862 avec une thèse que j'ai fait imprimer, Étude sur l'accent latin, et qui m'a valu des encouragements précieux de la part des savants les plus autorisés de l'Europe, parmi lesquels je citerai MM. Guessard et Quicherat en France, et M. Diez en Allemagne. La même année, j'ai donné en français [79r] l'Introduction à la gr[ammaire] des l[angues] rom[anes] de Diez, qui a commencé à faire connaître chez nous ce grand maître. En 1865, j'ai soutenu à la Sorbonne, pour obtenir le grade de docteur es lettres, une thèse sur l'Hist[oire] poét[ique] de Charl[emagne], qui m'a valu l'année suivante un honneur insigne, le premier prix Gobert à l'Acad[émie] des Inscr[iptions]. Dans l'année qui vient de s'écouler, j'ai remplacé mon père au Coll[ège] de Fr[ance], dans son cours de L[angue] et Litt[érature] fr[ançaises] au moyen-âge, et dans une de mes 2 leçons hebdomadaires j'ai déjà essayé, bien qu'indirectement comme le voulait le titre de la chaire, de répandre les principes que je voudrais avoir l'honneur d'enseigner cette fois en eux-mêmes. Je travaille actuellement à une petite Hist[oire] de la l[angue] fr[ançaise], qui a pour but de répandre dans le public lettré les résultats les plus sûrs et les plus intéressants de l'étude scientifique de notre idiôme, et je me prépare à donner prochainement, en collab[oration] avec M. Scheler, bibl[iothécaire] du roi des Belges, la traduction complète de l'œuvre magistrale de Diez, base désormais indestructible et indispensable de nos études. Je ne parle pas d'un assez grand nombre d'articles, insérés dans divers recueils, où j'ai traité souvent des points spéciaux de philologie romane ou française. Peut-être ces précédents m'autorisent-ils à concevoir l'espérance que V[otre] E[xcellence] voudra bien accueillir favorablement une demande que je ne lui adresserais certainement pas si je n'étais profondément convaincu de son opportunité, et si j'en croyais faire une chose vraiment utile. J'ose me promettre en tous cas que V[otre] E[xcellence]

voudra bien me faire connaître le jour où Elle pourra me recevoir et où je lui exposerai plus longuement mes vues.
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression du profond [*illisible*]…
Il ferait que le latin joue dans la formation des langues néolatine le même rôle que l'âryen primitif dans celle des langues indo-européennes, qu'ainsi des phénomènes parfaitement semblables se sont répétés à des intervalles immenses ; c'est ainsi que le botaniste démontre que la fleur est la répétition de la branche, qui n'est elle-même que le produit des mêmes lois qui ont produit le tronc tout entier.

[79v] Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de solliciter de V[otre] E[xcellence] une audience, pour lui soumettre une demande dont l'objet et les motifs sont brièvement exposés dans la note ci-jointe.
M. Michel Bréal, qui a donné à mon projet les encouragements les plus sympathiques, devait se charger de le présenter le premier à V[otre] E[xcellence] ; mais, absent de Paris depuis assez longtemps, il n'a pu sans doute mettre à exécution ses intentions amicales ; Mme Cornu m'avait également et spontanément offert d'être auprès de vous mon intermédiaire ; mais son état de souffrance m'a empêché de la voir depuis mon retour à Paris, et, l'époque des cours approchant, j'ai cru devoir me résoudre à m'adresser directement à V[otre] E[xcellence]. Quelques savants des plus éminents m'ont autorisé à me faire de leur nom une introduction auprès de vous ; ils pensent que l'accomplissement de ma proposition aurait les plus utiles résultats, et sont tout disposés, s'ils sont consultés, à parler dans ce sens à V[otre] E[xcellence]. Permettez-moi de vous citer MM. E. Renan, S.-B., ~~Egger~~, Léon Renier, Egger et Baudry. Je ne doute pas que M. Littré, dont l'opinion serait à bon droit si puissante, ne partageât la même manière de voir.
J'ose espérer, M. le M[inistre], que vous voudrez bien me faire connaître le jour où V[otre] E[xcellence] pourra me recevoir et me permettra de lui exposer plus longuement les vues que je me suis borné à indiquer ci-contre.
Je suis avec respect,

Note
sur l'opportunité et l'utilité de l'enseignement de la Grammaire comparée des langues romanes.

Telles sont en résumé les considérations qui me font penser que l'introduction de la Gr[rammaire]... dans nos langues

[80r] Ordre
1° L'enseignement scientifique du français n'est pas représenté : les cours de Guessard et de P[aulin] P[aris] sont <u>spéciaux</u> et <u>pratiques</u> ; cela est étrange en face de l'Allemagne, en face de l'enseignement des langues orientales et classiques.

2° Pour être solide, cet enseignement doit s'appuyer sur les autres langues romanes ; elles en sont le fondement et la condition. C'est donc la gr[ammaire] comp[arée] des langues romanes qu'il faudrait enseigner.
3° Cet enseignement serait le complément et la pratique du cours de grammaire comparée : il en est l'aboutissement dernier.
4° Il est indispensable à l'intelligence de notre langue, à celle même de l'histoire de notre pays.
5° Il existe en Allemagne.
6° Son absence en France a des résultats fâcheux ; l'Italie l'a inauguré. Il est grand temps de l'introduire.

L'étude scientifique de notre langue n'est pas représentée jusqu'ici dans notre enseignement supérieur : le cours de M. P[aulin] P[aris] au Coll[ège] de Fr[ance], celui de M. G[uessard] à l'E[cole] des Ch[artes] ont un but tout différent ; ils se restreignent à l'idiome du moyen-âge et ont pour but de le faire comprendre et non d'en étudier l'organisation et les lois. Leur point de départ est le français moderne, qui est supposé connu des auditeurs, tandis que tout ce qui s'en éloigne dans nos anciens dialectes doit leur être expliqué ; l'enseignement scientifique du français a au contraire pour point de départ le latin, il embrasse la langue français dans tout son développement, depuis les origines les plus lointaines jusqu'à nos jours ; il doit mettre les auditeurs en état, non de lire et d'interpréter cette langue, mais d'en pénétrer l'organisation d'en suivre l'histoire et d'en démêler les lois. Entre les cours dont il s'agit et celui dont je signale l'absence, il y a précisément la différence que M. M[ax] M[üller] a si bien établie entre la philologie ordinaire et la philologie comparée, entre la *connaissance des langues* et la *science du langage*.
Cette lacune a lieu de surprendre, et ne s'explique que par la date récente des études en question. Toutefois il est digne de remarque que les mêmes priorités scientifiques, appliquées à d'autres langues, sont déjà enseignées dans quelques-unes de ces chaires ; et ce qui rend plus singulier encore l'exclusion de notre propre idiome, c'est que d'autres pays, comme on le dira plus loin, lui ont fait une place dans leurs établissements de haute instruction. [80v] Mais cette étude scientifique du français, pour être complète, solide et claire, doit s'appuyer directement sur celles des autres langues romanes, sorties comme la nôtre de la grande souche latine, et dont le développement parallèle fait comprendre celui du fr[ançais] à la fois dans ce qu'il a de commun avec elles et dans ce qu'il a d'original.
Résultats de Quicherat.
Voyelles.

I. Toniques.

b) Lettre d'Arsène Darmesteter à Gaston Paris, 13 novembre 1880

BNF, NAF 24437, *Lettre d'Arsène Darmesteter*, 13 novembre 1880, f. 8.

[8r]

13 nov. 80

Cher Monsieur Paris,

Voici le résultat de l'entretien que j'ai eu hier avec M. Albert Dumont[44] :

1. Pour 1881, il m'a donné l'assurance formelle que je serai augmenté. De combien sera cette augmentation ? Il ne me l'a pas dit : je lui ai demandé 3000 fr. Ce n'est pas exorbitant, loin de là. Mon travail à la Faculté vaut bien 6000 fr.

2. Pour la transformation de ma conférence en chaire, il n'a voulu s'engager à rien. Il appelle cette création de la chaire de v[ieux] fr[ançais] de tous ses vœux, et il tient grand compte du vœu unanime de la Faculté des Lettres.

Mais avant de demander la création de chaires nouvelles, il doit poser l'ordre dans les traitements de l'Enseignement Supérieur. Il combat pour l'établissement de classes pour les professeurs des Facultés de Paris (comme pour ceux de province) : traitements de 12000 – 13000 – 14000 – 15000. Avec ces traitements de 12000 (4e classe) il se fait fort d'obtenir la création de ma chaire, la 1ère qu'il doit demander.

Telle est la réforme de M. Dumont, sur ce point, réponse [8v] très vague, comme vous le voyez.

Les chaires de MM. Waddington et Gebhart sont de création récente[45] ; qui empêcherait la création de ma chaire dans des conditions analogues ?

Que me conseillez-vous ? M. Dumont, je le crois, est fort bien disposé en ma faveur. Appuierait-il des tentatives faites par des amis politiques pour la demande de crédits ?

Si vous voyez M. Dumont, tâchez d'obtenir des renseignements précis sur l'objet et l'état de ses tentatives de réformes. Sont-elles demandées par la Commission du budget ?

Je ne sais encore que faire, et quels moyens employer pour arriver à une amélioration de ma situation matérielle. Soyez, si vous le pouvez, mon éclaireur.

Bien à vous affectueusement,

A. Darmesteter

[44] Albert Dumont (1842-1884) est alors directeur de l'enseignement supérieur (1879-1884).

[45] À la Faculté des Lettres de Paris, la chaire d' « Histoire de la philosophie ancienne » est créée en 1879 pour Charles Waddington (1819-1914) ; celle de « Littérature de l'Europe méridionale » en 1880 pour Émile Gebhart (1839-1908).

c) *Lettre d'Arsène Darmesteter à Gaston Paris, 12 juin 1882*

BNF, NAF 24437, *Lettre d'Arsène Darmesteter*, 12 juin 1882, f. 10.

[10r]

12 juin 82

Mon cher ami,

M. Wilson[46] m'a appris que jeudi prochain le rapporteur du budget de l'Instruction publique lit son rapport devant la commission pour en faire approuver les conclusions. « Tâchez, me dit-il, de faire à ce moment reprendre la question ; peut-être la commission se déjugera-t-elle. » Je vais donc sur son conseil m'occuper à faire, si c'est possible, poser de nouveau la question de la chaire, jeudi prochain.

Maintenant, s'il est possible de faire intervenir le Ministre[47] à ce moment ; si la commission est convaincue que le ministre tient vivement au rétablissement de la chaire au budget, il y a encore une chance de succès. Je pense (j'ai des raisons de le croire) que M. Boysset[48] qui m'est très favorable, reprendra la question.

Je crois donc que si vous demandez à Ferry pour que directement et en personne, ou indirectement par son secrétaire d'état M. Duvaux[49], il fasse savoir devant les membres de la Commission les raisons majeures qui plaident en faveur [10v] de la création de la chaire (besoin de l'enseignement secondaire, examens de licence de lettres, des agrégations, etc. etc.), votre lettre et votre appui pourraient avoir une action réelle.

En tout cas, c'est jeudi que se livrera la suprême bataille. Espérons.

Merci d'avance et à vous cordialement,

A. Darmesteter

[46] Daniel Wilson (1840-1919), député de l'Indre-et-Loire (Loches). Il appartient à la majorité « opportuniste », du côté de la Gauche républicaine dirigée par Jules Ferry (1832-1893), et occupe le poste de sous-secrétaire d'État aux finances de la mise en place du ministère Freycinet, le 29 décembre 1879, à la chute du premier ministère Ferry, le 14 novembre 1881. Marié depuis octobre 1881 avec Alice Grévy, fille unique de Jules Grévy (1807-1891), Président de la République (1879-1887), il mêle ce dernier à des intrigues et à des scandales à partir de 1883 qui précipitent sa démission forcée en 1887.

[47] Jules Ferry est alors le Ministre de l'Instruction publique (4 février 1879-14 novembre 1881 ; 30 janvier-7 août 1882 ; 21 février-20 novembre 1883).

[48] Charles Boysset (1817-1901), député de la Saône-et-Loire (Chalon-sur-Saône). Ancien collaborateur de Joseph Proudhon (1809-1865) au journal *Le Peuple* (1848-1849) et élu à l'Assemblée législative sous la Seconde République, il est arrêté puis exilé à la suite du coup d'État du 2 décembre 1851. De retour en France en 1867, il est de nouveau député à partir de 1871. Il appartient d'abord à la majorité « opportuniste », du côté de l'Union républicaine menée par Léon Gambetta (1838-1882), avant de devenir président de la Gauche radicale à partir de 1881.

[49] Jules Duvaux (1827-1901), député de la Meurthe-et-Moselle (1876-1889) est sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts du 2 février au 7 août 1882, avant de devenir lui-même Ministre de l'Instruction publique (7 août 1882-21 février 1883).

d) Lettre de Ferdinand Brunot à Gaston Paris, 22 juin 1896

BNF, NAF 24434, *Lettre de Ferdinand Brunot*, 22 juin 1896, f. 275-276.

[275r] Entête : Alliance française
Association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger
Reconnue d'utilité publique
Secrétariat général
45, rue de Grenelle, 45

Paris, le 22 juin 1896

Monsieur et cher maître,

C'est encore moi. Vous avez si aimablement accueilli ma première demande que vous m'avez encouragé à vous en présenter une seconde.
Ce n'est plus une salle du Collège que je sollicite, c'est son Administrateur même que je voudrais. Tous mes auditeurs seraient heureux de faire la connaissance du maître incontesté de la philologie française, et c'est pourquoi [276r] je vous demanderais de venir présider la séance d'ouverture le Jeudi 2 à 10 heures où tout mon personnel sera présent. Si vous craignez de faire un discours, quelques mots seulement suffiraient. Nous nous arrangerions pour le reste. Mais votre présence serait un attrait considérable.
Maudissez mon importunité, et réfléchissez ensuite, vous verrez qu'il n'y a personne à Paris qui soit mieux indiqué que vous pour prendre le fauteuil ce jour-là.
En tous cas, croyez-moi, mon cher maître, votre très reconnaissant et dévoué,

F. Brunot

2. Notes de cours

a) Tableau synoptique

Cote	Folios n°	Nb de feuillets	Données codicologiques	Année	Institution	Intitulé officiel de l'enseignement	Titre du manuscrit
EPHE4PAR/011	8v-11v	23	papier 9,5 x 14 cm (carnet)	1878-1879	EPHE	Conférence des langues romanes	[Introduction à la grammaire des langues romanes]
EPHE4PAR/051	1r-59v 60v-67v	68	papier 10 x 16,5 cm (carnet)	1868-1869	Rue Gerson	Grammaire historique de la langue française	Histoire des sons de la langue française
EPHE4PAR/052	1r-52v	81	papier 9 x 14 cm (carnet)	1868-1869	Rue Gerson	Grammaire historique de la langue française	Histoire des sons de la langue française (suite)
EPHE4PAR/055	29v-40v	129	papier 10,5 x 16 cm (carnet)	1885-1886	EPHE	Conférence des langues romanes	Grammaire du latin vulgaire
EPHE4PAR/055	41r-83r	129	papier 10,5 x 16 cm (carnet)	1889-1890 [1891-1892 ?]	EPHE	Conférence des langues romanes	Grammaire de l'ancien français
EPHE4PAR/056	1r-10v	70	papier 9 x 14 cm (carnet)	1881-1882	EPHE	Conférence des langues romanes	Grammaire de l'ancien français
EPHE4PAR/057	1r-3r	56	papier 10 x 15,5 cm (carnet)	1883-1884	EPHE	Conférence des langues romanes	Vie de saint Brandan
EPHE4PAR/057	7r-8r	56	papier 10 x 15,5 cm (carnet)	1885-1886	EPHE	Conférence des langues romanes	Tristan
EPHE4PAR/082	1r-22r	136	papier 10 x 15 cm (carnet)	1875 [1873-1874]	EPHE	Conférence des langues romanes	La Chanson de Roland
EPHE4PAR/084	66r	1	[*information manquante*]	s. d. [1871-1872 ?]	EPHE	Conférence des langues romanes	De la manière de publier les anciens textes français
EPHE4PAR/095	3r	1	[*information manquante*]	s. d.	EPHE	Conférence des langues romanes	Sujets de travaux

b) Extraits de « Histoire des sons de la langue française », rue Gerson, leçon du 1er décembre 1868

EPHE4PAR/051, Cours de la rue Gerson. Deuxième année. Histoire des sons de la langue française, 1868–1869, f. 1r-67v.

[2r] Mardi 1er Xbre [1868] Première leçon – Introduction

Messieurs, nous avons étudié ensemble l'année dernière l'origine des sons de la langue française, c'est-à-dire que nous avons ~~raconté l'histoire de chaque son latin en~~ ~~expose~~ recherché à quel son français correspondait chaque son latin, ce qu'étai[en]t devenu[s] en français les sons divers dont l'ensemble constitue la phonétique latine. Nous n'avons pas terminé cette étude ; ~~qui~~ <elle> a été arrêtée à la langue latine, qui est d'ailleurs, non pas seulement le fondement de notre langue, ou, comme on le dit souvent, sa mère, qui est notre langue elle-même à une période ancienne de son existence. Nous n'avons pas fait le même travail pour les éléments grecs, celtiques, germaniques qui sont venus se fondre à diverses époques dans l'idiome que nous parlons et qui y ont été incorporés suivant certaines lois. Je devrais peut-être, ~~avant d'étudier la phonétique française sous un autre aspect~~, terminer, ~~par l'exposé~~ <par l'examen> de ces lois, ~~la partie de la~~ l'exposé des des [*sic*] origines de ~~l~~ la phonétique française, avant de commencer à l'étudier sous un autre aspect ; j'ai préféré toutefois commencer cette seconde année avec une section nouvelle de la grammaire quitte à revenir, à la fin de l'année, à ce qui concerne les langues autres que le latin, pour lesquelles je ferai alors d'un seul coup ce que j'aurai fait pour la langue latine en deux études successives.

Ce qui ~~nous~~ va nous occuper principalement cette année, c'est l'histoire des sons de la langue française, depuis les origines jusqu'à nos jours. Les rapprochements que nous avons faits jusqu'ici étaient tout matériels, et pour ainsi dire purement extérieurs ; c'était moins, à le bien prendre, des rapprochements de sons que des rapprochements[50] de lettres. Prenant pour points de comparaison d'un côté la lettre latine de l'époque classique, de l'autre la lettre française [2v] de notre écriture actuelle, nous avons constaté que celle-ci correspondait à celle-là. Nous avons, dans quelques cas, indiqué sommairement les intermédiaires que présentent les formes du latin vulgaire et de l'ancien français, mais ces explications, données seulement là où elles étaient indispensables, n'ont jamais été assez détaillées et assez approfondies pour constituer une véritable histoire. C'est maintenant que, reprenant en sous-œuvre le travail déjà fait, nous allons essayer (de remplacer la lettre morte par le son vivant[51]) (de nous rendre compte des phénomènes que nous nous étions bornés à constater[52]), et de soulever le voile que l'apparente fixité de l'écriture jette sur le

[50] Souligné dans le manuscrit.
[51] Ajout interlinaire au-dessus : « 2 »
[52] Ajout interlinaire au-dessus : trois « 1 »

courant sans cesse actif et sans cesse renouvelé ~~de la parole~~ ~~aux mille nuances~~ qui a amené sans interruption les mots latins jusqu'à nos bouches ~~en le~~ françaises.

Il est ~~clair~~ <évident> en effet que l'écriture n'est ~~qu'un moyen jusqu'à présent très imparfait de rendre les~~ <pas une représentation suffisante des> sons réels. Elle n'agit ~~réellement~~ sur l'esprit de ceux qui la lisent que par une sorte d'allusion : [rature illisible] elle est symbolique, dans nos langues modernes et surtout en français, beaucoup plutôt que significative. Si par exemple le groupe de lettres eaux réveille dans la pensée du français qui le voit écrit le souvenir du son de l'o, si l'œ de œil, l'ue de cercueil, l'eu de deuil apportent à sa mémoire l'écho [*rature*] d'une seule et même voyelle, il est clair qu'on ne peut comparer ce système de notation à cette écriture purement phonétique, qui ~~comprend~~ serait [*rature*] véritablement la photographie du langage, ~~et~~ ~~qui~~ et qui, partant du principe immuable qu'il faut un son pour chaque caractère et un caractère pour chaque son, opérerait réellement cette œuvre merveilleuse, dont l'écriture n'a été jusqu'à présent qu'une [*rature*] ébauche plus ou moins imparfaite, la transposition adéquate de phénomènes purement acoustiques en signes visibles, grâce auxquels l'imagination ou la mémoire suscitent sans erreur possible les sensations qui sont désignées par eux.

[3r] Tel est le Même s'il était mieux rempli qu'il ne l'a jamais été [le] rôle de l'écriture <lui enlève toute valeur propre>, et si elle n'est jamais arrivée à le remplir avec toute la perfection qu'on peut concevoir, il n'en est pas moins vrai qu'elle n'en a jamais eu d'autre. L'écriture n'est qu'un signe, et même souvent purement un symbole du son. À travers elle, c'est le son qu'il faut apercevoir, c'est lui qui est le but de la recherche, qui fournit la matière de la science ; l'écriture n'est qu'un moyen, et un moyen souvent bien défectueux, de l'atteindre. Quand donc nous disons, par exemple, que [*rature*] <e> latin devient en français oi (serum – soir), nous exprimons un fait incontestable si nous plaçons les deux caractères en face l'un de l'autre, mais [*rature*] ce rapprochement, une fois fait et constaté, [*rature*] n'aura pas, tant s'en faut, épuisé la question. Ce qu'il faut savoir, c'est <il n'aura fait que <seulement> désigné le fait, peut-être même y aura-t-il déjà mêlé une erreur>. Je nomme involontairement les caractères d'après le son qu'ils représentent dans l'usage français actuel ; mais pour peu que la critique intervienne, elle n'aura pas de peine à démontrer que cette méthode est très-probablement erronée pour le latin, et que pour le français elle n'a de valeur que quant à l'état présent de la langue. Or le français n'est pas seulement la langue de notre époque ; c'est la langue de tous les siècles qui nous ont précédés. Au lieu du <Derrière le> fait tout extérieur que nous avions sous les yeux tout à l'heure, nous aurons <verrons> donc à rechercher surgir devant nous toute une série de problèmes nouveaux. L'écriture, dans les monuments de la langue latine, nous montre une série de mots où apparaît la voyelle e, qui dans certains de ces mots est longue et accentuée : l'étude critique du latin, de ses origines, de son développement nous apprendra d'abord quel était le son représenté aux yeux par cet e <et quelle modification lui apportent la quantité et l'accentuation>. Nous examinerons ensuite si le latin vulgaire ne nous offre

pas des manières d'écrire cette voyelle, dans les mêmes mots où le latin classique emploie toujours e, des manières d'écrire cette voyelle qui, soit par leur unanimité, soit par leur divergence, indiquent qu'un changement est survenu dans la prononciation.

[3v] Nous attendrons ensuite l~~' apparition~~ <a venue> des premiers documents ~~en~~ écrits en langue romane ~~pour~~ <afin d'> y guetter, pour ainsi dire, l'apparition de ces mêmes mots, ~~en~~ constater ~~l'écriture~~ <la manière dont ils sont écrits> et en tirer des conséquences sur leur prononciation. Nous la suivrons ~~à travers tou~~ dès ~~les te~~ lors à travers les monuments successifs et de plus en plus multipliés de~~s~~ <la> nouvelle~~s~~ langue~~s~~, attentifs à tout changement dans l'écriture, notant les façons isolées ~~de~~ d'écrire qui peuvent se rencontrer, ~~et~~ cherchant toujours à découvrir dans la nature du son la cause soit de l'uniformité générale, soit des exceptions particulières, <et pour cela> recueillant, s'il ~~s'en trouve~~ <y en a>, des témoignages positifs sur ce point ~~vérifiant dans~~ <regardant chez> les poètes [*biffure*] la manière dont les mots où ~~se trouve~~ <se trouve> cette voyelle sont traités soit pour la rime, soit pour la mesure, demandant aux étrangers l'effet qu'elle leur produit et recherchant, dans les mots français qu'ils transcrivent à leur façon, l'écho de l'impression qu'a éprouvée leur oreille, épiant dans les dialectes divers l'accord ou la divergence des sons qui ont un même point de départ et qui ~~par conséquent~~ ont tous leur première raison d'être et sont par conséquent implicitement contenus dans le point de départ ou son originaire, suivant en un mot dans tous ses épisodes, dans toutes ses phases, dans toutes ses nuances, le développement naturel dont nous nous étions bornés d'abord à indiquer les deux points extrêmes.

Cette étude, Messieurs, peut sembler aride et ~~excessi~~ dénuée d'intérêt. Beaucoup d'esprits, même sérieux et curieux, trouveront qu'il est suffisant de savoir quels sont les rapports du français avec le latin, ~~quelles voyelles~~ *~~concourent*~~ <ce que> les voyelles ou les consonnes latines sont devenues, en gros, dans notre langue, sans aller rechercher minutieusement la prononciation de chacune de ces voyelles et de ces consonnes à chaque époque de la langue. « Le changement du latin en français, disent sans doute ces personnes, est un fait [4r] historique intéressant ; il est donc bon et utile de le constater non seulement d'un mot, mais de l'établir dans les détails. Nous ~~trouvo~~ <voyons> ~~donc~~ la satisfaction d'une autorité bien placée dans la recherche exacte des correspondances des mots français aux mots latins : ~~Mais~~ cette recherche est la base de l'étymologie, qui a pris depuis quelque temps un rang tout à fait distingué parmi les sciences qui éclairent l'histoire. Mais consacrer, non pas une <note, une> remarque en passant, ~~une note~~, mais de longues études, des leçons expresses, à retrouver la prononciation de telle ou telle voyelle ou consonne il y a plusieurs siècles, c'est là une curiosité excessive, superflue et bien près d'être tout à fait vaine et puérile. » Je ne puis en aucune façon partager l'opinion de ceux qui raisonnent de la sorte. Il n'y a qu'une sorte de curiosité vaine et puérile, <en dehors de celle qui néglige de rechercher si les faits dont elle s'occupe sont réels>, c'est celle qui s'attache uniquement à réunir des faits isolés, qui ne sont pas susceptibles d'être groupés sous une

loi naturelle et dont l'assemblage ne révèle rien de nouveau. Ce genre de curiosité a été l'écueil fréquent de l'érudition d'autrefois ; il n'a rien de commun avec les investigations minutieuses de la science de nos jours. Celle-ci ne s'intéresse aux faits que parce qu'ils sont la manifestation sensible et perceptible dans le temps et l'espace de lois qu'elle cherche à comprendre et à formuler : ils trouvent donc à ses yeux leur importance non en eux-mêmes, mais dans leurs rapports les uns avec les autres ~~d'où se dég~~ ~~dans leur solidarité qui a sa source dans~~ Envisager à ce point de vue l'étude historique des ~~la phonétique~~ <formes> [*rature*] devient au contraire la partie la plus intéressante <de la phonétique>, bien supérieure à la sèche nomenclature, à la constatation pure et simple qui suffisent à certains esprits. ~~Le fait en lui-même ne serait~~ L'existence seule d'un fait n'intéresse que comme point de repère ; elle est bien éloignée d'en épuiser la connaissance scientifique. Celle-ci ~~comprend avant tout la conn~~ consiste avant tout à savoir comment le fait s'est produit, c'est-à-dire à ~~remonter de cause prochaine~~ en [4v] en faire l'histoire. C'est seulement ainsi qu'on se rend compte de la nature et des causes de phénomènes qui autrement semblent être l'effet du hasard ou de l'arbitraire. En fait de phonétique, les phénomènes ont tous une raison d'être physiologique qu'il ne nous est pas toujours donné d'atteindre, mais ~~qui~~ dont l'étude historique nous permet de nous approcher de plus en plus. Au lieu de faire ainsi dans l'abstrait par le rapprochement des ~~mots~~ lettres de diverses époques, des espèces d'équation algébriques, nous suivons dans ses nuances successives un développement vivant et mobile qui nous intéresse d'autant plus qu'il a sa source et sa force dans les plus intimes de notre être.

L'histoire des sons d'une langue a encore un autre genre d'attrait : elle nous permet seule de restituer aux monuments [*rature*] du passé leur véritable caractère, et par là elle ~~y~~ ajoute un trait essentiel à notre connaissance ~~réel~~ des [*rature*] hommes qui ont vécu avant nous. Quand nous lisons par exemple les poèmes du moyen-âge, nous n'en avons ni la jouissance ni l'intelligence réelle si nous ignorons la valeur des caractères employés pour figurer les mots, si nous leur attribuons ~~soit~~ celle qu'ils ont de nos jours, ~~soit celle~~ sans tenir compte de l'usure incessante qui a rongé en dessous, pour ainsi dire, le son dont il ne reste que l'écorce. Et combien cette ~~intelligence de~~ connaissance des sons ajoute-t-elle à notre connaissance du temps et des hommes ! Quelle barbarie n'y a-t-il pas à imposer sans examen aux contemporains de Guillaume le Conquérant ou de Saint Louis la prononciation de nos jours : n'est-ce pas absolument comme si on les représentait *~~dotés*~~ <affublés> de nos costumes actuels, au lieu de la voir revêtue de la cotte de mailles guerrières ou de la longue robe de fourrure ? ~~C'est mon~~ On fait généralement pire encore : on prononce comme nous le faisons les groupes de caractères qui sont familiers à nos yeux ; mais ceux qui ont disparu de notre orthographe usuelle sont gratifiés d'une prononciation tout-à- [5r] fait ~~factice~~ <barbare>, qui se borne ~~gen~~ le plus souvent à émettre grossièrement l'un à côté de l'autre les sons qui ~~correspond~~ correspondent actuellement à chaque lettre, sans rechercher si par leur assemblage les groupes divers ne prennent pas une valeur tout autre.

Il n'y a pas besoin <d'ailleurs> de remonter si haut pour se convaincre de l'utilité de la phonétique historique ; les vers de Malherbe, de Corneille, de Racine même ont été composés par des gens dont la prononciation différait [*rature*] en plusieurs points de la nôtre ; la conversation familière, telle que nous l'offrent par exemple les mémoires ou la comédie du XVIIe siècle, n'était pas~~, il s'en f~~ toujours celle que nous concluons soit de l'orthographe contemporaine, soit de celle qu'il est d'usage de lui substituer dans une édition. C'est donc non-seulement une partie considérable de l'histoire de la langue française, c'est, au sens le plus large, une partie de l'histoire de la nation que nous allons ~~étudier en~~ chercher à restituer en étudiant les modifications successives des sons depuis les premiers textes où apparaît la langue romane du nord jusqu'à notre parler contemporain.
Cette étude est nouvelle. L'année dernière, si j'ai pu ~~souvent~~ <quelquefois> compléter ou rectifier les règles ~~posées par~~ jusqu'ici établies pour la permutation des lettres latines en lettres françaises, ~~je n'~~ j'ai surtout eu à les exposer, ~~dans leur e~~ telles qu'elles ont été découvertes et [*rature*] démontrées par les maîtres illustres dont je m'honore de répandre la doctrine ; cette année, si je ne puis pas dire tout-à-fait

Avia Pieridum peragro loca nullius ante Trita solo[53],

je vous conduirai du moins dans un domaine où ~~le~~ nous ne trouverons que rarement des vestiges de pas qui nous auront précédés. ~~Les~~ Toutefois le guide qui nous a conduits l'année dernière ne nous fera pas complètement défaut cette année. Seul, ~~le~~ l'auteur de la Grammaire [5v] des langues romanes a abordé ce terrain, et s'il ne l'a pas ~~compl~~ exploré en détail, il en a du moins reconnu la configuration générale, et y a planté, avec la sûreté de coup d'œil et la ~~fermeté de jugement~~ <pénétration critique> qui le distinguent éminemment, les jalons que suivra notre recherche. En France, ces questions délicates n'ont pas encore attiré l'attention, ou du moins elle n'ont guère été abordées qu'en passant, sans lois et sans méthode, tantôt par un point, tantôt par un autre : un seul essai systématique a été tenté pour éclairer une partie du champ de nos études, la prononciation de l'ancien français ; ~~et cet essai~~ mais le système de Génin n'est d'un bout à l'autre qu'une erreur et un contre-sens : bien loin de pouvoir nous aider de son travail, nous n'aurons même pas à le contredire, tant le point de vue et la méthode de l'auteur échappent à toute critique, tant on voit éclater à chaque page une ignorance de toutes les lois réelles de la langue qui n'est égalée que par l'assurance avec laquelle sont établies des lois imaginaires. Les études de Fallot et de Burguy sur les différences de nos anciens dialectes sont sans doutes plus consciencieuses et plus ~~méthodiques~~ <savantes>, et nous y trouverons souvent des secours ; mais outre qu'elles n'embrassent qu'un côté assez restreint de la vaste question qui nous occupe, elles sont encore loin d'avoir épuisé, par une comparaison étendue et méthodique, les points même qui y sont plus particulièrement ~~éclairés~~ élucidés.

---

[53] Lucrèce, *De rerum natura*, chant IV, v. 1-2.
« Je parcours le pays sans chemin des Piérides, où nul n'avait mis pied. »

Si l'on ~~en~~ se rend ~~bien~~ compte, ~~de ce manque~~ d'une part, de ce manque de travaux préparatoires, et d'autre part de l'immensité du sujet que nous allons étudier ensemble, on sera peut-être tenté de ~~l'~~accuser <notre entreprise> de témérité et de lui prédire soit un échec complet, soit du moins un succès très-douteux, aux yeux de ~~notr~~ plusieurs personnes, parmi lesquelles il s'en trouve dont l'opinion [*rature*] est [6r] considérable, il n'y a <même> pas à attendre de résultats précis des études de ce genre, au moins en ce qui concerne les temps anciens. La langue du moyen-âge, à les en croire, n'a jamais obéi à des lois fixes ; la prononciation et l'orthographe en étaient à peu près livrées au hasard, et prétendre introduire quelque ordre et quelque lumière dans ce chaos, c'est vouloir saisir l'insaisissable, fixer ce qui se dérobe sans cesse, et être infidèle même à la vérité qu'on prétend servir en imposant une unité factice à des phénomènes qui en réalité étaient incohérents et contradictoires. Les exemples qu'on apporte en preuve de cette manière de voir sont de nature à frapper au premier abord : dans le même pays, dans le même temps, bien plus, dans le même texte, à quelques lignes de distance, on montre les mêmes mots écrits de plusieurs manières différentes, sans aucune règle apparente, et on en conclut, les uns que l'écriture de ce temps est un moyen trop imparfait pour que nous puissions jamais atteindre la prononciation, les autres, que la prononciation elle-même était aussi inconséquente et irrégulière que l'écriture. Les personnes qui raisonnent ainsi n'ont pas systématiquement étudié, dans les anciens textes français, les notations différentes de sons supposés semblables ; elles ne se sont pas rendu un compte assez exact du rapport qui existait alors entre l'~~orth~~ écriture et la prononciation. Trompées par un petit nombre d'anomalies qu'il faudrait laisser à part pour ne les étudier qu'après avoir établi les règles générales, elles en ont fait la base et le centre de leur argumentation, comme si c'était dans les cas extraordinaires qu'il fallût chercher ~~des lois, et~~ à découvrir les lois, et sans vérifier d'ailleurs si ces anomalies n'avaient pas quelque cause cachée. Il n'y a qu'un [6v] moyen de répondre à des objections qui sont souvent elles-mêmes bien plus insaisissables que les ~~faits~~ <lois> ~~sur lesq~~ qu'elles prétendent soustraire à notre examen méthodique : c'est de démontrer, par des faits irréfutables, le bien fondé des prétentions de la critique. La preuve, dit-on en logique, incombe à celui qui affirme : nous acceptons cette attitude, et nous croyons être en mesure de satisfaire aux exigences et de répondre aux difficultés des sceptiques les plus endurcis. [Ceux d'entre vous qui sont déjà habitués à la méthode rigoureuse qui fait seule avancer les sciences, ceux mêmes, j'oserai l'ajouter, qui ont suivi le cours de l'année dernière n'ont pas besoin d'ailleurs de la démonstration [*rature*] de chaque fait isolé pour assurer d'avance que dans le langage de nos pères comme dans le nôtre, comme dans toutes les langues, l'unité et la régularité que l'on conteste ont nécessairement existé. Vous savez depuis longtemps que les faits linguistiques sont soumis comme tous les phénomènes naturels à des lois auxquelles ils ne sauraient échapper, vous savez que tous les changements qui les affectent sont le produit de quelque changement correspondant dans les formes primitives dont ils sont la résultante ; vous savez qu'il n'est

pas moins insoutenable en philologie qu'en physique de dire que ~~les~~ deux choses peuvent exister en même temps au même endroit, et que les confusions apparentes par lesquelles on *croirait* [*rature*] constater un semblable état de choses sont précisément le champ propre de la critique et la matière sur laquelle elle s'exerce pour *~~écarter*~~ y faire reparaître les distinctions réelles qui peuvent être obscurcies, mais non détruites.

Ce n'est pas que les ~~rem~~ observations ~~de~~ <trop> prudentes des experts distingués dont il s'agit soient à rejeter sans examen ou à traiter dédaigneusement ; elles sont graves assurément, et elles doivent nous servir d'un salutaire avertissement dans la voie difficile où nous [7r] allons nous engager. Les deux considérations fondamentales sur lesquelles elles reposent sont même justes dans leur ensemble, si on en a fait une application exagérée. Il est bien vrai qu'au moyen-âge l'écriture ~~n'of~~ offre souvent une incroyable inconstance, et il est incontestable que c'est là une des grandes difficultés qui s'oppose à la reconstruction de la phonétique aux divers moments de cette période. Mais ce n'est pas un obstacle insurmontable. J'ai déjà indiqué l'année dernière, j'exposerai dans les prochaines leçons avec plus de détails les causes diverses qui déterminent cette incertitude, et les moyens qui sont à la disposition de la critique pour la débrouiller et l'éclaircir : ~~j'~~ je vous convaincrai, je l'espère, ~~qu'à travers~~ que les écarts les plus forts en apparence sont toujours contenus entre certaines limites, et qu'en suivant fidèlement le fil conducteur de la succession chronologique des sons et des notations, on arrive à pouvoir retrouver le développement normal des premiers, et à comprendre les variations capricieuses des secondes. J'irai plus loin : cette irrégularité de l'écriture est précisément un des meilleurs instruments que nous possédions pour atteindre la parole vivante. ~~Dans les siècles modernes~~ A notre époque, où elle a disparu au moins des livres qui sont dans le domaine public, il serait impossible de se rendre compte de la prononciation si nous n'avions pas d'autres secours pour la remplacer. ~~Qui pourrait~~ Supposez que nos imprimés actuels soient le seul débris de la langue française, et placez-les entre les mains d'un savant des âges futurs qui voudrait établir ~~l~~ notre prononciation : comment pourrait-il deviner que l'r final des infinitifs se prononce aux verbes en ir et s'éteint aux verbes en r ? que le t ~~sonne a~~ sonne comme s devant [7v] ~~ier dans initier et comme t dans châtier~~ l'i suivi d'une autre voyelle dans un certain nombre de mots, gardant d'ailleurs le son de t et dans tous les autres cas et souvent même dans ce cas exceptionnel (amitié, châtier, rôtir, etc) ? que l'x qui représente ~~dans~~ deux consonnes (c s) dans phénix, onyx, ne sonne plus que comme s dans six et soit absolument muet dans perdrix ? Telle serait notre situation vis-à-vis de la langue du moyen-âge si fort heureusement l'unité orthographique, que nous avons conquise au prix de mille absurdités et de difficultés à peu près inextricables, n'y avait pas été à peu près ignorée. ~~C'est donc~~ C'est donc au rapprochement des diverses orthographes d'un même mot que nous devons bien souvent d'être renseignés sur la véritable nature des sons qui le composent : ~~J~~ nous nous rappellerons qu'il faut toujours admettre d'abord que le scribe a eu l'intention de noter la manière dont il prononçait, et ensuite qu'il a pu être

empêché d'atteindre ce but par diverses causes dont la portée et la valeur respective demandent à être examinées dans chaque cas.

~~Il est un point~~ Je ferai sur le second point ~~aux adversaires de la méthode strictement scientifique~~ <à ceux qui ~~trouvent~~ <accusent> la méthode scientifique d'établir dans l'ancien langage une régularité factice>, une concession plus importante. Je reconnais avec eux que l'hésitation de l'écriture atteste souvent, ~~non pas~~ <soit> l'existence simultanée de deux sons différents, ~~mais~~ <soit> l'hésitation du son lui-même. Mais c'est la précisément <encore> un fait des plus intéressants à constater dans une histoire de la phonétique. En général, le rapport de l'écriture au son suit, dans ces cas, une marche régulière. On voit d'abord une orthographe à peu près fixe, qui se maintient pendant une période plus ou moins longue ; puis un trouble se manifeste ; une ou plusieurs notations viennent faire, avec [*rature*] un succès différent, concurrence à la première ; enfin d'habitude l'une d'elles triomphe, et si elle en est là au moment où l'orthographe de la langue se fixe, elle se pétrifie, et devient pour des siècles le symbole, je n'ose *plus* dire le signe phonique, sans [8r] le vêtement <immuable> duquel le son n'en continue pas moins ~~à~~ souvent à se transformer. Les documents écrits qui nous ~~offrent de~~ montrent l'hésitation dont j'ai parlé sont donc très-précieux en ce qu'ils nous montrent ~~la période~~ <l'époque> à laquelle le son originaire, constaté par la notation précédente, a commencé à s'ébranler pour ainsi dire et à glisser dans le son qu'exprimera la notation suivante. C'est par l'observation des faits de ce genre que la phonétique historique prend de l'intérêt ; ils lui permettent de constater ~~cell~~ dans son domaine ~~cette~~ <la grande> loi générale de la continuité et de la marche insensible des actions naturelles. ~~Quand on dit que le c̲ latin par~~ Sans ces transitions, les permutations phonétiques ~~seraient~~ sembleraient <être> purement mécaniques et se produire avec une soudaineté capricieuse comme les transformations du kaléidoscope. ~~Si on dit par exemple que le c̲ dur latin devant un t̲ est devenu i̲ en français, ce changement paraît aussi inexpliqué que~~ ~~Factum devient fait~~ Trop fines et trop voisines les unes des autres pour être exprimées par les caractères restreints dont dispose notre alphabet les nuances intermédiaires des dégradations phoniques ne peuvent se représenter à l'imagination que par ces hésitations dans l'écriture, qui deviennent ainsi, en même temps qu'un des véritables obstacles, un des plus précieux auxiliaires de la science.

Elle en a d'autres, auxquels on n'a pas demandé encore tous les secours qu'ils peuvent donner ; je les ai déjà énumérés l'année dernière, mais j'en ai fait moins[54] usage que je ne l'avais prévu ; cette année au contraire ils me seront indispensables. Aussi devrai-je les passer de nouveau en revue et vous faire connaître ce qu'ils valent respectivement et à quoi on peut les employer. ~~Car~~ ~~Nous avons~~ ~~Ils comp se composent, quelques uns~~ [8v] ~~d'entre vous s'en souviennent peut-être, de~~ Ces sources supplémentaires, auxquelles nous demanderons de compléter, de rectifier et d'éclaircir les renseignements fournis par les

[54] Signe d'interversion des deux mots « fait » et « moins »

documents écrits, sont au nombre de six : la tradition, les témoignages exprès, la versification, les transcriptions ou adoptions dans les langues étrangères, l'analogie avec les autres langues romanes, et enfin la loi de gradation des sons, qui ne leur permet pas de se passer d'un degré à un autre sans avoir séjourné plus ou moins longtemps entre les deux. Je me borne aujourd'hui à vous rappeler ces sources, dont chacune sera appréciée dans les leçons suivantes. Leur usage méthodique ne contribue pas peu à <nous> rassurer sur ~~les~~ ~~le succès de n~~ le droit que nous avons de chercher à restituer l'histoire de la phonétique et à mettre en plein lumière les résultats ~~que~~ <auxquels> l'étude seule des ~~de~~ formes ~~de l'écriture~~ écrites pourrait laisser encore quelque incertitude.

Les documents écrits en français, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours, n'en sont pas moins le domaine propre où je vous convie à travailler cette année. Je veux, pour clore cette première leçon, en examiner rapidement l~~a~~<e> ~~nature~~ <caractère>~~, les variétés et l'histoire.~~ et la succession des plus anciens d'entre eux.

Le latin vulgaire <qui est> devenu le français, ne s'écrivait pas. Nous avons vu dans la première partie de ce cours par quels ingénieux procédés on était arrivé à se faire une idée, sinon ~~des faits~~ de tous les faits qu'il a dû présenter, de leur rapport et de leur succession, du moins des tendances générales et du caractère phonique du sermo plebeius. Tant que les gens appartenant aux hautes classes sociales entendirent tous le latin (ou ne parlèrent que l'allemand), la langue vulgaire servit sans doute, en dehors de la conversation quotidienne, à des ~~poésies populaires~~ *revêtir* ~~plus d'un~~ les créations de l'imagination [9r] ou de la malice populaire, mais elle ne joua aucun rôle officiel et n'obtint pas l'honneur d'être confiée au parchemin. Ce ne fut qu'après la mort de Charlemagne que la révolution qui, ~~après avoir~~ <ayant> soumis les pays latins aux Germains, imposa aux Germains la langue latine vulgaire (ou romane), fut véritablement consommée. La preuve s'en trouve dans ~~le r~~ le précieux monument de 842 ; ~~les deux petits-fils de Charlemagne, Lodhuwig et Karles, voulant se faire comp~~ le petit-fils de Charlemagne, Karl le chauve, ~~roi~~ amenait à Strasbourg au-devant de son frère le roi d'Allemagne ses ~~sujets~~ guerriers, neustriens, burgondes et provençaux, et bien que la plupart passent sans aucun doute d'origine germanique, c'est en français que Lodhuwig dut s'adresser à eux pour qu'ils comprissent son serment, c'est en français qu'ils s'engagèrent à leur tour ; et ~~le petit~~ un autre petit-fils de Charlemagne, Nithard, frappé de ce fait nouveau et remarquable, crut devoir conserver à la postérité le texte même de ces paroles du roi Lodhuwig, son cousin germain, et de la réponse des seigneurs de France. Tel est le premier monument écrit de notre ~~langue~~ idiome, et ~~une~~ un ~~telle orig~~ tel début convient merveilleusement à la langue des ~~la politique~~ affaires, de la politique et de la diplomatie. Ce n'en est pas moins un fait très-isolé. Comme l'a fait bien remarquer M. Paul Meyer, il n'était pas utile d'écrire le français, car tous ceux qui savaient lire savaient aussi le latin ; bien plus, ils le parlaient encore ; c'étaient des clercs, des prêtres, des moines, qui vivaient sans contact avec le peuple et ne pouvaient guère songer à écrire dans sa langue. ~~C'est donc~~ Ainsi, bien qu'il soit certain qu'on a plus écrit

~~dans~~ en ~~les m~~ roman dans les neuvième, dixième et onzième siècles, [9v] qu'il ne nous est parvenu, ~~il est certain~~ <il est bien vrai> néanmoins que ~~les~~ l'application de l'écriture au français était toujours à cette époque un accident isolé, et ne se produisait, pour ainsi dire, que d'une façon sporadique. L'éruption <imminente> de la langue vivante, qui travaille sous ~~la~~ l'écorce en apparence entière du latin, se fait jour çà et là par quelque <jet> [~~*illisible*~~] ~~presque imperceptible~~ <isolé et fortuit>, qui apparaît aux points les plus éloignés. Au commencement du Xe siècle, un moine de Saint-Amand, en Flandre, a l'idée d'imiter en langue vulgaire, à la louange de Sainte-Eulalie, les ~~proses rimées~~ <séquences rhythmées> que le moins de S[aint]-Gall Notker venait d'inventer et de mettre à la mode, et lui-même probablement a écrit son œuvre sur un feuillet de parchemin qui est arrivé jusqu'à nous. Dans la même contrée, un prédicateur fait une homélie ~~en la~~ dont le texte, mi-parti de latin et de français, s'est miraculeusement conservé dans la reliure d'un manuscrit. Puis, à l'autre extrémité du domaine de la langue d'oïl sur les confins de la langue d'oc, un scribe écrit sur les blancs d'un glossaire deux poèmes d'un caractère tout clérical, consacrés l'un à la Passion de Jésus-Christ, l'autre à la Vie de Saint-Leger, et bien probablement il les copie sur un original où les formes du nord étaient plus pures ~~et qu~~ que dans sa récension et que le temps nous a *envié*. Voilà ~~pres~~ tout ce que nous possédons de documents écrits pour étudier la période la plus importante de notre ancienne langue, celle où ses formes, encore plus voisines du latin vulgaire, présentent un intermédiaire sûr entre les formes latines et celles du français postérieur, et ~~f~~ donnent ainsi une base solide à l'étymologie et à la phonétique. Il faut y joindre toutefois la Vie de Saint-Alexis : dont le m[anu]s[scrit] n'est, il est vrai, que du XIIe siècle, mais, par une exception assez rare, le [10r] scribe a conservé les formes ~~de son modèle <d'un modèle q>, et n'a pas rajeuni la langue comme les auteurs~~ du modèle qu'il avait sous les yeux et qui devait remonter au milieu du XIIe siècle, au lieu d'en rajeunir la langue comme <l'ont fait> les copies de deux manuscrits du même poème à peu près contemporains du sien.

Au commencement du douzième siècle une activité un peu plus grande se manifeste particulièrement en <Normandie> Angleterre <~~et [*illisible*]~~>, où la langue française, transportée par la conquête, met moins d'hésitations à se produire. C'est là que dès le siècle précédent on avait écrit les <u>Lois</u> données par Guillaume peu de temps après sa prise de possession, lois dont malheureusement nous n'avons gardé aucun manuscrit ancien ; c'est là qu'on exécuta, vers les premières années du XIIe siècle, le magnifique manuscrit contenant la traduction ou plutôt la glosse du Psautier, l'un des monuments les plus importants ~~pour l'étu~~ qu'il y ait pour l'étude de nos origines phonétiques ; ~~C'est là enfin que~~ <c'est là que inscrivit la précieuse version des Livres de [*illisible*]. A partir du règne d'Étienne, une véritable littérature française se forma dans ce pays, littérature qui ~~dut~~ fut dès l'abord écrite et non chantée, à la différence de la poésie populaire, et qui ~~inaugura~~ <affirma> réellement le droit de la langue vulgaire à ~~être~~ exprimer tout ce qu'exprimait le latin ; œuvre de clercs, qui jusque-là n'écrivaient que dans la langue de l'Église, cette

littérature, ~~fut sans~~ qui comprend par exemple les traités scientifiques de Philippe de Thaon, l'~~h~~ histoire de Normandie de Geoffroi Gaimar et plus tard celles de Wace et de Benoît, la Vie de S[aint] Brandai~~n~~e~~s~~ par un anonyme, etc., fut certainement écrite par ses auteurs même ; et bien que nous n'ayons pas les manuscrits contemporains, elle nous offre une mine des *~~encore* pour exploiter~~ <plus riches et des plus sûres> pour l'étude de l'ancienne langue. Toutefois son origine cléricale n'est pas faite pour la recommander à [10v] notre étude ; nous allons ~~trouver~~ <voir jaillir> dans ce siècle les deux autres sources où nous puisons notre connaissance de l'ancien français, en Angleterre encore, <la poésie du peuple et la poésie des cours> et dès le milieu du XIIe siècle, un ~~copiste~~ <scribe> peu intelligent mais qui cependant a de bien grands droits à notre reconnaissance, copie la chanson de Roland ~~sur~~ <d'après> un manuscrit perdu, qui était sans doute en dialecte normand ; ~~et dont~~ un m[anu]s[crit] contemporain, ~~existait encore~~ <du même poème> ~~fran~~ plus spécialement français, servit de modèle, peut-être sans intermédiaires, à l'abominable copie italianisée qui fut écriture au XIIIe siècle et qui existe encore à Venise. Ce fait de la copie d'une chanson de geste *toute* populaire est d'une importance immense : ~~cette~~ <notre> grande poésie épique, qui pendant les dixième et onzième siècles avait fait vibrer des accents les plus héroïques et les plus puissants la jeune langue française trouve enfin, grâce ~~à *l'act*~~ à l'écriture, l'existence durable qui lui aurait été refusée sans cela. Le mouvement que nous venons de voir en Angleterre, nous le retrouvons bientôt en France : au commencement du XIIe siècle ~~il est~~ on semble en être encore à peu près au point de l'âge précédent ; c'est ~~dans~~ sur des blancs qu'un m[anu]s[crit] de Paris et un m[anu]s[crit] de Tours nous offrent deux petites poésies dévotes dont la seconde, chose remarquable, l'Epistre *faite* en l'honneur de S[aint] Etienne, ~~fait~~ a pénétré dans la liturgie ecclésiastique ; tout près de la langue d'oc, un manuscrit de S[aint] Martial de Limoges nous a conservé quelques *pièces* pieuses dont les formes sont mélangées mais où domine cependant l'idiôme du Nord. ~~A peu pr~~ Un peu plus tard, un Italien sans doute écrit sur une page blanche d'un m[anu]s[crit] de Quinte-Curce le début d'un poème sur Alexandre, également intermédiaire, par la langue, entre le français et le provençal. […]

[13v] Ce sujet est assez vaste tel qu'il est. La phonétique, qui dans ma pensée première devait occuper une seule année du cours, sera à peine terminée au bout de la seconde. J'ai été amené par la pratique à entrer dans plus de détails que je ne l'avais prévu : je ne le regrette pas d'ailleurs. Encouragé par l'assiduité bienveillante d'un petit nombre d'auditeurs studieux, je poursuis cette année avec plus de confiance l'œuvre que j'ai commencée [14r] il y a quelques mois. Je la continuerai dans le même esprit ; ~~j~~ j'emploierai les mêmes méthodes, je m'efforcerai d'atteindre les mêmes résultats. Je referai toujours en partie devant vous le travail que j'aurai fait ~~moi-même~~ d'abord pour mon compte ; l'exposition des faits sera toujours accompagnée de la démonstration ; les théories seront toujours soumises au contrôle de la critique. Dans l'enseignement scientifique, les faits ont peut-être moins de valeur que la méthode ; c'est elle surtout qu'on

doit s'efforcer de faire pénétrer dans l'esprit des auditeurs. Or la méthode, quoi qu'on en ait pu dire, ne se démontre pas théoriquement. Je doute que la plupart des savants qui ont fait le meilleur usage des méthodes scientifiques aient lu les traités nombreux où on a prétendu les enseigner. C'est qu'en effet la méthode en soi est toujours la même ; c'est ce procédé d'induction, de recherche des causes réelles, d'élimination des causes apparentes, <qui est dicté par le simple bon sens, et > qu'emploie chacun de nous dans ses jugements quotidiens sur les phénomènes les plus vulgaires. Ce qui est intéressant, c'est l'application de ce procédé général à chaque science en particulier : or cette application, on ne peut l'apprendre ~~qu'en~~ qu'en la regardant faire et en la répétant ensuite. Les faits peuvent s'apprendre dans les livres ; mais c'est à l'enseignement oral seul qu'il appartient de ~~donner~~ <communiquer>, par l'application incessante, l'ensemble des procédés critiques qui constituent la méthode propre à chaque recherche. Pour travailler, le meilleur enseignement, sera toujours de voir travailler. Sans doute il serait inutile ~~de~~ d'en agir de la sorte avec des auditeurs qui désireraient seulement s'instruire et qui suivraient un cours ~~pour re~~ uniquement pour recevoir, sans avoir la pensée de jamais produire à leur tour. Mais, Messieurs, je me [14v] plais à me flatter d'une espérance dont l'accomplissement me rendrait particulièrement heureux et fier ; je me plais à croire que de ces leçons modestes vous emporterez non seulement la connaissance plus exacte d'un certain nombre de faits linguistiques, mais encore, mais surtout le désir de travailler vous-mêmes à en découvrir de nouveaux, à en éclaircir d'autres mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, à grouper sous des points de vue particuliers ceux qui sont déjà acquis, le désir en un mot de faire avancer la science, de prendre votre part à l'œuvre commune et grandiose qui, hélas ! a jusqu'ici compté si peu d'ouvriers dans notre pays. Ce serait pour cette humble chaire une grande gloire si elle pouvait être le point de départ d'une activité nouvelle dans un domaine qui est nôtre et que nous laissons exploiter par des étrangers ; ~~et~~ en songeant à ce résultat possible d'un enseignement qui débute à peine, je me sens animé d'un zèle qui, je n'en doute pas, trouvera sa récompense. Car c'est la plus belle récompense d'un professeur que de se voir non seulement suivi, mais dépassé, par ceux qu'il a aidés à faire leurs premiers pas ~~ass~~ dans la *route* ; il se plaît à voir dans leurs travaux [*rature*] produit centuplé de la graine qu'il a semée dans leurs esprits ; ~~il~~ il ~~souhaite de la voir foisonner et grandir ; il~~ s'attribue, peut-être à tort, dans ~~ce qu'ils~~ leurs œuvres, une part qui ~~les lui m~~ les lui fait aimer presque comme les siennes propres ; ~~et il forme~~ il ~~de grand cœur pour chacun de~~ souhaite de les voir appréciés et dignes de l'être ; et il forme de grand cœur, pour chacun de ceux en qui ses leçons auraient éveillé le goût de l'étude, le souhaite du héros troyen pour son fils : « Qu'on dise un jour : celui-là est beaucoup meilleur que son maître ! »

c) Conférence des langues romanes, 1er semestre 1878-1879

BMF, Fonds G. Paris, EPHE4PAR/011, *Conférence donnée aux étudiants de première année*, 1er semestre 1878–1879, f. 8v-11v.

[8v]

École pratique des hautes Études
187~~8~~ <9> - ~~79~~ <80> (1e année)

Élèves

MM.

[9r]

1e leçon – mardi 19 novembre. <[18]78>[55] – 18 n[ovembre] [18]79[56]
Introduction générale – Prospectus du cours

<Sem en roum[ain] et en anglos[axon] vealh (Walah)> 2. – m[ardi] 26 n[ovembre][57]
(l[angue] romane ?, romance *PJ.*)
Romani – Romania – ~~romanice~~ <lingua romana> ~~–~~romanice – romancium. – <romans, romanisch> – Langues néolatines, novolatines – Roumain, roumanche, romand ; <romans,> romantique, romanesque.

3. – m[ardi] 3 déc[embre]
Le latin et le latin vulgaire. – Latin archaïque, classique et vulgaire. – Monuments du latin vulgaire : écrivains, grammairiens, inscriptions, manuscrits. L'Appendix Probi. – Y a-t-il des dialectes en latin vulgaire ? Exemples tirés de l'au = o, du b devenu v, de la chûte de l's finale. – Distinction entre latin vulgaire et bas-latin – Distinction entre les deux bas-latins.

4. – m[ardi] 10 déc[embre]
Esquisse d'une grammaire du latin vulgaire. – Phonétique. 1. Voyelles. Tendance à supprimer la voyelle ~~qui~~ atone qui précède ou suit immédiatement la tonique, quand elle ne commence ni ne finit le mot : ~~(re)tinaculum~~ re(ti)ná(cu)lo.

[55] Ajout supralinéaire
[56] Les annuaires de l'EPHE annoncent qu'en 1879-1880, les conférences ont lieu les jeudis et les dimanches. Le 18 novembre 1879 était un mardi.
[57] Toutes les dates correspondent à l'année universitaire 1878-1879.

<Caractère de l'accent (perte du circonflexe) <mouvement binaire> – Transformation de la quantité.>[58]

[9v]
Cette tendance existait déjà en latin <*même* pour les langues. C. II 519 ss. satrium doctrina dixti scrippe>[59] : <nucleus>, saeclo, <publicus>, periclo, <templum, puella, olla – ero velle cantum dixti> figlinus calda ; les monuments du latin vulgaire en offrent de nombreux exemples (Schuch[ardt] II 462~~)~~ moblis tribla <teglarius> speclum masclus oclus copla titlum vitli capitlum suspendre lingre carismo etc). Cette tendance a pris une forme particulière dans chacune des langues romanes. – La voyelle (finale) qui suit immédiatement la tonique dans les paroxytons persiste si c'est un a, tombe ou s'affaiblit (e = i, o = u) dans les autres cas. – La place de l'accent est la même qu'en latin classique, sauf quelques exceptions : <V[oir] Corn. II 940 ss>[60] tríginta etc, filiólus, (trífolium et quelques autres), pariéte muliere, les 3es pers[onnes du] pl[uriel] en ĕrunt, fícato, sécale, etc. – Voyelles toniques. L'a persiste.
Tous les ē sont devenus é, tous les ĕ sont prononcés è, et ce è a une tendance à devenir èè puis iè. Déjà à Pompéi et antérieurement on trouve des exemples de ae pour ĕ ou l'inverse, ce qui indique la prononciation (il est vrai que ce phénomène se produit d'abord à l'atone).
L'í persiste ; l'ĭ se confond avec ē.

[10r]
Tous les ō sont ó, tous les ŏ sont ò ; ce ò a une tendance à devenir òò puis uò.
U long persiste ; ŭ se confond avec ō.
Parmi les diphtongues (ei antérieurement réduit à i) au persiste (sauf quelques mots comme cauda) ; ae = ĕ, oe = ē.

5-6. mardi 17 décembre et 24 décembre [1878]

2. Consonnes. H tombe (maintenu en roumain par le grec, en fr[ançais] par l'allemand). – En règle générale, l'initiale persiste. A la médiale il y a tendance : pour les gutturales à l'affaiblissement (c g) <~~et à l'assimilation (ce)~~>, pour les labiales ~~aussi~~ au passage de la muette douce à la spirante (b – v), pour les dentes à l'assibilation (tie) : t + ie, c + ie sont assimilés et assibilés (l'assib[ilation] de ce est postérieure, celle de te propre au roumain, par conséquent le fait est propres aux médiales). – Finales : m tombe, s et t sont ébranlés, n, c, r se maintiennent. M persiste dans les monosyllabes (rem spem quem cum sum, mais jam). S et t sont solides en Gaule et (t aussi originairement) en Espagne ; leur ébranlement est plutôt oriental. – Groupes de consonnes. Ils tendent d'une part à disparaître quand ils se

[58] Ajout marginal à gauche
[59] Ajout marginal à gauche
[60] Ajout marginal à gauche

[10v] composent de muette + muette ou muette + liquide (à plus forte raison quand il y a 3 consonnes) ; d'autre part il s'en forme sans cesse de nouveaux par la chûte des voyelles intermédiaires : patla <Marge gauche : tl = il>[61]. Pour les détruire on emploie différents procédés, dont le plus usité est l'assimilation. – Devant s n tombe sans exception, déjà à l'époque ancienne (Ορτησιος etc) ; les exceptions apparentes (penser, tenser, conseil) sont savantes ou refaites. – Egalement sans exception est la penthèse d'un i à s impure initiale (l'it[alien], le sarde, le roumain), mais cette penthèse dépendait de la nature de la finale précédente. – Prononciation du latin : C Q G H, J, <X> – PBFV, – TDSZ, – MNLR.

7. – Mardi 7 janvier 1879

Déclinaison. Les langues romanes n'ont (généralement parlant) qu'un cas ; elles ont réduit la déclinaison au genre et au nombre. Il s'agit de savoir comment s'est opéré ce changement, en d'autres termes comment la déclinaison se comportait en latin vulgaire.
<1. Masc[ulins] et neutres singul[iers].>[62] A côté du système des cas existait celui des prépositions de, ad, ab, etc. Ce système alla toujours en grandissant aux dépens des cas. Le génitif singulier est sorti de [11r] l'usage, remplacé par le nom <à l'ablatif> avec de ou par l'accusatif avec ad ; ~~l'a~~ le datif, ablatif et accusatif sont pareils à la 2e <et 3e> déclinaison : muro, <cane> l'm étant tombé, et comme on a de muro et, pour une partie du gén[itif] et du dat[if] ad muro, on n'a bientôt plus que 2 formes distinctes, muros et muro. Cela confirmerait la théorie de d'Ov[idio], mais d'autres faits prouvent qu'elle est erronée. On n'a pas assez remarqué que dans des textes vulgaires l'abl[atif] est remplacé par l'acc[usatif] après les prépositions : cum suos discentes à Pompei, pro nos, coram vos, de latus, etc. La préposition de, qui remplaçait le génitif, prenant l'accusatif, il n'y avait plus que lui en face du nominatif. Donc murus muro, canis cane, etc. Dans pater toute différence disparaît. D[an]s les imparisyll[abiques] à accent fixe, comme homo, il reste une différence dans la désinence (nulle dans arbor), bien plus sensible dans ceux à accent mobile : latio. Les neutres de la 2e sont assimilés aux masc[ulins] pour garder une déclinaison : templus. D'autres fois leur pluriel est transformé en s[in]g[ulier] fém[inin] arma poma. Les neutres de la 3e déclinaison perdent toute flexion : corpus, cor etc. Ainsi la déclinaison à 2 cas se réduit souvent à 1, <*perdue*> tout à fait dans les langues où l's tombe.

[11v]
Matycka hongrois – sans préparation
Degen, suisse, a étudié 2 sem[estres] à Tub[ingen] Holland
Niemeyer
Comte professeur

[61] Ajout marginal à gauche
[62] Ajout marginal à gauche

R. Müller Tübingen Holland 6 sem[estres]
Wagner – éc[ole] Polytechn[ique] Stuttg[art] Londres
Neumüller – Gött[ingen] et Berlin, 3 sem[estres]
Sverliouga
Thurneysen
Apfelstedt Berlin et Rome 5 sem[estres]
Wüllenweber – Bonn, 2 sem[estres]
Jepert – Bonn et Berlin 3 sem[estres]
Dax –
Gregori – roumain[63]

[63] Orthographe exceptée, les noms de cette liste correspondent à ceux qui figurent dans l'annuaire pour l'année 1879-1880.

B. Arsène Darmesteter

1. Correspondance concernant le don des papiers d'A. Darmesteter à la bibliothèque de la Sorbonne

a) Lettre de Louis Barrau-Dihigo à Helena Darmesteter, 30 septembre 1926

BIS, AAM 150, Dons divers de sociétés et de particuliers 1880-1932, Remerciements 1926-1928, Louis Barrau-Dihigo, *Lettre à Mme Arsène Darmesteter*, 30 septembre 1926, f. 381.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS (*à la Sorbonne*)
Don de Mme Vve A. Darmesteter

Paris, le 30 septembre 1926

Madame,

A la date du 15 septembre courant, vous avez bien voulu m'écrire pour offrir à la Bibliothèque de la Sorbonne le manuscrit du Dictionnaire ~~de la langue française de M. Arsène Darmesteter~~, ainsi que diverses autres notes, également manuscrites, de M. Arsène Darmesteter.

Je m'excuse de répondre ~~avec quelque retard~~ <si tardivement> à ~~cette~~ <votre> lettre, qui par suite d'une erreur, ne m'a pas ~~été~~ suivi en vacances. Mais, à peine rentré, je tiens à vous ~~exprimer mes très sincères remerciements~~ <dire combien je suis touché> ~~pour~~ <de cette> offre généreuse ~~que vous nous faites~~, et à vous dire <aussi> que j'accept~~erai~~ avec empressement ces précieux manuscrits. Ils seront, sans nul doute, fort utiles aux philologues ~~et aux~~ <et aux> linguistes, et, dès qu'ils auront été catalogués par les soins de nos collaborateurs, je ne manquerai pas – si du moins vous m'y autorisez, - de signaler leur existence <et leur importance> au public savant, au moyen d'une note qui paraîtrait dans la *Revue des Bibliothèques*, et aussi, selon toute vraisemblance, dans la *Romania*.

Veuillez agréer, Madame, avec l'expression de ma reconnaissance, l'hommage de mon très profond respect.

b) Lettre de Louis Barrau-Dihigo à Paul Lapie (recteur de l'Académie de Paris), 15 octobre 1926

BIS, AAM 150, Dons divers de sociétés et de particuliers 1880-1932, Remerciements 1926-1928, Louis Barrau-Dihigo, *Lettre à Paul Lapie (recteur de l'Académie de Paris)*, 15 octobre 1926, f. 382.

BIBLIOTHÈQUE Paris, le 15 octobre 1926
DE
L'UNIVERSITÉ
DE PARIS
(*à la Sorbonne*)
Don de Mme Vve Darmesteter

Le Conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Paris
à Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris.

Le 15 septembre dernier, Mme Vve Arsène Darmesteter m'écrivait de Londres pour offrir à la Bibliothèque de la Sorbonne plusieurs volumes manuscrits du « Dictionnaire de la langue française » que son mari avait rédigé ~~avec la~~ <en> collaboration ~~de~~ <avec> M~~M~~. Ad. Hatzfeld ~~et Ant. Thomas~~. Ayant accepté cette offre, j'ai reçu le 12 octobre courant les précieux papiers, qui contiennent ~~la rédaction primitive des~~ <les> articles F, et G, ~~et la rédaction définitive des articles~~ R, S et T. A ces papiers, qui étaient conservés à Londres, chez [~~*illisible*~~] le frère de Mme Darmesteter, viendront bientôt s'ajouter, selon toute vraisemblance, d'autres fragments qui seraient conservés à Paris.

Je me fais un devoir de vous signaler l'intérêt ~~tout particulier~~ ~~spécial~~ ~~de~~ <que présente> ce don. Les nombreux feuillets qui nous [*rature*] sont parvenus <jusqu'ici> renferment, en effet, une <assez> grande quantité de citations et d'exemples qui, pour des raisons d'économie, ont été supprimés ~~à~~ <lors de> l'impression ; ils pourront donc, aujourd'hui encore, être utilement consultés par les philologues et les linguistes.

En ce qui me concerne, il m'a été particulièrement agréable de recueillir ainsi le manuscrit partiel d'un ouvrage célèbre, dû à l'un des maîtres qui [*illisible*] ont fait le plus grand honneur à l'Université, et j'ai déjà adressé à Mme Arsène Darmesteter, au nom de la Bibliothèque, l'expression de notre vive gratitude.

c) Lettre de Louis Barrau-Dihigo à Sébastien Charléty (recteur de l'Académie de Paris), 23 février 1927

BIS, AAM 150, Dons divers de sociétés et de particuliers 1880-1932, Remerciements 1926-1928, Louis Barrau-Dihigo, *Lettre à Sébastien Charléty (recteur de l'Académie de Paris)*, 23 février 1927, f. 384.

BIBLIOTHÈQUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE PARIS
(*à la Sorbonne*)
Don de Mme Vve Darmesteter
et de M. le Prof. A. Thomas

Paris, le 23 février 1927

Le Conservateur…
à Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris,
Président du Conseil de l'Université.

Le 12 octobre dernier, Madame Vve Arsène Darmesteter avait bien voulu me faire parvenir, pour la Bibliothèque, plusieurs volumes manuscrits du « Dictionnaire de la Langue française » que son mari avait préparé en collaboration avec M. Ad. Hatzfeld. Ces ~~premiers~~ volumes correspondaient aux articles F, G, R, S et T.

Depuis lors, M. le Professeur Antoine Thomas a eu l'extrême obligeance de me remettre le manuscrit de la lettre P. D'autre part, [*rature*] à une date toute récente, – <le> 16 février courant, – Mme Vve Darmesteter [*rature*] a bien voulu m'apporter elle-même, en vue de compléter les donations antérieures, le manuscrit de la lettre C, lequel forme un gros volume relié de 931 ~~pages~~ <folios>.

~~Je ne sais~~ <~~Il n'est pas sûr que~~> <Je ne sais> ~~si~~ l'on arrivera jamais à reconstituer tout l'ensemble du manuscrit. Mais les fragments considérables déjà déposés à la Bibl. de l'Université sont précieux et rendront sans nul doute de réels services aux linguistes et aux philologues, ~~lesquels~~ <lesquels> y trouveront maints développements et exemples qui, [~~*illisible*~~] n'ont pu prendre place, pour des raisons d'économie, dans l'ouvrage imprimé.

Je suis heureux de porter à votre connaissance et à celle du Conseil de l'Université, les libéralités dont il vient d'être question <.> ~~et je crois savoir que d'autres papiers d'Arsène Darmesteter nous seront ultérieurement donnés par sa veuve, selon toute vraisemblance, elles seront~~

2. Ouvrages publiés

a) Extrait de la leçon d'ouverture d'A. Darmesteter (1883)

Arsène Darmesteter, *Faculté des Lettres de Paris. Cours de Littérature française du Moyen-Âge et d'histoire de la langue française. Leçon d'ouverture*, Paris, Typographie Georges Chamerot, 1883, p. 5-7.

Six ans se sont écoulés depuis le jour où le ministre de l'instruction publique fondait, à la Faculté des lettres de Paris, une conférence de langue et de littérature française du moyen âge, et sur la proposition du conseil des professeurs, me chargeait de cette conférence.

Pendant six ans j'ai poursuivi ici l'étude de nos vieux textes et l'histoire de notre langue, en même temps que, dans une enceinte voisine, à l'École pratique des Hautes Études, je continuais l'enseignement de la grammaire comparée des langues romanes

Durant l'année scolaire qui vient de finir, un changement considérable s'est produit. Nos études, encore nouvelles, ont reçu une consécration solennelle et définitive; la conférence a été transformée en chaire.

Aujourd'hui, après avoir quitté cette École des Hautes Études, qui a vu mes débuts dans la carrière scientifique, et à laquelle m'attachaient par des liens si étroits dix ans d'enseignement et de collaboration avec des maîtres éminents; aujourd'hui j'abandonne, non sans regret, cet enseignement de la grammaire comparée des langues romanes, que j'avais été chargé d'y organiser. Les légitimes exigences de la science, le titre même de la chaire que j'occupe, m'imposent une limite dont je suis forcé de reconnaître l'absolue nécessité. Permettez-moi de vous exposer les raisons qui m'obligent à me restreindre, et, par la même occasion, de vous expliquer le caractère général que je désire donner à mon enseignement et la méthode qui doit le diriger.

Grâce à une armée sans cesse grandissante de chercheurs et de savants, les études de philologie romane font de jour en jour des progrès si considérables que désormais elles ne peuvent plus guère être embrassées dans un seul et même cours. Comment suivre dans leur marche simultanée ces vastes recherches sur l'histoire du français et du provençal, de l'espagnol et du portugais, de l'italien et du roumain ? Une exposition aussi large perd en force et en profondeur ce qu'elle gagne en étendue. Pour demeurer à la hauteur qu'il doit garder, l'enseignement doit se resserrer; il lui faut se restreindre pour ne pas baisser; l'écueil et le danger pour les études scientifiques, c'est d'être superficielles.

D'un autre côté, il est nécessaire de donner en Sorbonne, dans la Faculté des lettres, un développement plus considérable à l'étude du français. Si la conférence de langues romanes à l'École des Hautes Études a surtout formé des élèves étrangers qui à leur tour sont devenus professeurs dans les gymnases, les universités d'Allemagne, de Suisse, de Roumanie, de Bohême, de Suède, etc., la complexité d'un pareil enseignement écartait par

cela même les étudiants français plus directement curieux des études nationales. Or, il importe de créer en France une école française qui poursuive avant tout l'étude scientifique de la langue dans toute l'étendue de son développement historique. Ajoutons, et cela va sans dire, l'étude de l'ancienne littérature: cette dernière étude, jusqu'ici, n'avait pu être représentée dans les conférences que je faisais à la Faculté, et cette lacune devait être comblée.

Mais, si je restreins mon enseignement à celui de la langue et de l'ancienne littérature, je n'ai pas l'intention de le resserrer dans des limites tellement étroites qu'il me soit interdit de porter un regard sur la langue et la littérature des autres peuples romans. Je désire lui donner assez de largeur pour que vous puissiez toujours saisir les nombreux rapports qui unissent entre elles les langues et les littératures néolatines. Tel chapitre de l'histoire de la poésie française est un chapitre de l'histoire de la poésie italienne ou espagnole; telle question de grammaire française doit trouver sa solution dans l'étude des phénomènes linguistiques d'au-delà des Alpes ou d'au-delà des Pyrénées. Ces rapports généraux ne seront jamais perdus de vue. Le français reste l'objet principal de notre recherche; mais, derrière le français, à l'occasion, l'on verra paraître au second plan l'une ou l'autre des langues sœurs, l'une ou l'autre des littératures romanes primitives.

Tel sera l'esprit général de mon enseignement. Maintenant, pénétrant plus avant dans le détail, je dois vous exposer ce que je me propose de faire dans chacune de mes leçons.

b) Préface du Cours de grammaire historique de la langue française (J. Darmesteter, 1891)

James Darmesteter, « Préface » in Arsène Darmesteter, *Cours de grammaire historique de la langue française. Première partie : Phonétique*, Paris, Delagrave, 1891, p. v-viii.

La *Grammaire historique de la langue française*, dont la première partie paraîtra aujourd'hui, par les soins de M. Ernest Muret, est sortie d'un cours professé par mon frère à l'école normale des filles de Sèvres, de 1881 à la date de sa mort, novembre 1888.

J'ai fait l'histoire de ce cours dans la biographie de mon frère mise en tête des *Reliques scientifiques*: je demande la permission de la reproduire.

> À la fin de 1881, M. Gréard confia à mon frère une mission d'un caractère délicat. C'était le moment où M. Gréard, admirablement servi par l'éminente directrice qu'il avait choisie, Mme Jules Favre, organisait l'École normale supérieure des filles de Sèvres, une des plus belles créations de notre enseignement depuis 1870. Du succès de cette école, destinée à former des professeurs pour les collèges de jeunes filles, dépendait le sort de la loi qui avait créé ex-nihilo l'enseignement secondaire des filles de France. Cette loi, considérée avec défiance et [p. VI] anxiété de bien des côtés, pouvait, suivant le succès de la première épreuve, soit ruiner pour longtemps la cause de l'instruction des femmes, soit la faire triompher définitivement. Arsène fut chargé d'organiser l'enseignement de la langue française.
>
> Sans s'arrêter aux avis timides de quelques-uns qui pensaient que l'à-peu-près suffit

> aux femmes, il initia cet auditoire si neuf aux méthodes et aux résultats de la science, non en abaissant la science à un niveau inférieur, mais en élevant ses élèves jusqu'à elle. Le succès dépassa toute attente. Cet enseignement, qui devait effrayer et dépayser un auditoire si peu préparé, - le latin n'était pas dans le programme, même facultatif - prit bientôt pour les élèves un intérêt passionnant. On suivait les autres cours par devoir et comme une chose toute naturelle, celui-là par plaisir, intelligence et passion. Pour ces intelligences neuves, plus ouvertes aux goûts désintéressés que l'étudiant candidat de la Sorbonne, c'était une révélation continue; elles sentaient un enivrement à ce voyage de découvertes à travers une langue qu'elles croyaient connaître et s'étonnaient de rapprendre ; à travers les formes familières qui, en remontant dans le passé, en revenaient avec une physionomie nouvelle ; à travers toute cette vie latente du langage, qui, une fois reconnue, lui donne un accent nouveau et une inflexion où vibre la pensée des siècles passés. C'était l'esprit historique qui se révélait à elles pour la première fois, et beaucoup d'entre elles en ont gardé l'éblouissement. Aussi ce cours était-il le cours favori de mon frère: nulle part il ne se sentait mieux compris, ce qui est le but suprême et la suprême récompense du maître. Il les associait à son travail, leur demandant des tâches qu'il n'aurait jamais songé à demander à ses élèves de la Sorbonne. "Nous avions une telle admiration pour lui - m'écrivait une de ses élèves - nous étions si fières de lui et de son œuvre, que le plus petit travail de copiste et de manœuvre était chéri comme un honneur. Nous n'étions à l'école que de petites filles bien ignorantes, mais je suis bien sûre que nul n'a senti plus que nous le vide qu'il laissait.

La véritable vulgarisation ne peut être faite que par des maîtres de la science, et ces leçons, successivement retouchées par mon frère au cours de ces sept années d'enseignement et élargies en vue du public de la Faculté des Lettres auquel il destinait ce livre, retrouveront dans le public des étudiants le succès qu'elles ont eu jadis parmi les élèves de Sèvres.

L'ouvrage complet doit comprendre quatre livres:

1° *Phonétique*, ou étude historique des sons.

2° *Morphologie*, ou histoire des formes grammaticales (déclinaison et conjugaison).

3° *Formation des mots* (dérivation et composition).

4° *Syntaxe historique*.

Un ancien élève de mon frère, M. Ernest Muret, a bien voulu, sur la demande de Madame Arsène Darmesteter et sur la mienne, accepter la tâche délicate de réviser le manuscrit et de remplir les lacunes que l'auteur avait laissées, sur quelques points réservés, et que la mort ne lui a pas laissé le temps de combler lui-même. Je le prie de recevoir nos remerciements et lui laisse à présent le soin d'exposer la façon dont il a entendu sa tâche.

James Darmesteter

3. Notes de cours

a) Tableau synoptique

Cote	Folios n°	Nb de feuillets	Données codicologiques	Orientation du papier	Scripteur	Année	Institution	Intitulé officiel de l'enseignement	Manuscrit
Ms AUC 41	128r-164r	34	papier 18 x 22,5 cm	Vertical	A. Darmesteter	s. d. [1873-1881]	EPHE	Conférence des langues romanes	Grammaire comparée des langues romanes
Ms AUC 41	non folioté	15	papier 1 feuillet : 15,6 x 23 cm autres feuillets:17,8 x 23 cm	Horizontal	A. Darmesteter (f. 2) élève ou auditeur anonyme EPHE (sauf f. 2)	s. d. [1873-1881]	EPHE	Conférence des langues romanes	Résumés du cours de M. Darmesteter (Phonétique comparée des langues romanes). Voyelles toniques
Ms AUC 41	305r-352r	47	papier 17,8 x 23 cm	Vertical	A. Darmesteter	s. d. [1873-1881]	EPHE	Conférence des langues romanes	Notes sur la syntaxe française / Syntaxe des langues romanes
Ms AUC 41	[64]	20	papier 17, 8 x 23,4 cm	Vertical	A. Darmesteter	s. d. [1873-1881]	EPHE	Conférence des langues romanes	[Cours sur le latin populaire]
Ms AUC 41	1r-20r	24	papier 15,5 x 20 cm	Horizontal	A. Darmesteter	1878-1879	Faculté des Lettres de Paris	Langue et littérature françaises du moyen-âge	Principes d'étymologies françaises
Ms AUC 41	1r-42r	40	papier 15,5 x 20 cm	Horizontal	A. Darmesteter	1880-1881	Faculté des Lettres de Paris	Langue et littérature françaises du moyen-âge	Le lexique du latin populaire et du français
Ms AUC 41	non folioté	11	papier 15,5 x 20 cm	Horizontal	A. Darmesteter	1881-1882	ENS de Sèvres	Langue française	Programme du cours
Ms AUC 41	1r-4r	4	papier 17,2 x 21,8	Vertical	A. Darmesteter	[1881-1882]	ENS de Sèvres	Langue française	Introduction

[64] Foliotations autographes multiples

Ms 2050	48v-53v	58	papier 11 x 16,5 cm collé sur papier 16 x 25 cm (carnet)	Vertical	A. Darmesteter	1878-1879	Faculté des Lettres de Paris	Langue et littérature françaises du moyen-âge	Principes d'étymologies françaises
Ms 2050	2r-6v (collés sur 54r)	58	papier 11 x 16,5 cm collé sur papier 16 x 25 cm (carnet)	Vertical	A. Darmesteter	1880-1881	Faculté des Lettres de Paris	Langue et littérature françaises du moyen-âge	[Formation des mots composés et des mots d'origine celtique et germanique]

b) Introduction au cours de Langue française*, ENS Sèvres, s. d.*

Ms AUC 41, Arsène Darmesteter, *[Introduction. Qu'est-ce qu'une langue ?]*, s. d. [1881–1882 ?], 4 f.

Introduction

Qu'est-ce qu'une langue.

Système de mots prononcés d'une certaine façon, soumis à certaines conditions & combinés suivant certaines lois qui détermine un usage traditionnel.

Divisions de toute langue

I. Sons. II. Mots, III. Formes, IV. Constructions

I. Sons. ~~C'est~~ Ce qu'on entend d'abord, ce qui frappe l'oreille c'est la prononciation. Chaque peuple a un organisme particulier.

Ce système change avec le temps. De là l'histoire des sons ou phonologie.

Les lois de la phonétique sont absolues & aveugles.

Pourquoi ? ~~Actio~~ Mode de transformation de la prononciation : Exemple *wè* devient *wà*.

Propagation lente : tache d'huile.

Application aux transformations du latin en fr[an]ç[ais].

Déformations successives des sons voyelles & consonnes

Lois de ces ~~tr~~déformations.

Elles nous donneront les tendances de la prononciation moderne, & les principes qui la doivent régler.

II. Les sons représentent les mots. Histoire du lexique.

Histoire très complexe. Nous avons à considérer d'abord les mots comme éléments matériels puis les mots comme représentant des idées.

A. Mots comme élément matériels

D'où viennent-ils ?

1° Un premier fonds, le ~~lat~~ lexique du latin populaire.

Ce fonds dont la phonétique explique la naissance s'enrichit par deux procédés, dont les éléments sont déjà dans le latin populaire.

1. Dérivation populaire
2. Composition populaire

Mais la langue ne vit pas seulement sur son propre fonds : elle emprunte aux autres langues

aux langues mortes : formation savante

1. latine : emprunts au bas-latin
   _____ lat. classique
   dérivation latine
   composition latine
2. grecque emprunts au grec
   dérivation grecque
   composition grecque

aux langues vivantes (vivantes au temps de l'emprunt)

1. celtique
2. grec (Marseille)
3. ancien germanique
4. scandinave
5. langues romanes
   etc. etc.

Échanges internationaux de mots, retentissement de l'histoire dans la langue.

B. Les mots ~~ont~~ *vus* comme représentants des idées, pensées (images ou idées abstraites)

Histoire des transformations des sens dans les mots,

Dégradation des sens, d'où la mort des mots

Synonymie.

Dictionnaire historique – source inépuisable p[ou]r la psychologie populaire

III. Formes grammaticales

Modifications formelles : les mots de nos langues indo-européennes reçoivent ainsi des modifications : déclinaisons, conjugaisons, modifications de genres, nombres, ~~te~~ modes, temps, personnes,

Ces formes sont comme les moules *différenciés* où les mots suivant leurs fonctions dans la phrase viennent prendre corps.

C'est l'élément essentiel de la langue.

Lexique ~~chan~~, prononciation, syntaxe même changeront : langue t[ou]jours la même, si les formes restent

Ex : persan-arabe
anglais-roman | anc[ien] fr[ançais] différent du fr[ançais] moderne
| parce que formes gramm[aticales] différentes

Ajoutez des mots au lexique, tant que vous voudrez :

Essayez d'ajouter un temps passé = un parfait à l'anglais ou à l'allemand, un neutre au français

~~Le p~~ rôle essentiel du pronom :

Ich bin bon = ~~français~~ allemand
Je suis gut = français

Importance de ce moule grammatical au point de vue de la psychologie du langage.

Ce moule est créé par la foule, le peuple : & les conditions qui le déterminent s'expliquent pas les [~~ill.~~] habitudes d'esprit du peuple.

En particulier, pour le français, le moule est donné par le latin transformé par la phonétique. & de plus par l'analogie.

Nous constaterons le conflit des deux ordres de lois. lois physiologiques lois psychologiques

IV. Syntaxe. Les mots servant à exprimer des pensées, c['est] à d[ire] des jugements de là les phrases : Les mots dans la phrase se soumettent à certaines constructions. Héritage du latin transformé par un esprit nouveau.

Désorganisation de la syntaxe synthétique latine par l'action d'un esprit analytique.

Tel est le vaste cadre que nous avons à remplir en ces 2 années.

c) Cours latin populaire : ordre des feuillets

BIS, Ms AUC 41, Arsène Darmesteter, *[Cours sur le latin populaire]*, s. d. [1873–1882 ?], 20 f.

Ordre actuel des feuillets	**Numérotations d'A. Darmesteter**					**Annonces de plan**
1	1	~~4~~$_{7}$	~~m~~		1	Chap. I. ~~II.~~ Quels étaient les caractères du latin populaire avant le développement si original qu'il a trouvé dans les L[angues] R[omanes] ?
1v						
2	5	~~4~~$_{11}$				
3	5 bis	~~4~~$_{12}$				
4	5 ter	~~4~~$_{13}$				
5	6	~~4~~$_{14}$				Le latin populaire n'a-t-il pas subi l'action d'autres langues pour devenir chacune des diverses L[angues] R[omanes] ? […] Comme nous aurons l'occasion de revenir à propos de chacune des langues romanes sur les langues indigènes qu'elles ont supplantées, nous ne nous occuperons ici que du grec et de l'allemand.
6	6 ter	~~4~~$_{16}$				
6v						
7		~~3~~	~~c~~ j			[…] il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les origines des L[angues] R[omanes], sur leur domaine, sur les éléments divers qui sont entrés dans leur composition et surtout sur le latin populaire dont elles sont issues.
8		~~4~~	d			
9		~~4~~$_{1}$	e	V		
9v						
10r		~~4~~$_{2}$	f			Quelle était cette lingua romana d'où doivent sortir les langues romanes ? […] Cette distinction entre les deux sortes de latin [*i.e.* classique et populaire] est capitale ; car sur elle repose toute la théorie de la formation des L[angues] R[omanes].
10v			g			
11r		~~4~~$_{3}$	h			
11v			i			
12r		~~4~~$_{4}$	j	VII		
12v			k			
13			l	IX		
14		~~4~~$_{6}$	l bis	X	[illisible]	
14v						
15	4 bis	[4]$_{10}$				
16	10				[illisible]	II. Mais quelles étaient les limites de son [*i.e* le latin populaire] domaine ?
16v						
17	11					
18	12					
19	13				~~131~~	
20	14					IV. Poursuivons maintenant, dans ses évolutions diverses, l'histoire du latin populaire.

d) Cours sur le latin populaire, extraits

BIS, Ms AUC 41, Arsène Darmesteter, *[Cours sur le latin populaire]*, s. d. [1873–1882 ?], 20 f.

Chap. I *[au crayon, remplace un II. à l'encre]*

Quels étaient les caractères du latin populaire avant le développement si original qu'il a trouvé dans les L[angues] R[omanes] ? Les citations, les témoignages des anciens, ~~qu~~ q[uel]q[ue] rares qu'ils soient <~~p~~> suffisent cependant à en déterminer les traits. Mais tout d'abord voyons les sources que l'on peut consulter. Ce sont les grammairiens latins qui souvent citent des formes populaires soit pour expliquer des formes analogues des textes classiques, soit pour mettre en garde contre la mauvaise prononciation dont elles témoignent. La collection la plus importante est celle de Festus : De Significatione verborum, ouvrage dont on possède une bonne partie dans un extrait dû à Paul Diacre. On peut citer ensuite Nonius Marcellus : De compendiosa doctrina <publié par Quicherat>. Fabius Planciades Fulgentius : Expositio Sermonum antiquorum. N[ou]s avons perdu l'ouvrage important de Titus Lavinius dont A[ulu] Gelle nous a gardé le titre De verbis sordidis <*(N. A, <*interpretationem* de Prisco Leyde *1712*>,)* >des mots populaires. Dans l'appendice qui suit le traité du grammairien Probus (Appendix ad Probum <*Keil, t. IV, p. 194*>) on trouve une liste de locutions vicieuses qui rappellent celles de nos Grammaires : ne dites pas…, mais dites… Cet appendice est très précieux pour l'histoire de la phonétique car on y voit signalées comme défectueuses la plupart des altérations qui caractériseront les L[angues] R[omanes] probavit non probait. Pétrone, dans son Satyricon où il fait parler des gens du peuple <37-39, 41 [peu populaires] ; 42-46 [plus pop[ulaires] surtout 45], 61-64 [çà & là] 76, 78 (fin)[65] > reproduit des formes populaires. ~~Les inscriptions~~ <mais il ne va pas, comme> ~~mais~~ ~~tumulaires sont très précieuses~~ <non plus les écrivains de la décadence> ~~il ne va pas~~ jusqu'à reproduire les flexions mutilées du lat[in] vulgaire. C'est dans les inscriptions qu'il faut les chercher.

Après la chute de l'empire on a également des séries de documents précieux à plus d'un titre. Les origines ou Etymologies d'Isidore de Séville (mort en 635 ou 636), les glossaires latins de l'époque mérovingienne : glossaire de Placidus (VIe siècle), Glosses <lat[ino-] allem[andes]> de Cassel (VIIIe siècle p[ublié] par Diez, trad[uit] par <A. Bauer>) Vocabulaire de St Gall (VIIe s. p[ublié] p[ar] Wackernagel Lesebuch, I, 27), Glosses de Paris (p[ublié] p[ar] Graff. Diutiska I, 128), Glosses de Schlestadt (Wackernagel Haupt Zeitschrift, V, 318), Vocabularius optimus (p[ublié] p[ar] Wackernagel Bâle 1847), Glosses latines anglo-saxonnes d'Erfurt (p[ublié] p[ar] Oehler, Jahrbücher der Philologie de Jahn et Klotz, Supplément XIII. p. 257 sqq), puis un texte de droit de beaucoup le plus

[65] Ajout réalisé avec une encre différente

important la Loi Salique. Ajoutons les autres codes germaniques, les formules de droit entre autres celles de Marcellus (VIIe siècle) et les plus anciennes chartes, ~~et enfin~~ <les diplômes de Marini (Papiri diplomatichi)>, les écrits les plus récents ou interpolés des arpenteurs romains ; enfin les m[anu]s[crit]s de l'époque mérovingienne, dont M. Schuchardt a su faire un si ~~utile~~ <remarquable> usage

---

de là vient que nombre de ~~verbes~~ mots simples disparaissent en roman, <étant> représentés par ~~leurs dérivés~~ <des formes> dérivées ou composées.

Flare	se retrouve dans	souffler
hortare		exhorter
morari		demeurer
viare		des voyer, en-voyer
cædere		occire
canere		chanter
cogere		cailler (coagulare)
~~deficere~~ ~~demere~~ <emere>		raindre v[ieux] fr[ançais] redimere
capere		concevoir, recevoir, etc.
noscere		cog~~n~~naître
suere		coudre (consuere)
urere		brûler (perustulare)
	et bien d'autres encore	

Cependant un grand nombre de radicaux latins ~~disparaissent~~ <ont disparu> en roman, soit que leur forme écourtée les rendît impossibles à prononcer dans les nouvelles langues (ainsi ~~do~~ dare, do en fr[ançais] dar, de), soit que <des mots> différents ~~mots~~ modifiés en vertu des lois de la phonétique arrivassent à une homonymie fâcheuse <qui faisait sacrifier l'un d'eux> (ex : bellus, bellum : bello, bel) ; soit que divers synonymes se présentant pour un même mot, ~~le peuple en choisit~~ <l'on se contentât> d'un seul à l'exclusion du reste (ainsi saevus ~~to~~ disparaît devant ~~porta~~ ferox, janica devant porta), soit enfin que le latin classique par cela même qu'il était la langue élégante, choisie, dût renfermer nombre de termes qui ne pouvaient trouver leur place dans la langue commune. En français courrier, antique, courroux sont des mots à peu près inconnus du parler populaire. Il en ~~est~~ <a été> de même dans le latin : Voici un certain nombre de mots qui appartiennent à la langue vulgaire, & ont remplacé les mots classiques correspondants.

[…]

Résumons maintenant les remarques diverses qui précèdent. Tous ces exemples prouvent que les traits propres aux langues romanes appartiennent au latin populaire : esprit d'analyse, recours à des constructions plus simples, plus claires, large développement donné à la dérivation. Enfin le lexique des L[angues] R[omanes] reproduit non le lexique du lat[in] classique plus ou moins corrompu, mais celui du lat[in] vulgaire. Tous ces faits

justifient donc la théorie qui voit dans les L[angues] R[omanes] le développement naturel et spontané du lat[in] populaire comme celui-ci est le développement du lat[in] archaïque et primitif.

~~Avant d'aborder l'étude du latin classique~~

L'histoire du lat. populaire nous a conduit jusqu'à la naissance des L[angues] R[omanes]. Avant d'en aborder l'étude, il est une question à examiner. Le latin populaire n'a-t-il pas subi l'action d'autres langues pour devenir chacune des diverses L[angues] R[omanes] ?

Ces autres langues peuvent être les langues primitives, indigènes des divers peuples romans, l'ibérique en Espagne, le Gaulois en France, ou bien les langues germaniques parlées par les Francs, les Visigoths, les Lombards etc. On peut y ajouter le grec. Comme nous aurons l'occasion de revenir à propos de chacune des langues romanes sur les langues indigènes qu'elles ont supplantées, nous ne nous occuperons ici que du grec & de l'allemand.

Au XVIe siècle, des érudits admirent comme principe de foi que le français dérivait en droite ligne du grec.

Pour les langues germaniques, leur action a été beaucoup plus considérable, surtout sur le français, cependant elle ne doit pas être exagérée. Les L[angues] R[omanes] contiennent environ 950 mots d'origine germanique, dont plus de 400 appartiennent exclusivement au français, et 150 environ à l'italien. Les langues du Sud-Ouest, espagnol portugais n'en possèdent qu'une cinquantaine, le valaque moins encore. Le nombre de mots communs aux diverses langues s'élève à peu près à 300.

Ces mots ont passé en roman à diverses époques. Les uns sont antérieurs aux invasions : ils ont été apportés par les Germains que les empereurs avaient enrôlés dans les légions romanes, ou ils sont dus aux relations des deux races. Tel est p. ex. le mot Burgus donné par Végèce : Castellum parvum quem burgum vocant. Des 300 mots communs aux divers idiomes romans, la plupart doivent avoir été introduits avant les invasions car il est peu probable que chacune des tribus germaniques qui ont envahi les diverses régions de l'empire les ait précisément introduits de son côté dans l'idiome des peuples conquis. Des mots comme <u>blanch, frisc, gris, danzôm, daradh</u> etc. qu'on retrouve en italien, en espagnol, en portugais, en provençal, en français doivent avoir pénétré dans le latin vulgaire, dans la langue commune avant le Ve siècle.

Quant aux autres mots qui paraissent plus spéciaux à chaque idiome ou qui d'un idiome ont passé aux autres, il semble également qu'il faille les diviser en deux classes suivant qu'ils sont antérieurs ou postérieurs au VIe siècle. C'est la forme extérieure de ces mots qui le prouverait.

On divise les L[angues] germaniques en haut & bas-allemand. Le bas-allemand comprendrait l'anglo-saxon, le saxon, le frison, le néerlandais : c'est aussi à lui que se

rattacherait quoique faisant un groupe distinct le norois d'où sont sortis le danois, le suédois, le norvégien et l'islandais, le plus archaïque des idiomes norois. Dans le haut-allemand qui seul doit nous occuper ici, on fait rentrer généralement le gothique parlé du IVe au VIe siècle, le francique parlé en Neustrie et en Austrasie du VIe au Xe siècle, l'alémanique et le bavarois. Le gothique dont on a un précieux document dans la bible d'Ulfilas (mort en 388) est la langue germanique qui a conservé le plus fidèlement la structure originelle de la langue germanique primitive : il nous montre le type commun d'où dérivent

---

Suffixe ellus. Annellus, anello (it[alien]), anillo (esp[agnol]), anel (p[ortu]g[ais]), annel v[ieux] fr[ançais], anneau fr[ançais] mod[erne]
Ces exemples suffisent à établir que les L[angues] R[omabes] ont des procédés communs de composition et de dérivation et qu'elles traitent d'une manière semblable, sinon identique, les mots qui lui viennent du latin.
L'étude des mots comprend donc 3 parties distinctes
Phonétique – Composition – Dérivation

Mais avant d'aborder la phonétique, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les origines des L[angues] R[omanes] sur leur domaine, sur les éléments qui sont entrés dans leur composition et surtout sur le latin populaire d'où elles sont issues. C'est l'introduction naturelle de notre cours, introduction à laquelle nous devons consacrer nos premières leçons.

---

(1) L'Empire Romain, au temps de sa plus large extension, se développait sur les 3 continents de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. En Europe il comprenait l'Italie, l'Espagne, la Gaule avec le Rhin pour limite, l'Angleterre jusqu'au mur de Septime-Sévère, c'est-à-dire moins le nord de l'Europe, l'Allemagne du Sud avec le Danube pour frontière jusqu'au confluent de la Save. A partir de ce point sur la Rive droite du Danube, il comprenait la Dacie dont le Dniester était la limite orientale et sur la rive gauche, la Mésie, la Thrace, la Macédoine, la Grèce.
En Asie, la province d'Asie, la Syrie, la Mésopotamie, l'Arménie.
En Afrique, l'Egypte et tout le littoral de la Méditerranée jusqu'à l'Atlantique. Telles étaient les immenses régions dont se formait l'imperium romanum.
Or ce fut la politique romaine de remplacer les langues des pays conquis par le latin. Les colonies, les écoles, la législation, l'imposition du lat. comme langue officielle, plus tard l'Eglise, tels étaient
(1) Voir Paris, Romania I

C. Ferdinand Brunot

1. Documents biographiques

a) CV détaillé

[f. 1] BRUNOT Ferdinand[66],
Né à St Dié (Vosges), le 6 Nov[embre] 1860 ;
Elève de l'Institut des Frères des Ec[oles] Chrét[iennes] puis du Collège de St Dié (1869-1876) ;
Etudes en Allemagne (1876-1877) ;
Au Lycée Louis le Grand à Paris (1877-1879) ;
Ecole Normale Supérieure (1879-1882) ;
Premier Agrégé de Grammaire (1882) ;
Docteur es Lettres (1891).

FONCTIONS PUBLIQUES

Professeur au Lycée de Bar-le-Duc (1882)
Maître de conférences et chargé d'un cours à la Faculté des Lettres de Lyon (1883-1891) ;
Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris (1891-1899)
" " à l'Ecole Normale Supérieure[67] ; Professeur à la Faculté des Lettres (1899)[68] ;
Professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Sèvres (1900[69]-1920)[70] ;
Doyen de la Faculté des Lettres de Paris (1919-1928) ;
Doyen honoraire " " (1928) ;
Membre du Conseil Supérieur de l'Instruction publique, de la Section permanente et du Comité Consultatif des Lettres (1919-1931) ;
Maire du XIVe Arrondissement de Paris (1910-1919) ;
Fondateur et Directeur des Archives de la Parole et de l'Institut de Phonétique à la Sorbonne (1911) ;
Fondateur de l'Ecole de Préparation des Professeurs de Français à l'Etranger (1920).

AUTRES FONCTIONS

Membre du Conseil d'Administration de l'Alliance Française

---

[66] Le document, dactylographié, ressemble fortement aux « résumés des services » manuscrits envoyés à l'occasion de ses changements de grade dans l'Ordre de la Légion d'honneur. F. Brunot est élevé à la dignité de Grand'Croix par décret du 3 juillet 1933 (AN, Dossier de LH/385/12), ce qui correspondrait à la date probable d'écriture du document, qui ne mentionne aucun accomplissement après 1932.
[67] D'après le livre du centenaire de l'ENS d'Ulm, F. Brunot y a enseigné de 1892 à 1895 (« I. Listes des fonctionnaires de l'école normale de 1795 à 1895 » dans *Le Centenaire de l'École normale (1795-1895) : Édition du Bicentenaire*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2013, paragr. 126.).
[68] En réalité, le poste n'est créé qu'après la mort de Louis Petit de Julleville, le 25 août 1900.
[69] Date barré au crayon
[70] F. Brunot quitte le poste en 1925, remplacé par Mario Roques

Créateur et Directeur des Cours (1893-1904) ;

Fondateur et Président de la Société de l'Éducation Moderne pour la réforme et le Perfectionnement de l'Éducation Nationale (1911).[71]

Premier Président de la Société Internat[iona]le de linguistique romane (1928)[72]

Fondateur et Président de l'Union Patriotique du Rhône (1887) ;

Fondateur et premier Président des Vosgiens républicains de Paris ;

Membre de la Commission du Contrôle des Œuvres de Guerre au Ministère de l'Intérieur.

[f.2] Lauréat de l'Académie française (Prix Saintour 1900)[73] ;

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Grand prix Gobert (1912) ;

Docteur honoris causa des Universités :

"	"	"	Amsterdam	(1932)
"	"	"	Bruxelles	(1930) ;
"	"	"	Cambridge	
"	"	"	Liège	
"	"	"	Prague	(1924)

Membre de :

l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1925) ;

" royale de Danemark (1920) ;

" royale de langue et de littérature française de Belgique (1921) ;

" de[74] Stanislas de Nancy (1892) ;

" de Châlons sur Marne (1900) ;

" d'Amsterdam 1932

Président de l'Institut de France – 1933

DECORATIONS

Grand Officier de la Légion d'Honneur (1928) ;

Officier d'Académie (1887)

Officier de l'Instruction Publique (1894)

Commandeur de l'Ordre du Nichan-Iftikar (1910) ;

Officier de l'Ordre de Léopold de Belgique (1919) ;

---

[71] Il n'a pas été possible d'identifier cette société.

[72] La datation par F. Brunot est erronée : il fut en effet le premier président de cette société, mais de 1924 à 1928.

[73] Prix décerné lors de la séance du 22 novembre 1900 pour l'*Histoire de la langue française, des origines à nos jours* (« Prix décernés par l'Institut aux ouvrages historiques », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1900, vol. 37, n° 1, p. 181.). Il s'agit de la contribution de F. Brunot à Louis Petit de Julleville (ed.), *Histoire de la langue et de la littérature française, des origines à 1900*, Paris, Armand Colin, 1896, vol. 8/. En effet, la publication de l'*Histoire de la langue française des origines à nos jours* n'a commencé qu'en 1905.

Par ailleurs, le *Cours de grammaire historique de la langue française* d'A. Darmesteter, publié de manière posthume à partir de 1891, a obtenu le même prix en 1897 (Gaston Boissier, *Rapport sur les concours de l'année 1897*, Paris, Académie française, 1897.).

[74] Barré au crayon

Commandeur de l'Ordre de Danemark (1920)
" " de St Olaf de Norvège (1922) ;
" " de 2ème rang de l'Epi d'Or de Chine (1922)
" " de l'Ordre Royal de St Sava de IIIe classe de Serbie, Croatie et Slovène (1923)
" " de l'Ordre du Lion Blanc de Tchéco-Slovaquie (1925) ;
Grand Officier de l'Ordre de Steaua de Roumanie (1928) ;
Diplôme d'honneur pour secours aux victimes de la guerre réfugiées et rapatriées/
[f. 3] Publications
Etudes sur *De Moribus Germanorum* de Tacite (1883)
Le Valet de Deux Maîtres, prétendue comédie inédite de La Fontaine (1884)
Grammaire historique de la langue française (1886) ;
La Doctrine de Malherbe d'après son Commentaire sur Desportes, 1891, Thèse.
De Phil. *Bugnonii vita et eroticis versibus*, 1891 – Thèse.
Histoire de la Langue française dans Petit de Julleville (Histoire de la langue et de la littérature françaises – 1894-1900),
Math. Régnier, *Macette*, édition commentée avec la collaboration de M. M. Bloume, Fourniols, Peyré et Arm. Weil (1890) ;
Histoire de la Langue Française des Origines à 1900 ;
Tome I, *de l'Epoque latine à la Renaissance* (1905) ;
Tome II, *le XVIe siècle* (1906) ;
Tome III, *La Formation de la Langue Classique*, 2 Vol. (1909-1911) ;
Tome IV, *La Langue Classique 1660, 1715*, 2 vol. (1913-1924)
Tome V, *Le Français en France et Hors de France au XVIIIe s.* (1927)
Tome VI, *Le XVIIIe s. Le Mouvement des idées et le vocabulaire technique*, 2 vol. (1930)
La Langue Post-Classique, avec la Collaboration de L. Alexis François, I vol. 1932 (1932)
Tome VII, *La Propagation du Français en France jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, I vol. (1926)
Tome IX[75], *La Révolution et l'Empire, Le français langue nationale*, I vol. (1927)
Nouvelle Méthode de Langue Française, en collaboration avec N. Bony, 3 vol. 1905-1910 ;
L'Enseignement de la Langue Française, ce qu'il est, ce qu'il est, ce qu'il devrait être, dans l'Enseignement primaire (1908-1909)
La Pensée et la Langue, Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle appliquée au langage 1922

[75] sic

La Défense de Schirmeck, Essai de théâtre populaire, 1916
Observations sur la Grammaire de l'Académie 1932
Précis de Grammaire Historique, en collaboration avec M. Ch. Bruneau 1932
[f. 4] B. Etudes et Articles
L'Inscription de la Parole (La Nature, 1892) ;
A Propos de l'Enseignement du latin en Belgique (Revue Univers[itai]re, Juill[et] 1892
Contre-sens traditionnels (ib., Déc[embre] 1893) ;
Sur une Interjection de la Satire Ménippée (Ib[idem], 1894) ;
Explications françaises (Ib[idem], 1895) ;
Projet de réforme de l'Agrégation de Grammaire (Ib[idem], 1896) ;
La Réforme de l'Orthographe, Let[tre] ouverte à M. le Ministre de l'Instruction publique (1905) ;
Rapport présenté au nom de la Commission chargée de préparer un Arrêté relatif à la simplification de l'orthographe (1906) ;
La Langue du Palais et la Formation du Bel Usage (1907) ;
Autour de la Réforme de l'orthographe (La Phalange, 1909) ;
Français et flamand (l'Action, 1909)
Rapport sur les simplifications et l'unification des nomenclatures grammaticales en usage dans l'Enseignement, en collaboration avec M. Maquet, 1909) ;
La crise du français (Revue hebdomadaire, 1911) ;
La Mal latin (La Phalange, 1911) ;
L'Influence de l'autorité sur le langage (Nouv[elle] Revue, 1912) ;
Les débuts du français dans la diplomatie (Revue de Paris, 1913) ;
La civilisation française en Allemagne au XVIIIe s. (Ib[idem], 1915) ;
La Langue française en Alsace après 1648 (Ib[idem], 1916) ;
La Question des langues en Alsace (l'Alsace républicaine, 1919) ;
Le renouvellement nécessaire des Méthodes grammaticales (Rev[ue] Univ[ersitai]re 1920-1921)
L'expression des Relations et de l'expression des Modalités en langue française, Concordance et discordance (Mém[oire] de l'Acad[émie] de Copenhague, 1922)
Linguistique et Histoire (Revue du Mois, 1924) ;
La limite des Langues en Belgique sous le Ier Empire (Lect[ure] faite à l'Acad[émie] Royale de Langue et de litt[érature] française de Belgique, 1924) ;
Le culte catholique en français sous la Révolution (Annales hist[oriques] de la Révo[olution] franç[aise], 1925) ;
Oberlin et la langue française (Soc[iété] de l'Hist[oire] du Protestantisme français, 1926)
Le français et l'Administration française en Moselle sous le Ier Empire (Mélanges Ant[oine] Thomas, 1927)

Le Mots témoins de l'histoire (Communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1928) ;
[f. 5] *La vie chère en France et le vocabulaire pendant la Révolution* (Mélanges Wechsler, Philologisch-Philosophische Studien, 1929) ;
Responsabilité (Mélanges, O. Jespersen, 1930) ;
« Juré » et « Jury » (Mélanges Baldensperger, 1930) ;
Un bouquet de mots cueillis dans les jardins d'autrefois (Mélanges 1931[76]) ;
La Révolution française vue à travers le langage (Revue des cours et conférences, 1931) ;
Naissance et développement de la Langue de la critique d'art en France. Le Peinture (Rev[ue] de l'Art, 1931) ;

C. Conférences imprimées

L'Emploi de la grammaire historique et comparée dans l'Enseignement de la langue française (Musée Pédagogique, 1906) ;
La méthode positive en grammaire (Ecole des Hautes Etudes, sociales 1911) ;
Huit Conférences sur l'Enseignement du français (La Chaux-de-Fonds, 1911) ;
Les Romantiques et la Langue poétique, (Rev[ue] de Paris, 1928) ;
Victor Hugo et la Versification française (Dijon, 1931) ;
Flamand et français sous la domination française (Liège, 1932) ;
Nombreuses conférences non imprimées prononcées en France ou à l'Etranger :
Cambridge, Oxford, Londres ;
Bruxelles, Gand, Liège ;
La Haye, Amsterdam, Deventer, Groningue, Leyde, Maestricht , Rotterdam, Utrecht,
Berlin, Cologne, Francfort, Munster, Leipzig, Marbourg ;
Vienne ;
Genève, Neuchâtel, St-Imier ;
Prague, Brno, Bratislava ;
Bucarest ;
Copenhague,
Stockholm, Lund, Upsal,
Oslo ;
Rome
[f. 6] Discours prononcés en Sorbonne en l'honneur des

Docteurs Honoris Causa :	K. Nyrop (1920) ;
" " "	Si Che Tchang Président de la République chinoise (1921) ;
" " "	Masaryk (1922) ;
" " "	Pirenne (id[em]) ;
" " "	Rajna (Id[em]) ;

[76] Espace vide avant « 1931 »

" " " Saleverda de Grave (1923) ;
" " " M. Wilmotte (1923) ;
" " " Iovan Cvijic de l'Université de Belgrade (1924) ;
" " " Ramon Memendez Pidal de l'Univ[ersité] de Madrid (1924)
" " " Païs (1925) ;
" " " Gosse (Id[em]) ;
" " " Charles Homer Haskins (1926) ;
" " " Snock Hurgronjo (1926) ;
" " " Kenyon (1927
" " " Jespersen (id[em]) ;

Discours (imprimés)

Paroles prononcées au nom de la Section de grammaire de l'Ecole Normale supérieure aux funérailles de Charles Thurot (1882).
Discours prononcé à la Distribution des Prix au Lycée de Bar-le-Duc (1883
Leçon d'ouverture du Cours d'Histoire de la langue française (1900).
Discours d'inauguration du Collège Jules Ferry de St Dié (1904).
Discours à l'Assemblée Générale de la S[ocié]té des Anciens Textes français (-1910)
Inauguration des Archives de la Parole (1911).
Ouverture des Conférences à la Faculté des Lettres de Paris (1919).
Distribution des Prix du Lycée Buffon (1919).
Discours prononcés à la Mairie du XIV arrond[issement] de Paris, en l'honneur des morts de l'Arrondissement (1916-1918) ;
Discours prononcé à la Mémoire des Etudiants et des Anciens Elèves de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris morts pour la France (1922)
Discours de Réception à l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique (1922) ;
Discours à la Distribution des Prix du Collège Chaptal (1924) ;
[f. 7] Discours prononcé en l'honneur de Ronsard (Vendôme 1924) ;
" " à la séance inaugurale de la Chaire Victor Hugo à la Sorbonne (1925),
" " à la Faculté de Théologie protestante à l'occasion de son Cinquantenaire (1928)
" " à la Sorbonne à la Mémoire de Paul Lapie (10 Fév[rier] 1927)
" " à l'occasion de la prise de possession par la Ville de Paris de la Maison de Victor Hugo à Guernesey (1928)
Remerciements à l'Université de Liège au nom des savants étrangers honorés du titre de Docteur Honoris Causa (1930)
Discours prononcé à l'occasion du Centenaire de l'Abbé Grégoire (1931) ;

" " au troisième Congrès international de la Société de Linguistique romane à Rome (1932) ;
Allocution à l'œuvre des Tuberculeux fondée par Melle Chaptal ;
" à la séance d'Ouverture des Conférences de la Sorbonne (1920)
Discours prononcé aux obsèques de Lucien Poincaré (Mars 1920)
" " à la Sorbonne à la Mémoire de M. le Prof[esseur] Picavet,
" " aux obsèques de M. le Recteur Lapie (Janv[ier] 1927)
" " au Comité National d'Etudes (1928) ;
" " à la mémoire de K. Nyrop, à la Cité Universitaire (1932)
" " à Epinal pour honorer les Vosgiens illustres du Département (11 mai 1932)
Eloge de G. Cuvier (Montbéliard 1932)

Discours (non imprimés)

Nombreux discours comme Maire du XIVe arr[ondissemen]t avant et pendant les années de guerre
Discours aux Enfants de France ;
" à la remise d'un buste à M. Aulard ;
" aux Etudiants au moment de la Création de leur Association :
Hommage de la Faculté des Lettres à M. le Doyen honoraire Croiset (1919)
Discours prononcé aux obsèques de L. Poincaré (1920) ;
Paroles prononcées à Liège en l'honneur des Etudiants morts de l'Université de Liège ;
Présentation de M. Nyrop comme conférencier à la Sorbonne ;
Discours pour la manifestation en l'honneur de Pirenne ;
[f. 8] Discours prononcé sur la tombe de M. A. Croiset ;
" " aux obsèques de M. Jean Poirot, Prof[esseur] à la Sorbonne (1924) ;
" " à M. Lanson (1930) ;
" " en l'honneur du Dr Mignon à l'occasion de sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur ;
" " à la remise d'un livre de Mélanges à M. Antoine Thomas (1927) ;
etc ; .. etc… etc…

b) Témoignage de F. Brunot dans le livre du Cinquantenaire de l'ENS de Sèvres (1931)

Ferdinand Brunot cité par Jeanne Streicher, « Cinquante années d'enseignement littéraire » dans *Le Cinquantenaire de l'École de Sèvres. 1881-1931*, Paris, Printory Serge Lapina, 1932, p. 252-253.

Mon Maître, A. Darmesteter, avait créé avec éclat l'enseignement de la grammaire historique à Sèvres. Sa Grammaire historique en reste le témoignage. Publiée après sa mort, elle est composée, en grande partie, de rédactions d'élèves, dont la plupart ont été à peine retouchées.

Je puis, sans offenser la mémoire d'un autre de mes maîtres, Petit de Julleville, son successeur, qui était plutôt un historien de la littérature du Moyen-Âge qu'un spécialiste de la philologie, dire que quand le deuxième titulaire de la chaire eut disparu, j'eus plutôt à créer une méthode qu'à suivre une tradition.

Dès le début, en effet, il m'apparut qu'il n'était nullement nécessaire de suivre toute l'histoire de notre langue, de l'époque latine à nos jours, et qu'il ne servait à rien de se fonder sur le latin, que les jeunes filles ignoraient. Explique-t-on le connu par l'inconnu? Je ne retins donc, sauf exception, que les faits qui se sont produits à partir de la date où le français a été formé, et qui, à eux seuls, présentent les éléments caractéristiques et essentiels de l'évolution d'où est sortie toute notre morphologie et notre syntaxe. Je dois aux leçons faites à Sèvres la conviction qui n'a fait que se fortifier chez moi, que l'enseignement du français se suffit à lui-même.

Toutefois je restai longtemps enfermé dans les anciens cadres, je les sentais mauvais, étroits, faux, mal adaptés; mais je n'avais pas découvert le moyen de les remplacer. L'heure vint où la lumière se fit dans mon esprit, et résolument je franchis le Rubicon. Au lieu de partir de la langue, je partis de l'idée, je demandais à la pensée de me fournir la base d'une classification de l'expression. Tous les éléments du langage pouvaient dès lors y rentrer, non seulement les faits depuis longtemps catalogués, mais des centaines d'autres, qui ne trouvaient place nulle part et à côté desquels passait l'enseignement.

Mes élèves de Sèvres m'ont fourni un admirable champ d'expériences, elles m'ont donné l'occasion de vérifier la méthode, de m'assurer qu'elle permet de dresser enfin une grammaire exacte, complète, souple, qui embrasse les faits de création littéraire et les faits de création collective, qui accompagne et éclaire l'étude des textes, mobile comme la vie, indéfiniment variable selon les langues, d'où les théories chimériques sont à jamais exclues au profit de l'observation et grâce à laquelle la science du langage se replace définitivement parmi les sciences d'observation, comme une forme de la sociologie historique.

Si comme je l'espère, d'après les applications qui se font de mes idées tant en France qu'à l'étranger, une nouvelle doctrine et une pédagogie triomphent de la routine vingt fois

séculaire, partie de l'honneur en reviendra à l'École de Sèvres. C'est pourquoi je lui ai dédié ce livre d'affranchissement : *La Pensée et la Langue*.

2. Correspondance privée

a) Lettre de Charles Beaulieux à Ferdinand Brunot, 20 août 1930

BIF, Ms 7785, Fonds F. Brunot, Correspondance, *Lettre de Charles Beaulieux*, 20 août 1930, 1 f.

La Teste, 20 août 1930

Cher Maître,

Je vous adresse enfin la réponse au petit questionnaire que vous m'avez remis il y a quelques mois. Peu à peu je me suis trouvé amené à élargir le cadre, pensant qu'il valait mieux aller au-delà, que de rester en deça [*sic*] de ce que vous demandiez. Il peut se faire, cependant, que j'aie laissé subsister quelques lacunes. Je me ferai un plaisir de les combler, si vous voulez bien les signaler.

Je vous souhaite d'avoir un beau temps – chose si rare cette année – afin surtout que vous ayez moins de prétextes pour rester travailler à la maison, et afin que vous puissiez faire de bonnes et reposantes promenades.

Ici nous avons une belle journée sur deux, mais ce pays a cela d'agréable que les averses y durent peu, et que le soleil et le sable ont vite fait d'absorber l'eau ; aussi sortons-nous tous les jours.

Veuillez je vous prie, présenter mes respectueux hommages à Madame ainsi qu'à Mademoiselle Marguerite, si elle est avec vous, et recevoir l'expression des sentiments dévoués et affectueux de

Charles Beaulieux

P.S. Je relis mon texte au moment de l'envoyer. C'est du style de fin d'année qui réclame toute votre indulgence.

3. Notes de cours

a) Tableau synoptique

Cote	Folios n°	Nb de feuillets	Données codicologiques	Scripteur	Année	Institution	Intitulé officiel de l'enseignement	Manuscrit
Ms 7760	1r-25r puis 36r-48r puis 1r-44r puis 33r-46r	86	papier 21 x 27 cm	anonyme	1915	Faculté des Lettres	Histoire de la langue française	Cours de F. Brunot en 1915. Notes prises par un auditeur et revues par lui
Ms 7778	1-234 (foliotation recot-verso) écrit : 1-205	132	papier 17 x 21,5 cm (cahier)	F. Brunot	1908-1909	ENS de Sèvres	Langue française	Rédaction partielle. Enseignement à Sèvres Cours de grammaire. 1ère année
Ms 7778	non folioté	34	papier 21 x 27 cm	F. Brunot	1905 [?]	ENS de Fontenay	Conférences	Conférences aux Sévriennes [titre allographe] > Ie conférence. Le but véritable IIe conférence. II. La méthode
Ms 7778	non folioté	13	papier 22 x 28 cm	F. Brunot	SD	ENS de Sèvres	Langue française	Enseignement secondaire des jeunes filles. Programme du certificat
Ms 7778			papier 17 x 22 cm	Sévriennes (annotations de F. Brunot)	1909-1913	ENS de Sèvres	Langue française	Cours de grammaire 1913-
Ms 7779	non folioté		liasse de 3 cm d'épaisseur papier formats divers	F. Brunot	1908-1909	Faculté des Lettres de Paris	Histoire de la langue française	Pédagogie grammaticale. Cours

Ms 7779	non folioté		liasse de 2,5 cm d'épaisseur papier formats divers	F. Brunot	1909	?		Cours. Phonétique. Notes préparatoires au cours de grammaire [titre allographe] > 5 sous-chemises
Ms 7779	non folioté		liasse de 1,5 cm d'épaisseur papier 22 x 27,5 cm + papier 21 x 27 cm	F. Brunot	SD	?		Cours s. d. La grammaire [titre allographe] > Grammaire + Commentaires grammaticaux d'auteurs anciens
Ms 7779	non folioté		liasse de 1,5 cm d'épaisseur papier formats divers	F. Brunot	SD	?		Cours incomplet [la langue noble] [titre allographe]
Ms 7780	non folioté	folioté par leçon	liasse de 1 cm d'épaisseur papier 21 cm x 27 cm	N. Bony (avec annotation de F. Brunot)	1915-1917	Faculté des Lettres de Paris	Histoire de la langue française	Méthodologie de l'enseignement du français
Ms 7783	non folioté (sauf certains groupes de feuillets)		liasse de 1 cm d'épaisseur papier environ 21 cm x 26,5 cm	F. Brunot	SD [-1923 ?]	Faculté des Lettres de Paris Cours de civilisation française	Histoire de la langue française	Petite histoire de la langue française Programmes et plans généraux + Iconographie La Romania [titre allographe] L'Ancien français (1) [titre allographe] L'Ancien français (2) [titre allographe]

Ms 7784	non folioté		liasse de 2 cm d'épaisseur papier environ 21 cm x 26,5 cm	F. Brunot	SD [-1923 ?]	Faculté des Lettres de Paris Cours de civilisation française	Histoire de la langue française	Petite histoire de la langue française Le moyen français XIVe-XVe [titre allographe] XVIe siècle L'âge classique
Ms 7785	non folioté		papier 9,5 x 14, 5 cm (carnet)	F. Brunot	s. d. [années 1890]	Faculté des Lettres de Paris Licence (+ autres à l'intérieur du carnet)	Histoire de la langue française	Licence. Sujets divers (à l'intérieur : Agrégation de grammaire, licence, agrégation des jeunes filles, colles, école de Sèvres, troisième classique et moderne, enseignement secondaire des jeunes filles, agrégation des lettres, "réservés pou la Sorb."
Ms 7785	non folioté		1 carton papier environ 21 cm x 26,5 cm	F. Brunot	s. d.	Faculté des Lettres de Paris Cours de civilisation française + licence / agrégation / cours publics	Histoire de la langue française	Petite histoire de la langue française Le XVIIIe siècle [titre allographe] Révolution-Empire [titre allographe] Le XIXe siècle

b) Extrait du cours de Langue française à l'ENS de Sèvres destiné aux élèves de 1re année (1908-1909)

BIF, Fonds F. Brunot, Ms 7778, *Cours de grammaire. 1ère année ENS Sèvres*, 1908–1909, 132 f.

[Page de garde]
Rédaction partielle
Enseignement à Sèvres
[0]
Cours de grammaire
Première année 1908-09
[1] Le latin[77]
Qu'est-ce que le latin ?
Un dialecte italique, comme l'osque ou l'ombrien qui, par des raisons d'ordre politique a supplanté les autres et s'est imposé dans toute l'Italie.
L'historique du latin
nous est mal connu.
Nous ne possédons que peu de textes antérieurs au IIe siècle avant J.-C. Quant à la langue parlée, nous l'ignorons presque totalement. Cependant par l'étude des comiques il a été possible [3] de reconstituer en ses traits essentiels le latin tel qu'il devait être parlé à l'origine. Il semble se rapprocher beaucoup des dialectes osques et ombriens qui nous sont connus par des inscriptions. A l'heure actuelle il n'est pas encore démontré que le dialecte exporté de l'Italie soit bien le latin de Rome.
Il est probable que la langue adoptée par les colonies de Rome et par les pays conquis par elle, fut un mélange de différents dialectes italiques.
Nous ne pouvons savoirs à quelle époque cette langue fut parlée dans les pays conquis. Nous ignorons aussi les rapports qui existaient entre le latin et les dialectes voisins. Cependant il paraît établi que ces divers dialectes se parlaient à Rome [5] et que les comédies jouées en osque étaient parfaitement comprises du public romain.
Le latin que nous connaissons par les textes, c'est-à-dire le latin littéraire, le latin officiel, est une langue déjà en marche vers la décomposition analytique, mais gardant encore des traces de sa constitution synthétique du début.
Il y a encore, en effet, la déclinaison à six cas :

nominatif	domin<u>us</u>
vocatif	domin<u>e</u>
génitif	domin<u>i</u>
datif	domin<u>o</u>

[77] F. Brunot numérote toutes les pages, mais n'écrit que sur les pages de droite, d'où l'absence de numéros pairs.

accusatif dominum
ablatif domino.

Mais la tendance analytique est déjà très sensible. Les cas tels que le locatif et l'instrumental, ont disparu.

[7] D'autre part, les flexions qui, dans la langue écrite subsistent encore, se confondent dans la langue parlée et finissent par disparaître dans dominus, dominum les finales s et m ne se prononcent plus et le sujet est confondu avec le régime.

Les prépositions

[suite du sous-titre] perdent en outre leur rôle primitif : tandis qu'elles ne s'ajoutaient tout d'abord au cas que pour le préciser, elles arrivent à le remplacer totalement et cela même dans le latin classique.

Formes composées

Une autre transformation se produit dans la conjugaison des verbes.

À l'origine la flexion suffit dans un grand nombre de cas, à indiquer la voix

amo – j'aime (actif)

amor – je suis aimé (passif)

[9] Mais aux temps du passé, (plus-que-parfait, passé antérieur), la voix passive est rendue par les formes composées du participe passé et de l'auxiliaire être.

Ex : amatus sum – j'ai été aimé et aussi
- je suis aimé

La tendance de substituer des périphrases aux flexions verbales s'accentua de plus en plus. Les formes simples ne tardèrent pas à disparaître, il ne resta plus dans le passif que des formes composées à l'exception du participe passé qui garda une forme simple et qui entre dans la composition des autres temps.

En outre, ne portant jamais l'accent tonique, les flexions devaient fatalement périr. Seules sont restées en français les syllabes fortement accentuées.

Décadence du latin classique

[11] Cette marche de la langue vers l'analyse s'affirme progressivement. Cependant la langue littéraire évolue peu jusqu'au moment de la décadence. Il y a moins de différence entre le latin du IVe siècle et celui du Ier qu'entre le français de Molière et celui de Voltaire. Mais entre le latin classique et le latin populaire la différence devient de plus en plus grande. Le latin parlé devait bientôt triompher.

Ce grand changement produit dans l'histoire du latin, est dû, en partie, à une transformation encore plus considérable dans l'histoire politique et sociale des peuples. La domination romaine a été renversée ; avec elle toute vie politique a cessé.

Les mœurs et les institutions [13] nouvelles se sont répandues dans le monde de l'Occident. Seule l'Eglise subsiste, mais les clercs sont des ignorants. La langue qu'ils parlent est le latin populaire qui n'a plus rien que des rapports très lointains avec la langue littéraire & officielle.

Grégoire de Tours lui-même ne sait pas parler le latin classique.
Jusque l'an 800 environ aucune modification ne se produit dans l'histoire du latin. La langue a définitivement cédé devant la langue populaire.
Mais à cette époque Charlemagne appelle des savants venus des pays d'Outre-Manche dans lesquels le latin s'était le mieux conservé et transmis. C'est le point de départ

Renaissance du latin classique

[15] d'une première Renaissance du latin classique. Les élèves parlent et correspondent en latin, la langue latine devient l. langue officielle de l'Eglise.
La Renaissance carolingienne a pu rendre indirectement de très grands services aux lettres : elle a fait revenir à des études nouvelles les esprits qui s'adonnaient à l'ignorance. Mais elle a eu aussi une influence désastreuse : en faisant du latin la langue officielle des savants et des écoles, elle a écarté pour des siècles la langue romane des classes élevées, elle l'a mise dans un état d'infériorité et de servage qui durera pendant des siècles.

Les dialectes

[17] Nous avons essayé de montrer dans la dernière leçon comment le latin est devenu le parler de la Gaule.
Supposons un moment que cette opinion soit juste, à savoir, que le latin fut parlé uniformément sur tout le territoire de la Gaule. Il est bien évident que de bonne heure ce parler s'est différencié et que, s'il a été unique, il ne l'est pas resté longtemps.
Il en a été de même sur toute l'étendue de la « Romania ». L'évolution historique et [19] linguistique qui suivit la décomposition du monde romain ne pouvait que favoriser le morcellement du latin.
Il est certains pays où il n'est resté aucune trace du latin. Saint Augustin prêchant en Afrique en langue latine : la conquête arabe a fait disparaître tout vestige de cette langue.
L'occupation latine était en effet toute superficielle et la langue orale infiniment plus proche des langues sémitiques de l'Afrique que le latin.

En Europe le latin a-t-il demeuré ?

Pas davantage vers le Danube, les Balkans, il est resté seulement un îlot de gens réfugiés dans les montagnes qui ont fini [21] aujourd'hui par reconquérir leur indépendance – ce sont les Roumains.
Ainsi, en vertu d'une loi qui semble générale, la divergence se marqua de plus en plus entre les diverses langues des pays de la « Romania ». Dans chaque pays, dans chaque région, dans chaque province, dans chaque village, le parler prit une couleur propre, toujours plus tranchée.
Quand on nous parle donc du groupement des parlers, nous ne devons pas être dupes de cette expression. Des faits historiques et économiques tendirent de bonne heure à mêler certains parlers, à assurer la suprématie des uns sur les autres.

Mais la vérité est que, dans [23] pays[78], ce n'est qu'à la suite d'une évolution qui a duré des siècles qu'un dialecte particulier est devenu la langue officielle. Cela veut-il dire qu'il a fait disparaître les autres ? Point du tout.

En Italie, par exemple, le dialecte toscan a une puissance administrative considérable, une très grande importante littéraire, mais il est loin d'avoir submergé les autres dialectes de la péninsule.

En Espagne la même remarque pourrait être faite, actuellement le dialecte catalan s'y défend encore contre le castillan devenu langue officielle.

En réalité il n'y a donc pas dans ces pays une seule langue qui est l'italien et l'espagnol.

[25] Cette affirmation erronée est presque obligatoirement mise dans certains livres d'études ; il est évident que, en considérant les choses au point de vue très général elle peut être acceptable, mais il ne faut pas prendre comme une vérité absolue, scientifique le résultat d'observations tout-à-fait grossières.

Il y a dans un pays des multitudes de parlers.

L'unité linguistique

En étudiant les choses d'une façon scientifique, la première question qui se pose, est celle-ci (localisons nos études en France) :

Quelle est l'unité linguistique

en d'autres termes

Quel est le plus petit groupement où l'on parle une langue identique ?

Personne n'en sait rien.

[27] Si l'on se place même dans des conditions favorables d'observation, par exemple, si l'on considère un village tout-à-fait isolé, privé de communications avec les pays environnants, comme l'a fait l'Abbé Rousselot à Cellefrouin (Charente Inf^re^), là même la prononciation d'un grand père n'est déjà plus identique à celle de son petit-fils ; il y a entre elles des différences appréciables.

En supposant même l'unité linguistique existant dans le groupe le plus restreint possible – dans une famille – on se heurte à des réalités qui rendent absolument impossible à la langue de rester identique à elle-même : cette famille subit l'influence d'autres familles ; les jeunes enfants à l'école, les jeunes [29] gens au service militaire laissent influencer bien vite leur prononciation première.

L'unité linguistique est, en définitive, aussi insaisissable que l'atome chimique ; elle n'est que dans l'individu, et encore !

Groupement des parlers

La question du groupement des parlers devient donc de ce fait assez compliquée. Deux doctrines dominent les études dialecto-logiques[79] :

Première doctrine : la plus ancienne est celle-ci :

---

[78] Mot manquant chez Brunot ? « dans chaque pays » ?
[79] Le tiret est de F. Brunot.

Les parlers de la Romania « en se diversifiant », ont donné naissance aux dialectes, lesquels se sont diversifiés en sous-dialectes et dialectes des sous-dialectes.
Conformément à ces principes [31] on subdivisait nettement le parler français en dialectes : lorrain, vallon, picard, tourangeau, etc… Cette doctrine a été généralement admise jusqu'à nos jours, elle est encore énergiquement soutenue en France par MM. Durand de Gros, Tourtoulon ; en Allemagne par MM. Groeber, Horning ; en Italie par M. Ascoli.
Il faut s'en défier et se demander si ces divisions et subdivisions peuvent être établies.
Deuxième doctrine :
Il y a environ vingt ans, à propos d'une division semblable, imaginée par M. Ascoli dans les dialectes de France, M. Paul Meyer publia un article à partir duquel le changement de point de vue a été complet.
[33] Cette théorie admet qu'à l'origine la cause primitive qui a produit la subdivision des dialectes, est l'extension du latin par rayonnement. Implanté sur un certain nombre de points, il a commencé par y recevoir, en raison des habitudes physiologiques et psychologiques des habitants, une empreinte déterminée et s'y est développé suivant des tendances qui pouvaient différer.
Porté ensuite en cet état de chaque point aux régions environnantes par une extension progressive, il a formé autour des centres primitifs de nouveaux centres. Là, il subit par suite de nouvelles influences locales, des modifications, parfois divergeantes [*sic*], mais toujours il retient néanmoins quelques-uns des traits primitifs qu'il a reçus à son point de départ.
[35] Théorie intéressante au plus haut point : mais par quel enchevêtrement incalculable peut-on arriver à reconstituer cette géographie des dialectes ?
S'il existe enfin aujourd'hui une limite entre deux localités, cela prouve-t-il qu'elle existait au Xe ou au XIe siècle ?
Nous n'avons aucun document qui en témoigne.
Y-a-t-il enfin de ces limites ?
Oui, par exemple la Garonne est la limite du Gascon. Il est possible que, dans certains cas, le développement linguistique ait pu se faire à part. Mais au fond, ces limites, sont-elles vraiement [*sic*] probantes ? Il y avait entre certains pays des obstacles naturels qui permettaient parfaitement la confusion des dialectes, y [37] aidaient même.
ex : en Suisse les lacs étaient de véritables routes.
Donc, même sur ce point élémentaire, primordial, la science n'est pas faite. Avant tout il faut étudier tout ce qui peut apporter une notion précise sur la circulation des choses et des gens au Moyen-Âge. Par exemple, si l'on sait que de Saint-Dié à Etival il y avait au XIIe siècle une route – il n'y a plus aucun doute sur les rapports linguistiques des habitants de ces deux localités.

Réciproquement, si nous observons des différences dialectales entre deux pays très voisins, une enquête peut nous faire découvrir qu'une [39] limite naturelle, forêt ou autre, détruite depuis, les séparait jadis.

Sans se contenter d'étudier simplement les rapports entre les choses, on peut étudier avec fruit les rapports entre les gens de ces pays. L'histoire des mariages est, par exemple, une preuve certaine de l'influence d'un dialecte sur un autre.

A tout cela voici ce que répond M. Paul Meyer et la méthode qu'il préconise :

[en marge : Méthode Meyer]

au lieu d'écrire la monographie d'un dialecte, prenez les faits eux-mêmes, dit-il. Partez de ce principe :

les faits dialectaux d'un groupe quelconque ne constituent pas un [~~l'~~] ensemble. Car, les dialectes en somme, ne sont qu'une conception assez [41] arbitraire de notre esprit.

Voici, en effet, comment nous procédons habituellement pour constituer un dialecte : dans le langage d'un pays nous choisissons un certain nombre de phénomènes dont nous faisons les caractères du langage de ce pays.

Mais il y a d'abord un grande part d'arbitraire dans ce choix même. Puis : les phénomènes linguistiques que nous observons dans un pays, ne s'accordent point entre eux pour couvrir la même superficie géographique. Si nous supposons un centre X où dominent les quatre caractères principaux : a, b, c, d – nous ne trouverons jamais un même territoire où ils soient réunis tous ; un autre – où ils cessent.

Ils s'enchevêtrent et s'entrecoupent, [43] ne se recouvrent jamais complètement [*sic*], à ce point qu'on ne serait jamais arrivé à déterminer une circonscription dialectale, si l'on n'avait pris le parti de la déterminer arbitrairement.

M. Paul Meyer a fondé sa critique sur un fait caractéristique de première importance : le gouvernement de l'Empire, ayant demandé à MM. de Tourtoulon et Brinquier de fixer la limite du français et du provençal, ceux-ci durent abandonner leur mission la reconnaissant impossible.

Même, en réduisant les différences à celles de l'a tonique et de c initial les deux limites ne coïncidaient pas.

Il n'y a donc qu'à faire tout simplement la géographie des phénomènes dialectaux, [45] par exemple ici celle de l'a tonique et du c initial.

Est-ce de l'empirisme et un procédé tout superficiel ? C'est un changement de conception du dialecte, de la géographie dialectale et linguistique.

En cette nouvelle méthode il y aura des aires qu'on plaquera littéralement les [unes] sur les autres et dont la superposition donnera la physionomie de chaque endroit. On a essayé récemment de faire une carte des dialectes. Il faudrait connaître (pour ne faire aucune erreur dans ce travail) tous les dialectes. On peut toujours noter ce qu'on entend prononcer, mais qui sait s'il n'y a pas d'autres mots, d'autres sons que ceux dont on s'est servi devant l'expérimentateur ?

[p. 47] Il faudrait connaître aussi la syntaxe de chaque dialecte. De plus, une carte ne peut tout montrer ; on ne peut y noter que deux ou trois types de dialectes et ils sont, nous l'avons vu, en nombre infini.

[Etude faite au cours, à l'aide de ces cartes :

des phénomènes de vocabulaire

≈ phonétiques

≈ morphologiques

sur les mots : tomber, tuile et sur la phrase : il ne vient point.][80]

Conclusion

Quelle est la conclusion pratique à tirer de tout cela ?

Etudier les phénomènes en eux-mêmes. Voilà la base de toute géographie linguistique et cela – de quelque nature qu'ils soient : vocabulaire, phonétique, morphologie ou syntaxe.

[49] Au point de vue théorique cette méthode de résout rien.

En admettant que ceci soit prouvé, que les aires ne se correspondent pas, on ne peut rien inférer de l'état antérieur du dialecte.

Il faudrait démontrer que, ce qui est aujourd'hui, a toujours été.

En admettant l'ancienne théorie, on peut dire encore ceci : sur un état antérieur qui provenait du rayonnement, tel que nous l'avons expliqué, les vagues nouvelles ont passé qui ont détruit ce qui existait et ont créé un nouvel état linguistique.

Au fond, nous ne savons pas du tout comment se répand un phénomène phonétique. Est-il contagieux ? [51] C'est possible. Il n'est pas admissible que l'évolution se fasse sans propansion [*sic*] antérieure ni imitation.

Il faut noter aussi l'influence du milieu.

ex : les pays de la plaine communiquent plus avec ceux des montagnes que ceux-ci ne viennent à eux, à cause des besoins économiques.

Nous entendons surtout ici les époques passées, car aujourd'hui les voies de communication nombreuses et variées ont multiplié et changé les rapports régionaux.

En somme, cette question qui domine toute la philologie romane, n'est pas résolue, car il nous manque des éléments historiques indispensables : histoire locale, archives etc. Jusque là la méthode de M. Meyer paraît prudente. »

[53] La langue française

Date de son apparition

La date précise à laquelle apparaît la langue française nous est inconnue. Aucun ancien texte français antérieur au XIIe s. ne nous est parvenu. La Chanson de Roland a été remise en français de France d'après un texte anglo-saxon d'Oxford ; le texte de Saint Alexis est normand.

[80] Cette partie entre crochets est de F. Brunot.

M. Suchiez a même pu soutenir que la langue littéraire [55] primitive de la France était le normand. Cette hypothèse est vraisemblable, si l'on pense que de Clovis à Hugues Capet une dynastie allemande régna en France, tenant parfois sa cour en Allemagne (Aix-la-Chapelle sous le règne de Charlemagne) et parlant allemand.

Au contraire, les rois anglo-normands sont des rois français au point de vue linguistique : on parle roman à leur Cour ; l'Angleterre est pour eux une province conquise et c'est en France, à Bayeux, qu'ils se font enterrer.

La littérature de l'époque peut donc être normande pour une bonne part. La langue royale – l'allemand – disparaît avec l'avènement des [57] Capétiens. Le premier des leurs ignore le latin à l'égale de l'allemand, il parle en français, c'est-à-dire en dialecte de l'Ile-de-France qui donnera naissance au français, langue nationale. A cette époque seulement il y a unification de langue entre les maîtres du royaume et le peuple. La première œuvre écrite en français est la Vie de Saint Thomas le Martyr par Garnier de Sainte Maxence, écrite entre 1170 et 1178. De nombreux idiotismes normands entachent cette langue car l'auteur habitue l'Angleterre.

Quelles étaient les limites du français ?

Elle est la question de l'on peut se poser. C'est un problème assez délicat à résoudre, car ces limites varient avec le [59] phénomène linguistique pris pour critère.

au Nord

Si l'on s'arrête à l'endroit où commence le ca de l'Ile-de-France, la langue tracée irait de la Seine au-delà de Mantes et se prolongerait dans la direction de Laon, passant entre Clermont et Senlis.

au Sud a [*sic*] *l'Est*

elle irait jusqu'à Orléans en prenant pour limites les endroits où o devient eu la ligne descendrait de Jouarre à Nogent-sur-Seine, longeant l'ancienne frontière champenoise

a [*sic*] *l'Ouest*

la limite est moins éloignée de Paris : Evreux a déjà le ca picard.

Extension du francien

L'histoire détaillée de cette extension est encore à faire. On sait qu'elle est liée au développement de [61] l'unité nationale et cela est un point intéressant à noter. Quand et à la faveur de quels événements se produit-elle ? C'est ce qu'il s'agit de déterminer.

On peut affirmer que, dès le XIe siècle, le dialecte francien commence à gagner du terrain mais il faut arriver au XIVe siècle où le français est vulgarisé par la Chancellerie royale qui s'en sert communément pour que la langue vulgaire des chartes s'unifie dans un parler commun – celui de Paris – qui est devenu la langue officielle. Dès le XIVe siècle, en même temps que les documents dialectaux, disparaît aussi la littérature dialectale.

Le français dans la littérature

Les écrivains se vantent tous d'écrire en français, ils font [63] efforts[81] pour se rapprocher de ce que tout le monde considère comme la langue nationale. On peut en citer de nombreux exemples

Garnier oppose sa langue à la langue anglaise : « Mon français est pur, dit-il, car je suis né en France ».

Un autre lyonnais « abandonne son parler sauvage aux Français pour essayer de dire en leur langage le mieux qu'il a su dire. »

Conon de Béthune est raillé à la Cour d'Aix de Champagne parce que son parler est provincial.

J. de Meun(g) s'excuse du sien car « il n'est pas né à Paris ».

Enfin il est dit que le miracle de Saint-Louis rendit l'ouïe et la voix à un Bourguignon sourd et muet, qui se mit incontinent à le louer en français.

Obstacles qui s'opposaient au français

[65] Avant d'étudier les causes de la prépondérance définitive du français, nous pouvons nous demander quels obstacles il avait à vaincre.

On peut en voir deux :

1° les dialectes autres que le francien

2° la tradition latine »

Les dialectes

Il est nécessaire de se rendre compte que le francien n'avait un rang à part ni à cause de sa valeur linguistique, ni à cause de sa valeur littéraire. On comprend donc la lutte qui s'engagea entre le dialecte de l'Ile-de-France et les dialectes des provinces voisines. Jusqu'au XIIe siècle la littérature est exclusivement dialectale : Joinville n'écrit pas le français. [67] Le conte d' « Aucassin et Nicolette » est en picard.

Après le XIIe siècle la littérature devient française d'une part et d'autre part dialectale. Mais le francien ne supplante que fort lentement les autres dialectes. Et ici une remarque s'impose ; même en admettant que l'on arrive à démonter, textes en main, à quel moment précis commencent les actes en français (question dont s'occupe M. Meyer), cela prouvera-t-il quelque chose quant à la disparition des dialectes ? On peut dire qu'ils sont passés seulement à l'état de patois. On peut supposer même que tel acte inscrit en français sur le registre de la Commune, a été discuté en patois du pays dans les séances municipales. »

La tradition latine

[69] Le latin était l'obstacle le plus difficile à vaincre parce qu'il était de tradition

dans l'Université

dans l'Eglise

dans les Sciences

[81] Mot manquant chez Brunot ? « ils font des efforts » ?

Dans les écoles toute culture était latine ; on ne concevait même par l'adoption d'un autre langage dans l'Université (voir l'Education de Montaigne). De plus, se servir du vulgaire, c'est, aux yeux de bien des gens de lettres, s'avouer de rang inférieur.

Tout le service religieux est fait en latin, sauf le prêche qui est en langue vulgaire.

Au moment de la Réforme cette question est officiellement débattue, tranchée enfin dans le sens traditionnel par le concile de Trente, [71] qui décrète que

La Bible ne sera lue que dans les traductions autorisées, la soumission du confesseur étant même nécessaire pour lire la traduction autorisée.

Ces mesures eurent un double effet au point de vue linguistique longtemps elles empêchèrent l'enseignement catholique de parler français.

(les cours de théologie et de philosophie sont encore en latin dans les séminaires)

La théologie étant au XVIe siècle la reine des sciences et restant exclusivement latine, il devenait difficile d'engager les autres sciences dans une voie où la première d'entre elles refuser d'entrer.

Ce fut une des raisons qui prolongèrent la tradition latine dans les sciences. [73] De plus, la Science avait pour principe qu'il ne fallait pas divulguer les secrets de la Médecine. Enfin, il existe encore à l'Université un certain préjugé contre la langue française, préjugé justifiable, tant que la langue est encore incertaine, peu maniable à l'expression d'idées précises.

Pour quelles raisons le francien devient-il le français national ?

Il est évident que les raisons politiques furent les plus puissantes. La prédominance du francien tient au rôle historique du pays où il s'est formé. L'influence de la capitale a fait de l'Ile-de-France un centre [~~de plus en plus uniforme~~] <qui imposa peu à peu l'imitation et l'uniformité>.

Il est d'ailleurs juste de remarquer que si Paris exerce une certaine influence sur ses alentours, il en subit aussi une du dehors. [75] L'existence d'une capitale fixe accentue son influence ~~aussi~~ sur le langage ; les Capétiens ne changent jamais de lieu de résidence, comme les Carolingiens.

Paris est donc un centre où les hommes de talent accourent pour se faire connaître (surtout sous le règne de Charles V).

Le dialecte du seigneur dont le pouvoir est le plus puissant se diffuse donc sans que le roi l'impose. Le français gagne du terrain par le seul fait qu'il est la langue de l'administration royale.

La prépondérance est définitivement assurée lorsque Philippe Auguste et Saint Louis ont passé sur le trône. Faire triompher la langue française devient depuis Charles V un plan nettement conçu que Louis XI et ses successeurs mettent à exécution :

[77] *Cl. de Seyssel*
en 1509 montrait à Louis XII la nécessité de l'unification absolue du langage, s'appuyant sur l'exemple de l'Empire Romain qui en fit la base de sa politique.
François I
précipite la réalisation de cette idée par 2 édits : l'Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, qui décrète que toutes les opérations de justice se feront désormais en français.
2°) L'Ordonnance de Moulins qui confirme la première en dépit des protestations soulevées (députation de la Provence)
Richelieu
fonde un collège d'Enseignement moderne qui meurt avec lui, et une académie qui prétendra exercer son autorité sur les destinées de la langue française.
Ainsi donc l'adoption du français comme langue nationale est un fait accompli dès le XIVe siècle principalement sous l'influence de raisons politiques.[82]
Une cause religieuse
[79] explique aussi la vulgarisation. La Réforme fut l'un des principaux points sur lesquels se livra le combat.
Calvin
en 1541 avait traduit l'Institution chrétienne en langue vulgaire, prenant à témoin l'opinion publique. Sa préface s'adresse « à tous les Rois, empereurs et Républiques de l'Univers. »
La nécessité de répondre à Calvin dans un idiome compris de tous contribua à faire accepter le français, même des théologiens catholiques car longtemps, par crainte d'hérésie, l'Eglise empêcha la vulgarisation des textes.
Erasme
dès 1526 soutient que la doctrine de Jésus peut être comprise du peuple comme des théologiens. Ceux qui l'en privent, veulent se réserver le rôle d'oracles, ou [81] prévenir une comparaison désavantageuse entre leur vie et celle dont leur Maître a posé les principes
Briçonnet et Lefèvre d'Etaples
[Suite du sous-titre] commencent à faire lire des textes français en chaire.
L'exemple de l'Italie
est la troisième raison qui légitime l'emploi du français. En Italie existe déjà une littérature de génie créée par Dante, Pétrarque, Boccace. Leur œuvre a montré la variété des qualités que l'écrivain peut donner à la langue vulgaire.
Un retour au latin est donc impossible en Italie. La France s'autorise de cet exemple. L'Italie exerce un prestige immense sur tout le XVIe siècle français qui l'imite et traduit ses œuvres mot par mot.
« La défense et illustration de la langue française » est presque une [83] traduction.

[82] Version barrée : « Ainsi donc le pays est venu à la langue centrale du XIVe siècle au XVIe *principalement* »

Mairet dans sa « réforme de l'orthographe » fait de nombreux emprunts à l'Italie.

Un motif d'ordre économique

[Suite du sous-titre] a eu sa part aussi dans le progrès du français. Ce fut l'imprimerie qui favorisa l'adoption d'une langue plus connue que la latine. La nécessité de vivre oblige les imprimeurs – très nombreux – à imprimer les livres en français, parce qu'ils courent chance d'aller à un public plus considérable, partant d'avoir plus d'acheteurs. Une élite seulement comprend le latin ; la liste des ouvrages en latin de quelque valeur est vite épuisée.

Les imprimeries deviennent des officines de traduction.

Jean de Tournus et Laurent Joubert

[Suite du sous-titre] traduisent des traités de Sciences médiévales en dépit des protestations des savants ; ils sont [85] honnis parce qu'ils vulgarisent les secrets de la science.

On objecte l'incertitude de la langue, impuissante à s'exprimer en termes scientifiques.

Mais la langue s'enrichit, donne le témoignage de sa souplesse par l'apparition des chefs-d'œuvre littéraires. La nécessité de reconnaître le talent d'un Ambroise Paré, ignorant du latin, finit par gagner la cause du français malgré les résistances énergiques de la Sorbonne.

(Voir par exemple l'examen d'Ambroise Paré et le procès d'un médecin empirique)

Conclusion

Aussi le français est, dès le XIVe siècle la langue nationale du royaume. Au XVe siècle les dialectes anciens tombent à l'état de patois et au XVIe siècle le français chasse définitivement le latin de la littérature et des sciences.

c) Petite histoire de la langue française, La Romania, copie dactylographiée, s. d. [vers 1923]

BIF, Fonds F. Brunot, Ms 7783, *Petite histoire de la langue française*, « La Romania », s. d.

Introduction

Chapitre premier

La Romania[83]

Il ne faut pas se figurer la Gaule ancienne comme une région où le gaulois eût été uniformément parlé. Antérieurement à l'époque où elle apparaît dans l'histoire, des races diverses s'étaient rencontrées et superposées. Le vaste domaine des Ligures avait déjà été, plusieurs siècles avant César, réduit à presque rien, mais il n'est pas sûr du tout que leur idiome ne fût plus parlé dans le bassin du Rhône et même ailleurs, dans les régions qu'ils avaient dominées et où dominaient maintenant Celtes et Romains. Les Ibères, eux aussi, venus d'Espagne, après s'être étendus dans la direction du Rhône, semblent avoir été partiellement refoulés et dépossédés. Ils gardaient encore néanmoins un vaste territoire entre Garonne, Océan et Pyrénées, où César les trouva formant un groupe politique et ethnique distinct, qui, pendant la guerre, ne fit pas cause commune avec les Gaulois, même au moment de la lutte suprême de 52 avant J. C. Ils ne furent soumis qu'en 38. Les Ibères parlaient l'ibérique, forme ancienne du basque, qui vraisemblablement subsistait en outre en maint endroit hors de son domaine propre.

***

Les témoignages historiques sur lesquels on pourrait se fonder pour démontrer que le latin supplanta le gaulois après la conquête sont, il faut l'avouer, insuffisants. L'abondance des noms de famille latins, des inscriptions en latin, les textes même, trop rares et trop vagues, ne prouvent guère. Le fait est cependant si vrai qu'il n'est plus niable. Les études celtiques, comme les études romanes, le mettent hors de doute. L'imagination et des hypothèses ne peuvent remplacer la raison et les constatations positives. Or les langues celtiques ont vécu, nous les connaissons suffisamment et sous des formes assez anciennes, elles ne peuvent être la source du français. I) Les langues de la « Romanie » au contraire, y compris celle dont la filiation latine ne peut être contestée par personne, l'italien, ont vécu aussi, et leur parenté intime avec les parlers de France éclate aux yeux. Tout le travail poursuivi depuis un siècle, d'après les méthodes scientifiques, a établi le bien-fondé des rapprochements et expliqué les divergences. La transformation lente du latin est apparue telle qu'elle eut lieu, réglée dans le temps et dans l'espace par de véritables lois d'évolution, instinctives, mais constantes, dont la plupart sont aujourd'hui connues et établies sur des bases indestructibles.

---

[83] Retranscription de la version « définitive », tapée à la machine à écrire et non des manuscrits de préparation.

I) Voici l'inscription d'une pierre trouvée à Alise (Stokes, Celtic Declension, 59)

MARTIALIS. DANNOTALI
IEVRV. VCVETE. SOSIN
CELICNON. ETIC.
COBEDBI. DVCIIONTIIO
VCVETIN.
IN. ALISIIA.

Martialis (fils) de DANNOTALOS, a fait cet oratoire (?) pour Ucuetis et pour les forgerons qui servent (?) Ucuetis à Alesia.

Donc la question, malgré l'entêtement de quelques aveugles ignorants, est jugée ; elle ne mérite plus une phrase. Il s'est produit en Gaule un fait non point unique, comme on l'a dit, mais assez fréquent au contraire dans l'histoire du monde : les populations de la Gaule ont changé de langage ; les Germains sortis de Germanie (Burgondes, Wisigoths, Vandales) comme une foule d'autres peuples, en ont fait autant. Au reste, presque sous nos yeux, d'autres Celtes ont abandonné leur Celtique. Au 18ème siècle, ce furent les paysans de Cornouailles ; au cours du XIXe siècle, l'irlandais a failli être absorbé par l'anglais. Actuellement, des ilôts [*sic*], qui ont subsisté, deviennent des foyers d'une renaissance, dont nul ne peut prévoir l'avenir. Le français n'est pas autre chose que du latin parlé.

Il s'est formé à Paris et dans la région environnante par un travail de transformation qui a altéré peu à peu la prononciation, le vocabulaire, la grammaire, soit par une progression graduelle et régulière, suivant les dispositions physiologiques et psychologiques des générations, soit par des apports extérieurs et sous des influences diverses, telles que l'action des langues anciennes ou des idiomes modernes, français et étrangers.

Il ne faut pas croire toutefois qu'un pareil changement se soit fait en un jour, ni même en un siècle, malgré l'ascendant de Rome et l'habileté de sa politique, si adroitement assimilatrice. Le gaulois ne s'écrivait à peu près pas ; les druides, détenteurs de la culture, n'avaient point de textes écrits. Le nombre des inscriptions en gaulois retrouvées jusqu'ici, est infime. C'était un vice général des Indo-Européens jusqu'au jour où ils rencontrèrent des civilisations qui avaient l'écriture. C'était là une cause incontestable de faiblesse. Toutefois la persistance du basque ou de nos patois donne une idée de la force de résistance d'un parler populaire, même quand il ne se transmet que par tradition orale.

En second lieu, la langue gauloise devait ressembler, autant que les documents permettent d'en juger, aux langues italiques dont fait partie le latin. Les rapports du latin avec le celtique étaient plus étroits qu'avec n'importe quelle autre langue indo-européenne. Pour ne point citer d'autres faits, rappelons le génitif en i dans le latin domini (cf. Gaul. Dannotali) et les formes de médio-passif en r du type latin fertur, amatur. Certaines

inscriptions de la Gaule méridionale ont été interprètées [*sic*] tantôt l'italique et tantôt par le celtique (dede matrebo namansicabo, qui sera en latin dedit matribus namausicabus).
Le premier foyer de romanisation de ce côté-ci des Alpes fut naturellement la Narbonnaise, conquise 70 ans avant le reste de la Gaule, qui joua plus tard, par rapport à la « Gaule chevelue », le rôle de la Cisalpine avait joué par rapport à elle-même et que la Gaule entière jouera ensuite un moment par rapport à la Bretagne. C'était une petite Italie : « Italia verius quam provincia », dit Pline. Strabon, à peu près contemporain de Jésus-Christ, rapporte que de son temps déjà le peuple des Cavares, qui habitait les bords de la Durance, était totalement romanisé, de langue comme de mœurs.
Après la victoire de César, la conquête politique fut assurée, et, dans la paix romaine, l'assimilation commença. Elle alla si bon train que Claude put demander au Sénat pour les Gaulois le droit de cité.
S'il y eut quelques révoltes, aucune d'elles ne visa vraiment la restauration intégrale de l'ancien état de choses. Les Druides seuls, quoique le druidisme eut perdu de son prestige, paraissent avoir été animés d'un insurmontable esprit de rébellion. Les « laïcs » au contraire, se montraient déjà partiellement romanisés. Classicus se présenta aux légions avec les insignes d'un général romain. Sabinus, qui fit détruire les tables où étaient gravés les traités, appuyait ses prétentions sur le fait que sa bisaïeule avait été aimée de César. Du reste, l'insurrection était partielle. Sur soixante quatre cités, quatre seulement avaient pris part au mouvement. Les autres, dans une consultation solennelle, à une immense majorité, déclarèrent qu'ils voulaient rester dans l'unité impériale.
L'activité politique se porta sur la vie municipale et se transforma. On sait quels privilèges Rome offrait à ceux qui se ralliaient à elle : Obtenir la cité d'abord, devenir décurion, juge, sevir, sénateur, consul, plus tard faire un empereur ou monter soi-même sur le trône. Il y avait là de quoi séduire une aristocratie ambitieuse. Or, pour parvenir, la condition préalable était de savoir la langue officielle de l'empire et la loi civile et religieuse.
On imagine aussi la séduction que dut exercer sur une race éprise de culture cette civilisation qui, tant par sa valeur propre que par les emprunts qu'elle faisait à la grecque, apparaissait si supérieure à tout ce qu'on avait pu connaître ou concevoir.
Les villes romaines qui se bâtir étaient à elles seules une révélation. La force et la richesse de Rome s'y affirmait en splendeurs. Quelle distance entre Bibracte et Autun, entre le pauvre oppidum et la grande cité avec ses palais, ses thermes, ses temples, ses théâtres et amphithéâtres, ses portes, qui étalait du haut en bas de la colline tout la magnificence d'une nation éprise de grandeur.
La supériorité n'éclatait pas moins dans les œuvres de la pensée. Assurément, faute de connaître les doctrines druidiques et de savoir ce que pouvaient contenir les enseignements cachés qui avaient suffi longtemps à l'esprit gaulois, il nous est difficile de mesure la différence, mais il est permis et de supposer que ces doctrines n'offraient rien de

comparable aux œuvres littéraires, philosophiques et poétiques latines, soutenues par les traductions du grec.

Une jeunesse où plusieurs des traits de notre caractère s'affirmaient déjà, en particulier le culte de l'éloquence, y trouvaient son idéal. Pline et Martial se vantent déjà d'être lus en Gaule. En effet l'école d'Autun réunissait toute une noblesse. Leurs successeurs y eurent bientôt des rivaux : Parmi les rhéteurs latins renommés figurent des Gaulois authentiques, la plupart, il faut le dire, issus de la Narbonnaise, quelques-uns des trois Provinces.

Goûts et intérêts se sont donc accordés pour précipiter vers la culture romaine les classes élevées. Une quantité de Vercondaridubnos sacrifia sur l'auteur de la déesse, et si on a parfois quelque peine à reconnaître l'origine de ces prêtres inclinés devant Rome et l'empereur, c'est qu'ils voulurent déguiser à la romaine jusqu'à leur nom. Sous un Julius Rufus se cache un arrière petit-fils d'Eposterovidus.

***

Mais Autun, Poitiers, Toulouse, Reims, Bordeaux, n'étaient pas la Gaule. Une aristocratie, une bourgeoisie, - pour me servir des termes modernes, - n'est pas un peuple, et ce qu'il faut expliquer, c'est la conversion des peuples de Gaule au latin. Les femmes n'allaient ni chez les rhéteurs ni chez les grammairiens, elles n'étaient point prêtresses du temple de Rome et d'Auguste, et ce sont les femmes qui transmettent la langue « maternelle ».

On a parlé de l'influence des soldats. Elle dût être à peu près nulle au début. Il n'y avait point de garnisons en Gaule, sauf quelques cohortes à Lyon, Les autres étaient bien loin, sur les frontières ; On ne voyait que des troupes de passage. D'autre part les légions ne se recrutaient pas dans la population non latine, donc pas de retraités revenant au pays latinisés. Ce n'est que plus tard que les Gaulois entrèrent dans les légions, jusqu'au jour où l'armée du Rhin devint totalement une armée gallo-germanique. A ce moment il est vraisemblable que la latinisation était déjà fort avancée.

Il est probable que les causes qui agirent alors sont les mêmes qui agissent en tout temps et dans tout pays. Ce sont celles qui tiennent à la vie quotidienne.

Sans être ni trop tracassière ni trop bureaucratique, l'administration romaine pesait pourtant sur les peuples conquis. Elle n'imposait pas sa langue, elle obligeait à l'apprendre pour se servir d'elle ou pour s'en défendre. Il s'agissait non seulement d'occuper des fonctions publiques, mais même dans la vie privée de revendiquer des droits, de garder la possession toujours révocable de sa terre, de passer un contrat, soutenir un procès, de résister aux exactions d'une fiscalité de plus en plus exigeante, la nécessité de connaître la langue latine était impérieuse.

Au reste, la loi de Rome, qui imposait tant de charges, avait aussi, il faut bien le dire, ses avantages. Elle était fixée, publique, générale. Elle arrachait le pays à la tyrannie du clergé, l'individu au clan. Elle établissait l'égalité dans l'héritage, supprimait l'esclavage pour dettes, adoucissait la condition des clients et des esclaves. Pour jouir de ses bienfaits, il fallait la comprendre.

Les causes économiques durent avoir plus d'action encore. Après la conquête, la Gaule se défrichait. Les forêts qui étaient immenses et nombreuses, les marais, qui n'étaient pas rares, cédaient la place à des domaines ruraux. Les ouvriers de ce travail énorme étaient en partie des esclaves et des colons amenés du dehors, et parlant les langues les plus diverses. On cite des maîtres qui en affranchissaient des deux mille à la fois. Il faut tenir grand compte du rôle de ces troupeaux d'hommes et de femmes. Pour s'entendre, le seul moyen qu'ils eussent était de se servir de la langue du maître, comme firent plus tard les nègres de l'Amérique, qui entre eux parlèrent anglais, français ou espagnol.

Les mots nous ont gardé ici, comme si souvent le souvenir des choses. L'établissement du propriétaire, le fundus, a pour centre une « villa ». Ses aisances (adjacentia) sont tout près. Ses dépendances, souvent très étendues, tout autour, c'est le « villaticum » (le village) qui n'a point d'existence légale ni administrative. Dans le clos, entouré de palissades, de murs, de haies, sont les cours (cohortes) la haute-cour, et aussi la basse-cour, où on parque les bêtes et le gens de tous métiers attachés à l'exploitation. Au-delà s'étendent les terrains non défrichés, où l'on chasse. C'est ce qui est dehors, « foris » on l'appelle « forestis », et ce nom se substituera plus tard au nom latin propre du bois (selve). Si cette propriété appartient à un Antonius ou à un Florus, elle porte le nom de son maître (auquel on ajoute un suffixe) Antoniacum ou Floracum, aujourd'hui, Antony ou Florac, avec leurs diverses formes dialectales. C'est un Quintus qui a fondé les Quinsac, Quintieux, Quincey, Quincy, Coincy, Cuinchy, etc…épars sur le territoire. D'innombrables villages ont cette origine et portent encore le nom de leur fondateur. On a calculé qu'ils formaient le vingtième des lieux habités en Gaule.

[ph. 38] Partout, du reste, de nouveaux établissements semblent s'être fondés et en nombre assez considérable. La Gaule, qui vraisemblablement ne comptait pas quatre millions d'hommes, lors de la conquête, se peuplait, et les nouveaux venus, d'où qu'ils vinssent, étaient étrangers aux idiomes anciens. Ils ne pouvaient parler que leur langue originelle ou la langue commune, le latin.

L'organisation corporative du travail elle-même doit avoir part à la romanisation. Les collèges étaient de véritables organisations avec leurs magistratures et leurs officiers. Nous ne les connaissons que par des inscriptions latines.

On a récemment découvert à la Granfesenque (commune de Millau, Aveyron)[84] des fragments de la comptabilité d'une fabrique de poterie considérable, dont l'activité se place au milieu du Ier siècle de notre ère. Les ouvriers portent en grande majorité des noms latins mais dans les relevés, les nombres en chiffre sont en chiffres romains ; les nombres écrits en toutes lettres sont en celtique. I)

On ne peut pas non plus oublier le développement des relations. Un vaste réseau de toutes dont le nœud était Lyon, capitale des Gaules, couvrit tout le territoire, presque aussi serré

[84] Recherches de l'abbé Hermet sur le site commencées dès 1894 mais publiées en 1933.

que celui que nos ingénieurs construisirent au XVIIIe siècle ; routes solides, pavées avec soin, allant droit au but, quelles que fussent la nature du sol ou les difficultés du terrain.

I) On a ainsi pour les dix premiers nombres ordinaux : cintuxos, allos, tritos, petuartos, svexos, sextametos, oxtumatos, nametos (?), decametos.

Sans doute les commerçants sont des gens d'affaires, et non des propagandistes d'idées. Ils cherchent à gagner de l'argent, non à répandre des langues, et pour cela ils apprennent au besoin l'idiome de leurs clients. Mais ils suffit de considérer comment le commerce anglais a servi depuis un siècle l'expansion de la langue anglaise pour comprendre l'influence qu'ont pu avoir ces solides chaussées qui mettaient toutes les régions de la Gaule en communication avec l'Italie et la Méditerranée, et rendaient Rome présente à tous.
Les textes qui prouvent la survivance du celtique se réduisent à fort peu de chose. Au IIe siècle, Irénée, évêque de Lyon (178) nous rapporte que vivant au milieu des Celtes, il est occupé à apprendre un idiome barbare, le celtique assurément.
En 235, Septime Sévère aurait rencontré une druidesse qui l'avertit de se méfier de ses soldats. Une druidesse, même si l'anecdote était authentique pouvait rester fidèle à la tradition de son culte, sans que cela signifiât rien en ce qui concerne la langue parlée autour d'elle.
On cite un passage du jurisconsulte Ulpien (+ 228) établissant qu'un fidéicommis pouvait être rédigé en celtique. Mais le Digeste reproduit souvent des textes antérieurs.
Or, passé cette date, plus rien ou à peu près. Un seul témoignage, celui de St Jérôme (331-420) qui avait vécu à Trèves, et qui affirme que la langue des habitants avait des analogies avec l'idiome dont usaient, en même temps que du grec, les Galates d'Asie, immigrés depuis 278 ap. J. C.
C'est que les événements qui suivirent la période de prospérité marquée par le règne des Antonins, et qui troublèrent si profondément la vie de la Gaule, ne pouvaient que précipiter les progrès du latin. Ce fut d'abord la diminution, puis la presque disparition, sous l'oppression fiscale, des classes moyennes. Par elle se trouvèrent rejetés dans le peuple des éléments de population latinisés.
En même temps, le reflux vers les agglomérations urbaines des travailleurs de la terre chassés par l'insécurité, amena ceux-ci dans les villes fortifiées et les châteaux, et ainsi les habitants des campagnes, toujours difficiles à gagner, se trouvèrent en contact avec les citadins qui parlaient déjà latin.
En outre, un nouvel événement se produisit, plus important encore : le développement du christianisme. Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour admettre que c'est au 4ème siècle seulement que la nouvelle religion fut vraiment adoptée dans notre pays et que l'église latine fut fondée. On aperçoit sans difficulté ce que gagnait le latin à être la langue dans la laquelle se prêchait la « Bonne nouvelle », la langue des rites, des chants, des

assemblées d'une église jeune, ardente, avide de renouveler le monde. C'est dans les villes et les bourgs qu'elle pénétra d'abord, comme toute idée nouvelle, plus elle s'étendit. Il est certain que le rôle de St Martin a été exagéré. Mais il faut grand. Or l'apôtre de la Gaule, Pannonien, ignorait probablement le gaulois.

Des ilots celtiques subsistèrent sans aucun doute pendant longtemps. On a retrouvé dans les régions boisées du Morvan des pesons de fuseau du IIIe et du IVe siècle de notre ère, portant des inscriptions celtiques. Les paysans n'ont pas l'humeur changeante. Ceux d'entre eux qui s'étaient insurgés en 286 contre les exactions portaient le nom de bagaudes, qui leur resta au Ve siècle. Qu'ils l'eussent pris, ou qu'on le leur eût donné, ce nom est probablement celtique. Leur attachement aux anciens dieux fit que paganus (habitant d'un pagus) eut le sens de paien. Ils tenaient vraisemblablement à leur langue comme à leur croyance. [I)]

Malgré ces quelques survivances, la destinée de la langue celtique en Gaule était réglée. Ausone, Fortunat, Grégoire de Tours, en ont recueilli divers mots. Ils les citent comme des curiosités. La masse de la Gaule était entrée dans la « Romania ».

I) On ne sait jamais ce qu'il faut penser du sens qu'a l'adverbe celtice dans les rares textes qui signalent des particularités de langage chez un personnage. Cela signifie-t-il : il dit en Celtique ou avec l'accent des Celtes ? Il parle belge se dira d'un homme qui parle flamand ou d'une qui parle wallon ou d'un qui a l'accent de Bruxelles.

[ph. 42]

VESTIGE DES IDIOMES DISPARUS I)

Les langues vaincues n'ont pas disparu sans laisser de traces. Il y a sur notre territoire des noms propres ligures, ceux qui sont identifiés se terminaient par un suffixe en ascus, oscus, uscus : Manoasca (Manosque, Htes Alpes), Venoscus (Venosc, Isère) Blanuscus (Blanot, Saône et Loire) et bien d'autres. On trouve aussi en abondance des noms gaulois, des noms de lieux surtout : Genava (Genève) Condate (Condé, Condat = confluent) Briva (Brives = le pont) etc… Certains éléments de formation étaient particulièrement répandus : dunum (enceinte) Lugdunum, (d'où Lyon, Laon, Leyde, Loudun, Lauzun) ; durum (forteresse) Brivodurum (d'où forteresse du pont, Briare) ; bona (lieu habité) Vinodobona (maison blanche).

Certains de ces éléments entrèrent en composition avec des éléments latins, comme on le voit dans la ville romaine d'Augustodunum (Autun), qui remplace Bibracte (Beuvray), Augustodurum (Bayeux), Juliomagus (Angers), Cerasomagus (Beauvais), Augustoritum (Limoges).

Mais une trace plus assurée d'influence gauloise se montre dans le traitement phonétique des consonnes intervocaliques qui, en français, s'altérèrent avec une rapidité par-

---

I) Marseille est grec, comme Agde, Monaco et Antibes, Narbonne est phénicien.

ticulière, en opposition avec les autres langues romanes, et en rapport avec les langues celtiques.

On a aussi rapporté à l'influence celtique un certain nombre de faits de l'ancien français : le passage de u à u (duro - dur). Ce n'est pas un fait hors de conteste.

Il est certain aussi que nous devons à nos aïeux lointains ce que nous avons gardé de la numération par vingt, si étendue à certains moments, et qui a fini par éteindre les mots latins de huitante, septante, nonante : quatre-vingts. Mais dans la grammaire, le vestige le plus important de l'esprit celtique est sans conteste la propension à développer le tour « c'est », dont le rôle est devenu peu à peu énorme dans notre français, et ce qui n'est pas sans analogue dans le développement du celtique.

Le vocabulaire a été plus fortement marqué encore. Un mot s'emprunte plus aisément qu'une forme ou qu'un tour syntaxique. Il reste de la langue gauloise une certaine quantité de noms, qui appartiennent du reste à peu près tous au vocabulaire rural : balme, bec, bief, borne, breuil, bruyère, chemin, chêne, claie, cloche, combe, glaise, grève, jarret, lande, lie, marche, mine, ouche, petit, pièce, soc, tan, tarière, tanche, tonne, veautre, vergue.

L'ancien français avait conservé quelques mots que nous avons perdus. Il y en a qui subsistent dans les dialectes tels que maix, peirol (chaudron) nant (ruisseau).

Nul ne pourrait se vanter d'avoir dénombré avec exactitude tout ce qui peut être élément celtique dans notre français, Mais quelques traces de plus ou de moins importent peu. Le latin de Gaule n'était que très légèrement teinté de langue gauloise. Les mots gaulois tels que alauda (aloe, alouette), arepennis (arpent), benna (benne), braca (braie), caballus (cheval), cerevisia (cervoise, bière), leuca (lieue), saga (saie), étaient entrés dans le latin général.

d) Petite histoire de la langue française, « Complications dans la graphie », notes de F. Brunot

BIF, Fonds F. Brunot, Ms 7784, *Petite histoire de la langue française*, « Complications dans la graphie », notes de F. Brunot, s. d.

[1] « En outre l'écriture a en soi quelque chose de fixe, elle a un aspect auquel la vue est accoutumée, et c'est l'habitude qu'on prend de cet aspect qui permet de lire vite en embrassant les lignes, tout au moins les mots d'un coup d'œil. »
[2] « L'écriture ne peut guère ne pas retarder. Qu'elle s'enseigne dans des écoles ou des ateliers, ceux qui y dressent les enfants ont leurs habitudes, leurs modèles, leurs méthodes et après les avoir apprises péniblement, n'éprouvent pas le désir de les changer. »
[3] « Voilà de fortes raisons qui amenèrent très vite la graphie à retarder. L était depuis longtemps passé à u dans mals, qu'on l'écrivait toujours.
Au XIVe siècle de nouveaux écarts séparèrent écriture et phonétique ai (de jamais), oi (de voloir) représentaient e et we et non plus ai, oi ; s de estre ne représentait plus rien. »
[4] « Mais ce fut l'influence du latin qui gâta tout. »
[5] « Comme on prononçait le latin à la française redãcyonã (redemptionem) on fut forcé à écrire le français à la latine : redemption (redancyon). Echange de vices tout naturel et désastreux. »
[6] « Les méfaits sont si nombreux qu'il faudrait les classer et tous les défauts de notre orthographe se trouveraient là, non en germes, mais en scions[85] drus et puissants :
Substitution des lettres : long, grand, pour lonc, grant

Restitution de lettres disparues
Doubter
Dictes, faictes
Advis
Sepmaine
Hui

Si elles n'ont pas existé tant pis, d'où scavoir, dix »
[7] « Il faut ajouter le souci de « bele escripture » comme dit l'orthographia gallica. Les écrivains affectionnent les lettres qui prêtent aux fioritures, qui sont ornementales, se prêtent aux beaux départs, aux ligatures au dessous et au dessus des lignes : f, s, z, y, etc.
habandonner
ydole »

[85] Scion : vocabulaire botanique → jeune rameau

[8] « Enfin – raison plus terre à terre encore, plus on met de lettres plus on gagne – les scribes de jadis frayaient la voie à nos greffiers. La grosse ne leur suffisait pas, on redoublait à plus que veux-tu : chappeau, parolles »

[9] « Introduction de lettres sous prétexte de distinction

huit, huile

esglise

sous prétexte de parenté avec d'autres formes : briefve, pour brieve en raison du masculin brief. »

[10] « Mais ~~c'est~~ ce fut surtout le désir de rappeler par l'aspect graphique du mot son étymologie présumée ~~fit encore introduire encore bien d'autres lettres~~ qui gâta tout. Il ~~qui~~ est caractéristique de l'âge nouveau. Il entrait certainement pour une bonne part dans l'écriture de yeulx ou de consaulx. Il produit cent autres changements surtout dans la graphie des consonnes :

~~Dans la graphie des voyelles l'imitation latine entraîne peu de modification : la substitution de au à o est fort rare au XIVe siècle, encore peu répandu au XVe. On essaie semble-t-il, de préciser la distinction graphique de an et de en depuis longtemps confondus dans la prononciation, mais dans la plupart des cas le flottement subsiste entre les deux graphies.~~

~~Pour les consonnes au contraire, l'influence étymologique a été considérable.~~

~~La final~~ Pour transcrire la finale –cion (latin –tionem) la forme –tion ~~marque au XIVe siècle une~~ tend~~ance~~ à reparaître.

Les ~~finales~~ sonores sont rétablies à la place des sourdes qu'avait amenées à la finale le développement phonétique : grand, long, pour grant, lonc.

Surtout on rétablit des consonnes disparues : b dans doubter, debvoir ; c dans dictes, faictes ; d dans advis, adjournement ; p dans sepmaine.

L vocalisé depuis le XIIe siècle est restitué et au XVe siècle l'habitude est prise

Ch, ph, th commencent au ~~XVe~~ XIVe siècle à rendre X, Φ, A du grec, mais le fait est relativement rare.

[11] « Dès ~~l'ancien français~~ le XIIIe siècle le retard ~~de la graphie~~ qu'elle avait sur la prononciation ~~est~~ était appréciable : l'l ~~est~~ était depuis longtemps vocalisé, s devant consonne avait cessé de se faire entendre, beaucoup de consonnes finales ~~se sont~~ s'étaient amuies ou s'amuissent ~~que~~ L'écriture maint~~ient~~enait ~~encore~~ toujours intactes l, s, ou ces consonnes ~~ces vestiges de la langue plus anciennes~~. Or les ~~Les~~ XIVe et XVe siècles ne résolvent que très peu ~~des complications~~ de ces contradictions antérieures ; de plus, de nouvelles ~~et l'~~évolutions de la prononciation font naître ~~amène~~ de nouvelles ~~incertitudes~~ discordances.

Ainsi o représente ou tonique et atone (amors, voloir) ; ue est pour ö (cuer) ; ai se prononce ẹ, e (jamais, faire) ; oi est le symbole de we (voloir) ; s s'écrit et ne se prononce pas

(estre) ; ie s'écrit quand on prononce e (chief) ; on conserve des hiatus purement graphiques (saouler).

[12] « Conservation d'un alphabet héréditaire, où il y avait d'une part des superfluités, de l'autre des lacunes ; maintien traditionnel d'une foule de sons, alors qu'ils ont cessé de se prononcer ; extension analogique de certaines lettres auxquelles il aurait fallu garder leur valeur propre ; fâcheuse sujétion à l'égard du latin, qui pousse à remodeler sur un type déjà éloigné des mots auxquels l'évolution phonétique avait donné une physionomie nouvelle ; ~~lettres mises « pur bele escripture » et redoublées inconsidérément~~ ; enfin, brochant sur le tout, une indécision constante qui empêche d'aller jusqu'au bout des fantaisies même : telles sont, en raccourci, les premières et solides raisons diverses de l'absurde graphie du XVe siècle. *Les premiers imprimeurs qui donnèrent des textes français ne changèrent rien aux habitudes des manuscrits ; ils en acceptèrent même les contradictions : et par là les yeux s'habituèrent complétement à cette physionomie grimée des mots. Le mauvais usage préparait la mauvaise règle*[86]

Il en faut ajouter une autre qui tient à la prétention des maîtres, la recherche de « bele escripture », comme dit l'Orthographia gallica. Pour des raisons de calligraphie, les gens qui enseignent à écrire affectionnent les lettres qui prêtent aux ligatures, qui font fioritures l'h, l'f, l'l, le p, le z, l'y grec qui jouent le rôle de lettres ornementales :

D'où habandonner, prefference, parolles, chappeau, tristefce, marry, ydole.

Un mot comme oyseaulx montre déjà où on en est : oy = we ; s = z ; l est de trop, x tient la place de s. Le mauvais usage préparait la mauvaise règle. »

[13] « En outre l'analogie agissait ~~s'exerce avec une grande netteté~~ très nettement sur la façon d'écrire et les ~~l'orthographe des~~ radicaux et ~~d~~les désinences soit du nom ou du verbe. Le mouvement qui se précisera au XVIe siècle remonte au moyen français.

~~Dans le verbe l'analogie qui favorise l'extension d'un radical aux dépens d'un autre a son retentissement sur l'orthographe~~ Le radical tend à s'écrire de même à toutes les formes : de là tu romps, tu vendz, tu bats, attestés au XVe siècle, au lieu de tu ronz.

Dans les noms le radical du singulier réapparaît au pluriel : au lieu de vis, on trouve vils et *vits* qui riment ensemble et s'écrivent différemment. Des féminins se reforment d'après le masculin : briefve, griefve.

C'est ~~grâce~~ à l'analogie que z et x doivent en grande partie le ~~prodigieux~~ développement excessif qu'ils prennent en ancien français. Z qui a cessé de représenter ts entre en concurrence avec s et s'introduit où il n'a que faire : je faiz, je fuz, jamaiz. Quant à x, reçu depuis longtemps dans les manuscrits comme symbole de us, il s'introduit d'abord vers le XIVe siècle dans les pluriels en eus, aus : oysiaux, biaux yeux, ~~et cela malgré~~ ce qui n'empêche pas du reste l'invention d'un l étymologique : consaulx, eulx. Cet l s'étend ensuite à des mots où jamais il n'avait eu place. ~~l qui gagne les adjectifs comme~~ envieulx,

[86] Passage barré dans le manuscrit.

joyeulx ~~et même des verbes comme~~ tu peulx. ~~Enfin~~ De même x s'introduit dans des mots où jamais il n'y avait eu d'u : paix, voix.

e) Petite histoire de la langue française, « Complications dans la graphie », notes de C. Beaulieux

BIF, Fonds F. Brunot, Ms 7784, *Petite histoire de la langue française*, « Complications dans la graphie », notes de C. Beaulieux, s. d.

---

[1] Au XIIe siècle, la graphie est entre les mains des copistes des écoles de jongleurs : au XIIIe au XVIe siècle, entre les mains des bazochiens.
L'orthographe capricieuse, pleine d'inconséquences du début à fait place, au XIIe siècle, à une graphie singulièrement perfectionnée. On sent qu'elle a maintenant une direction et une méthode qui n'a pu se créer qu'après un long usage, ce qui ferait penser qu'il a dû se perdre, du XIe au XIIe siècle, un grand nombre de manuscrits.
L'Eglise n'a plus alors le monopole de l'écriture en langue vulgaire. Il existe maintenant une caste spéciale d'écrivains laïques, anciens clercs, qui siège, cela nous paraît évident, dans les écoles de jongleurs, ou, en tout cas, viennent y prendre les principes orthographiques.
On n'a guère de document sur ces écoles qu'à partir du début du XIVe siècle, mais elles ne sont pas données comme étant alors des institutions récentes. Ces écoles dont les plus célèbres étaient celles de Beauvais et de Paris, devaient exister dans tous les centres des principales régions de la France : on connaît les écoles de Lyon, Genève, Bourg-en-Bresse, Cambrai [(1)].
Pendant le carême, époque où il était interdit aux jongleurs d'exercer leur métier, ceux-ci se rendaient aux écoles, où ils apprenaient les nouveautés de l'année : là aussi les apprentis s'initiaient à l'art de jongler en suivant des cours. Là aussi on devait certainement écrire les manuscrits de poche destinés aux jongleurs, les seuls manuscrits des chansons de geste qui fussent écrits à cette époque tandis que dès le XIIIe siècle apparaissent les mss. de grand format destinés aux bibliothèques.

(1) L. Gautier. Epopées françaises. II, 175.

---

[2] Ces écoles ont dû jouer un rôle prépondérant, non seulement pour l'unification de la graphie de chaque dialecte, mais aussi pour l'unification des dialectes, et de leur fusion avec le dialecte de l'Ile de France.
Chaque auteur écrivait des chansons de geste en son dialecte : mais les chansons qui avaient la vogue étaient colportées par les jongleurs souvent fort loin de leur pays d'origine. De là le désir de diminuer les différences qui existaient entre les dialectes, afin qu'ils fussent plus facilement compris partout. De là aussi la création d'une graphie qui traduit le

plus exactement possible la prononciation de l'auteur. La graphie des chansons de geste est faite non pour la lecture mais pour l'audition. Le jongleur apprenait son ms. par cœur et le chantait de mémoire. Il fallait donc que le ms. reproduisît très exactement les sons que le jongleur devait rendre le plus fidèlement possible. Aussi n'y trouve-t-on aucune superfluité. Mais le latin servait toujours de point de ralliement. Les mots avaient, avec la même origine, des physionomies différentes : ils variaient donc avec chaque dialecte, mais les éléments qui servaient à écrire ces mots étaient partout empruntés au latin, ils étaient dont les même dans tout [*sic*] les pays de langue d'oïl. La graphie des chansons de geste est donc étymologique dans ses éléments et phonétique dans l'agencement de ces éléments.

---

[3] C'est au XIIIe siècle que la langue vulgaire pénètre dans les écritures publiques, et c'est à partir de ce moment que, tandis que les copistes des chansons de geste continuent la bonne tradition, il se crée au Palais et à la Chancellerie une nouvelle façon d'écrire qui, peu à peu, gagne toute la France de langue d'oïl et envahit même la langue littéraire. Le mouvement est terminé vers le milieu du XIVe siècle ; alors triomphe partout la langue du Parlement avec son orthographe, au moment où la déclinaison achève de mourir, où les mots cessant d'être l'aboutissement phonétique des mots latins, la langue entre dans la période morphologique. C'est de cette époque que date cette prépondérance de la langue du Palais qu'invoquent – alors qu'elle est battue en brèche ainsi que l'a montré F. Brunot – les R. Estienne et E. Pasquier.

La maîtrise de la plume avait passé des écoles de jongleurs aux écoles parisiennes des avocats, des procureurs, des greffiers et des notaires. Comment cela avait-il pu se produire ?

La royauté, depuis Philippe Auguste, emploie tous les moyens pour abattre l'autorité des grands seigneurs et fortifier d'autant l'autorité royale. Parmi ces moyens, le plus efficace fut la réorganisation de la justice royale et sa superposition aux justices seigneuriales et ecclésiastiques. La Curia regis se scinde en plusieurs organes, restés sous la direction nominale du chancelier, et dont le plus important est le Parlement. Le Parlement peu à peu, arrive à connaître de toutes les affaires judiciaires importantes du royaume que les baillis royaux drainent vers lui par divers procédés dont les plus connus sont l'appel et les cas royaux.

---

[4] Les réformes de saint Louis qui s'inspirent du droit romain et de la procédure ecclésiastique abolissent le droit barbare et substituent aux épreuves et aux combats judiciaires la preuve par témoins et le procès par écrit. D'abord limitées au domaine royal, ces réformes gagnent peu à peu tout le royaume et on n'abusa que trop, désormais, partout, du procès par écrit !

Mais le droit de justice était si bien attaché à chaque fief, à chaque institution que, bien loin de supprimer les tribunaux vivants, l'extension des pouvoirs judiciaires de la royauté

sembla au contraire en favoriser l'accroissement. Il résulta de cela une multiplication inouïe des gens de justice et des écritures judiciaires. Jamais le peuple ne fut autant exploité qu'à cette époque au nom de la justice. L'appel devint la règle et le Parlement prit, de ce fait, une énorme extension. D'autre part, la vie municipale, l'industrie, le commerce, l'armée, la police…avaient pris un essor considérable. Tous ces organismes et bien d'autres relevaient à quelque titre du Parlement. Aussi aucune institution actuelle ne peut nous donner aujourd'hui une idée de l'activité qui régnait alors au Palais et de la multitude de questions qui s'y débattaient chaque jour.

Les arrêts du Parlement ayant été publiés en latin jusqu'en 1539, on s'est habitué à considérer le Palais comme une des citadelles du latin. En réalité, dès l'origine, la part du français y fut extrêmement importante.

---

[5] De tout temps on y plaida en français, sauf de très rares exceptions. Les registres des procès verbaux des séances étaient tenus en français ; les interrogatoires faits dans les pays de langue d'oïl étaient ordinairement reproduits textuellement. Quant aux arrêts, étant exécutoires dans toutes les provinces dont certaines ne comprenaient pas le français, ils étaient rendus en latin, mais ils étaient prononcés au Palais en vulgaire. Le Palais était la seule institution où l'on parlât uniquement le français et où on écrivît à la fois en latin et en français. Ce sont les légistes qui, en même temps qu'ils ont été les organisateurs du royaume ont été les agents directs de la transformation de l'ancien en moyen français et qui ont fait du dialecte de l'Ile de France la langue nationale. Ce sont leurs clercs qui, en même temps, ont déformé notre orthographe. En effet, toutes les écritures qui étaient remises aux parties étaient expédiées par eux, et encore par les moins instruits car les clercs lettrés étaient appelés à rédiger les pièces en latin ; et comme il n'y avait pas alors une maison qui ne fût infestée de grimoires judiciaires – les seules écritures la plupart du temps qu'on pût y trouver – l'orthographe des clercs ignorants devint peu à peu celle de tout le monde, même de ceux qui, plus tard, devaient faire des savants ou des prélats : on apprenait l'orthographe dans son enfance, et on apprenait ensuite uniquement le latin.

Ces clercs, maîtres de l'orthographe, nous les connaissons, ce sont les bazochiens qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire de notre théâtre. Tous les clercs

---

[6] tant qu'ils étaient célibataires, faisaient obligatoirement partie de la bazoche et il fallait avoir été clerc pendant de longues années pour devenir procureur ou avocat au Parlement ; et les conseillers étaient très souvent pris parmi les avocats.

Pendant tout le moyen âge et plus tard la plus grande partie des jeunes gens instruits qui n'entraient pas dans l'Eglise tâtaient peu ou prou du Palais ; et une foule d'écrivains connus et inconnus sortaient de la Bazoche. La plupart des farces et des sotties et des petites pièces de vers qui circulaient alors comme font aujourd'hui ont eu pour auteurs des bazochiens : et d'Eustache Deschamps à Marot on pourrait citer un grand nombre

d'écrivains anciens bazochiens. Rabelais et Calvin qui n'appartenaient pas à la bazoche étaient fils de gens de justice et furent élevés dans la chicane.

Plus que toute autre corporation, la Bazoche eut ses traditions : elle eut certainement une tradition orthographique. La Chancellerie avait donné l'ordre de calquer le latin sur le français ; afin que les arrêts en latin fussent compris de tous, même des ignorants ; le latin prit donc au français son ordre analytique, ses gallicismes, souvent son vocabulaire : en retour le français emprunta au latin une foule de mots et copia l'orthographe latine ; l'invasion des « lettres quiescentes » est leur fait ; mais l'introduction de ces lettres, qui eût été fort délicate pour un lettré d'alors donna lieu, chez les ignorants – qui formaient l'immense majorité des écrivains – à des erreurs continuelles et à des abus inouïs. On en abusa à tout propos, sous prétexte d'imitation du latin, et de distinction non seulement des mots, mais des lettres, et des différentes valeurs des lettres.

La plus traditionnelle des professions observa, maladroitement, la tradition, et conserva une foule de graphies désuètes ; elle observa aussi maladroitement l'étymologie, une foule de bazochiens ne sachant qu'ânonner le latin ; enfin elle fit de l'analogie empirique un usage continuel qui dénatura complétement la graphie.

---

[7]

I. Tradition

La langue du XIIe siècle n'était pas sans exemples de graphies traditionnelles. Mais au siècle suivant, la tradition, d'exceptionnelle qu'elle était, tend à devenir la règle c'est-à-dire à ruiner le principe fondamental de la graphie du XIIe siècle. Il y a, à ce fait, plusieurs raisons. D'abord, toute langue qui a débuté par le phonétisme tend à conserver des graphies qui ne répondent plus à la prononciation, lorsque les écritures se multiplient. C'est ce qui se produit dès le XIIIe siècle. En outre, dès ce siècle, il ne s'agit plus de faire écrire uniquement ou presque par des habitants de l'Ile de France le dialecte parlé par ces habitants. Ceux qui rédigent les écritures de chancellerie et de la justice, venus de toutes les provinces écrivent une langue qui n'est souvent pas la leur ; ils essaient donc de suivre la tradition ; leur prononciation étant souvent très différente de celle des parisiens, les changements de la graphie qui se produisaient tout naturellement conformément aux changements de prononciation, entre copistes franciens, sont maintenant presque impossibles.

Usage du Palais qui est une moyenne et qui est en retard sur l'évolution phonétique du langage populaire.[87]

Et puis, les lois phonétiques continuant leur évolution, raccourcissaient constamment les mots : quand un très grand nombre furent réduits à des monosyllabes, on eut beaucoup d'homophones ; or, si la prononciation n'en paraît pas gênée – jusqu'au moment où elle

[87] La phrase en italique semble être de la main de F. Brunot.

s'en débarrasse en employant des équivalents – la graphie, elle, cherche à les distinguer : l'écriture traditionnelle permit cette distinction, qui sauva un certain nombre de mots du sort qui attendait des mots devenus sans aucun relief comme des monnaies usées par suite d'une circulation trop intense. Enfin la plus traditionnelle des professions devait chercher la fixité pour des écritures destinées à faire foi pendant des siècles. Tabourot au XVIe s. rejettera – avec quantité d'autres juristes – pour cette raison les réformes des phonéticiens.

---

[8]

II. Etymologie

On écrivait au Palais en latin et en français : mais dès le début du XIVe siècle, on chercha à rapprocher autant que possible les deux langues de façon à permettre à ceux qui ne savaient que très peu de latin de comprendre les arrêts du Parlement et les actes royaux, jusqu'au moment où le roi pu imposer en 1539, la rédaction de tous actes et jugements en français, notre langue étant alors comprise dans tous les pays de langue d'oïl et en partie dans ceux de langue d'oc. La chancellerie ordonna de calquer latin et français l'un sur l'autre : mais dans cet échange, le français exigea du latin beaucoup plus de concessions qu'il n'en fit lui-même au latin. On sait comment le latin judiciaire devint un affreux jargon où une foule de mots français étaient affublés de terminaisons latines. Le latin eut sa revanche dans le domaine orthographique. La langue judiciaire et administrative comprenait non pas seulement le vocabulaire presque entièrement populaire des chansons de geste, mais une langue technique qu'il fallut bien emprunter en latin la procédure nouvelle s'inspirant du droit romain et du droit ecclésiastique. Jusque là, les mots d'emprunt s'étaient pliés à une très grande partie des mêmes lois phonétiques auxquelles avaient obéi les mots du premier fonds : et ils avaient été comme des derniers, écrits comme on les prononçait. Or la prononciation du latin écrit qui, jusqu'à Charlemagne, s'était tenue en contact fort étroit avec le roman issu du latin vulgaire jusqu'à la réforme de Charlemagne : et même celle-ci ne changea pas grand-chose à la façon de prononcer des demi-savants tout au moins, c'est-à-dire de l'immense majorité des gens qui savaient écrire peu ou prou. Et, à partir du XIVe siècle la substitution du procès écrit au procès oral eut pour résultat une multiplication inouïe des pièces judiciaires.

On dut donc avoir une foule énorme de scribes qui, bon gré mal gré durent ânonner le latin que la plupart du temps ils ne savaient pas. Ils prononçaient le latin comme le français et finirent par imposer leur prononciation, même aux savants. Un docteur en théologien [*sic*] en plein XVIe siècle écrivait prenantam pour pregnantem, et le célèbre Daurat prononçait oscura pour obscura.

---

[9] En particulier, on omettait dans la prononciation dans les groupes de consonnes, la première de ces consonnes, de même que le faisait la langue vulgaire. C'est ainsi qu'on prononçait ratus pour raptus et perãntorius pour peremptorius. Puisqu'on empruntait ces

mots au latin, et qu'on les écrivait en cette langue avec des lettres qu'on ne prononçait pas, ne devait-on pas les écrire de même en français ? A la fin du XIIIe s. on hésite et on trouve les deux graphies rat et rapt, perantoire et peremptoire : le désir de rapprocher les deux langues fit préférer rapt et peremptoire. Mais le mal ne se borna pas là ; et quantité de mots du premier fonds suivirent l'exemple des mots d'emprunt, et c'était au XVIe siècle à qui ornerait de lettres superflues tel ou tel mot que jusque là on avait écrit simplement.

III. Empirisme et autres abus des praticiens

Mais le pis de tout fut que, sous prétexte d'étymologie et d'analogie la masse ignorante des bazochiens qui écrivait le français introduisit abusivement dans les mots français une foule de lettres superflues qui n'avaient d'autre raison pour y figurer que la nécessité où se trouvaient les copistes de mettre quelque clarté dans une écriture que leur hâte extrême rendait illisible et le désir d'enfler les mots afin d'en écrire moins par page, et d'augmenter par là le nombre des pages, et par suite leur salaire.

Ils mettent toujours en avant le fameux principe de la distinction, 1° distinction de certaines lettres 2° distinction des différentes valeurs d'une lettre 3° distinction des homonymes, et ils vont répétant que, pour appliquer ce principe, on peut impunément abuser de toutes les lettres.

Aussi, partant d'une graphie justifiable ils étendent le procédé à d'autres qui n'ont rien à voir avec le premier.

---

[10]

Dist. de lettres	1° On met un h devant le mot vi quand il doit se lire par un u initial, pour rappeler hodie : mais on écrit ensuite par analogie huis, huit, huistre malgré l'étymologie.
Dist. des valeurs des lettres	2° On conserve l's dans esté pour indiquer qu'on a affaire à un é : on écrit esglise abusivement pour le même motif.
Dist. d'homonymes	3° On scauoir que la masse croit venu de scire : et l'on écrit de même sceau quoique sigillum ne renferme pas de c. On remplace sis par six pour sex ; puis on copie dix sur six parce que l'un et l'autre sont des noms de nombre qu'on veut distinguer d'autres mots. Encore y a-t-il, quelque détestable que soit le système un semblant de prétexte pour abuser des lettres muettes de cette façon ; pour le doublement des consonnes, il suffit qu'il se rencontre dans un mot latin quelconque pour qu'on en abuse dans tous les mots français où il plaira à un praticien de faire ce doublement ; là, presque jamais la distinction n'est en jeu.

Tel est le déplorable système de graphie que les praticiens ont substitué à celui des écoles de jongleurs et qui était celui de tout le monde au début du XVIe siècle.

Ce fut un malheur pour notre langue que Robert Estienne, l'auteur du premier de nos dictionnaires, frappé du fait qu'un grand nombre de consonnes étaient omises à tort dans la prononciation du latin, en conclut que la graphie des praticiens qui conservait ces lettres en français était justifiée, y compris les procédés empiriques les plus absurdes (par ex. le g de ung et l'l de envieulx). Voilà pourquoi son Dictionnaire françois-latin, réimprimé à plusieurs reprises, la dernière fois sous le nom de Thresor de Nicot, ayant [mot illisible] servi de modèle au Dictionnaire de l'Académie [*rature*] les éditions successives de celui-ci nous ont transmis en grande partie une graphie qui était déjà archaïque en 1539.

f) Méthodologie de l'enseignement du français, « La 1ère erreur », notes de F. Brunot (1915-1917)

BIF, Fonds F. Brunot, Ms 7780, *Méthodologie de l'enseignement du français,* Notes de F. Brunot, « La première erreur », 1915–1917.

La première erreur

[0] ~~Ire leçon~~/2e Erreur

~~Préliminaires. Rien que l'orthographe~~

~~Beaucoup ne voient pas si loin. L'orthographe et rien qu'elle. Les arbres et la forêt. Il faut L'objet~~

Il faut même en bas un enseignement qui forme un tout harmonique.

[1]

En marge : « Mais pas choisir une canton ~~partie~~ seulement de ce vaste terrain

Par une aberration étrange pendant longtemps on a érigé la connaissance absolue d'une partie de ce vaste ensemble : celle de l'orthographe, sur laquelle on était intraitable. Pour le reste on acceptait d'ignorer.

Or il y a là une première question fondamentale. Continuera-t-on à tout accorder à la forme extérieure.

Ou proportionnera-t-on ? Harmonisera-t-on les diverses parties de l'enseignement, suivant leur valeur relative. »

[2]

En marge : « Nécessité d'une orthographe »

La question n'est pas aussi simple qu'elle le paraît.

Sans admirer l'orthographe, c'est un crime que personne ne me reprochera, une orthographe a une valeur.

Les siècles qui n'en ont pas eu l'ont ardemment désiré. Ils ne l'avaient pas rêvé comme elle est, capricieuse, par bien des points insensée. Mais ils en voulaient une et ils avaient raison.
Pourquoi : Les mots doivent être reconnaissables. Accepterait-on des monnaies à formes et à figures variables ?
C'est un système métrique dans son genre. Voilà pourquoi le système de tolérance est si discutable.
S'il doit préparer une réforme, où ce qui aura été permis d'abord deviendra ensuite la règle nouvelle, bien.
Sinon il est un expédient médiocre, un compromis qui engage dans une mauvaise voie.
[3] C'est pour les raisons qui précèdent que je suis partisan d'un orthographe, mais pas de la nôtre.
Car, quoi qu'on fasse, elle est si longue et si difficile à apprendre, qu'elle prend tout le temps qui devrait être consacré à l'apprentissage de la langue.
L'enseignement de l'orthographe paralyse et stérilise l'enseignement de la langue. *[double trait dans la marge]*

[4] L'orthographe aux examens (sous-chemise)[88]
[5] Obtenir le programme de l'examen des sous-officiers retraités aspirants à des emplois civils

---

Il y a, je crois, cinq degrés d'examen, où la dictée d'orthographe existe ?
Au 5e degré, la dictée forme à elle seule tout l'examen.

[6] Examen annuel des conscrits

L'examen comprend trois épreuves écrites :
1° Une épreuve d'écriture d'une durée d'un quart d'heure consistant en une dictée très simple d'une dizaine de lignes au maximum
2° Une épreuve de calcul
3° La réponse à trois questions …
La première épreuve est appréciée d'après l'échelle suivante : Note 1, 2 ou 3 – Ecriture et orthographe insuffisantes, médiocres ou satisfaisantes

[7] Examen des enfants instruits dans leur famille

---

[88] Toutes les feuilles de la sous-pochette semblent être de la main de N. Bony

Les enfants qui reçoivent l'instruction dans la famille doivent, chaque année, à partir de la fin de la deuxième année d'instruction obligatoire, subir un examen qui porte sur les matières de l'enseignement correspondant à leur âge dans les écoles publiques.
Les épreuves écrites portent sur les matières ci-après :
De 10 à 11 ans – a) Dictée d'orthographe usuelle
b) Eléments d'arithmétique
De 11 à 12 ans a) Dictée d'orthographe usuelle
b) Notions de système métrique
c) La géographie de la France
De 12 à 13 ans a) Dictée d'orthographe usuelle
b) Eléments d'arithmétique et de système métrique
c) Les grands faits et les grands hommes de l'histoire de France
(Arrêté du 18 janvier 1887, article 268)

[8] Bourses de l'enseignement secondaire classique
En haut à droite : « A vérifier »

L'épreuve écrite est éliminatoire ; elle comprend
1re et 2e série : a) Une dictée française suivie de questions sur certaines parties du texte dicté permettant de constater chez les candidats la connaissance de la langue et l'intelligence du texte,
b) Une composition sur une des matières du cours (histoire, géographie, sciences)

Bourses de l'enseignement secondaire moderne
1re série : a) Une dictée française… (comme plus haut)
b) Une composition sur une des matières du cours

[9] Ecole pratique de sylviculture de Nogent-sur-Vernisson (Loiret)

Les élèves doivent avoir 17 ans au moins et 35 ans au plus.
L'examen se compose d'épreuves écrites, au nombre de trois, savoir :
1° Une dictée
2° Une composition d'histoire et de géographie
3° Une composition de mathématiques

[10] Ecole supérieure de commerce et de tissage de Lyon, 34 rue de la Charité

Au cours préparatoire, l'admission a lieu après des épreuves écrites, puis des épreuves orales
Les épreuves écrites comprennent
a) Dictée
b) Problèmes d'arithmétique
c) Equation algébrique du premier degré à une inconnue

[11] Concours pour l'emploi d'élève mécanicien dans les équipages de la flotte

---

Les candidats doivent être âgés de 19 ans au moins et de 24 au plus. Ils subissent :

des épreuves manuelles
des épreuves écrites
des épreuves orales

Les épreuves écrites consistent en :
a) une dictée
b) une composition d'algèbre
c) une composition de géométrie
d) l'exécution d'un dessin linéaire

[12] Concours d'admission à l'Ecole municipale d'apprentis mécaniciens pour la Marine au Havre (rue de Tourville)

Les candidats doivent être âgés de 15 ans au moins et de 17 ans au plus. Les épreuves écrites comprennent :
a) dictée (orthographe et écriture)
b) deux problèmes d'arithmétique
c) deux problèmes de géométrie
d) une épreuve de dessin linéaire

[13] Ecoles des maîtres ouvriers mineurs à Alais et à Douai

Les candidats doivent avoir 18 ans au moins. Ils subissent un examen portant sur :

le français (lecture, écriture, dictée d'orthographe)
et les éléments d'arithmétique et du système métrique

[14] Concours pour l'Ecole nationale ~~des Arts et Métiers~~ d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny (Saône et Loire) __

Les candidats doivent avoir 15 ans au moins 17 ans au plus. Le concours ne comporte que des épreuves écrites et une épreuve manuelle :

1° Ecriture (cursive, ronde et bâtarde)
2° Dictée
3° Épure de dessin linéaire
4° Arithmétique…
5° …
6° …

[15] Ecole supérieure de maintenance à Brest

Cette école reçoit les meilleurs élèves des écoles de maintenance. L'examen d'admission comprend comme épreuves écrites :

1° Une dictée
2° Une composition d'arithmétique
3° Un exercice de dessin

[16] Examens de sages-femmes

Sages-femmes de 1re classe – Avant d'être admise en qualité d'élève sage-femme de 1re clase, il faut avoir subi avec succès un examen portant sur les matières ci-après :

1° La lecture
2° L'orthographe (cette épreuve consiste en une dictée de cinq lignes de texte : le maximum de fautes est fixé à cinq)
3° Deux problèmes d'arithmétique
4° Notions élémentaires sur le système métrique.

Sages-femmes de 2e classe – Les aspirantes doivent savoir lire, écrire et orthographier convenablement

Nota. Les aspirants ou aspirantes au certificat d'herboriste de 1ère classe doivent passer le même examen préparatoire que les aspirantes au titre de sages-femmes de 1re classe.
[Fin de la sous-chemise]
[17] Orthographe (sous-chemise)
[18] Au royaume d'Utopie
~~Lycée~~ Dictée. Pourquoi une dictée avec des mots peu français et des phrases inintelligibles, telles que : dont on avait fait recourber les branches, prendre en serre et prendre racine.
Pourquoi une dictée avec une série de difficultés qu'il est interdit d'étudier fleurs des champs, qq. unes de jardin, des broussailles de roses, des fourrés de noisetier, mille guirlandes de vigne de Judée, de vigne vierge, de houblon, sans herbe et sans rejetons raboteux. C'est contraire à l'arrêté du 26 février 1901.

Ecrire cela correctement, cela suppose qu'on possède à fond une règle sur les noms de plantes, qui est absurde.

Questions. Le verbe neutre. Exclu par la réforme des nomenclatures. – la petite fille refusée.
Quels sont les différents sens de en. Quel en, l'adverbe j'en viens, ou le pronom, ou les deux. C'est une dis[sertation ?] entière alors.
- /
Analyse grammaticale : ces touffes étaient formées du bois le plus flexible. Est-ce un passif ? Je n'en suis pas sûr, moi.
Et que à ce que font. C'est un neutre. Ce mot n'est pas difficile. Et voilà justement ce qu'on demande.
[19] un marcher. Mais cet infinitif en ce sens n'est que dans Rousseau. Et je ne l'ai pas, moi, rencontré ailleurs.

Analyse logique : Ces guirlandes semblaient jetées négligemment d'un arbre à l'autre… il s'agit de séparer les propositions et d'en indiquer la nature.
Je demande à savoir la nature des propositions suivantes : ces guirlandes semblaient jetées négligemment d'un arbre à l'autre, comme j'en avais remarqué comment l'appelle-t-on et à quoi la rattache-t-on ? formaient sur nous des espèces de draperies qui nous garantissaient du soleil. Dans le vocabulaire de l'école primaire, est-ce une explicative ou une déterminative ???
tandis que nous avions sous nos pieds un marcher doux ? qu'est-ce que celle-là ?
sur une mousse fine sans sable, sans herbe et sans rejetons raboteux. Est-ce que ces compléments doivent être transformés en propositions ??

[20] *feuille pliée en deux, formant une couverture pour un extrait du* Journal des Instituteurs *du dimanche 9 janvier 1916* (article sur la préparation au brevet élémentaire de capacité et au concours d'admission aux écoles normales.)
= Dictée avec questions pour l'externat gratuit de garçons 1909 → énoncé commenté dans les deux feuillets précédents
Annotations de F. Brunot au crayon à papier
Fin de sous-chemise
[21]
Comme instrument de culture, il est déformateur.
Il n'enseigne que caprice, ignorance ou pédantisme. (poids ----------
La série corps corsage-------
On dit que plomb apprend à trouver plombier.
Est-ce que zinc est dans de même rapport avec zingueur ? (pron. zin)

En marge : « Faites l'expérience inverse : boîte, emboiter, ~~boiteux~~. Est-ce qu'on y rapporte boiter, boiteux. »

La prétendue distinction des homonymes par l'orthographe est une chimère. Elle préexiste dans la parole et dans l'esprit sans quoi il serait impossible de se servir du langage.

~~Même si l'orthographe était réformée, l'apprentissage de l'orthographe ne donnerait rien à l'esprit.~~

[22] Objection. L'orthographe de règles fait apercevoir les rapports syntaxiques.

Qq. exemples : /le/ ~~participe passé~~ pluriel des noms propres

~~Le part passé : Les pronominaux~~

~~Absurdité syntaxique de la règle~~

~~Analyse de la robe que je me suis faite ! comp. à ils se sont repentis et de : La morue s'est vendue – les 100 kg.~~

~~Les verbes avec avoir. Ne parlons même pas des exceptions.~~

A. On aperçoit parfaitement le rapport sans variation.

A preuve l'espagnol

_____ la langue parlée où presque personne ne fait l'accord.

[23] Et la règle avec en :

Prenez des figues : j'en ai pris.

Il est certain que pour la pensée, en = qq. figues. Et cependant le participe est invariable.

Vous n'avez pas du de grandes batailles ? Si, si j'en ai vu.

On a beau s'alembiquer [*sic*] le cerveau. Rien là de partitif. Donc la règle – bien juste du verbe - ne marque pas le rapport.

[24] Et il en est ainsi du commencement à la fin.

On a triomphé sur les adjectifs adverbes, sur les participes et adjectifs verbaux. Il faut bien en rabattre.

La 1° règle aurait peut-être une valeur logique, mais elle est démentie par la règle de tout.

La 2° est inapplicable dans les cas où précisément le sens ne saute pas aux yeux. La règle ne l'éclaircit en rien.

Les sauvages errants dans le bois.

Tremblante après son char…

[25]

Même si l'orthographe était simplifiée elle n'apprendrait rien à l'esprit. Elle n'est qu'une éducation des yeux et de la main.

[26] Il est vrai que la valeur de la connaissance de l'orthographe est grande pour la vie. Il la faut pour être gendarme ou sage-femme.

Ces folies pourraient être supprimées. Le préjugé ne pourrait pas l'être, ou moins brusquement.

Il existe chez le ministre, dans les Commissions. On considère l'orthographe comme le premier degré. « Au moins l'orthographe. » « même des fautes d'orthographe »

De ces formules résulte la certitude qu'on la ~~considère~~ tient toujours pour la connaissance première, élémentaire, mais nécessaire.
Au crayon : Le Temps d'avant-hier.
[27] ~~En tout cas cette~~ ~~Il y a~~ Ma conclusion tient dans une formule par laquelle on peut conclure ce premier examen :
L'enseignement de l'idée de la langue à tous les degrés devrait ~~doit~~ constituer un ensemble harmonique, où le ~~prédomi~~ rôle de chacune des parties serait déterminé par sa valeur pour la vie et par son importance culturelle.
Il se passera encore bien des jours, avant que cette formule soit appliquée. Mais supposons qu'on y tende.
Choisir ce sera non plus sacrifier à une partie de l'enseignement celui de la forme extérieure le temps dont on dispose, mais retrancher sur toutes les parties ce qui est inaccessible et impossibles à enseigner.
[28-39] *Pages collées tirées de* Brunot Ferdinand, *L'enseignement de la langue française : ce qu'il est, ce qu'il devrait être dans l'enseignement primaire*, Paris, Armand Colin, 1909 p. 26-37.
[40] [*renvoi de cotisation aux anciens du collège de Saint-Dié]*

g) Méthodologie de l'enseignement du français, 7e leçon (20 janvier 1916), rédaction de N. Bony

BIF, Fonds F. Brunot, Ms 7780, *Méthodologie de l'enseignement du français*, Leçon rédigée par N. Bony, 20 janvier 1916

---

[1] Septième leçon 20 janvier 1916
Pour en finir avec les considérations préliminaires, qui tendent à établir ce que ne doit pas être l'enseignement du français, il me reste à montrer quel fléau pour cet enseignement de la langue constitue l'obligation d'apprendre l'orthographe actuelle.
Il est évident que lorsqu'on se propose d'enseigner le français, on a devant les yeux un idéal, qui est reculé dans le lointain ; on espère s'en rapprocher par des étapes successives. Pendant longtemps, le véritable idéal à atteindre a été caché aux professeurs par un mirage, à savoir par cette erreur, encore accréditée chez beaucoup, de croire qu'on enseigne la langue quand on enseigne l'orthographe. C'est là une aberration grave, dont je tiens à souligner les causes et les effets.
L'enseignement du français doit mener de front, en un ensemble coordonné et harmonique, diverses matières. Tous les éléments qui constituent la langue doivent être cultivés simultanément, soit qu'on se place au point de vue pratique, soit qu'on envisage le profit éducatif. Un grand nombre de professeurs se figurent qu'ils travaillent à cet enseignement bien équilibré en enseignant l'orthographe. Et en cela, ils sont d'accord avec l'opinion

publique : pour beaucoup de gens, savoir le français, c'est ne pas faire de fautes d'orthographe.

Cependant connaître la façon dont un mot s'écrit ne suffit pas pour qu'on puisse l'employer à propos. Savoir que *hypothèse* commence par une *h*, renferme la lettre *y*, etc. n'apprend absolument rien sur le sens de ce mot. Là est cependant l'important, la condition nécessaire pour que ce terme entre dans l'usage de l'élève. Mais, le plus souvent, le souci d'enseigner la forme des mots fait négliger l'enseignement [2] de la signification. C'est à ce point que tel professeur s'indignerait de voir le *ph* d'*asphodèle* remplacé par un *f* : mais il ne s'est jamais demandé ce qu'est l'*asphodèle* elle-même.

Qu'on remarque bien d'ailleurs ~~qu'il ne s'agit pas de prétendre~~ que je n'avance pas qu'il ne ~~faut point d'orthographe~~ doit point y avoir d'orthographe. On a pu le prétendre ; mais ceux qui ont émis cette opinion ignorent sans doute tout de l'histoire de la langue. Elle leur aurait appris que, pour une langue, une orthographe est un grand bienfait. Tant qu'elle <ne fut> ~~n'est~~ pas fixée, il en résulta une grande gêne pour nos écrivains. Par exemple, au moment de l'invention de l'imprimerie, il n'existait encore aucune règle à ce sujet, mais seulement une tradition. Tous les gens compétents le déploraient, et leur sentiment était raisonné. Si chacun était libre d'écrire les mots à sa fantaisie, on risquerait à chaque instant de confondre les uns avec les autres certains mots voisins par la prononciation : il en serait du mot comme d'une monnaie dont l'effigie ne serait pas conventionnelle et acceptée par tous.

~~L'orthographe~~ En s'établissant dans la langue, <l'orthographe> a donc produit le même résultat que l'introduction du système métrique dans les transactions commerciales. Certes, le bienfait est moindre ; car l'orthographe actuelle n'a pas le sens commun. L'idée de régler la forme était juste ; la réalisation en a été très médiocre.

Notre orthographe est en effet si défectueuse que personne ne la défend. Quelques-uns même l'abandonneraient volontiers, en laissant à chacun la faculté d'écrire les mots comme il l'entendrait. Ce serait là un libéralisme fâcheux, et dont les conséquences [3] seraient vite néfastes pour l'école publique. Même les tolérances orthographiques que l'autorité administrative a prescrites dans les examens n'ont rien de bien courageux et ne méritent pas l'admiration.

Mais si l'orthographe est nécessaire, celle que les maîtres sont obligés d'enseigner est le fléau de l'enseignement du français. Ici encore, les arbres empêchent de voir la forêt.

Qu'est-ce que l'orthographe ? C'est une manière uniforme de représenter la langue : c'est donc tout au plus la forme écrite de la langue. Il est nécessaire que cette forme soit assez fixe pour aider à reconnaître les mots. Mais, par elle-même, cette forme écrite n'apprend rien sur les mots eux-mêmes.

Je puis savoir écrire le mot *vent*, et il est utile que tout le monde écrive le terme de la même manière ; mais si je ne sais pas la signification de ce mot, à quoi me sert la connaissance de cette orthographe ? La forme n'éveille nullement l'idée contenue dans le mot.

Or la langue n'est que le rapport entre les idées et les sons par lesquels ces idées s'expriment, sons que nous représentons par les signes de l'écriture. L'orthographe à un moment quelconque de l'histoire est donc, en quelque sorte, extérieure à la langue. Le mot rendu par *vent* pourrait l'être par *vã*, ou par toute autre convention ; le rapport des sons avec l'idée ne changerait pas. Cette écriture n'est donc que l'accessoire de l'enseignement de la langue, bien loin d'en être l'objet.

Mais cet accessoire est tellement difficile à acquérir que les maîtres sont excusables d'y consacrer [4] un temps considérable, malheureusement presque tout le temps qui est réservé à l'enseignement du français.

Cette difficulté de l'orthographe française, on la déplore depuis longtemps, et ce n'est pas d'aujourd'hui que des esprits clairvoyants ont commencé à en demander la réforme pour le plus grand bien des études.

Dès le 16e siècle, alors que la langue essayait de se régulariser, et que le sentiment de l'orthographe s'imposait à peine, de hardis novateurs ~~essayèrent~~ tentèrent d'organiser une orthographe rationnelle. Maigret[89], par exemple, proposait une notation très étudiée des sons du français, et dont l'adoption eût été un bienfait inappréciable. Le grand poète Ronsard professait les mêmes idées et fut quelque temps disposé à écrire ses œuvres <sous> ~~dans~~ la forme rêvée par Maigret. C'est son ami Du Bellay qui a eu la fâcheuse idée de l'en dissuader, privant ainsi la réforme de l'autorité de l'écrivain le plus célèbre du temps.

Les modifications à apporter à l'orthographe française ont préoccupé bien d'autres grands esprits, Corneille, Voltaire, pour ne citer que les plus remarquables. Ils ont pu opérer de menues réformes de détails. Mais, jusqu'à nos jours, rien de fondamental n'a pu être obtenu.

Bien au contraire, tandis que jusqu'au commencement du 19e siècle, l'orthographe n'était imposée à personne, et que chaque écrivain en prenait souvent à son aise avec la forme habituelle des mots, on a vu, avec l'intervention de l'Université impériale, l'orthographe devenir officielle : les examens lui ont donné force de loi, [5] et bientôt, le souci orthographique a hanté tous les cerveaux : la possession d'une bonne orthographe fut regardée comme une marque d'éducation soignée. Aussi les vices de l'orthographe eurent-ils une influence fâcheuse sur les études, et les projets de simplification orthographique reparurent.

Une première tentative fut faite par M. Havet, Professeur au Collège de France qui provoqua une pétition en faveur de la réforme de l'orthographe. Cette pétition fut adressée à l'Académie française ; mais malgré le nombre et l'autorité des signatures recueillies, cette pétition n'eut pas les honneurs de l'examen.

[89] Nicolas Bony orthographie ainsi le nom de « Meigret ».

Ensuite une Société spéciale se constitua pour poursuivre la même réforme, et s'adressa, cette fois, au Conseil supérieur de l'Instruction publique, auquel elle soumit un vœu en faveur de la simplification réclamée par beaucoup de maîtres. Le Ministre de l'Instruction publique nomma alors une Commission, dont le Président fut M. Paul Meyer, Directeur de l'École des Chartes. Le travail de cette Commission, où n'étaient proposées cependant que des réformes modérées épouvanta l'Académie française, et ne fut pas non plus discuté.

Une deuxième Commission fut constituée pour préparer un projet encore moins audacieux. Elle tint de nombreuses séances et, au hasard des présences, adopta des conclusions parfois un peu hardies, plus souvent très timides. J'ai été chargé de mettre quelque ordre et quelque cohérence dans ce travail, et j'ai présenté un rapport, qui n'a pas même été distribué.

Effrayé par un projet de réforme qui paraît cependant bien timoré à tous ceux qui l'étudient sans [6] parti pris, le Ministre essaya pourtant de faire quelque chose par l'intermédiaire de ses bureaux. On parla pendant quelques temps d'une réforme anodine qui remédierait aux défauts les plus criants de notre orthographe ; mais peu à peu le silence se fit sur cette affaire. Malgré les réclamations du Conseil supérieur, malgré les vœux réitérés du personnel enseignant dans ses réunions corporatives, la réforme peut être considérée comme ajournée.

L'opposition à cette réforme a des causes multiples. Quoi que les projets mis en avant soient peu révolutionnaires, ils ont eu contre eux, comme toujours, les gens que tout changement inquiète, et qui s'y opposent d'instinct. Ils ont vu aussi se dresser des penseurs d'esprit rétrograde qui ont avancé que, pendant que les enfants du peuple apprennent les difficultés de la forme des mots, ils ne reçoivent pas de leçons de morale, d'instruction civique et d'autres choses également dangereuses.

Quelques écrivains ont tonné contre la simplification de l'orthographe parce qu'ils affectent de confondre *langue* et *orthographe* : ils ne veulent pas remarquer qu'on peut modifier la forme des mots, comme cela a été fait maintes fois au cours des siècles, sans rien changer à leur sens ou à leur emploi.

Mais c'est peut-être le côté économique de la question qui est le plus sérieux. Les libraires se sont à peu près unanimement inquiétés du stock de livres invendus dont il leur faudrait renoncer à se débarrasser, de la réserve de livres médiocres qui ne valent pas la réimpression dans une nouvelle orthographe. Leur inquiétude est d'ailleurs une sottise : car on continuerait à lire facilement l'orthographe actuelle, même si l'on cessait [7] de l'écrire.

Enfin il a fallu compter beaucoup avec la résistance des imprimeurs de journaux. À l'heure actuelle, les ouvriers gagnent un salaire modeste en composant un certain nombre de lignes à l'heure ; et le journal qui les rétribue arrive difficilement à faire ses frais. Au moment où ces ouvriers devront se familiariser avec une nouvelle orthographe, ils travailleront beaucoup moins vite ; et alors, ou bien le journal fera faillite, ou bien il rétribuera

insuffisamment ses ouvriers. Toute limitée que serait cette période d'initiation, elle n'en provoquerait pas moins une crise devant laquelle on recule.

[8] Au lieu de prêter l'oreille à des modifications qui allégeraient l'enseignement orthographique, le Ministre de l'Instruction publique serait-il disposé à faire machine arrière et à augmenter l'importance de l'orthographe dans les examens ? C'est du moins ce que les adversaires de la réforme, d'ailleurs adversaires nés de tout progrès, ont cru remarquer dans une circulaire du 7 décembre 1915 relative à l'interprétation du décret du 20 juillet et de l'arrêté du 5 août 1915 qui visent le concours d'admission aux écoles normales et le brevet élémentaire.

À lire cette circulaire sans opinion préconçue, on n'y trouve rien que de très sage. La durée de l'épreuve *dictée* étant sensiblement augmentée, le Ministre en conclut que « les jurys auront le droit de se montrer *plus exigeants* ; les réponses devront témoigner d'une connaissance plus précise de la langue et de la grammaire ; quant aux fautes d'orthographe, elles devront être, conformément aux instructions de mes prédécesseurs « pesées » plutôt que « comptées ~~», mais les plus lourdes seront relevées sans faiblesse. »~~ Mais <en> ~~si l'on~~ néglige<ant> systématiquement ce ~~deb~~ début, un rédacteur du journal « Le Temps » (n° du 19 janvier 1916[)] a voulu voir dans cette circulaire une ~~plaid~~ injonction impérative de revenir aux vieux errements sur l'importance attachée à l'orthographe dans les examens.

« D'abord, écrit cet adversaire acharné des réformes, *l'orthographe est reconstituée en dignité* et recouvre une valeur qu'elle n'eût pas dû perdre. Aux correcteurs, il est recommandé de relever les lourdes fautes sans faiblesse. « Autant, précise l'instruction officielle, il convient d'être tolérant dans tous les cas où il est permis d'hésiter sur les corrections d'une forme ou l'emploi d'un [9] signe, autant il faut être sévère pour la violation manifeste d'une règle ou d'un usage indubitable. » Elle ajoute que, non seulement dans la dictée, mais dans toutes les compositions, doivent être « châtiées » les violations de cette sorte[1]. Qui oserait blâmer ce ferme langage ? [»]

Sent-on, dans ce cri de triomphe vraiment un peu naïf, toute la joie d'un adversaire qui croit avoir remporté une victoire décisive ? Et il ne se méprend pas sur les conséquences de cette victoire trop facilement escomptée. « Qui tient l'examen tient les candidats et par suite la préparation, » écrit-il dans une autre partie de son article. C'est bien cette préparation, c'est bien l'enseignement lui-même qu'il faut détourner des voies dangereuses où les maîtres modernes l'ont engagé. « L'école dit-il, prétend s'inspirer surtout de cette maxime : comprendre pour apprendre. »

Évidemment il est temps de rejeter une doctrine aussi pernicieuse. Sans le vouloir, le polémiste nous révèle que, comme d'autres, il compte sur l'enseignement de l'orthographe pour museler le progrès [.]

---

[1] Faisons remarquer simplement que la circulaire dit : « c'est dans toutes les compositions que doivent être châtiées les *grosses* fautes d'orthographe. »

[10] Les amis de l'orthographe actuelle ne seraient-ils pas satisfaits de la grande place que cette épreuve tient encore aux examens ? J'ai fait relever la liste des examens où, non seulement figure la dictée d'orthographe, mais où elle constitue même la seule épreuve de français. Le nombre en est élevé, il dépasse certainement douze : c'est la seule épreuve de français à l'examen des conscrits, à celui des enfants instruits dans leurs familles. Une bonne dictée ouvre les portes d'une école de sylviculture ou d'une école de commerce ; elle est indispensable pour être reçue sage-femme. Il y a mieux, à elle seule la dictée d'orthographe révèle l'aptitude dans certaines professions, notamment chez les palefreniers de l'armée !

Le professeur, l'instituteur est d'autant plus estimé des familles, d'autant plus apprécié par ses chefs qu'il obtient plus de succès aux examens. Force lui est donc de consacrer beaucoup de temps à l'enseignement si aride de l'orthographe. Les préjugés régnant dans la bourgeoisie, dans le commerce contribuent aussi à lui en faire une obligation.

D'ailleurs il serait contraire aux principes d'une saine démocratie d'abandonner tout souci de l'orthographe dans les écoles populaires. D'abord on verrait les écoles rivales continuer à enseigner avec soin cette matière, en vue d'obtenir pour leurs élèves les emplois de l'industrie ou du commerce, où le respect de l'orthographe est sacré. En outre, on constituerait avec le temps des classes sociales différenciées à ce point de vue : une caste de gens qui sauraient [11] l'orthographe et en tireraient grande vanité, et une caste de parias, à laquelle manquerait le signe matériel de la bonne culture.

Il faut donc continuer à enseigner l'orthographe. Malheureusement, en étudiant l'orthographe, on n'apprend pas le français. Et pour qui veut apprendre l'orthographe, la tâche n'est pas mince. On l'a souvent remarqué, nous avons en français de multiples façons de rendre un même son, soit, par exemple, la voyelle *e* (ouverte ou fermée) : on la trouve écrite par

e, mer ; *è*, père ; *ê*, même ; <*ë*, noël ;> *ei*, veine ; *ey*, dey ; *ai*, air ; *ay*, tramway ; *aî*, chaîne ; *es*, mes ; <*ès*, procès ;> *est*, il est ; *et*, lacet ; <*êt*, intérêt> ; *ets*, mets ; *aid*, laid ; *aie*, taie ; *ais*, relais ; *aix*, paix ; *ait*, lait ; *ect*, respect ; *egs*, legs ; *ep* ; sept, ~~e~~

e, clef ; <*é*, dé ;> *ée*, bouchée ; *er*, aimer ; *æ*, cæcum ; *œ*, œsophage ; *ez*, nez ; *ed*, pied ; *ef*, chef-d'œuvre ; *eh* ! *ers*, volontiers, etc.

Soit la consonne *s* : on a :

s, sou ; *sc*, scie ; *ss*, lisse ; *c*, ce ; *ç*, façade ; *ce*, douceâtre ; *x*, six ; ~~ti~~ *t*, action ;

En outre, la même lettre ne correspond pas toujours au même son. La lettre *e* écrit le son *é* : *blé*, le son *a* : femme, le son *e muet*, table ; le son *e sourd* : *je dis*. Elle n'écrit aucun son dans *veau*, dans *lie*

La lettre *s* écrit le son *s* : soie ; le son *z*, rose ; Elle n'écrit aucun son dans beaucoup de mots.

Supposons appris tout ce désordre. Voici l'élève qui orthographiera *alcool*, sans oublier les deux *o* ou *hypoténuse*, sans omettre l'*h*. Qu'est-ce que cela [12] lui aura enseigné sur la

valeur de ces mots ? Il sait distinguer par l'orthographe *aune*, ancienne mesure de longueur de *aulne*, arbre ; et ici beaucoup de gens voient un grand bienfait dans cette connaissance de *l* qui différencie les deux mots. Mais ils ne réfléchissent pas que lorsqu'on parle ; ces différences dans la forme des deux mots n'apparaissent plus : et qu'on n'a jamais vu le commis d'un marchand de drap aller arracher un arbre quand son patron lui réclamait son *aune*.

L'Etat aurait donc le devoir d'alléger le fardeau de l'enseignement orthographique. Il s'y est engagé déjà. Une circulaire <ministérielle> du 27 avril 1891 a interdit « l'abus des exigences grammaticales dans la dictée ». Elle a enseigné aux examinateurs, et par suite aux professeurs à « peser » les fautes d'orthographe, au lieu de se borner à les « compter ». Plus tard, un arrêté ministériel du 26 février 1901 a décidé que, dans les épreuves spéciales d'orthographe, il ne sera pas compté de fautes aux candidats pour avoir usé des *tolérances* indiquées dans une liste annexée au dit arrêté. Mais on voit que ni l'une ni l'autre des décisions n'a eu un caractère décisif. Elles n'ont pas remédié au mal, elles n'ont supprimé aucune règles subtiles, elles n'ont fait disparaître aucune difficulté orthographique ; elles se sont contentées de prêcher l'indulgence à ce sujet.

En fait, beaucoup d'examinateurs sont restés sourds à ces exhortations sensées, mais peu impératives ; beaucoup de maîtres ont jugé prudent [13] de ne pas trop compter sur l'indulgence des jurys d'examen ; ils ont continué à enseigner le fatras des règles bizarres et le luxe des lettres superflues.

On aurait pu songer à d'autres mesures. Dans la masse des règles qu'on ~~juge nécessair~~ enseigne encore aujourd'hui, il serait possible de distinguer celles qui sont vraiment indispensables. On laisserait alors tomber toutes les autres, comme inutiles à connaître pour la grande masse des élèves. Est-ce qu'aux écoliers de l'enseignement primaire, on enseigne toute l'arithmétique, toute la physique ? L'enseigne-t-on même aux élèves des lycées ? Pourquoi veut-on enseigner toute l'orthographe ? Alors que des matières d'une importance capitale ne sont ~~que~~ ~~p~~ abordées que dans leurs éléments, pourquoi l'orthographe garde-t-elle le monopole de l'intégralité ?

Qu'un enfant sache écrire convenablement les mots qu'il emploie constamment, ceux que sa profession l'amènera à écrire, qu'il distingue même par l'orthographe *tuyau* de *chapeau*, dans leur partie finale, qu'il sache faire accorder le verbe avec son sujet, ou l'adjectif avec le nom, cela est indispensable à enseigner. Mais qu'a-t-il besoin de peiner sur l'orthographe de mots comme *yacht*, *yole*, *oliban*, *innomé*, qu'il n'emploiera jamais ? Quel malheur s'il écrivait *asphodèle* avec une *f* ou avec deux *l* ; ou s'il laissait invariable le participe passé *coûté*, ~~dans~~ accompagné de l'auxiliaire *avoir* ?

Ce serait donc un choix à faire. On déciderait [14] résolument qu'on renonce à enseigner à l'école élémentaire la forme de tous ces mots, tout comme on renonce à lui enseigner le sens de tous ces mots.

Cette sélection serait possible si l'Etat n'intervenait pas avec ses examens, où l'orthographe a force de loi. Comme nous l'avons dit, le professeur qui a la responsabilité du succès de ses élèves est forcé d'enseigner l'orthographe actuelle ; et le problème de l'allègement de sa tâche reste sans solution actuellement.

Loin de lui apprendre quelque chose d'utile, l'orthographe est pour l'élève une maîtresse d'erreurs.

Elle risque de déformer sa prononciation, et son maître, soucieux de loger dans sa mémoire, le souvenir des lettres parasites, ne se fait pas faute d'ajouter des consonnes à certains mots : *sept francs*, se prononce *set' francs* ; on entend dire *respect' juillet'* etc.

Elle pousse à considérer ~~comme venant~~ *respectueux* comme un dérivé de *respect* parce que les premières syllabes sont écrites de même.

Bien des maîtres marqueront fortement le radical du verbe *ployer* change au présent de l'indicatif : je *ploie*, nous *ployons*, parce qu'une lettre change ; mais ils ne remarqueront pas que ce radical change davantage dans le verbe *rends* : je *rends* (ran), nous *rendons* (rand').

L'écriture trop souvent masque la vérité, et offre le grave danger de pousser à la déformation de la langue.

Table des annexes

Conventions de transcription 1

Schéma : Les carrières de G. Paris, A. Darmesteter et F. Brunot 3

I. Documents institutionnels 5

A. École Pratique des Hautes Études 5

1. Documents d'archives 5

a) Rapport sur les travaux de la Conférence des Langues romanes (1er semestre 1868-1869) 5

b) Rapport sur les travaux de la Conférence des langues romanes (2e semestre 1868-1869) 8

c) Rapport sur les travaux de la IVe section (1868-1869) 13

d) Tableau d'analyse des rapports sur la Conférences des langues romanes (1868-1869) 19

e) Rapport sommaire sur la Conférence des Langues romanes (1869-1871) 21

f) Brouillon de rapport sur les travaux de la Conférence des Langues romanes (1868-1869) 22

g) Lettre de Léon Renier au ministre de l'Instruction publique (22 octobre 1869) 24

h) Liste prévisionnelle des directeurs d'études et des répétiteurs (1869) 28

i) Affiche des cours 1869-1870 29

j) Affiche des cours du 1er semestre 1869-1870 31

k) Brouillon de lettre du Comité de patronage de la IVe section de l'EPHE au ministre de l'Instruction publique 33

l) Lettre de Gaston Paris au ministre de l'Instruction publique [1872-1873 ?] 36

2. Documents publiés et documents de synthèse 39

a) Annuaires de l'EPHE : Conférence des Langues romanes (1868-1883) 39

b) Répartition des élèves et auditeurs des conférences de G. Paris par origine et formation (1868-1883) 62

c) Répartition des élèves et auditeurs des conférences d'A. Darmesteter par origine et formation (1869-1883) 63

B. Faculté des Lettres de Paris 64

1. Cours annoncés par A. Darmesteter (1877-1888) 64

a) Maîtrise de conférence en Langue et littérature française du Moyen-Âge 64

b) Chaire de Littérature française du Moyen-Âge et histoire de la langue française 65

2. Cours annoncés par L. Petit de Julleville, chaire de Littérature du Moyen-Âge et histoire de la langue française (1888-1900) 67

3. Cours annoncés par F. Brunot et A. Thomas (1900-1934) ... 69
4. Programme de l'École de préparation des professeurs de français à l'étranger (1921-1922) ... 81
C. École normale supérieure de jeunes filles de Sèvres ... 84
1. L'ENS de Sèvres jusqu'en 1925 : repères chronologiques ... 84
II. Écrits des enseignants ... 86
A. Gaston Paris ... 86
1. Correspondance privée ... 86
a) Brouillon d'une lettre de Gaston Paris au ministre de l'Instruction publique [1867] ... 86
b) Lettre d'Arsène Darmesteter à Gaston Paris, 13 novembre 1880 ... 91
c) Lettre d'Arsène Darmesteter à Gaston Paris, 12 juin 1882 ... 92
d) Lettre de Ferdinand Brunot à Gaston Paris, 22 juin 1896 ... 93
2. Notes de cours ... 93
a) Tableau synoptique ... 93
b) Extraits de « Histoire des sons de la langue française », rue Gerson, leçon du 1er décembre 1868 ... 95
c) Conférence des langues romanes, 1er semestre 1878-1879 ... 107
B. Arsène Darmesteter ... 111
1. Correspondance concernant le don des papiers d'A. Darmesteter à la bibliothèque de la Sorbonne ... 111
a) Lettre de Louis Barrau-Dihigo à Helena Darmesteter, 30 septembre 1926 ... 111
b) Lettre de Louis Barrau-Dihigo à Paul Lapie (recteur de l'Académie de Paris), 15 octobre 1926 ... 112
c) Lettre de Louis Barrau-Dihigo à Sébastien Charléty (recteur de l'Académie de Paris), 23 février 1927 ... 113
2. Ouvrages publiés ... 114
a) Extrait de la leçon d'ouverture d'A. Darmesteter (1883) ... 114
b) Préface du Cours de grammaire historique de la langue française (J. Darmesteter, 1891) ... 115
3. Notes de cours ... 117
a) Tableau synoptique ... 117
b) Introduction au cours de Langue française, ENS Sèvres, s. d. ... 120
c) Cours latin populaire : ordre des feuillets ... 123

d) Cours sur le latin populaire, extraits 124

C. Ferdinand Brunot 128

1. Documents biographiques 128

a) CV détaillé 128

b) Témoignage de F. Brunot dans le livre du Cinquantenaire de l'ENS de Sèvres (1931) 135

2. Correspondance privée 136

a) Lettre de Charles Beaulieux à Ferdinand Brunot, 20 août 1930 136

3. Notes de cours 136

a) Tableau synoptique 136

b) Extrait du cours de Langue française à l'ENS de Sèvres destiné aux élèves de 1re année (1908-1909) 140

c) Petite histoire de la langue française, La Romania, copie dactylographiée, s. d. [vers 1923] ... 152

d) Petite histoire de la langue française, « Complications dans la graphie », notes de F. Brunot 160

e) Petite histoire de la langue française, « Complications dans la graphie », notes de C. Beaulieux 163

f) Méthodologie de l'enseignement du français, « La 1ère erreur », notes de F. Brunot (1915-1917) 169

g) Méthodologie de l'enseignement du français, 7e leçon (20 janvier 1916), rédaction de N. Bony 176

Table des annexes 184

Philologie, grammaire historique, histoire de la langue :
constructions disciplinaires et savoirs enseignés (1867-1923)

Entre la fin des années 1860 et le milieu des années 1920, la philologie, la grammaire historique et l'histoire de la langue sont introduites dans l'enseignement supérieur français grâce à la création de postes et de chaires dans des établissements nouvellement fondés, comme l'École Pratique des Hautes Études et l'École normale supérieure de jeunes filles de Sèvres, ou profondément rénovés, comme la Faculté des lettres de Paris. La *disciplinarisation* de ces savoirs linguistiques de type historique participe du rapprochement entre enseignement et recherche et, ainsi, du renouvellement du système universitaire. En atteste la carrière dans les trois institutions citées de Gaston Paris, Arsène Darmesteter et Ferdinand Brunot, retracée à l'aide de correspondances privées et de documents d'archives d'ordre institutionnel. L'analyse de documents publiés par les établissements eux-mêmes (affiches, livrets, comptes rendus d'enseignements, ouvrages commémoratifs) met en évidence les difficultés que rencontrent ces trois enseignants pour s'adapter aux divers publics étudiants et aux préconisations officielles. Leurs *notes de cours* reflètent un travail de *didactisation*, qui passe par des pratiques d'écriture diverses dont on identifie les spécificités à l'aide des outils de la génétique textuelle. L'étude approfondie de deux objets de savoir met en lumière l'intérêt de ces *notes* en tant que sources pour l'histoire des idées linguistiques et de leur enseignement. D'abord, l'histoire de l'orthographe française, bien qu'absente des intitulés des cours, est présente dans les *notes de cours*. Ensuite, le « latin vulgaire » est un thème porteur d'enjeux idéologiques et épistémologiques majeurs invisibles dans les affichages institutionnels.

Mots-clés : Arsène Darmesteter ; Didactisation ; Disciplinarisation ; Ferdinand Brunot ; Fin XIXe-début XXe siècle ; France ; Gaston Paris ; Histoire de l'enseignement supérieur ; Histoire des idées linguistiques ; Histoire de l'orthographe française ; Latin vulgaire ; Manuscrits.

Philology, historical grammar, language history:
disciplines in the making and taught content (1867-1923)

Between the late 1860s and the mid-1920s, philology, historical grammar and language history are introduced into the French higher education system with the creation of positions and tenures in newly founded schools, such as the *École Pratique des Hautes Études* and the girls' *École normale supérieure* in Sèvres, and in deeply transformed institutions, like the Paris Faculty of Letters. Making history-oriented linguistic knowledge into disciplines contributed to bring teaching and research closer together and led to the rebirth of the university system. This is illustrated by the careers of Gaston Paris, Arsène Darmesteter and Ferdinand Brunot in these institutions as evidenced by private correspondence and institutional archive material. The analysis of documents published by the establishments (posters, booklets, teaching records, anniversary publications) casts light on the problems these teachers faced when attempting to adapt to various student populations and official guidelines. Their teaching notes reveal content adaptation through diverse writing practices, which we identify and characterize by using text genetics. The in-depth study of two knowledge contents demonstrates the use that can be made of these notes as sources for the history of linguistic thought and its teaching. Firstly with the history of French orthography which is present in teaching notes, although it does not appear in course titles. Secondly with vulgar Latin as a theme that pertains to major ideological and epistemological issues which are invisible in institutional display material.

Keywords : Arsène Darmesteter ; Content adaptation for teaching ; Making of disciplines ; Ferdinand Brunot ; Late 19th-early 20th century ; France ; Gaston Paris ; History of higher education ; History of linguistic thought ; History of French orthography ; Vulgar Latin ; Manuscripts.

École Doctorale 268 "Langage et langues : description, théorisation, transmission"
Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 – Maison de la Recherche
4, rue des Irlandais
75005 PARIS